Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16549 – 7,50 F | SAMEDI 11 AVRIL 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



RMN

■ Delacroix en pièces

Trois expositions à Paris, une à Rouen et une à Chantilly célèbrent dans la dispersion le bicentenaire de la naissance de l'artiste. p. 22

■ Avoirs juifs : le tour des assureurs

Quatre compagnies d'assurances, dont Axa, s'engagent à rechercher les contrats ayant appartenu à des victimes de l'Holocauste. p. 26

■ Orangina ou Coca ?

Les salariés d'Orangina s'opposent à la vente à Coca-Cola et proposent de racheter leur entreprise. p. 16

■ Les boat people de Nouméa

Récit de l'irruption, de l'enfermement puis, finalement, de l'accueil de cent dix réfugiés chinois en Nouvelle-Calédonie. p. 12

■ Jacques Calvet dit « oui » au FN

L'ancien patron de Peugeot, qui n'a jamais fait mystère de ses ambitions politiques, déclare au *Monde* qu'*« accepter les voix du FN n'est pas à condamner par principe ».* p. 6

■ La baisse des loyers continue

La baisse des loyers à Paris et en proche banlieue s'est poursuivie au début de 1997 et s'est même étendue aux petits logements. p. 9

■ Elf en Azerbaïdjan

Le groupe pétrolier français a été retenu pour deux campagnes de forage dans ce pays aux ressources considérables. p. 15

■ Eaux polluées dans le Val-d'Oise

L'épandage d'eaux usées non traitées et des traces de cyanure souillent les nappes phréatiques de ce département du nord-ouest de Paris. p. 11

■ Une vie au sommet des arbres

Le « radeau des cimes », posé par un ballon au sommet des arbres, révèle la richesse de la canopée de la forêt guyanaise. p. 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 411 - 7,50 F



L'Irlande du Nord au bord de la paix

- Tony Blair s'est engagé sans réserve dans la négociation entre catholiques et protestants
- L'accord doit prendre la forme d'un traité entre le Royaume-Uni et la République d'Irlande
- Les trente dernières années de conflit en Ulster ont fait 3 000 morts

APRÈS DES SEMAINES d'âpres négociations, protestants et catholiques d'Irlande du Nord semblaient tout près, vendredi 10 avril, de mettre fin à des siècles d'antagonisme et à trente ans d'une guerre civile qui a fait plus de 3 000 morts. Toute la nuit, au palais de Stormont, à Belfast, ils ont discuté des derniers points d'un accord de paix négocié sous l'égide du médiateur américain George Mitchell et sous la pression conjuguée de Tony Blair et Bertie Ahern, les premiers ministres de Grande-Bretagne et de République d'Irlande.

Présents depuis trois jours à Belfast, les deux hommes ont joué un rôle-clé pour concilier les points de vue des deux communautés de la province. Car, pour la première fois, étaient ensemble à la table de négociation la plupart des partis unionistes – protestants –, sauf les plus extrémistes, et la plupart des partis nationalistes, y compris le Sinn Fein, branche politique de l'IRA.

L'accord prévoit de donner des garanties au camp républicain – qui veut la réunification de l'île – en mettant sur pied des administrations transfrontalières en charge, sur l'ensemble de l'Irlande, de l'agriculture, des pêcheries ou du tourisme. Les nationalistes peuvent y voir un embryon de réunification de l'Irlande. L'accord rassure les unionistes – qui veulent rester dans le Royaume-Uni – en confiant la gestion de la province à une assemblée locale où ils sont majoritaires. L'accord doit être soumis à référendum en Ulster et en République d'Irlande.

Lire page 2

Les impôts de 1999

■ Le gouvernement étudie une réforme de la taxe d'habitation, un impôt jugé injuste

■ François Hollande souhaite une baisse de la pression fiscale pour « les plus modestes »

■ Les déficits publics seront ramenés de 3 % cette année à 2,3 % l'an prochain

Lire page 5

Au Japon, la frénésie « manga » remet au goût du jour les cafés littéraires

TOKYO
de notre correspondant

L'Europe avait ses cafés littéraires et ses cafés philosophiques, le Japon a désormais ses cafés à bandes dessinées, les *manga kissa.* Ces établissements, que le journal *Asahi* qualifie d'*« oasis dans le désert de Tokyo »*, croissent à un rythme spectaculaire : leur nombre – une centaine dans la capitale –, a triplé en moins d'un an et ils pourraient devenir aussi omniprésents que les magasins de vidéo, avance le quotidien. Les « cafés à manga » réunissent deux des grandes passions japonaises : le café et la BD.

Les cafés sont des lieux appréciés et très fréquentés par les Japonais : ils pullulent et offrent pour beaucoup des atmosphères singulières par leur décor plus ou moins sophistiqué ; lieux du ludique urbain, certains sont des havres de détente où la consommation compte autant que la manière dont elle est servie et le décor de l'établissement. Jusqu'au milieu des années 80, il y avait des cafés à musique où le consommateur écoutait, religieusement, des airs classiques ou modernes : ainsi, les *jazz kissa* des années 50-60 contribuèrent à l'essor du jazz moderne.

La plupart des cafés japonais sont aussi des lieux de lecture, avec une profusion de journaux, magazines ou BD mis à la disposition du client. Les *manga*, qui constituent 40 % des publications au Japon, y ont depuis longtemps acquis leurs lettres de noblesse. On y trouve le pire comme le meilleur : de la violence la plus débridée à la pornographie la plus échevelée en passant par la romance, les récits épiques, historiques ou éducatifs. Reflet de la « psyché » du Japon contemporain, les *manga* sont d'une grande richesse sociologique, comme en témoigne le livre *La Manga et la guerre*, que vient de publier Fusanosuke Natsume, qui est une compilation des principales bandes dessinées depuis la défaite de 1945.

Au Manga Kissa Metropolis, dans le quartier d'Ikebukuro à Tokyo, dont les murs sont tapissés de bibliothèques, on peut, pour une consommation de 400 yens (15 francs), fouiner parmi les 12 000 volumes présentés sur les rayons et rester une heure à lire sans avoir à renouveler sa boisson. L'amateur a même la possibilité de devenir membre d'un club et se procurer des BD rares, de l'avant-guerre par exemple. Une chaîne de *manga kissa* (*Manga kissa gera-gera*, littéralement « cafés à manga pour rigoler ») a ouvert six établissements à Tokyo en 1997 dont certains fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre et possèdent jusqu'à 20 000 volumes. Les serveuses (baptisées, selon le kitsch verbal nippon jouant sur des consonnances étrangères, « sommelières ») aident les clients à trouver le volume qu'ils cherchent. Le siège de l'entreprise à Nagoya, riche de 200 000 *manga*, affirme pouvoir répondre à toutes les demandes.

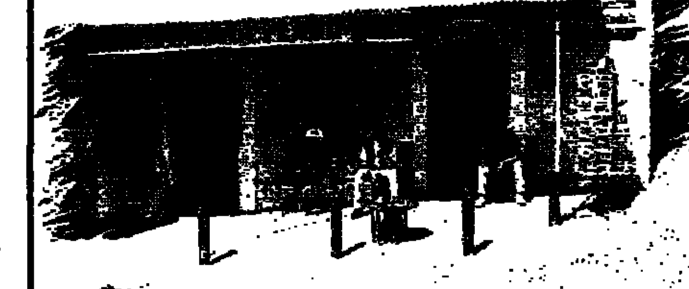
Comme ailleurs, la BD nippone souffre de la concurrence des jeux vidéo. Les éditeurs espèrent que la multiplication de ces espaces de lecture relancera l'intérêt des consommateurs. Le pari semble en passe d'être gagné. Le samedi et le dimanche, les *manga kissa* sont bondés.

Philippe Pons

Police de proximité

LE MINISTRE de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a présenté, jeudi 9 avril, une profonde réforme de la préfecture de police de Paris. Ce projet, qui devrait entrer en application début 1999, tend à gommer certaines des spécificités de l'organisation de la police parisienne, en vigueur depuis le début du XIXe siècle, pour mieux l'orienter vers une sécurité de proximité. Chaque arrondissement constituerait ainsi une *circonscription unique* de police de proximité. Par ailleurs, un rapport remis jeudi au premier ministre par deux parlementaires plaide pour une meilleure répartition des effectifs de police et de gendarmerie sur l'ensemble du territoire.

Lire page 8



L'autosatisfaction du pouvoir algérien

OÙ VA L'ALGÉRIE ? A écouter ses dirigeants, l'avenir du pays s'annonce radieux. La sécurité ? Elle *« s'améliore constamment dans tout le pays »*, affirme le premier ministre, Ahmed Ouyahia. La démocratie ? Le peuple a opté pour un *« régime républicain démocratique »* et c'est un choix *« irréversible »*, toujours selon le chef du gouvernement. L'économie ? Redressée, la voici à l'abri de la chute des cours du pétrole, assure le ministre des finances, Abdelkrim Harchaoui. La liberté de la presse ? Elle sera *« garantie »* par la prochaine loi sur l'information, promet le ministre de la communication, Habib-Chawki Hamraoui...

Le tableau est séduisant et, pour le vendre à l'extérieur, le régime ne manque pas d'avocats. *« L'armée a renoncé à la politique en 1989 et a regagné ainsi une partie du prestige perdu lors des émeutes de 1988* [500 morts]. *L'Etat a été reconstruit de la base au sommet »*, écrit, de retour d'Algérie, un ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Charles Pellegrini. Et d'ajouter : *« Les entreprises françaises reviennent, attirées par le spectaculaire redressement macrofinancier de l'Algérie »* (*Le Monde* du 4 avril).

Le régime peut se targuer à bon droit de certains succès. La violence (70 000 morts depuis 1992) semble marquer le pas depuis quelques semaines, même si l'histoire récente, succession d'accalmies et de retours de la barbarie, invite à la prudence. Combien de fois, à Alger, n'a-t-on pas parlé – un peu vite – de *« violence résiduelle »* ? De même, il faut reconnaître aux dirigeants algériens d'avoir eu le courage de conduire des réformes économiques impopulaires et socialement douloureuses. La politique d'ajustement menée depuis 1994 a regarni les caisses de l'Etat. Jamais, depuis son indépendance, le pays n'a eu autant de devises.

Il n'en reste pas moins que l'autosatisfaction des responsables algériens est excessive. L'image d'une Algérie convalescente et réconciliée avec elle-même est erronée. D'abord sur le plan politique. Adoptée en novembre 1996 à l'issue d'un référendum aux résultats contestés, la Constitution est taillée sur mesure pour le seul chef de l'Etat.

Jean-Pierre Tuquoi

Lire la suite page 14

A 1,83 mètre du paradis



ODILE SANTANIELLO

CHAMPIONNES de l'Euroligue de basket-ball pour la deuxième fois d'affilée, les joueuses de Bourges sont devenues des cibles de choix pour les recruteurs américains. Après Isabelle Fijalkowski en 1997, c'est la meilleure marqueuse de la finale, Odile Santaniello (trente et un ans, 1,83 m), qui va prendre le chemin du paradis des basketteuses.

Lire page 19

INTERNATIONAL

LE MONDE / SAMEDI 11 AVRIL 1998

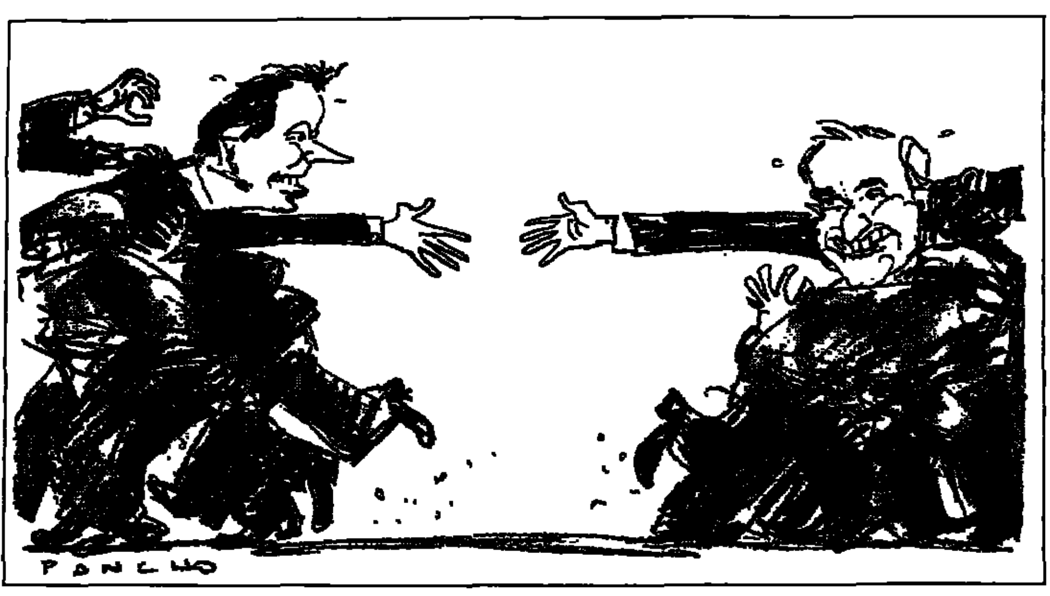
IRLANDE Un accord sur la paix en Irlande du Nord devait être annoncé vendredi 10 avril en fin de matinée à Belfast, associant, pour la première fois depuis trente ans, les principaux partis protestants (unionistes), d'un côté, et, de l'autre, les catholiques (nationalistes), dont le Sinn Fein, la branche politique de l'IRA (Armée républicaine irlandaise). ● L'ACCORD prévoit la mise en place d'une assemblée locale en Ulster (qui désignera un gouvernement local) et d'institutions transfrontalières pour la gestion sur l'ensemble de l'Irlande de questions telles que l'agriculture, les pêcheries, l'environnement, etc. ● PARCE QU'IL associe étroitement les gouvernements de Londres et de Dublin, l'accord pourrait prendre la forme d'un traité entre la Grande-Bretagne et l'Eire. Il devrait être soumis à référendum en Ulster.

La paix en Ulster a fait l'objet d'une âpre négociation

Sous l'égide et la pression des gouvernements de Londres et de Dublin ainsi que du médiateur américain George Mitchell, nationalistes et loyalistes d'Irlande du Nord ont dû poursuivre les pourparlers au-delà du délai fixé par Tony Blair

BELFAST
de notre envoyé spécial

L'accord de paix sur l'Irlande du Nord n'a finalement pas été conclu avant jeudi 9 avril à minuit, comme l'avait demandé Tony Blair, ni à 7 heures, vendredi, comme des sources autorisées l'avaient ensuite laissé prévoir. Les difficultés étaient immenses en dépit des efforts des négociateurs et de l'implication personnelle du premier ministre britannique et de son collègue irlandais, Bertie Ahern. Tony Blair a passé deux jours et deux nuits à Belfast à appuyer les efforts de la ministre pour l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, pour négocier, cajoler, tenter de convaincre les divers protagonistes d'accepter de nouvelles concessions. Les positions entre nationalistes catholiques et unionistes protestants se sont rapprochées. Mais pas assez, ou pas assez vite pour que les négociations aboutissent dans les délais fixés.



Les pourparlers continuaient vendredi matin et la conclusion semblait une question d'heures. Après une ultime session plénière, l'accord devait pouvoir être annoncé en milieu de journée. Mais dans ce conflit qui dure depuis trois décennies tout est possible, et on ne pouvait exclure qu'il faille reprendre l'ouvrage après le long week-end pascal.

DEUX POINTS CRUCIAUX

C'est l'opposition entre deux des trois principales parties prenantes – le Parti unioniste d'Ulster (UUP de David Trimble et le Sinn Fein, dirigé par Gerry Adams, la branche politique de l'IRA) qui aura retardé le compromis à la dernière minute. Les optimistes parlaient d'une issue rapide, se raccrochant aux propos de plusieurs dirigeants comme John Hume, le chef du parti nationaliste SDLP (Parti travailliste social-démocrate) qui nous avait affirmé, vers 3 heures du matin, vendredi, que l'accord était bouclé. Ou comme David Ervine, l'ancien terroriste loyaliste reconverti à la politique, qui annonçait *« une chance nouvelle et en or »*.

Les deux principaux points d'achoppement portaient sur l'administration de la province – par le biais d'une assemblée locale – et ses relations avec Dublin. Les unionistes, favorables à une assemblée dotée de peu de prérogatives, dans laquelle ils auraient eu un poids prépondérant, ont dû accepter un partage des pouvoirs avec les catholiques, qui représentent 45 % de la population. Ils ont en échange obtenu que des institutions transfrontalières – en charge de sujets comme la pêche ou l'agriculture sur l'ensemble de l'île – réclamées par les nationalistes et par Dublin soient beaucoup moins puissantes que prévu et conservent un lien institutionnel avec l'Assemblée de Belfast. Ce point est sans doute celui qui est le plus difficilement acceptable pour le Sinn Fein, qui se déclarait satisfait du projet initial. La nouvelle mouture éloigne encore plus l'objectif de réunification de l'île, principale revendication des nationalistes dont ils avaient cependant reconnu qu'elle n'était pas possible tout de suite.

D'autres articles font également problème, comme la question des prisonniers politiques ou la politique future du maintien de l'ordre. S'il aboutit, l'accord devrait faire l'objet de deux référendums, l'un en Ulster et l'autre en République d'Irlande pour modifier les articles de la Constitution sur la réunification de l'île.

Les négociations ont été rendues difficiles par l'hostilité entre les unionistes et les nationalistes qui ne se sont jamais parlé face à face, l'UUP s'y refusant catégoriquement. On avait la claire impression que la stratégie de chacun était avant tout destinée à contrer, marginaliser l'autre ; l'UUP cherchait à forcer le Sinn Fein à claquer la porte et à se disqualifier de lui-même.

Mais d'autres participants ont perdu leurs inhibitions au cours de la négociation. On a vu d'anciens terroristes des deux bords se saluer, échanger des arguments et même se comprendre ; par exemple, quand on discutait de la libération des prisonniers politiques. On a vu des unionistes en conversation avec des membres d'un gouvernement irlandais qu'ils récusaient encore récemment. Londres et Dublin ont développé une coopération qui devrait être durable.

Le compromis de base présenté en début de semaine par l'ex-sénateur américain George Mitchell, qui présidait les pourparlers de paix, avait été jugé *« inacceptable »* par les unionistes alors qu'il donnait satisfaction aux nationalistes et à Dublin. Il a donc fallu reprendre l'ouvrage. Et dans ce puzzle d'une extrême complexité, où tout geste qui avantage les uns désavantage les autres, le mouvement de chaque pièce remet en question l'équilibre savamment obtenu précédemment. Ainsi les propositions modifiées présentées aux parties après l'arrivée de Tony Blair ont-elles satisfait M. Trimble mais profondément irrité le Sinn Fein.

Ce dernier n'a pas caché son mécontentement et en a appelé à M. Blair, le chef d'un gouvernement auquel il déniait encore jeudi le droit de s'ingérer dans les affaires de la province. Le Sinn Fein a l'impression qu'après avoir avalé des couleuvres pour asseoir sa légitimité démocratique – par exemple en acceptant la création d'une assemblée locale qu'il avait auparavant rejetée –, il n'a pas été payé de retour. Mais, dans la nuit de jeudi à vendredi, son porte-parole rappelait qu'il restait attaché à sa stratégie de paix. En début de matinée, le Sinn Fein affirmait dans un communiqué qu'*« un accord global sur toutes les questions qui peuvent résoudre les causes du conflit est nécessaire pour garantir une paix durable »*.

Si la branche politique de l'IRA devait rejeter l'accord ou s'abstenir de le signer, le texte serait de peu d'effet et risquerait d'être vite ravalé au rang des tentatives avortées de solutions du conflit nord-irlandais. Si les représentants légaux de l'une des deux factions terroristes restaient en dehors de l'accord, les extrémistes qui n'ont pas renoncé à la violence pour saboter le processus de paix, en tireraient argument. Les scissionnistes républicains de l'INLA (Armée nationale irlandaise de libération) ont encore revendiqué, mercredi, l'assassinat d'un protestant.

Les pressions de Tony Blair, relayées par le président américain Clinton, qui a fait connaître à John Hume son soutien et son intention de se rendre très prochainement en Irlande du Nord, auront-elles eu raison des dernières hésitations ? L'avenir du processus de paix dépend de la signature de tous les protagonistes.

Patrice de Beer

Les communautés protestante et catholique

Sur 1,66 million d'habitants en Irlande du Nord, les protestants représentent 54 % de la population et dominent politiquement et économiquement la province depuis la partition de l'Irlande en 1921. Ils sont très présents dans l'armée, et représentent près de 90 % des effectifs de la police d'Ulster. Ils sont prédominants à la tête des grandes entreprises, implantées pour la plupart en zone protestante, et forment le gros des troupes de la fonction publique. Les catholiques n'ont eu aucun pouvoir politique pendant des décennies. Longtemps victimes de discrimination dans le monde du travail, ils sont encore aujourd'hui deux fois plus affectés que les protestants par le chômage, mais les lois anti-discrimination ont amélioré leur situation. Les passerelles entre les deux communautés existent mais restent précaires : des associations inter-communautaires, des clubs sportifs, des paroisses œuvrant au rapprochement, des petits partis (l'Alliance, coalition des femmes). Les mariages mixtes ne représentent que 15 % des unions. – *(AFP.)*

Chronologie

- **1968-69** : naissance du Mouvement des droits civiques de la minorité catholique contre la discrimination pratiquée par le gouvernement protestant.
- **1970-71** : l'IRA reprend les armes. Les milices protestantes commencent une campagne d'attentats anti-catholiques.
- **1972** : Bloody Sunday – 14 manifestants catholiques sont tués par l'armée à Londonderry. Dissolution du Parlement de Stormont devant l'ampleur des émeutes (474 morts dans l'année). La province passe sous administration directe de Londres.
- **1973-74** : première tentative de partage du pouvoir.
- **1979** : l'IRA assassine lord Mountbatten, oncle de la reine Elizabeth.
- **1981** : dix grévistes de la faim républicains, dont Bobby Sands, meurent en prison à Belfast sans obtenir de Margaret Thatcher le statut de prisonnier politique. L'IRA recrute massivement.
- **1985** : accord anglo-irlandais posant le principe d'un droit de regard de Dublin sur les affaires intérieures d'Ulster.
- **1991** : les milices loyalistes protestantes font plus de morts que l'IRA. Pourparlers sur l'avenir des institutions, sans le Sinn Fein.
- **1993** : déclaration anglo-irlandaise dite « de Downing Street », qui offre au Sinn Fein d'intégrer des pourparlers en échange d'un cessez-le-feu de l'IRA.
- **1994** : Dublin met fin à l'interdiction d'antenne qui frappait depuis vingt ans les responsables du Sinn Fein. L'IRA puis les milices loyalistes protestantes annoncent une *« cessation des hostilités »*.
- **1995** : Londres et Dublin produisent un *« document cadre »* proposant un Parlement local et un organe Nord-Sud doté de pouvoirs *« exécutifs »*.
- **1996** : l'IRA rompt son cessez-le-feu par un attentat à Londres.
- **1997** : le Sinn Fein recueille 16,05 % des voix aux élections législatives. Le vote nationaliste totalise 40 % des voix. – *(AFP.)*

Gerry Adams, la face politique du combat républicain

BELFAST
de notre envoyé spécial

PORTRAIT
Un révolutionnaire diplomate pour une Irlande réunifiée

Gerry Adams MP. Le chef de la branche politique de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) n'a pas voulu profiter de l'honorabilité que lui procure ce titre de député – obtenu dès 1983 – car il refuse de prêter serment à la reine d'une Grande-Bretagne dont il ne reconnaît pas la souveraineté. Il demeure partisan non seulement d'une réunification de l'Irlande mais aussi d'un changement de régime au Sud.

Cet enfant des quartiers catholiques de Belfast, venu au républicanisme avec le début des troubles, a parcouru un long chemin depuis son entrée dans l'IRA à la fin des années 60, qui lui vaudra d'être emprisonné de 1971 à 1976. C'est au cours de cette période qu'un jour de 1972 il est tiré de sa prison avec quelques camarades et mené à Londres pour un contact avec Lord Whitelaw, le ministre des affaires d'Irlande du Nord, qui n'aboutira à rien. Il restera toujours discret sur ses activités clandestines.

La guerre civile se poursuit de plus belle mais, après sa libération à vingt-huit ans, il choisit de mener son combat à visage découvert dans les rangs du Sinn Fein. A l'époque, cette vitrine politique de l'IRA est très proche des hommes en cagoule. Gerry Adams va en gravir les rangs pour en prendre la direction avec Martin McGuinness, son homologue de Derry. Il commence alors la longue marche qui va lui permettre de sortir de la marginalisation militante d'un mouvement accusé d'association avec le terrorisme. Entre-temps, dans ce petit monde dangereux d'Irlande du Nord, il sera à plusieurs reprises à deux doigts de perdre la vie.

Doté d'un excellent sens des relations publiques – ce qui manquera longtemps à des unionistes repliés sur eux-mêmes –, cet homme qui ressemble plus à un universitaire qu'à un révolutionnaire, avec son collier de barbe et sa veste en tweed, va réussir sa guerre de propagande. Le Sinn Fein prend de l'ampleur, avant d'apparaître comme une force distincte de l'IRA tout en demeurant la clé de toute négociation avec le mouvement terroriste. Plus diplomate, il n'en reste pas moins ferme sur ses positions, apparaissant aux obsèques de compagnons tués les armes à la main.

Cette souplesse appuyée sur une grande fermeté lui assurera, le moment venu, la confiance des chefs de l'IRA quand, à la fin des années 80, il est convaincu par John Hume, le dirigeant nationaliste modéré du SDLP (Parti travailliste social-démocrate), que la clé du problème de l'Ulster passe par la lutte politique. On ne saurait minimiser le rôle joué par M. Hume dans le processus de paix, d'abord en y amenant à bord le Sinn Fein, ensuite en apparaissant comme l'élément de sagesse et de pondération dans un monde dominé par les extrêmes. Non seulement par rapport à Gerry Adams, mais au moins autant face à des dirigeants unionistes obstinés à défendre leurs privilèges.

Une fois le pacte Hume-Adams conclu, les choses vont évoluer très vite. Le cessez-le-feu de l'IRA propulse Gerry Adams sur le devant de la scène internationale. Il est invité aux Etats-Unis, reçu à la Maison Blanche puis à Downing Street. Le Sinn Fein représente désormais 17 % de l'électorat du Nord, talonnant le SDLP, victime de sa modération. La rupture du cessez-le-feu par l'IRA le marginalise à nouveau. Mais il saura une fois de plus rebondir, convainquant les durs de l'ombre de donner encore une chance à la paix.

Ces derniers mois, il a assumé une posture d'homme d'Etat responsable, même s'il s'est toujours refusé à condamner les crimes ou les excès de l'IRA. Convaincu qu'un jour l'Irlande sera réunifiée, il était prêt à avaler quelques couleuvres constitutionnelles et à convaincre ses partisans d'en faire de même. Seul l'avenir dira si sa tactique pourra être couronnée de succès.

P. de B.

David Trimble, un avocat à l'intransigeance modérée

BELFAST
de notre envoyé spécial

PORTRAIT
Il a mené la « tradition » jusqu'aux portes de la paix

David Trimble n'a jamais senti le soufre comme Gerry Adams. Cet avocat de cinquante-trois ans, devenu lecteur à la faculté de droit de l'université Queens à Belfast en même temps qu'il se lançait dans la politique, n'a jamais manié d'explosifs. Il est arrivé en 1995 aux commandes du principal mouvement protestant, l'UUP (Parti unioniste d'Ulster), en suivant la voie normale et en militant au sein de l'ordre d'Orange.

TORPILLAGE

Il a succédé à James Molyneaux, représentant de l'ancienne génération unioniste élevée dans un esprit de confrontation avec une minorité catholique méprisée. Il s'est vite imposé comme la principale personnalité du petit monde politique protestant longtemps dominé par la figure inquiétante du révérend Paisley, qui avait, dans les années 60, flirté avec le terrorisme loyaliste.

Le député d'Upper Bann passe, auprès de ses militants, pour un moderniste et un modéré. Cela peut surprendre quand on l'entend pourfendre le Sinn Fein, avec lequel il a toujours refusé de discuter et quand on se souvient du rôle qu'il joua dans le torpillage du premier modus vivendi entre catholiques et protestants à Sunningdale dans les années 70. Mais il est en permanence marqué sur sa droite par plus intransigeant que lui, comme le jeune MP Jeffrey Donaldson, grand maître adjoint de l'ordre d'Orange. M. Trimble connaît aussi la capacité destructrice de Ian Paisley, dont le parti l'a traité de *« traître parmi les traîtres »*, ce qui l'a obligé à un louvoiement permanent depuis l'arrivée au pouvoir de Tony Blair. Auparavant les choses étaient plus faciles quand le gouvernement conservateur, qui avait besoin de ses voix aux Communes, le courtisait ouvertement.

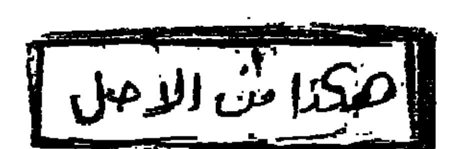
Si l'on devait juger l'homme aux résultats obtenus, il faudrait lui savoir gré d'avoir mené la *« tradition »* jusqu'aux portes de la paix. Toutefois, le chemin qu'il aura parcouru a de quoi surprendre. Ne l'a-t-on pas entendu soutenir de la voix et du geste les ultras de l'orangisme, qui exigeaient de défiler à travers des quartiers catholiques au mépris du refus de leurs habitants de laisser passer ces parades triomphalistes et menaçantes ? Ne s'est-il pas affiché aux côtés de Billy Wright, le plus dur des terroristes loyalistes, au pire moment de la tension entre communautés à Drumcree en 1996 ?

En même temps, ce bourgeois au visage rougeaud ne cachait pas sa détestation pour ces enfants des bas quartiers protestants qui constituent l'aile extrême que sont les loyalistes. Il a longtemps tenté, mais en vain, de les exclure des pourparlers de paix, les mettant dans le même sac que les terroristes de l'IRA. Une haine que les loyalistes lui rendent bien, dénonçant la manière dont les politiciens protestants ont su les manipuler en sous-main.

MÉPRIS ET MAIN TENDUE

Soufflant alternativement le chaud et le froid, le mépris et la main tendue aux nationalistes présentables du SDLP (Parti travailliste social-démocrate), David Trimble a reculé pas à pas face à l'obstination de M. Blair de faire parvenir à un accord satisfaisant les revendications de tous les bords. La principale divergence entre les deux hommes portait sur le Sinn Fein, que le premier ministre souhaitait à tout prix inclure dans un accord de paix, alors que le chef de l'UUP a tout tenté pour que cela ne se fasse pas. Tenant compte de la réalité du pouvoir à Londres mais aussi du profond désir de ses électeurs de voir revenir la paix, même au prix de concessions douloureuses, il a finalement contribué à la conclusion de l'accord du 9 avril.

P. de B.



La hiérarchie catholique belge mise en cause dans une affaire de pédophilie

BRUXELLES
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu, jeudi 9 avril, son jugement à l'encontre de l'abbé Roger Vander Lyn, un curé bruxellois accusé d'attouchements, d'attentats à la pudeur et de viols sur des enfants qui lui avaient été confiés. Il a été condamné à six ans de prison, une peine sévère si l'on considère qu'en 1991, pour des faits similaires, un curé de la banlieue liégeoise avait été condamné par la cour d'assises à... faire retraite dans un monastère.

Ce jugement établit, pour la première fois en Belgique dans une affaire de ce genre, la responsabilité civile de la hiérarchie catholique. Le cardinal Godfried Danneels, primat de Belgique, et son évêque auxiliaire francophone, Mgr Paul Lanneau, ont été condamnés à verser 85 000 francs de dommages-intérêts aux parties civiles. Les attendus de ce jugement sont sévères. Le tribunal constate que, en dépit des informations, *« aucune sanction, aucune mesure tendant à éloigner le prévenu de ses activités en rapport avec les enfants ne furent prises »*. Au contraire, après avoir été déplacé d'une paroisse, l'abbé Vander Lyn avait été nommé aumônier scout.

Les avocats de l'épiscopat avaient souligné, au cours du procès, que la responsabilité civile de leurs clients ne pouvait être engagée, puisqu'il n'existait, selon eux, aucun lien de subordination direct entre les évêques et l'abbé Vander Lyn, au sens où un employeur est civilement responsable des actes de son personnel dans l'exercice de son travail. Cette interprétation a été rejetée par le tribunal, qui s'est référé à une loi du 18 germinal an X, datant d'une époque où la Belgique faisait partie de la République française, et qui stipule : *« Les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leur fonctions »*.

Ce jugement, s'il est confirmé en appel, devrait faire jurisprudence. Il inquiète des juristes, comme le professeur Michel Franchimont, auteur d'un projet de réforme du Code pénal belge, qui déclare : *« Le lien de subordination existe-t-il dans l'Eglise en dehors du fait que l'évêque a un droit de regard sur ses prêtres ? Finalement, on risquerait de considérer que le professeur d'université est civilement responsable de son assistant ou de son stagiaire... »*.

Luc Rosenzweig

Tokyo accentue ses efforts pour relancer l'économie

Le nouveau plan a été accueilli avec une satisfaction relative au Japon et à l'étranger, et d'autres mesures sont attendues, notamment dans le domaine de la dérégulation et de l'assainissement du secteur financier

En annonçant que son programme de relance comporterait d'importantes baisses d'impôts en 1998 et en 1999, le gouvernement du premier ministre Ryutaro Hashimoto a voulu montrer qu'il prenait en compte la gravité de la situation économique du pays, dominée par l'atonie de la demande intérieure. De nombreuses voix réclamaient cette décision depuis plusieurs mois, alors que le Japon s'est engagé dans une réduction de ses déficits publics qui contribue à restreindre encore l'activité économique. Le nouveau plan a été accueilli avec une satisfaction relative ; d'autres initiatives sont attendues, notamment dans le domaine de la dérégulation et de l'assainissement du secteur financier. Le premier ministre Hashimoto continue de faire l'objet de critiques au sein de son propre parti, dans le contexte des prochaines élections sénatoriales de juillet. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

TOKYO
de notre correspondant

Le changement d'orientation de la politique économique japonaise, annoncé jeudi 9 avril par le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, permettra-t-elle au Japon de sortir du marasme ? Selon l'Agence de planification, les mesures de relance que vient d'annoncer M. Hashimoto devraient permettre une croissance de 1,9 % pour l'année fiscale 1998-1999. Mais les milieux politiques et les économistes ne sont pas tous aussi optimistes et pensent que le pays n'échappera pas à une récession cette année (*Le Monde* du 10 avril).

L'adoption définitive, mercredi 8 avril au Sénat, de la loi de finances pour 1998, a été le moment choisi par M. Hashimoto pour annoncer ses intentions. Alors que le cap était jusqu'ici fixé vers le redressement des finances publiques, l'allègement de la fiscalité marque un tournant. Les baisses d'impôts atteindront 4 000 milliards de yens cette année (environ 170 milliards de francs) : aux 2 000 milliards déjà annoncés en décembre s'ajoutent de nouveaux abattements d'un montant égal, qui seront mis en œuvre au cours de l'année fiscale 1998, qui a commencé le 1er avril. Le premier ministre s'est en outre engagé à une autre réduction d'impôts (également de 2 000 milliards de yens) en 1999.

Les premières réactions, à l'étranger, sont plutôt positives. Les Etats-Unis, par la voix de leur ambassadeur à Tokyo, parlent d'un plan *« très encourageant »*. A Washington, le secrétaire d' Etat au Trésor, Robert E. Rubin, a salué cette initiative, tout en ajoutant que *« le Japon devait rapidement mettre en place un programme ambitieux »*. Un haut responsable du FMI, interrogé à Washington par l'AFP, a exprimé la *« satisfaction »* du Fonds dans l'attente de plus amples détails.

« La nécessité de remédier au déficit des finances publiques demeure, a déclaré M. Hashimoto, *mais, étant donné la gravité de la situation économique, le gouvernement va mettre à l'étude des mesures lui donnant plus de flexibilité dans l'émission des bons d'Etat. »* Ce changement d'orientation implique une révision de la loi sur la réforme du système fiscal adoptée en 1987, qui oblige le gouvernement à réduire ce type d'émissions afin de permettre au Japon de ramener son déficit budgétaire (6,6 % en 1996) à moins de 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2003.

DÉPENSES NOUVELLES

Le Japon connaît un déficit budgétaire important, et la dette publique accumulée est équivalente au PIB d'une année entière : l'ajustement de la dépense publique est donc nécessaire, même si la capacité *d'épargne japonaise* permet de faire face au financement de la dette de l'Etat. M. Hashimoto souhaite faire adopter au plus tôt par la Diète une révision de la loi relative à la discipline budgétaire.

Les baisses d'impôts s'inscrivent dans un programme de relance de 16 000 milliards de yens (c'est-à-dire 750 milliards de francs), annoncé fin mars, et dont le premier ministre vient d'annoncer qu'il comprendrait 10 000 milliards de yens en dépenses nouvelles de l'Etat et des collectivités locales. Il devrait être mis en œuvre dès la fin avril et comporterait des projets d'aménagement des infrastructures de l'information et de la communication (réseaux de fibres optiques).

Objet de critiques à l'étranger et au Japon même pour l'enlisement de l'économie nippone, le premier ministre passe à la contre-offensive. Et le *Nihon Keizai*, quotidien des milieux d'affaires, salue son initiative de *« se libérer du carcan de la loi sur la réforme du système fiscal »* contre l'avis du parti de la majorité libérale-démocrate, qui voulait remettre cette décision à l'automne.

M. Hashimoto, qui depuis le début de l'année est apparu paralysé par les batailles internes au sein de son parti, a mis indirectement en jeu sa responsabilité politique en déclarant ces derniers jours que le pays aura l'occasion de se prononcer sur son action lors des élections sénatoriales prévues pour le 12 juillet. L'*Asahi*, qui dans son éditorial critique *« la politique sans vision »* de M. Hashimoto, donne le ton de la bataille politique qui s'engage en écrivant : *« Le premier ministre est-il conscient de l'échec de sa politique ? »* Le quotidien reproche notamment au chef du gouvernement d'avoir pris des mesures d'assainissement budgétaire au plus mauvais moment : elles ont accéléré les problèmes d'une économie déjà enlisée dans les difficultés consécutives à l'éclatement de la « bulle spéculative », puis les crises asiatiques.

PESSIMISME ET SCEPTICISME

La responsabilité politique du premier ministre et l'effet du plan de relance de l'économie vont dominer le débat jusqu'aux élections sénatoriales du 12 juillet. L'abaissement des impôts était le seul instrument de redressement de l'économie possible, avec l'essoufflement des plans de relance successifs adoptés ces dernières années par le Japon, et la contraction de la consommation qui a suivi le relèvement, au printemps 1997, de la TVA. Mais l'infléchissement de la politique d'austérité budgétaire est loin de faire l'unanimité au sein de la majorité libérale-démocrate. Le ministre des finances, Hikaru Matsunaga, s'est montré sceptique, faisant valoir que l'allègement des impôts, destiné à augmenter le revenu disponible des ménages, risque dans la situation actuelle d'être sans grand effet sur la relance de l'économie. *« La consommation n'augmentera pas tant que ces inquiétudes* [de la population] *n'auront pas été apaisées »*, a déclaré M. Matsunaga.

Ce constat ne manque pas de justesse. L'abaissement des impôts est un des rares messages que peut donner le gouvernement de sa volonté de redresser la situation et peut-être d'enrayer ce pessimisme, mais, dans *un contexte déprimé*, il risque d'alimenter l'épargne plus que de stimuler la consommation. Quant aux dépenses en travaux publics – dans un pays suréquipé en infrastructures –, leur effet multiplicateur suscite aussi le scepticisme. Des allègements fiscaux en faveur des entreprises pourraient avoir un impact plus important. Les dirigeants du patronat japonais réclament de nouvelles initiatives allant dans ce sens.

Le débat sur l'orientation de la politique économique est obscurci par les manœuvres au sein de la majorité où s'est formée une coalition d'adversaires déclarés du premier ministre qui cherchent à faire endosser à ce dernier la responsabilité de la crise économique. La perspective des élections sénatoriales et la possibilité de dissoudre la chambre basse tout en appelant à des élections générales anticipées – carte maîtresse de M. Hashimoto – devraient calmer le jeu. Le résultat de la consultation électorale de juillet sera déterminant pour l'avenir du premier ministre.

Philippe Pons

De l'« eau pure »

***Mamizu* (l'« eau pure ») : l'expression n'est ni celle de ménagères se plaignant de la qualité de l'eau domestique ni d'écologistes dénonçant la pollution des rivières. Mais de doctes économistes et même de l'ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo, Thomas Foley. L'« eau pure » est le grand mot du moment, la « clé » de la reprise de l'économie nippone : il désigne l'« argent frais » qui sera injecté dans l'économie à la faveur du plan de relance annoncé par M. Hashimoto.**

Les savantes additions de dépenses déjà programmées et réinscrites dans des plans de stimulation afin d'en grossir le montant – et les effets d'annonce – sont une pratique si courante que, cette fois, le gouvernement a bien précisé que l'« eau pure » représenterait 10 000 milliards de yens sur les 16 000 milliards annoncés. Imagée, l'expression n'est pas la plus appropriée, car ces dépenses sont destinées aux travaux publics, secteur opaque et corrompu : l'« eau pure » risque de fertiliser un domaine pour le moins déjà fangeux.

La Banque du Japon intervient pour soutenir le yen

LA BANQUE du Japon est intervenue massivement, jeudi 9 avril, sur le marché des changes, pour faire remonter le yen. Celui-ci avait été attaqué après la présentation du plan de relance économique gouvernemental, jugé décevant par les opérateurs. L'opération menée par l'institut d'émission nippon a été très énergique – il aurait vendu plus de 10 milliards de dollars – et très efficace : le yen a regagné 4 % en quelques heures et il cotait, vendredi matin 10 avril, 128,30 yens pour un dollar.

TROP D'INCONVÉNIENTS À LA DÉVALUATION

Les responsables nippons ont voulu démontrer qu'ils n'entendent pas utiliser l'arme du taux de change pour relancer leur économie. Au cours des dernières semaines, face au recul continu du yen, tombé à ses plus bas niveaux depuis six ans vis-à-vis du dollar, les marchés s'interrogeaient sur la stratégie monétaire de Tokyo. L'intervention de jeudi constitue un message de fermeté monétaire et prouve que le gouvernement nippon n'est pas décidé à écouter les conseils des nombreux analystes qui jugent qu'une dévaluation du yen serait le meilleur moyen de redonner un peu d'oxygène à l'économie nippone.

Pour les autorités japonaises, une dépréciation du yen présenterait plus d'inconvénients que d'avantages. Elle risquerait d'abord, selon elles, d'accélérer la fuite des capitaux hors de l'archipel et de faire plonger la Bourse de Tokyo, ce qui augmenterait encore les difficultés des banques nippones. Elle provoquerait de surcroît la colère des Etats-Unis, déjà pénalisés par le plongeon des devises d'Asie du Sud-est, qui redoutent une explosion de leurs déficits commerciaux.

L'intervention japonaise a d'ailleurs été immédiatement saluée par le secrétaire d'Etat américain au Trésor Robert Rubin. Et la Réserve fédérale des Etats-Unis aurait, pour la première fois depuis plusieurs années, épaulé jeudi la Banque du Japon dans son opération.

P-A D.

Cent dix-huit morts dans une bousculade à La Mecque

LORS du dernier rite du pèlerinage à La Mecque, jeudi 9 avril, une bousculade a fait 118 morts, en majorité des Indonésiens et des Malaisiens. Les fidèles qui se pressaient à Mina, à 10 km à l'est de La Mecque, pour lapider des stèles symbolisant Satan, ont débordé les forces de l'ordre. Sous la pression, une balustrade d'une des deux vastes passerelles qui surplomblent les stèles a cédé, précipitant les pèlerins dans le vide.

Cent sept personnes ont péri sur les lieux de l'accident et 11 autres après avoir été hospitalisées, d'après un bilan définitif du ministère saoudien de la santé, qui n'a pas précisé le décompte par nationalité. Un responsable du département Asie du Sud-Est au sein de l'institution des *Moutaouifine*, qui guident les pèlerins à travers les rituels du hadj, a cependant indiqué qu'*« un grand nombre de tués et de blessés sont des hommes ou des femmes âgés de Malaisie et d'Indonésie »*.

Les pèlerins viennent en délégations nationales, et c'était le tour des Asiatiques d'accomplir le rite de la lapidation. D'après un témoin égyptien, ils ont brisé un cordon de police qui contrôlait le trafic à l'entrée d'une passerelle qui va d'est en ouest. Quand le cordon a été entrouvert, *« des centaines de pèlerins se sont précipités »*, a raconté Mohammed Metwali, qui a assisté à la catastrophe.

« La pression était telle qu'une des balustrades de la passerelle a cédé, et des grappes de pèlerins sont tombés au sol d'une hauteur de quatre mètres. Les victimes tombaient les unes sur les autres. » Des vieux et des malades ont succombé, a indiqué le commandement des forces de sécurité du pèlerinage. *« Les forces de sécurité qui se trouvaient sur place ont déployé des efforts extraordinaires »*, mais la catastrophe n'a pas pu être évitée à cause *« du nombre considérable de personnes qui déferlaient vers les stèles »*, a-t-il ajouté.

Au même endroit, quatre ans plus tôt, 270 pèlerins étaient morts étouffés ou piétinés. La fin du pèlerinage est traditionnellement l'étape qui connaît les plus fortes bousculades, les fidèles se pressant pour accomplir les derniers rites avant de repartir chez eux. Après la lapidation, ils doivent faire une dernière fois le tour de la Kaaba, un bâtiment cubique dans la cour de la Grande Mosquée de La Mecque.

Le pèlerinage, un des plus vastes rassemblements religieux au monde, est régulièrement endeuillé par des tragédies, malgré les efforts des autorités saoudiennes pour canaliser les foules et assurer leur sécurité. – *(AFP.)*

L'Irak cacherait encore des informations sur ses armes bactériologiques

BIEN QUE l'Irak soit plus coopératif avec les équipes de désarmement des Nations unies, il reste des zones d'ombre dans les informations qu'il a fournies sur ses programmes nucléaire et bactériologique, selon des rapports rendus publics jeudi 9 avril. Dans le premier cas, il s'agit de questions *« techniques »* et dans le second, de véritables lacunes.

Le rapport adressé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au Conseil de sécurité de l'ONU est globalement positif sur le dossier nucléaire. Il indique que *« les contrôles et les inspections que le groupe d'experts de l'AIEA a effectués depuis octobre 1997 n'ont pas révélé l'existence d'équipements ou de matériels prohibés, ni que l'Irak se livre à des activités interdites »*.

Le texte de neuf pages précise qu'*« aucune preuve directe »* de matériels ou d'équipements nucléaires n'a été trouvée au cours des inspections des sites dits présidentiels, qui ont enfin pu être visités. Mais alors que l'Irak a clarifié certains points importants concernant son programme nucléaire clandestin, l'AIEA attend toujours des éclaircissements techniques de la part de Bagdad.

Un autre rapport remis au Conseil de sécurité constate que l'Irak continue à cacher des informations concernant son programme d'armes bactériologiques et que les données de l'ONU sont *« incomplètes et insuffisantes »*. Il a été établi sur la base des résultats d'une réunion d'évaluation technique qui s'est tenue à Vienne du 20 au 27 mars, avec des experts de quinze pays, des représentants de l'Irak et trois membres de la commission de l'ONU chargée de désarmer ce pays (Unscom). *« L'Irak n'a fourni aucune nouvelle information technique substantielle »*, écrivent les experts. Il *« a présenté des documents falsifiés ou tronqués. (...) Depuis février 1996, l'Irak n'a fourni aucune documentation supplémentaire, ni explications plausibles sur de nombreux aspects de son programme bactériologique. Il se peut que les tromperies en ce qui concerne certains éléments de son programme bactériologique continuent »*. Le rapport, très négatif, est ponctué de commentaires tels que *« très inquiétants »*, *« inacceptables »*, *« non crédibles »* et *« absurdes »*.

Le rapport plus général des inspecteurs de l'ONU en Irak, sur leur travail sur place ces six derniers mois, devrait être remis au milieu de la semaine prochaine au Conseil de sécurité, qui devrait réexaminer courant avril la question des sanctions. – *(AFP, Reuters.)*

Paris veut rassurer ses partenaires africains sur l'avenir de la zone franc

Les quatorze ministres des finances sont réunis à Libreville au Gabon

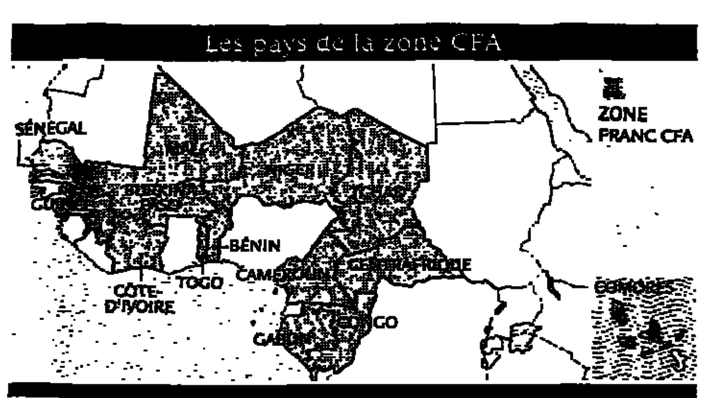
A l'approche du passage à l'euro, la crainte – ou l'espoir – d'une nouvelle dévaluation du franc CFA se répand parmi les opérateurs, malgré les démentis répétés de la France. La situation économique de la zone se redresse mais l'impact de la crise asiatique devrait coûter 0,5 point de croissance aux pays de la zone, concurrents directs de la Malaisie et de l'Indonésie sur certaines matières premières.

« L'EURO est une chance donnée aux pays de la zone franc de voir leur partenariat s'élargir vers l'ensemble des pays de la zone euro » : c'est l'un des messages que devait s'efforcer de faire passer le ministre des finances français, Dominique Strauss-Kahn, à ses partenaires africains, vendredi 10 avril, lors de la réunion ministérielle des pays de la zone franc. M. Strauss-Kahn devra aussi user de tout son pouvoir de conviction pour balayer les rumeurs de dévaluation du franc CFA. Déjà très présente à l'approche de l'euro, cette question vient d'être a été relancée par Pierre Messmer. Dans un entretien à *Jeune Afrique*, l'ancien premier ministre affirmait que les pays africains *« ne pourront pas respecter les conditions économiques imposées par l'accrochage du CFA à une monnaie aussi forte que l'euro »*. Le franc CFA, institutionnellement lié au franc français, est appelé à disparaître le 31 décembre 1999, en se fondant dans l'euro (*Le Monde* du 27 mars).

Depuis presque quarante ans, l'existence du franc CFA a favorisé la présence économique de la France dans ses anciennes colonies africaines. Pour les entrepreneurs français, la garantie de change était automatique – la Coface n'assure d'ailleurs pas les exportations à destination de la zone franc. La simplicité des opérations de change et l'absence de commission bancaire ont également facilité la tâche des entreprises installées en Afrique.

Du point de vue des pays d'Afrique francophone, le bilan est plus mitigé. L'existence du FCFA leur a évité les épisodes d'hyperinflation qui ont déstabilisé les économies nigérianes ou ghanéennes. Elle a permis la création de marchés communs, surtout en Afrique de l'Ouest, même si la construction de l'Uemoa comme espace douanier est très lente. Mais elle a privé leurs économies de l'arme monétaire. A partir du début des années 80, la surévaluation du FCFA a contribué à la marginalisation des économies africaines, dont les dirigeants ont mis des années à se convaincre de la nécessité d'une dévaluation.

Celle-ci n'est intervenue qu'une seule fois, en janvier 1994 : le taux est alors passé de 50 FCFA pour un 1 FF à la parité actuelle. Le choc a été immense. Les populations urbaines ont vu leur pouvoir d'achat réduit presque de moitié. Et si, au bout de quelques mois, les paysanneries des pays exportateurs de matières premières (Côte-d'Ivoire, surtout, mais aussi Mali ou Bénin) ont commencé à sentir les bienfaits de cette dévaluation, les populations à revenu modeste (petits fonctionnaires, artisans) des grandes villes – tout particulièrement au Sénégal – n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de vie antérieur.



MENACES DE LA CRISE ASIATIQUE

De ce bouleversement, les Africains gardent le souvenir d'une décision imposée par les institutions financières internationales, mise en oeuvre par un dirigeant français – Edouard Balladur – qui ne comptait pas, selon la sagesse populaire abidjanaise ou dakaroise, parmi les vrais amis du continent, contrairement à Jacques Chirac. Aujourd'hui, les pays de l'Uemoa et de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (Umac) redoutent de subir encore une fois les conséquences d'un processus qui leur est extérieur. Les chefs d'Etat concernés ont manifesté cette anxiété à plusieurs reprises, particulièrement lors du sommet franco-africain de Ouagadougou, en décembre 1996.

L'importance de la dévaluation de 1994 a permis aux pays exportateurs de matières premières de se replacer dans la compétition mondiale, d'autant que les cours des produits concernés (cacao en Côte-d'Ivoire, coton au Mali ou au Bénin) ont augmenté ces dernières années. Et la difficulté que les pays africains ont à attirer les industriels internationaux tient plus aux préjugés – parfois justifiés – sur l'instabilité politique et l'insécurité juridique du continent, qu'à une surévaluation de la monnaie.

Mais cette embellie est désormais menacée par la crise en Asie du Sud-Est. Les experts estiment le coût de la crise à environ 0,5 point de croissance pour 1998 et 1999. Pour l'Uemoa, la croissance retombera cette année et l'an prochain à 4,7 % contre 5,2 % prévus. L'impact sera plus fort pour l'Umac : 3,9 % contre 4,5 %. Parmi les pays asiatiques les plus touchés (Indonésie, Malaisie), on trouve des concurrents directs de l'Afrique occidentale, sur les marchés du cacao, du café robusta, de l'hévéa ou du pétrole. L'effondrement de la roupie ou du ringgit risque de profiter, à terme, aux planteurs indonésiens ou malaisiens.

Une nouvelle perte de compétitivité risquerait de laisser l'Afrique encore plus à l'écart des flux mondiaux, malgré le nouvel intérêt affiché par les Américains pour le continent noir.

DÉFICIT POLITIQUE

Certains, en Afrique, pensent que le passage des monnaies européennes à l'euro pourrait être une bonne occasion de revoir le mécanisme de fixation de la parité du FCFA. Le but serait alors de laisser aux pays africains une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux imprévus des marchés monétaires.

Pour l'instant, les décideurs économiques – ministres des finances de l'Uemoa, dirigeants de la Bceao – refusent de se prononcer publiquement sur ces questions, pour ne pas provoquer de fuite de capitaux. Ce silence correspond aussi à un déficit de politique à long terme : les pays membres de l'Uemoa ont récemment reporté la mise en place d'un tarif douanier commun.

Cette difficulté à appliquer une décision pourtant adoptée depuis longtemps montre à quel point il serait compliqué pour les dirigeants d'Afrique de l'Ouest d'envisager une refonte de leur système monétaire. Pourtant, il serait peut-être raisonnable que les pays de la zone franc sortent de leur tête-à-tête monétaire avec la France et trouvent un *modus vivendi* avec l'Union européenne, même s'ils doivent au passage perdre un peu de stabilité monétaire.

Thomas Sotinel et Babette Stern

Deux francs, une zone

● **Il existe deux francs CFA.** Celui de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), au Bénin, au Burkina-Faso, en Côte-d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo. Celui de l'Union monétaire d'Afrique centrale (UMAC), au Cameroun, au Congo-Brazzaville, en République centrafricaine, en Guinée équatoriale, au Tchad, au Gabon.

● **Deux instituts d'émission** coexistent, donc, la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC).

● **La France garantit la** convertibilité illimitée, la transférabilité et la parité fixe (100 FCFA pour 1 franc français) de ces deux monnaies. La France exerce cette garantie au moyen de comptes sur le Trésor, et non pas sur la Banque de France. En contrepartie, les banques centrales doivent déposer sur ces comptes au moins 65 % de leurs avoirs extérieurs.

● **La zone franc** comprend la France, les DOM-TOM, la principauté de Monaco, les 14 pays africains de l'UMOA et l'UMAC, Mayotte et la République des Comores.

Le Nord-Est indien aux prises avec « tous les problèmes du monde »

IMPHAL (Inde)
de notre envoyé spécial

Population du Manipur, Etat du Nord-Est indien situé le long de la frontière birmane : deux millions.

REPORTAGE

10 % de la population de l'Etat du Manipur est infectée par le virus du sida

Population séropositive au 31 décembre 1997 : 6 118 personnes. A l'échelle de l'Inde, où l'on prédit une explosion du sida dans les années à venir (67 000 cas de séropositivité déclarés, mais sans doute trois à cinq millions sur une population globale de 970 millions d'âmes...), le chiffre de la séroprévalence au Manipur peut paraître relativement faible. Pourtant, cet ancien royaume princier des confins de l'Union a le triste privilège d'être l'Etat de l'Inde qui est aujourd'hui – proportionnellement – le plus affecté par la pandémie : 10 % de ses habitants ont été contaminés par le virus alors que, démographiquement, le Manipur ne représente guère plus de 0,2 % de la population indienne.

A la différence des autres Etats de l'Union, où le mode de transmission est avant tout sexuel, c'est l'héroïne qui constitue ici le vecteur principal de l'épidémie. Les 328 kilomètres de frontière commune du Manipur avec le Myanmar (ex-Birmanie) – deuxième producteur mondial de pavot, où 25 % de l'héroïne de la planète est raffinée –, où vivent, de part et d'autre, des populations tribales de parler tibéto-birman, constituent un terrain idéal pour les trafiquants.

Dès la fin des années 70, encouragés par une législation indienne qui était encore très souple sur les stupéfiants, les narcotrafiquants ou autres « fourmis » et passeurs ont commencé à introduire l'héroïne. Aujourd'hui encore, selon les sources policières locales, une partie est convoyée vers Calcutta pour y être exportée. Le reste est vendu puis consommé sur place par la jeunesse parfois déboussolée d'une région à l'irrédentisme récurrent : en Inde du Nord-Est, on ne s'est jamais vraiment retrouvé dans le modèle proposé – ou imposé – par la lointaine New Delhi, à près de trois heures d'avion d'Imphal, capitale du Manipur...

HÉROÏNOMANES

« *C'est comme si tous les problèmes du monde s'étaient accumulés chez nous. Demandez-nous une calamité, nous l'avons en magasin : mouvements insurrectionnels, organisations séparatistes, sida, trafic de drogue... j'en passe* », ironise le responsable local de la politique de lutte contre le sida. Cet homme vif, volontiers cynique, a encore assez d'humour pour rire de l'effet produit sur l'étranger par son patronyme de haute caste hindoue : il s'appelle Khondon, docteur Khondon Singh Lisam. *« Avec un nom comme ça, j'étais le candidat idéal pour m'occuper du sida... »* Grâce à lui, une des politiques les plus dynamiques de l'Inde en matière de contrôle du sida a été instaurée. Depuis 1994, des dépistages systématiques chez les « personnes à risque » sont pratiqués dans les maternités, les cliniques spécialisées dans le traitement des maladies vénériennes, chez les drogués, les tuberculeux, les donneurs de sang. Des mesures d'autant plus urgentes qu'au dire du docteur Khondon, le chiffre de 6 158 séropositifs (dont 301 cas de sida déclarés et 94 morts), est *« bien plus faible que la réalité »*.

Les services du Programme de contrôle du sida et diverses ONG locales estiment que le Manipur compte entre 20 000 et 40 000 héroïnomanes, dont la moitié consommeraient de la « n° 4 », la plus pure, par voie intraveineuse. Le manque d'informations sur le virus et sur ses modes de transmission a favorisé la propagation de l'épidémie, de nombreux usagers de drogue ne cessant de s'échanger les seringues. En 1990-1991, une étude montrait que la moitié des héroïnomanes s'injectant la « poudre » étaient porteurs du VIH. Aujourd'hui, 90 % d'entre eux seraient infectés...

L'augmentation du nombre de femmes séropositives montre à quel point le sida est désormais présent au cœur de la famille, dans cette société maïté (la plus grande ethnie du Manipur) où le poids des traditions a longtemps empêché que l'on aborde le problème de front. Mais la prise de conscience se fait plus aiguë : la multiplication des panneaux publicitaires prévenant les jeunes des risques du virus en est un exemple.

Dans la salle du département de désintoxication de l'hôpital d'Imphal, ils sont une dizaine, jeunes de dix-huit à trente ans, mal fagotés mais apparemment en bonne forme après plusieurs semaines de séjour chez le docteur Manikanta, responsable de ce centre. Tous sont héronoïmanes, tous viennent de « décrocher », même si beaucoup d'entre eux « replongeront » après cette parenthèse dans ce grand dortoir, vétuste mais propre.

JEUNESSE NATIONALISTE

Leur histoire est celle de la révolte et de l'ennui, celle d'une jeunesse nationaliste et anti-indienne dont le goût pour l'héroïne s'est souvent conjugué avec l'attirance pour le séparatisme (il y aurait seize mouvements insurrectionnels pour le seul Etat du Manipur...). Nelson, vingt-cinq ans, est le fils d'un ancien général de l'armée indienne passé dans les rangs du Front révolutionnaire du peuple, organisation indépendantiste marxisante. *« J'ai commencé à me droguer pour échapper aux services secrets qui me soupçonnaient d'être un membre de la guérilla. Au moins, si j'avais l'air d'un camé, on ne pouvait plus rien me reprocher »*, avance-t-il.

Kiran, vingt-huit ans, a lui aussi fait un passage aux côtés d'une autre organisation séparatiste dont il a déserté les rangs : *« Je suppose que je suis séropositif maintenant. Je n'ose plus faire un test »*, soupire-t-il. Syemlyan Païté, membre d'une tribu chrétienne du sud de la région, discerne dans son destin le doigt du divin : *« Ma mère m'a dit que je suis tombé dans la drogue parce que je n'étais pas un bon chrétien. Je suis sans doute séropositif, personne ne me l'a dit mais j'en suis sûr. »* Il ajoute, les larmes aux yeux : *« Mais est-ce que je crois encore en Dieu ?... »*

Bruno Philip

La Russie est proche d'une crise d'endettement

MOSCOU. La Russie est *« au bord d'une crise d'endettement »* et pourrait bientôt consacrer 70 % du budget fédéral à la dette, a déclaré Sergueï Kirienko, vendredi 10 avril, devant la Douma, qui s'apprêtait à voter sur sa candidature au poste de premier ministre, sans doute pour la refuser. Boris Eltsine a réaffirmé le même jour qu'il ne présenterait pas d'autre candidature, soulignant que *« le temps presse, le pays étant sans gouvernement depuis trop longtemps »*.
La veille, plusieurs centaines de milliers de personnes avaient manifesté dans les grandes villes de Russie à l'appel des syndicats et des partis d'opposition, lors d'une « journée nationale d'action » contre les retards dans le versement des salaires qui se sont reproduits à grande échelle depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

Paul Quilès précise les modalités de l'enquête sur le Rwanda

PARIS. Le président de la Mission d'information sur le Rwanda, Paul Quilès, dans un entretien jeudi 9 avril à l'AFP, a insisté sur le travail que les parlementaires vont conduire en dehors des auditions publiques à l'Assemblée. Une dizaine de personnes s'attèleront à la lecture de milliers de pages de documents. M. Quilès a indiqué que la Mission allait entendre une cinquantaine de civils et de militaires, et allait contacter les services secrets belge et français pour explorer *« une dizaine de pistes »*. Elle va notamment tenter de vérifier l'affirmation d'un universitaire selon laquelle les missiles utilisés pour abattre l'avion du président rwandais avaient été pris par les Français à l'armée irakienne pendant la guerre du Golfe. Son travail débouchera sur *« un gros rapport »*. Irrité par des commentaires accusant la Mission d'avoir des *a priori*, il a assuré que les députés *« cherchent à comprendre, sans passion et sans idées préconçues »*. – *(AFP.)*

L'Allemagne va refaire à la France une offre pour un satellite-espion

BONN. Après l'annonce par la France que, pour des raisons budgétaires, elle renonçait à construire le satellite d'observation-radar Horus dont l'Allemagne aurait dû être le maître d'œuvre (*Le Monde* des 5 et 6 avril), un porte-parole du gouvernement allemand a déclaré, jeudi 9 avril, que *« Bonn respectera, naturellement »* la décision de Paris. Le groupe industriel allemand DASA, responsable du projet, a estimé que *« ce programme européen reste un but à long terme »* et il propose de lancer en 2001-2002 *« un satellite plus petit, qui transporterait aussi un radar, mais qui serait moins cher »*. Le coût du programme Horus était estimé à 15 milliards de francs, dont 60 % à la charge des Allemands. – *(AFP.)*

Radovan Karadzic serait toujours à Pale, selon Washington

WASHINGTON. L'ancien chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, inculpé de crimes contre l'humanité, génocide et crimes de guerre, se trouve toujours dans son fief de Pale, a indiqué jeudi 9 avril un haut responsable américain. *« Autant que nous le sachions, il se trouve toujours à Pale »*, a déclaré ce responsable sous le couvert de l'anonymat. Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a indiqué pour sa part que Radovan Karadzic ne se cachait pas en Biélorussie, mais s'est refusé à donner des précisions sur le lieu où il se trouverait.
Les services français de renseignement croient savoir que M. Karadzic aurait quitté Pale, capitale des ultra-nationalistes, *« en novembre 1997 »*, et aurait trouvé refuge *« dans un pays de l'Est »* qui pourrait être la Biélorussie.

Le président argentin fait arrêter un ancien responsable oustachi

BUENOS AIRES. Le président argentin Carlos Menem a ordonné jeudi 9 avril l'arrestation de Dinko Sakic, ex-commandant oustachi du camp de concentration de Jasenovac pendant la seconde guerre mondiale. Entre 1941 et 1944, 30 000 à 70 000 civils sont morts dans ce camp tenu par les oustachis, les alliés croates du III[e] Reich (les Serbes parlent de 700 000 victimes). Dinko Sakic, vivant en Argentine depuis 1947, a disparu depuis mardi soir de son domicile de Santa Teresita, à 260 km au sud de Buenos Aires. L'ambassade de Croatie, où il devait se rendre selon son épouse, a démenti qu'il se soit réfugié dans ses locaux. La découverte de l'existence d'un ancien nazi vivant au grand jour en Argentine va une nouvelle fois poser un complexe problème judiciaire, dans la mesure où Sakic serait porteur de papiers d'identité argentins légaux, obtenus grâce à la bienveillance tacite du régime péroniste après la guerre. – *(AFP.)*

Malaisie : 35 Indonésiens réfugiés dans des ambassades occidentales

KUALA LUMPUR. Trente-cinq Indonésiens ayant émigré illégalement en Malaisie se sont réfugiés vendredi 10 avril auprès des ambassades américaine, française et suisse. Ils ont demandé l'asile, mais la plupart ont été remis à la police locale, selon des sources diplomatiques. A l'ambassade de France, la police malaisienne a été conviée à venir arrêter 8 demandeurs d'asile, selon une source française. Des responsables de l'ambassade américaine ont indiqué qu'ils ne les remettraient pas à la police pour l'instant. Des vérifications sont en cours avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU. *« Si quelqu'un vient nous demander l'asile, la moindre des choses est d'examiner son cas, et certainement pas de le mettre dehors »*, s'est indigné un diplomate occidental. La Malaisie a récemment renvoyé dans leur pays plusieurs centaines d'Indonésiens, ne faisant aucune différence entre réfugiés politiques et économiques. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **GAZA : le Mouvement de la résistance islamique Hamas** a qualifié jeudi 9 avril de *« grave escalade »* l'interpellation par la police palestinienne de son porte-parole, Abdel Aziz Rantissi. M. Rantissi a été interpellé après que le Hamas eut exigé la démission de trois collaborateurs du président Yasser Arafat, sur fond de polémique au sujet de la mort de l'artificier du Hamas, Mohiedine El Sharif. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : plus de 2 000 personnes ont participé** jeudi 9 avril à une marche silencieuse à Beyrouth à la mémoire des 1 500 Palestiniens massacrés, en septembre 1982, dans les camps de Sabra et Chatila par des milices chrétiennes amenées sur les lieux par l'armée israélienne après l'assassinat du président élu libanais Béchir Gemayel. – *(AFP.)*

BUDGET Dominique Strauss-Kahn a présenté, jeudi 9 avril, les grands équilibres du projet de loi de finances pour 1999, tels qu'ils viennent d'être arbitrés par Lionel Jospin. Le gouvernement escompte un retour à l'excédent des comptes sociaux et une baisse de 18 milliards de francs du déficit budgétaire. Cela lui permettrait de réduire à 2,3 % les déficits publics. ● LES DÉPENSES, qui vont stagner en volume en 1998, devraient progresser de 1 % l'an prochain grâce à la persistance de la croissance économique. Si celle-ci est plus forte que prévu actuellement, des baisses d'impôts pourraient être décidées. ● LA TAXE D'HABITATION pourrait, dans ce cadre, être réformée. François Hollande a déclaré au *Monde* que la réduction du déficit de l'Etat n'était pas incompatible avec les priorités du gouvernement et qu'une éventuelle diminution de la fiscalité devait profiter aux *« plus modestes »*.

La réforme de la taxe d'habitation pourrait être la priorité de 1999

Le gouvernement veut limiter les déficits publics à 2,3 % du PIB l'an prochain et majorer les dépenses de 2,2 %. Si le ministère des finances constate cet été que la croissance s'annonce plus forte que prévu, des baisses d'impôts pourraient être décidées

POUR qu'un gouvernement puisse réaliser le tour de force de baisser les déficits tout en majorant les dépenses, sans exclure une baisse des impôts, il faut évidemment que la croissance s'en mêle. C'est la chance que devrait connaître Lionel Jospin avec le projet de loi de finances pour 1999 : grâce à la reprise économique, les recettes de l'Etat devraient connaître une évolution dynamique, permettant de répondre aux exigences du pacte de stabilité européen tout en trouvant des crédits nouveaux pour les dépenses prioritaires.

De fait, Dominique Strauss-Kahn a confirmé, jeudi 9 avril, à l'occasion d'une conférence de presse, qu'il escomptait une croissance solide et durable. Selon les premières estimations de Bercy, la hausse du produit intérieur brut (PIB) devrait *encore atteindre 2,8 % en 1999*, après 3 % en 1998, ce qui contribuerait à majorer les rentrées fiscales de quelque 60 milliards de francs l'an prochain. Le gouvernement dispose donc de marges de manœuvre nouvelles pour boucler son budget de 1999. Aussi compte-t-il affecter une partie des recettes fiscales à une accélération de la *baisse des déficits publics. Alors* que ceux-ci ont atteint 3 % du PIB en 1997, et devraient encore se situer à ce niveau en 1998, le gouvernement espère pouvoir les abaisser à 2,3 % en 1999, avec l'objectif d'atteindre près de 2 % en 2000, c'est-à-dire le niveau de déficits en deçà duquel le fameux ratio dette/PIB cesse d'augmenter.

Affichant cette priorité, le ministre de l'économie et des finances a assuré que ce n'était pas une forme de renoncement de la part de la gauche, qui va ainsi disposer de moins de moyens pour ses autres priorités. Selon M. Strauss-Kahn, c'est même l'inverse : *« La dette est l'ennemie de la gauche »*, et si celle-ci se fixe pour ambition de se recréer des marges d'action, elle doit impérativement abaisser les déficits. Concrètement, le ministère des finances estime que la capacité de financement des collectivités locales devrait passer de + 0,2 % du PIB en 1998 à + 0,3 % en 1999. Les organismes de Sécurité sociale de*vraient*, eux, *atteindre l'excédent :* - 0,1 % en 1998, + 0,1 % en 1999. Enfin le besoin de financement de l'Etat devrait reculer de 3,1 % à 2,7 %.

Autrement dit, en loi de finances initiale, le déficit de l'Etat devrait être ramené de 285 milliards de francs en 1997 (268 milliards en exécution) à 258 milliards en 1998 et *240 milliards en 1999. Sur les 60* milliards de recettes nouvelles générées par la croissance, près de 18 milliards de francs devraient donc être affectés à la baisse du déficit budgétaire. Dans certains courants de la gauche plurielle, cet effort aurait sans doute été jugé exagéré, si dans le même temps, la croissance ne permettait pas aussi de financer des dépenses nouvelles. Or, précisément, ce sera le cas : alors qu'en 1998, les dépenses de l'Etat vont suivre strictement l'évolution des prix, c'est-à-dire stagner en volume, elle devraient, de nouveau augmenter en volume en 1999 de 1 %. Précisément, l'hypothèse d'inflation retenue par Bercy est de 1,2 %. La hausse nominale des dépenses serait donc de 2,2 %, ce qui correspondrait à une majoration des dépenses de l'ordre de 35 milliards de francs.

Cette enveloppe sera-t-elle donc de nature à apaiser les craintes de ceux qui, dans la majorité, trouveront que le gouvernement en fait *beaucoup en matière de baisses* des déficits ? En fait, il faut bien mesurer que malgré la croissance, les marges nouvelles seront tout de même limitées, puisque sur les 35 milliards de dépenses nouvelles, 23 milliards seront absorbés par la dérive mécanique des crédits de la fonction publique (dont 12 milliards résultant directement du récent accord salarial). Pour financer toutes les autres priorités (emplois-jeunes, 35 heures, exclusion, etc.), il faudra donc inévitablement procéder à des redéploiements de crédits.

« BRAIN STORMING » FISCAL

Tel qu'il prend forme actuellement, ce projet de loi de finances ne prévoit donc pas de baisses d'impôts pour 1999, en dehors de celles qui ont déjà été votées (abaissement de 15 % à 10 % de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés, crédit d'impôt entretien, crédit d'impôt emploi...). *Cela étant, il n'est pas dit, qu'en fin* de course, le projet de loi ne sera pas modifié en ce sens durant l'été prochain. A cette échéance, le gouvernement saura – ce qui est aujourd'hui son pressentiment – s'il ne pêche pas par trop de prudence en ne prévoyant que 2,8 % de croissance en 1999. Dans l'hypothèse où la prévision, dans les prochains mois, serait révisée à la hausse, une marge complémentaire apparaîtrait, qui pourrait alors être affectée à une baisse d'impôt.

Laquelle ? En réalité, rien est encore fixé, car le *brain storming* fiscal du gouvernement est loin d'être achevé. C'est même la foire aux idées. On entend ainsi, en haut lieu, certains suggérer une réforme de l'impôt sur la fortune, prévoyant une intégration de l'outil de travail dans l'assiette de l'impôt (avec un abattement pour exclure les PME), cette nouvelle cotisation devenant déductible des droits de succession. D'autres se prennent à rêver d'une *suppression pure et simple de la* taxe d'habitation échelonnée sur plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement devra, au préalable, arrêter un calendrier pour la réforme fiscale qu'il a annoncée, puisque les trois *volets prévus (réforme de la* fiscalité du patrimoine, de la fiscalité locale et de la fiscalité écologique) ne pourront être mis en une seule année, en 1999. On devine, toutefois, que d'un ministère à l'autre, et jusqu'à l'Hôtel Matignon, on s'est pris à penser, tirant les leçons des élections régionales et cantonales, qu'il serait politiquement habile de se préoccuper au premier chef de la taxe d'habitation, qui est l'un des impôts les plus injustes qui soient puisqu'il ne tient aucun compte des revenus de ceux qui l'acquittent. Sans aller jusqu'à la suppression, qui est peut-être une solution utopique, l'idée chemine de faire de cette réforme la priorité fiscale de 1999. Si la crois*sance le permet...*

Laurent Mauduit

M. Hollande souhaite une baisse de l'impôt pour les « plus modestes »

IL N'EST PAS QUESTION de voir *« dépérir l'idée même de redistribution »*. Dans la motion majoritaire du congrès de Brest, en novembre 1997, François Hollande avait réaffirmé la nécessité de *« revenir sur les réformes fiscales à engager »* afin de mener une *« lutte effective contre les inégalités »*. En l'absence de marges de manœuvre pour 1998, le premier secrétaire du PS misait sur 1999, l'entrée dans l'euro et la confirmation de la croissance pour relancer sa demande de réformes fiscales. Le temps est donc venu.

« Il faut utiliser les marges nouvelles dégagées par une croissance qui s'annonce forte autour de trois priorités », a déclaré M. Hollande au *Monde*. La première priorité est de *« continuer l'effort sur l'emploi, la lutte contre les inégalités, et la solidarité »*, souligne le député de Corrèze, qui estime être en phase avec Lionel Jospin et avec Dominique Strauss-Kahn. Il s'agit donc de traduire dans les dépenses publiques en 1999 les *« engagements du gouvernement »* sur la lutte contre l'exclusion, l'accord salarial dans la fonction publique, la mise en œuvre négociée des 35 heures et l'éducation. *« C'est la même politique mais avec plus de marges »*, assure M. Hollande.

La seconde priorité est de *« continuer à maîtriser l'endettement public »*. Une réduction du déficit public en 1999 à 2,3 % du produit intérieur brut ne pose pas de problème au premier secrétaire du PS dès lors qu'elle est *« compatible avec nos engagements »*. *« La réduction du déficit, ce n'est pas l'objectif ou la finalité qui résume une politique mais c'est une condition de la réussite »*, assure-t-il, en expliquant que la seule difficulté serait que la diminution du déficit empêche le gouvernement de tenir ses engagements, ce qui, pour lui, n'est pas le cas.

RÉFORME DE L'ISF

M. Hollande fait de la nécessité de *« réserver quelques moyens pour faire baisser l'impôt des plus modestes »* la troisième priorité. *« Il faut se donner quelques marges de manœuvre pour alléger les taxes et les impôts des ménages les plus modestes »*, réclame-t-il en ne tranchant pas, pour l'heure, entre une diminution de la TVA ou de la taxe d'habitation. Dans sa plate-forme pour les élections législatives de 1997, le PS promettait : *« Nous allégerons la TVA sur les produits de première nécessité et accroîtrons le dégrèvement social de la taxe d'habitation. »*

Le patron des socialistes inscrit aussi à l'ordre du jour du budget de 1999 une réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune – le programme du PS se prononçait pour un relèvement du barème – et une modification de l'assiette des cotisations patronales, *en les faisant reposer sur l'ensemble de* la richesse produite et non sur les seuls salaires. Pour autant, M. Hollande ne se prononce pas sur les modalités d'une réforme de l'ISF qui ne rapporte que 9 milliards de francs et qui, insiste-t-il, doit être réalisée dans le cadre d'une stratégie basée sur *« une fiscalité du patrimoine modernisée et une fiscalité locale révisée »*.

M. Hollande se garde aussi de se prononcer sur une remise en cause du plafonnement des allocations familiales. *Le PS tiendra un colloque sur la* politique familiale avant la conférence sur la famille, en juin.

Au sein du PS, la gauche socialiste critiquera la logique du pacte de stabilité d'Amsterdam qui privilégie la réduction des déficits. Le PCF réclamera une baisse de la TVA et un alourdissement de l'ISF pour financer notamment le relèvement des minima sociaux demandé aussi par les Verts. Mais, tout en rappelant cette exigence, Yves Cochet, *député (Verts) du Val-d'Oise, qualifiait, jeudi* 9 avril, de *« globalement satisfaisantes »* les orientations annoncées.

Michel Noblecourt

Tous les grands secteurs militaires concernés par les économies sur la défense

ALAIN RICHARD, ministre de la défense, a présenté, mercredi 8 et jeudi 9 avril, aux commissions de la défense de l'Assemblée nationale, puis du Sénat, les économies budgétaires que les armées sont invitées à faire entre 1999 et 2002, dans le cadre de ce qu'on a appelé la *« revue »* des programmes d'armement. Cette adaptation de la loi de programmation militaire, approuvée par le chef de l'Etat en conseil de défense (*Le Monde* du 26 mars), a été annoncée dans ses grandes lignes par le premier ministre lors de son déplacement dans la marine, à la fin de la semaine dernière (*Le Monde* des 5 et 6 avril). *Le ministre* de la défense en a révélé les détails aux parlementaires.

Aucun des grands secteurs de la défense n'a été épargné. Ces nouveaux ajustements, qui portent sur 20 milliards de francs, s'ajoutent à ceux qui sont intervenus dès 1997 et en 1998, soit une économie globale déjà acquise de 15 milliards de francs. Si bien que, durant ses six années d'application, les crédits d'équipement de la programmation militaire 1997-2002, décidée par le gouvernement précédent, seront amputés de 35 milliards de francs, soit 7 % du montant total des ressources prévues.

● **Dissuasion nucléaire** : l'économie attendue est de 3,4 milliards de francs. Outre la décision de faire coïncider en 2008 la mise en service du quatrième sous-marin de nouvelle génération avec celle du missile stratégique M 51, l'admission au service actif du troisième sous-marin de cette nouvelle série sera décalée de six mois. Le système Astarté – quatre avions Transall capables en permanence de relayer les ordres d'engagement nucléaire du chef de l'Etat si jamais les installations de transmissions au sol étaient détruites – sera abandonné.

● **Renseignement, commandement, communication** : l'économie portera sur 3,8 milliards de francs, dont 2,4 dans le domaine spatial, avec l'arrêt du système de surveillance de l'espace et du programme Horus de satellite-radar. En revanche, le programme de satellite d'observation optique Helios-2 a été maintenu, De même, il a été décidé de mettre en service un Sarigue NG, un avion stratégique de guerre électronique, et d'embarquer des moyens de recherches électromagnétiques sur le bâtiment *Bougainville*, qui remplacera le navire-espion *Berry*, voué à être désarmé.

● **Forces classiques** : l'économie est la plus forte dans ce secteur, avec 9,4 milliards de francs attendus. Le début des livraisons du Rafale est décalé d'une année, passant de 2003 à 2004, sans que soit remise en cause la constitution de la première flottille sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle* et le premier escadron destiné à l'armée de l'air. Ce report permet d'économiser 2 milliards de francs en quatre ans.

Une partie des Mirage 2000 de défense aérienne seront transformés en Mirage 2000-5 sur le modèle de la version exportée par Dassault à Taïwan et aux Emirats arabes unis. Il est prévu de désarmer le porte-avions *Foch*, à la fin 1999 ou au début 2000, au moment de la mise en service du *Charles-de-Gaulle* ; de limiter les achats de missiles sol-air Mistral à un stock de sécurité, de renoncer au programme Macped de mines antichars et au projet d'une nouvelle torpille lourde pour la marine.

En revanche, les programmes majeurs d'armement sont maintenus, comme le char Leclerc (mais le nombre des porte-chars sera sensiblement réduit) ; les hélicoptères Tigre et NH-90 ; la frégate *Horizon* ; le véhicule blindé de combat pour l'infanterie (VBCI) avec le Royaume-Uni et l'Allemagne ; l'avion de guet Hawkeye embarqué sur porte-avions et directement acheté aux Etats-Unis ; le projet d'un nouveau sous-marin nucléaire d'attaque ; l'avion de transport futur (qui pourrait être acquis dès 2002 à partir d'un développement à la charge des industriels intéressés) ; les missiles air-air Mica, sol-air SAPM/T, les missiles de croisière air-sol Scalp EG et Apache antipistes. Toutefois, les programmes de missiles antichars AC 3 G LP (longue portée) adaptés au Tigre, de missiles de croisière Apache IZ à munitions fragmentées et de missiles porte-torpilles Milas, en coopération avec l'Italie, seront abandonnés.

Jacques Isnard

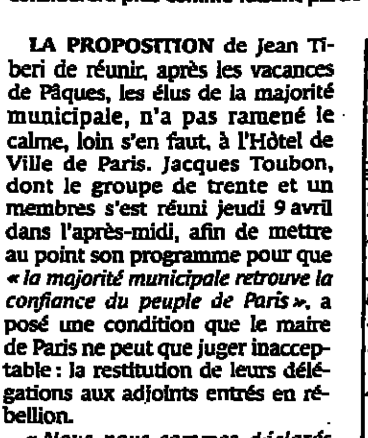
Le conflit s'envenime à la Mairie de Paris entre Jean Tiberi et Jacques Toubon

Jacques Dominati, président de l'UDF parisienne, est contesté par ses amis

Le conflit entre Jean Tiberi et Jacques Toubon à la Mairie de Paris s'envenime. M. Toubon ne se considérera plus comme faisant partie de la majorité si le maire ne rétablit pas dans leurs fonctions les adjoints rebelles, ce qu'il se refuse à faire. Les appels au calme, loin de contribuer à une clarification, révèlent l'ambition de certains élus de renforcer leur propre influence à la faveur de la confusion.

LA PROPOSITION de Jean Tiberi de réunir, après les vacances de Pâques, les élus de la majorité municipale, n'a pas ramené le calme, loin s'en faut, à l'Hôtel de Ville de Paris. Jacques Toubon, dont le groupe de trente et un membres s'est réuni jeudi 9 avril dans l'après-midi, afin de mettre au point son programme pour que *« la majorité municipale retrouve la confiance du peuple de Paris »*, a posé une condition que le maire de Paris ne peut que juger inacceptable : la restitution de leurs délégations aux adjoints entrés en rébellion.

« Nous nous sommes déclarés dans la majorité municipale (...). Mais on ne peut pas penser que nous puissions discuter avec le maire avant que ceux d'entre nous qui ont été exclus ne soient réintégrés dans leurs mandats », a déclaré l'ancien ministre de la justice. Claude Goasguen, député (FD) de Paris, qui a entraîné dans son sillage une dizaine d'élus UDF, laisse entendre qu'un refus du maire pousserait le nouveau groupe dans l'opposition. *« Nous n'avons pas pris la Bastille tout de même »*, a-t-il ironisé.





Alors que les alliés de M. Toubon se posent en victimes de M. Tiberi, celui-ci, qui se considère comme l'agressé, continue à travailler à la formation d'un nouvel exécutif. A 20 heures jeudi, il a reçu Claude-Annick Tissot (RPR). L'ancienne présidente de la commission des marchés du conseil régional, à l'origine de la dénonciation des irrégularités sur les marchés des lycées d'Ile-de-France, est considérée, depuis son éviction de la liste d'Edouard Balladur aux régionales, comme une pièce essentielle du « dispositif Tiberi », qui espère tirer profit de son image de « Madame Propre du RPR ».

De son côté, Jacques Dominati, président du groupe UDF, a affronté jeudi une fronde interne, menée par les présidents de trois formations parisiennes de l'UDF : Bernard Plasait (DL), Patrick Trémège (PPDF) et Jean-Loup Morlé (Parti radical). Si sa prise de position, mercredi, consistant à dire *« ni Tiberi ni Toubon »* a recueilli l'adhésion de l'ensemble de son groupe (vingt-deux membres), son évocation, jeudi matin sur Europe 1, du nom de M. Balladur comme conciliateur possible a déplu à une partie de ses troupes, qui lui contestent l'exclusivité de l'expression publique des positions du groupe UDF.

En fin de soirée, neuf conseillers UDF signaient un communiqué, intitulé « Halte au feu », dans lequel ils déclarent *« ne pas se reconnaître dans des prises de position suicidaires qui jettent le trouble dans l'esprit des Parisiens »*. Alors que M. Tiberi tente de susciter, de la part de tous les groupes à géométrie variable qui se dessinent d'une heure à l'autre, des déclarations de soutien, ce sous-groupe de l'UDF tient la ligne *« ni Tiberi ni Toubon »*. Il dénonce *« la multiplication des déclarations et des attaques personnelles »* comme *« la sévérité des sanctions »* infligées aux adjoints rebelles.

Les auteurs de ce communiqué n'ont pas constitué dès jeudi soir leur propre groupe, ce qui a de quoi inquiéter M. Dominati : celui-ci ne peut pas ne pas voir dans cette autonomisation graduelle une tentative de M. Plasait de lui ravir la présidence du groupe UDF.

Tandis qu'une partie de l'UDF crie « halte au feu », tout en rajoutant de l'huile sur le brasier, sept élus RPR et divers droite, à l'initiative de Françoise de Panafieu, députée RPR, lancent un *« appel à la raison »*, sans prendre parti pour M. Tiberi. Y figurent des proches de Philippe Séguin, comme Nicole Catala, le balladurien Philippe Goujon, Michel Roussin, balladurien de 1995, peu favorable à M. Tiberi, Marie-Thérèse Junot, présidente du récent groupe des Indépendants, une ancienne proche d'Alain Juppé, Marie-Thérèse Hermange... Sous couvert de pacifier la situation, ces appels au calme préfigurent l'émergence de nouveaux groupes de pression, prêts à peser dans la désignation du futur maire de Paris, en 2001 ou avant.

Pascale Sauvage

La gauche veut « rendre impossible » le fonctionnement de la région Rhône-Alpes

LYON
de notre correspondant régional

La séance plénière « inaugurale » du conseil régional Rhône-Alpes, ouverte le 20 mars par l'élection de Charles Millon (ex-UDF), grâce aux voix du FN, s'est achevée jeudi 9 avril dans la confusion. Après avoir déploré le blocage de l'institution régionale, qui n'a pu élire que neuf de ses quinze vice-présidents, M. Millon a donc brusquement mis fin aux procédures de vote et fixé aux 15 et 16 avril la discussion du budget primitif 1998. L'opposition de gauche a aussitôt dénoncé un *« putsch juridique »* et promis de *« rendre impossible »* le fonctionnement de l'assemblée.

« C'est le théâtre de l'absurde », a commenté Jean-Jack Queyranne, chef de file (PS) de la gauche « plurielle », à l'issue de la dernière journée marathon du conseil régional. Les neuf premiers vice-présidents, issus des rangs de l'UDF et du RPR, avaient pu être désignés, lundi 6 avril, grâce aux voix du FN. Mais celui-ci, qui réclame désormais à M. Millon son dû pour le soutien qu'il lui a apporté, demande *« l'exécution concrète des engagements »* pris par ce dernier à propos de la sécurité dans les transports en commun et les lycées, de la culture et de la politique fiscale. Bruno Gollnisch (FN) exige également deux présidences de commission, celles de la culture et des finances et, dans une lettre adressée le 8 avril à M. Millon, sollicite un rendez-vous avec lui. *« Personnellement, j'ai passé l'âge des rencontres furtives auxquelles on accède par l'escalier de service »*, prévient-il.

N'ayant pas obtenu le contact officiel réclamé, M. Gollnisch et les 34 autres élus du FN se sont retirés du jeu, laissant face à face les 61 élus de la droite et les 60 conseillers de gauche. Les premiers, profondément divisés à propos de *« l'alliance »* conclue avec le FN – une quinzaine de conseillers RPR, centristes et radicaux n'ont pas participé au scrutin ou se sont abstenus – ont ainsi contribué à l'élection de vice-présidents de gauche qui ont aussitôt démissionné.

Le jeu des élections-démissions a finalement duré deux jours, les 7 et 9 avril, bloquant l'institution et rendant furieux M. Millon. Ce manège a surtout contribué à creuser davantage encore le fossé, à droite, entre partisans et adversaires du président de la région. Marie-Thérèse Geffroy (RPR) et Thierry Cornillet, président du Parti radical, ont de nouveau dénoncé la cogestion de fait entre les amis de M. Millon et le FN et réclamé la démission du premier. *« C'est le jour des Judas »*, s'est exclamé Claude Faure, conseiller régional RPR de l'Ardèche.

Gérard Ducarre, maire (RPR) de Saint-Chamond, a souligné *« l'attitude suicidaire sur le plan politique »* des élus rebelles. *« La région tourne à vide à cause de vous »*, a déploré, pour sa part, Robert Borrel (divers gauche). *« Vous êtes un faiseur de coups,* a-t-il lancé, en s'adressant à M. Millon, *un aventurier* [qui nous] *emmène dans une totale impasse. Votre orgueil vaut plus que la région. Vous vous êtes mis en tête de sauver la droite et de conserver votre siège. »*

« Il n'est pas possible de gérer une région avec une alliance avec le FN », avait assuré le président de Rhône-Alpes le 27 mars sur Europe 1. *« Si la région est ingouvernable,* avait-il ajouté, *je démissionnerai. »* La journée du 9 avril a apporté la preuve par l'absurde que M. Millon ne peut gérer « sa » région sans avoir recours aux voix des élus du FN et que, sans eux, l'institution qu'il dirige est ingouvernable.

Claude Francillon

Jacques Calvet, ancien président du directoire de PSA

« Accepter les voix d'élus FN n'est pas à condamner par principe »

« Grand patron retiré depuis peu des affaires, vous avez eu des velléités de vous engager, à droite, en politique. La situation actuelle vous préoccupe ?

– Je ressens, en France, un malaise politique plus fort que dans les autres pays. Du fait des fréquentes alternances politiques depuis 1981, un certain nombre de problèmes importants pour les citoyens sont considérés comme trop compliqués pour être traités par les hommes politiques, qu'ils soient de gauche comme de droite. Je pense au chômage, aux violences, à l'immigration, avec tous les conséquences que cela a sur l'ordre et sur l'école.

» Existe dans notre société le sentiment, à tort ou à raison, qu'un certain nombre d'étrangers n'adhèrent pas aux valeurs de la société française, mais maintiennent leur adhésion aux valeurs de leur société d'origine. S'ajoute un étonnement, voire une frayeur, devant l'ordre de grandeur des changements à l'œuvre : la mondialisation, la place de la France dans l'Europe, les logiques financières l'emportant sur les peuples et la représentation démocratique. Rien de ce qui assurait une sorte de stabilité – non pas d'immobilisme – ne semble y résister. Cela me donne le sentiment que les choses vont trop vite pour l'horloge biologique des hommes et des femmes. Cela explique qu'un nombre important de nos concitoyens estiment que le monde politique ne leur apporte pas ce qu'ils attendent.

– Quelle doit être l'attitude de l'opposition face au Front national ?

– La situation est très contrastée. D'une part, un certain nombre de principes essentiels, s'ils ne sont pas respectés par le FN – je pense à l'égalité entre les êtres humains –, n'en font pas un allié convenable. Moi, je crois profondément à l'égalité morale entre tous les êtres humains, quels que soient leur origines, leurs croyances ou leur rôle dans la société. D'un autre côté, le FN bénéficie des aides publiques à la vie politique. Cela signifie que c'est un parti reconnu comme tel par tous les pouvoirs démocratiques qui se sont succédé. Le FN est, de fait, un parti légalement constitué, et financé, partiellement, comme les autres, par le contribuable. De quel droit, dès lors, le mettre hors du jeu politique ?

– La droite a accepté les voix d'élus FN pour obtenir quatre présidences d'exécutifs régionaux. Vous condamnez cette démarche ?

– Accepter les voix des élus FN : c'est à considérer au cas par cas. Non pas à condamner par principe, pour en profiter indirectement, comme le font la gauche et M. Jospin, si attentif à jouer l'honnête homme et si politicien au mauvais sens du terme dans son attitude. Il ne faut pas lancer des anathèmes à la manière de ce Tartuffe de gauche. Il faut penser à tous les électeurs du FN qui sont des déçus, des inquiets, des patriotes, qui, souvent, ont peur de l'avenir. La vraie question pour que la démocratie vive, c'est que les électeurs se reconnaissent dans les politiques menées par la droite ou par la gauche.

– Cela passe-t-il par des réformes institutionnelles ?

– En partie. La vie de l'entreprise vous apporte un certain nombre de convictions. Dans une entreprise, il faut, d'une part, un pouvoir de direction fort, capable de concevoir un projet, d'exercer des responsabilités. Mais il faut aussi que soit encouragée l'expression de points de vue différents. Aujourd'hui, parce que le monde évolue trop vite, il faut plus que jamais des pouvoirs forts à tous les échelons politiques. Mais les minorités doivent être représentées.

– Y compris le FN ?

– Le FN, mais aussi Lutte ouvrière ou les écologistes.

– Comment jugez-vous l'action du gouvernement ?

– Elle obéit beaucoup plus à un souci de compromis permanent entre les différentes tendances de sa majorité qu'à un réel projet politique. Je suis très critique sur trois mesures qui ont été prises. D'abord, l'effort de réduction de la dépense publique est insuffisant. Les emplois-jeunes, la loi sur l'exclusion, les incitations financières aux 35 heures, ont été décidés sans que des économies précises n'aient été réalisées. Ensuite, je ne comprends pas cette loi sur la réduction obligatoire et généralisée du temps de travail. Si les gens sont égaux, du point de vue moral, ils ne sont pas interchangeables dans la vie économique. Cette loi ignore qu'une fraction limitée des êtres humains donne du travail aux autres. Enfin, la politique familiale ne doit pas procéder de la redistribution des ressources des plus aisés aux plus démunis. »

Propos recueillis par Caroline Monnot

Louis Le Pensec et la FNSEA en désaccord sur les modalités d'aide à l'agriculture

Le syndicat paysan a préservé son unité

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

C'est dans une certaine confusion que s'est achevé, jeudi 9 avril à Clermont-Ferrand, le cinquante-deuxième congrès de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles). L'unité a été préservée en dépit de *« rugueux échanges »*, mais le ministre de l'agriculture et de la pêche, Louis Le Pensec, a ostensiblement contesté plusieurs orientations sur lesquelles les congressistes avaient eu du mal à s'accorder. Au point que le gouvernement a été soupçonné de pratiquer *« de la fausse concertation »* et de ne faire que de la simple *« information périodique »*.

Présenté par Dominique Chardon, secrétaire général de la FNSEA, le rapport d'orientation a été approuvé par Henri de Benoist, président de l'association générale des producteurs de blé, ce qui n'allait pas de soi, les céréaliers n'étant, par principe, pas favorables au rééquilibrage des primes ou à une agriculture orientée vers le respect de l'environnement. Ils l'avaient fait savoir, en 1997 à Toulouse, et avaient manifesté leur mauvaise humeur en s'abstenant. *« Cette fois-ci, les propos agressifs ont disparu. De part et d'autre, on a fait preuve de réalisme, de compréhension et de clarté. Le discours de Chardon est porteur d'espérance »*, a déclaré Henri de Benoist au *Monde*, qui, en outre, n'a pas voulu courir le risque d'apparaître comme un fauteur de troubles. Le rapport a été adopté à la quasi-unanimité, quatre délégués isolés votant contre et deux s'abstenant.

M. Chardon, qui avait eu l'habileté de parler d'*« entreprises performantes et d'une agriculture offensive et conquérante »*, mais aussi de *« prime de base en rapport avec le territoire travaillé et valorisé »*, peut donc se targuer d'avoir remporté un succès politique interne. Mais cette victoire a été quelque peu ternie par le discours de M. Le Pensec qui, d'emblée, a insisté sur les reculs de l'agriculture depuis vingt ans, ce qui lui a valu d'abondants sifflets. Il a aussi cherché à atténuer ses déclarations du 31 mars à Bruxelles – elles mettaient en cause la vocation de l'agriculture à exporter sur le marché mondial des matières premières à bas prix – et jugées comme *« une faute scandaleuse »* par M. de Benoist. Pour rassurer les éleveurs, il a affirmé qu'il s'opposerait à une baisse des prix de la viande bovine et qu'il défendrait *« avec détermination »* les quotas laitiers qui ont permis de *« garantir des prix rémunérateurs »*.

C'est en expliquant le contenu de la future loi d'orientation, et notamment le contrat territorial d'exploitation, que Louis Le Pensec a jeté un certain trouble dans l'assistance. L'idée d'une prime de base à l'hectare complétée par des soutiens spécifiques selon les productions – l'une des pierres angulaires du nouveau discours de la FNSEA – a été battue en brèche par le ministre, qui y voit *« une aide statique et une rente »* trop favorable à la France, qui, selon lui, n'a aucune chance d'être adoptée par nos partenaires européens. En revanche, le contrat, qui pourrait être doté de 4 ou 5 milliards de francs dès 1999, contiendra deux parties, l'une à caractère socio-économique, insistant sur la création d'emplois et la valorisation des produits, l'autre à tonalité plus sociale, territoriale et environnementale, mettant l'accent sur l'entretien des paysages ou la prévention des feux de forêt. Ce faisant, le ministre s'est employé à flatter les thèses du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA).

DOMINIQUE VOYNET HUÉE

Quant à Luc Guyau, président de la FNSEA, il s'est taillé un franc succès en faisant huer par la salle, à plusieurs reprises, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en pointant du doigt la grande distribution et en invitant les chefs d'Etat et les ministres européens à interdire à la Commission *« de n'en faire qu'à sa tête »*. *« Qu'est-ce que cette église dans laquelle c'est le bedeau qui commande ! »*, s'est-il exclamé. Plus concrètement, il a laissé entendre *« qu'un accord entre la France et l'Allemagne pourrait être trouvé dans les six mois qui viennent sur la viande bovine »*. De la sorte, près de la moitié de la réforme de la politique agricole commune serait à peu près réglée.

François Grosrichard

La cote de popularité de M. Chirac en baisse, selon deux sondages

EN FORTE HAUSSE avant les élections régionales, la cote de popularité du président de la République enregistre une baisse sensible au lendemain de ce scrutin. Selon la dernière enquête de Louis Harris, réalisée les 3 et 4 avril auprès d'un échantillon national de 1 010 personnes et publié par *Valeurs actuelles* (daté 10 avril), Jacques Chirac recueille 53 % d'opinions positives (en baisse de 7 points), contre 34 % de négatives. Selon le sondage d'Ipsos, réalisé les 3 et 4 avril auprès d'un échantillon national de 955 personnes et publié par *Le Point* (daté 11 avril), le chef de l'Etat recueille 52 % de jugements favorables (en recul de 9 points), contre 38 % de défavorables.

Le premier ministre, Lionel Jospin, enregistre une baisse mais beaucoup moins forte : il recueille 57 % de bonnes opinions (– 1 point), contre 33 % de jugements négatifs, selon Louis Harris, et 55 % de bonnes opinions (– 5 points), contre 36 % de jugements négatifs, selon Ipsos.

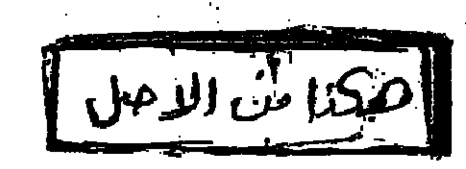
DÉPÊCHES

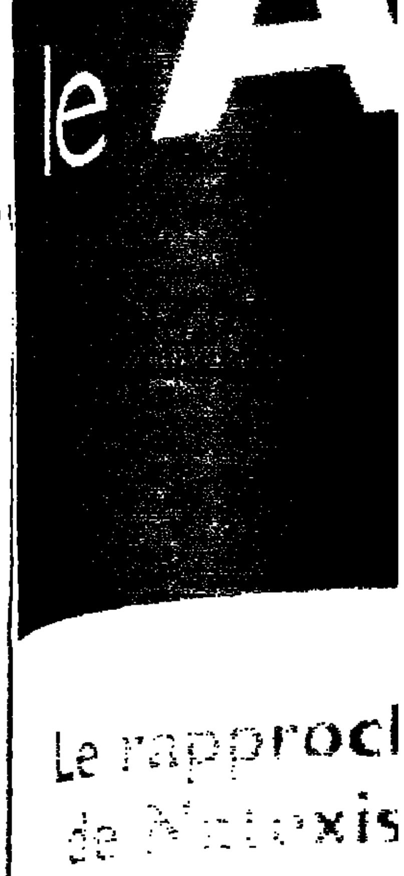
■ **PRÉSIDENTIELLE : Valéry Giscard d'Estaing** estime, dans un entretien au *Figaro Magazine* du 11 avril que *« le convoi politique français a besoin d'être tiré par une locomotive »*. Pour l'ancien chef de l'Etat, la France ne peut pas *« s'accommoder d'un pouvoir politique à faible capacité d'action »*. Notant que *« la prochaine élection présidentielle sera le moment du choix »*, il assure que le candidat devra être *« un homme du futur et de grand talent »*.

■ **FRONT NATIONAL : Catherine Trautmann** a constitué, jeudi 9 avril, un comité de vigilance anti-FN avec vingt-deux personnalités du monde culturel, parmi lesquelles Tahar Ben Jelloun, Ariane Mnouchkine, Jean Nouvel et Michel Piccoli. La ministre de la culture veut *« alerter, réfléchir, et proposer »*, face à la politique culturelle du Front national.

■ **UDF : Philippe Vasseur, vice-président de Démocratie libérale,** a estimé, jeudi 9 avril, sur RTL, que l'UDF est *« morte »* et a souhaité que le parti d'Alain Madelin *« vole de ses propres ailes »*.

■ **ALLOCATION D'ATTENTE : les chômeurs de moins de soixante ans ayant cotisé quarante ans à l'assurance-vieillesse** disposeront désormais de ressources d'au moins 5 000 francs par mois, grâce à l'allocation spécifique d'attente (ASA). Cette mesure, définitivement adoptée jeudi 9 avril par le Sénat, s'adresse à des chômeurs de longue durée, percevant l'allocation de solidarité spécifique ou le revenu minimum d'insertion.





Une OPA où le A veut dire Amicale.

Le rapprochement du Groupe Banques Populaires et de Natexis va créer le 3ème groupe bancaire français de services complets aux entreprises.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT AMICALE DES BANQUES POPULAIRES SUR NATEXIS

Modalités de l'offre : 440 F par action *

CLÔTURE DE L'OFFRE : 15 MAI 1998

L'OPA que vient de lancer le Groupe Banques Populaires sur Natexis (issu de la fusion de la BFCE et du Crédit National) n'est pas une OPA comme les autres : c'est une offre amicale qui répond à une ambition partagée par les deux groupes.
Principalement tourné vers les petites et moyennes entreprises, les professionnels et les particuliers, le Groupe Banques Populaires trouve en Natexis, surtout orienté vers les moyennes et les grandes entreprises, une complémentarité idéale.
Au savoir-faire de l'un dans l'épargne salariale, l'affacturage, à son rôle de banque d'affaires des PME, répond chez Natexis une expertise confirmée dans le financement du commerce international et sur le marché du capital-investissement.
Adossé à un groupe puissant, Natexis verra sa situation consolidée et trouvera les moyens financiers nécessaires à son développement.
De son côté, le Groupe Banques Populaires pourra, entre autres, consolider sa présence auprès des moyennes et grandes entreprises et étendre son offre internationale auprès des PME exportatrices.
Pour l'actionnaire de Natexis, cette OPA est une bonne opération : par exemple, la prime est de 24,6% par rapport à la moyenne des cours de l'action Natexis des 12 derniers mois.
L'offre est valable jusqu'au 15 mai : contactez sans attendre votre intermédiaire financier.

*coupon attaché





© Publicis Consultants 0111

La Caisse Centrale des Banques Populaires se réserve le droit de ne pas donner suite à l'offre si elle ne détient pas 51% du capital et des droits de vote existants et potentiels de Natexis. Une note d'information visée par la COB (n° 98236 du 6 avril 1998) est disponible aux sièges sociaux du Groupe Banques Populaires (Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75015 Paris) et de Natexis (45, rue Saint-Dominique 75007 Paris).

INFORMATION ACTIONNAIRES
N° Vert 0800 440 440 (APPEL GRATUIT)

SÉCURITÉ Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a présenté, jeudi 9 avril, les grands axes d'une réforme de structures de la préfecture de police de Paris, sans équivalent depuis plus de trente ans. ● CE PROJET s'appuie sur un rapport remis au ministre, en février, par Philippe Massoni, le préfet de police. Celui-ci préconise de donner la priorité à la police de proximité en créant, dans chaque arrondissement, une *« circonscription unique »* qui mettrait fin à la vieille division entre commissariats de quartier, chargés de la police judiciaire, et commissariats d'arrondissement, pour la sécurité publique. ● DEUX parlementaires ont remis, jeudi, au premier ministre un rapport qui plaide en faveur d'un rapprochement entre la police et la gendarmerie. Un redéploiement sur l'ensemble du territoire permettrait de mieux faire coïncider effectifs et taux de criminalité.

La préfecture de police de Paris s'oriente vers des missions de proximité

Le projet de réforme présenté par le ministre de l'intérieur pourrait entrer en vigueur au début de 1999. Il propose une « nouvelle architecture » rompant avec l'organisation traditionnelle qui faisait de la police parisienne un monde à part, depuis le début du XIXe siècle

PRIORITÉ à la police de proximité. En présentant officiellement aux policiers parisiens les grands axes de la réforme de la préfecture de police (PP), jeudi 9 avril, Jean-Pierre Chevènement est maintes fois revenu sur une idée qu'il place au cœur de sa politique de sécurité. Le ministre de l'intérieur s'appuyait cette fois sur le rapport concernant *« la réforme de l'organisation des services actifs de la préfecture de police »* que lui a remis Philippe Massoni, le préfet de police, à la fin du mois de février. Le document définit, en une bonne centaine de pages, les grandes lignes d'une réforme de structures sans équivalent dans la « grande maison » depuis plus de trente ans.

Il propose une *« nouvelle architecture »* de la police parisienne qui rompt avec l'organisation traditionnelle encore en vigueur, héritée du consulat de Napoléon Bonaparte (17 février 1800), qui fait de la PP un monde à part dans la police française. La réforme propose la création dans les vingt arrondissements parisiens d'*« une circonscription unique de police de proximité »*. Actuellement, cohabitent des commissariats d'arrondissement qui dépendent de la sécurité publique, et ont principalement la charge de la circulation et de l'ordre public, et des commissariats de quartier, qui s'occupent de la police judiciaire, spécialement des petits délits ; 99 % des plaintes des Parisiens y sont déposées.



Selon le rapport de M. Massoni, cette *« dualité »* est *« un obstacle majeur à une bonne police de proximité »*. D'autant qu'il est parfois difficile pour les Parisiens de distinguer les rôles des deux services et de savoir à qui s'adresser. La création dans chaque arrondissement de la circonscription unique de police de proximité permettrait de pallier cet inconvénient. Placée sous l'autorité d'un commissaire central d'arrondissement, elle aurait la responsabilité de trois services distincts regroupant tous les aspects des activités de police : un service de la voie publique, affecté essentiellement à la circulation et au stationnement, un service de l'accueil, de la recherche et de l'investigation judiciaire, regroupant les enquêtes, le suivi des plaintes, ainsi que la brigade anticriminalité (BAC) et l'identité judiciaire. Enfin, un service de la police de quartier serait chargé de l'accueil des victimes, du dépôt des plaintes, du traitement des incivilités et de l'îlotage.

Cette réorganisation vise aussi à mieux gérer les effectifs, en vue d'une efficacité accrue de la lutte contre la petite délinquance et d'une plus grande visibilité des policiers sur la voie publique. Un sondage effectué pour le compte de la préfecture de police en vue de la réforme, les 13 et 14 janvier 1998, auprès de 1 004 personnes habitant dans la capitale, indiquait que 55 % des Parisiens citaient au premier rang de leurs souhaits *« une plus grande présence des policiers sur la voie publique »*, ainsi que des relations *« plus étroites et plus confiantes entre la police et la population »*.

Aujourd'hui, dénonce Philippe Massoni, l'absence de hiérarchie locale commune fait que l'action policière reste trop *« compartimentée »*. Il cite en exemple l'action des îlotiers, censés coller au terrain du sentiment d'insécurité dans les arrondissements de la capitale, pour en pointer les manques et les défauts. *« Elle devrait être systématiquement dirigée en tenant compte des plaintes reçues dans la circonscription »*, souligne le préfet de police, avant d'ajouter que *« ce n'est pas actuellement le cas, faute d'une réelle cohésion et d'une unité opérationnelle au plan local »*.

ORGANISATION CENTRALE

La réforme entraînerait d'autre part d'importantes modifications dans l'organisation centrale de la PP. Elle déboucherait sur la création de trois grandes directions : l'ordre public (circulation, manifestations, surveillance des lieux sensibles), la police de proximité (coordination des échelons intermédiaires des commissariats d'arrondissement, nouveau service de protection des réseaux ferrés parisiens, gares, RER, métro, brigade des sans-abri), la police judiciaire dont les prestigieuses brigades centrales (criminelle, financière, etc.) seraient peu touchées par le grand bouleversement. L'inspection générale des services (IGS), responsable de la discipline et des enquêtes internes, n'est que peu concernée. Ce n'est pas le cas des renseignements généraux (RGPP), dont certaines compétences, en matière de lutte contre le travail clandestin, par exemple, pourraient éventuellement être contestées au profit de la police judiciaire.

Le ministère de l'intérieur espère que la réforme pourra entrer en vigueur à la fin de l'année ou au début de 1999. Pour être définitivement adoptée, elle doit d'abord franchir l'étape de la concertation avec les syndicats de police. Ceux-ci ont été reçus par M. Massoni, dès jeudi après-midi, pour faire connaître au préfet leurs premières appréciations. Les réactions des représentants des gardiens de la paix (14 610 des 17 982 policiers parisiens au 1er janvier) étaient plutôt positives, même si des craintes se manifestent ici ou là.

« Est-ce que les moyens financiers et en effectifs seront à la hauteur de l'ambition ? », s'interroge Gérard Boyer, le secrétaire général d'Alliance. Joaquin Masanet, le responsable de l'UNSA-Police, souligne que, pour mettre plus de policiers sur le terrain, *« il faudrait respecter les engagements pris en matière de recrutement de personnel administratif. Cela n'a pas l'air d'être le cas actuellement »*. Frédéric Lagache, le secrétaire général adjoint du Syndicat général de la police (SGP, majoritaire à Paris), insiste quant à lui sur la nécessaire embauche de nouveaux policiers. *« Il n'est pas question*, dit-il, *que cette réforme, qui peut être une vitrine pour la police nationale, ouvre par exemple la porte aux adjoints locaux de sécurité qui ne sont pas des policiers à part entière. »*

P. Ce.

Un pouvoir pleinement sauvegardé

Le préfet de police reste le seul maître de la police à Paris. La réforme annoncée par Jean-Pierre Chevènement n'y changera rien. Elle *« ne saurait avoir pour objet, ni pour effet, de toucher au statut particulier de la PP et aux compétences du préfet de police »*, a affirmé le ministre de l'intérieur devant les cadres de la préfecture de police, rassemblés au Carrousel du Louvre. Cet engagement pris par M. Chevènement était, indirectement, une réponse à la nouvelle offensive lancée par des élus parisiens en faveur de la création d'une police municipale dans la capitale.

A l'occasion de l'apparition du nouveau groupe, à Paris, rassemblant des élus de l'UDF et du RPR, Jacques Toubon (RPR) a indiqué qu'il était favorable à une telle initiative (*Le Monde* du 8 avril). *« Les spécificités de Paris, siège des institutions républicaines, exigent de l'Etat qu'il exerce les pouvoirs qui sont les siens dans la capitale »*, a cependant précisé M. Chevènement.

TROIS QUESTIONS À *PHILIPPE MASSONI*

1 La réforme engagée va-t-elle profondément modifier le fonctionnement de la préfecture de police, que vous dirigez ?

Cette réforme pourrait être l'une des plus marquantes que la préfecture de police ait connues depuis sa création. Cette importante évolution, qui concerne les structures, le fonctionnement, et les modes d'action des services actifs de police, ne remet pas en cause le statut particulier de la préfecture, comme l'a indiqué M. Chevènement.

2 Quelle est votre définition d'une police de proximité à Paris ?

Les services de police ont obtenu des succès dans la lutte contre la délinquance. Ils restent fragiles. Certains facteurs négatifs pèsent lourdement : l'accroissement de la part des mineurs dans la délinquance, le recours croissant à la violence dans les rapports sociaux, la toxicomanie, les conséquences de la crise économique. En outre, le traitement policier classique de la délinquance, qui obtient parfois de bons résultats, ne prend pas suffisamment en compte l'ensemble des facteurs d'insécurité qui pèsent sur la vie de nos concitoyens. Ceci concerne tous les dérèglements de la vie sociale, constitués par une multitude de comportements agressifs très pénalisants et très visibles, que l'on range sous l'appellation d'*« incivilités »* : vandalisme, insultes, occupation abusive des espaces publics, nuisances en tout genre. La plupart de ces faits, pris isolément, sont de faible importance. C'est leur multiplication qui est insupportable. Adapter l'outil policier suppose une profonde rénovation des structures, en particulier au niveau local. Mais aussi une plus grande aptitude au travail en partenariat, car, sans le concours de toute la société, la police ne peut que rester impuissante.

3 Dans quel délai pensez-vous que la réforme puisse être mise en œuvre ?

De nombreuses pratiques professionnelles vont être profondément rénovées, et une importante série de mesures d'accompagnement doivent être mises en place. Une deuxième grande phase s'ouvre aujourd'hui. Elle mettra sur pied les modalités pratiques et humaines de cette réforme, dans la plus grande concertation. Elle devrait être mise en place dans le courant du premier trimestre 1999.

Propos recueillis par Pascal Ceaux

Un rapport parlementaire prône un rapprochement entre police et gendarmerie

LA FRANCE ne manque ni de policiers ni de gendarmes. Elle en compte 1 pour 252 habitants, soit plus que la moyenne européenne (1 pour 310). Mais la répartition de leurs effectifs sur le territoire national *« est inversement proportionnelle aux besoins »*, en matière de lutte contre l'insécurité, ont constaté Jean-Jacques Hyest, sénateur (UDF-FD) de Seine-et-Marne, et Roland Carraz, député (MDC) de la Côte-d'Or, auteurs d'un rapport remis jeudi 9 avril au premier ministre, sur *« une meilleure répartition des effectifs de la police et de la gendarmerie pour une meilleure sécurité publique »*. Les conclusions du travail des deux parlementaires seront examinées en détail par le prochain conseil de la sécurité intérieure, le 27 avril. Lionel Jospin, devrait alors arrêter avec Jean-Pierre Chevènement, le ministre de l'intérieur, et Alain Richard, le ministre de la défense, les orientations du gouvernement dans ce domaine.

M. Carraz et M. Hyest placent au cœur de leur réflexion le *« redéploiement »* géographique des policiers et des gendarmes, et une meilleure *« liaison »* entre les services. Les deux parlementaires proposent, par exemple, de généraliser dans toutes les grandes agglomérations des postes de commandement conjoints entre police et gendarmerie, comme il en existe déjà à Lyon. Ils invitent surtout à une rénovation en profondeur de la carte qui définit les zones de compétence entre les deux corps. Il s'agit notamment de remédier à la mauvaise adéquation des effectifs et du taux de criminalité. Certains cantons ruraux comptent ainsi jusqu'à quatre brigades de gendarmerie. M. Carraz cite l'exemple de La Tour-de-Carol dans les Pyrénées-Orientales. *« Il faut en finir avec le dogme d'une brigade de gendarmerie par canton*, estime le député de la Côte-d'Or. *Nous préconisons d'ores et déjà la fermeture des deuxièmes et troisièmes brigades dans les cantons les moins touchés par la délinquance. »*

FACILITER LE REDÉPLOIEMENT

M. Carraz et M. Hyest proposent de transférer à la gendarmerie soixante-dix à quatre-vingts petites communes du ressort de la police. Environ 3 000 policiers pourraient être dégagés par cette mesure, et réaffectés dans des zones sensibles : la région parisienne, le Nord, Rhône-Alpes et le pourtour méditerranéen. Inversement, quarante à quatre-vingt-douze communes pourraient passer de la zone gendarmerie à celle de la police nationale. Les rapporteurs soulignent l'intérêt à concentrer l'effort des gendarmes dans les nouvelles zones « rurbaines » où réside une population de plus en plus nombreuse. Pour faciliter le redéploiement, les parlementaires veulent aussi s'appuyer sur l'important renouvellement, de près de 25 %, des effectifs policiers, provoqué par les départs à la retraite nombreux jusqu'en 2005, et sur une uniformisation des recrutements. *« Nous parions sur un rapprochement des métiers. Les futurs gendarmes ressembleront aux futurs policiers »*, assure Roland Carraz.

Il faudra dorénavant procéder par *« fixation d'objectifs »*, jugent les rapporteurs, pour lutter de manière plus rationnelle et plus efficace, contre tous les problèmes, de la délinquance à l'insécurité routière. La mise en œuvre de ces mesures exigerait, selon les parlementaires, un effort budgétaire de 4 milliards de francs, sur quatre ans, soit 1 milliard de francs par an. L'essentiel de ces sommes serait consacré à un renforcement des moyens : modernisation des matériels, rénovation ou constructions de commissariats, amélioration des offres de logements aux policiers.

P. Ce.

Mme Guigou précise ses projets de réforme du droit de la famille

LA GARDE des sceaux, Elisabeth Guigou, a dévoilé, mercredi 8 avril, les grands axes de ses réflexions sur la réforme du droit de la famille qu'elle souhaiterait conduire en 1999. La ministre, qui concluait la journée d'auditions sur le droit de la famille organisée par la commission des lois du Sénat, a assuré que rien n'était encore tranché – un rapport doit lui être remis par la sociologue Irène Théry au mois de mai – et elle s'est félicitée que *« les parlementaires participent à la réflexion en cours »* (*Le Monde* du 9 avril).

Insistant sur la nécessaire adaptation du droit à l'évolution de la famille, Elisabeth Guigou a précisé que la réforme envisagée s'articulera autour de deux axes : la filiation et le couple. Sur le premier point, la ministre de la justice a souligné combien il lui importe que l'enfant puisse s'inscrire dans une filiation stable, ce qui ne lui semble pas assuré par l'état actuel du droit, notamment pour les enfants naturels.

Concernant les couples, Mme Guigou a ensuite déclaré que le *« divorce est perçu comme le point noir des relations familiales : long, cher et psychologiquement éprouvant »*. La ministre de la justice souhaite donc aménager les procédures actuelles en les simplifiant. Le recours aux techniques de médiation familiale, encore peu utilisées, pourrait être organisé dans ce but.

« L'ACCÈS AU JUGE »

Quant à la possibilité d'introduire une nouvelle procédure de divorce devant un officier d'état civil (*Le Monde* du 3 décembre 1997), Mme Guigou a précisé qu'il ne s'agissait en aucun cas de remplacer les formes actuelles du divorce, mais d'en créer une nouvelle. *« Je ne crois pas que cela fragiliserait l'institution du mariage »*, a estimé la ministre de la justice, ajoutant que sa préoccupation dépassait largement le simple désengorgement des tribunaux. *« L'un des piliers de la réforme de la justice que je vais présenter repose sur la différence entre l'accès au droit et l'accès au juge »*, a-t-elle déclaré.

La ministre de la justice s'est aussi fait l'écho des réserves des professionnels – magistrats, avocats et professeurs de droit – sur le divorce pour faute qui *« accentuerait les conflits entre les conjoints »*.

Au sujet de la proposition de loi adoptée en première lecture par le Sénat mercredi 25 février sur la possibilité de révision des montants des prestations compensatoires (*Le Monde* du 7 janvier), elle a souligné qu'il ne faudrait pas que cette disposition entraîne devant les tribunaux un contentieux demesuré.

Enfin, la ministre de la justice a indiqué que, dans le droit français, le conjoint survivant n'était pas particulièrement protégé. Elle a dit souhaiter par ailleurs rendre le régime matrimonial plus facilement modifiable.

A propos des couples non mariés, Mme Guigou a souligné que le concubinage n'avait, en droit, que des effets limités, réservés en majorité aux couples hétérosexuels. Refusant de ne légiférer que pour les couples homosexuels comme de donner à tous les concubins, quel que soit leur sexe, les mêmes droits qu'aux couples mariés, à cause de la question des enfants, Mme Guigou a rappelé que la proposition du professeur Jean Hauser de créer un Pacte d'intérêt commun (PIC) n'était pas celle du gouvernement, mais que l'idée d'organiser les conséquences patrimoniales d'une communauté de vie faciliterait la vie quotidienne des concubins.

Michèle Aulagnon

CORRESPONDANCE

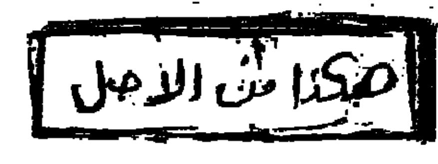
Une lettre d'Yves Laisné

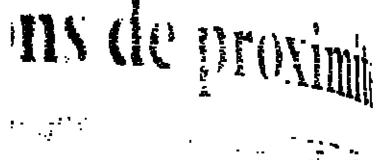
Dans un article intitulé « Les conditions de vie "inhumaines" du foyer Terres-au-Curé » (nos éditions du 22 juin 1996), Le Monde *avait fait état des poursuites correctionnelles engagées par plusieurs dizaines de travailleurs immigrés contre Yves Laisné, en tant que président de l'Agence des foyers et résidences hôtelières privées (AFRP), association gestionnaire de ce foyer. M. Laisné nous adresse la correspondance suivante :*

Dans son jugement du 12 septembre 1996, le tribunal correctionnel de Paris m'a relaxé de l'ensemble des fins de la poursuite. Votre journal n'en a pas rendu compte. La cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 19 janvier 1998, contre lequel aucun pourvoi ne nous a été dénoncé, confirme entièrement le jugement. La non-assistance à personnes en danger est écartée du fait, constaté déjà par le tribunal, que les risques invoqués par les parties civiles ne constituent pas le péril imminent nécessitant le secours immédiat exigé par le texte.

Sur l'*« hébergement dans des conditions contraires à la dignité humaine »*, l'arrêt, s'il constate que les conditions de vie des clients de ce foyer étaient *« insalubres »*, observe aussi, comme le jugement, qu'il n'a pas été abusé de la vulnérabilité des personnes hébergées, le délit n'étant pas dès lors constitué.

Dans un attendu de principe, la cour écrit que, *« en effet, si le législateur a voulu étendre la protection instituée par l'article 225-14 du code pénal aux personnes socialement ou culturellement vulnérables, il n'a pas entendu inclure dans cette catégorie les personnes étrangères, à raison de leur seule extranéité. »*





Au premier trimestre 1997, la baisse des loyers s'est poursuivie à Paris et en proche banlieue

Cette tendance, amorcée en 1993, se confirme pour la quatrième année de suite

Selon l'enquête annuelle de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, la baisse des loyers se poursuit à Paris pour la quatrième année de suite. Dans un cas sur trois, le prix est révisé à la baisse à l'occasion d'un changement de locataire. Pour près de la moitié des cinq-pièces, la baisse des prix est en moyenne de 8 %. Plus d'un tiers des petits logements sont également concernés.

TOUS LES TYPES de logements sont désormais concernés et Paris *intra muros* n'est plus épargné : la hausse des loyers dans l'agglomération parisienne s'est encore ralentie en 1996 et, au premier trimestre de 1997, dans plus d'un cas sur trois, les loyers ont été révisés à la baisse à l'occasion d'un changement de locataires.

Les logements les plus touchés par les baisses de loyer restent les grands logements. Ainsi, près de la moitié des cinq-pièces et plus sont reloués, à Paris, avec des baisses moyenne de l'ordre de 8 % (10 % en banlieue). Plus d'un tiers des petits logements sont également concernés à Paris et 39 % en banlieue. Cette tendance, amorcée en 1993, se confirme pour la quatrième année consécutive à Paris et pour la troisième année en banlieue. Elle constitue le principal enseignement de l'enquête annuelle de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) qui dispose d'un fichier de 40 000 références de loyers, à Paris et dans 114 communes de la proche banlieue.

En 1996 comme en 1995, les loyers ont moins augmenté à Paris qu'en proche banlieue ou en province. Entre 1989 et 1993, la hausse se situait à deux ou trois points au-dessus de l'indice des prix (1,8 % en 1996). Elle est, désormais, et depuis deux ans, inférieure à ce dernier, égale à 0,5 % à Paris et à 0,8 % en proche banlieue. La décélération est générale puisqu'elle touche également les nouvelles locations (logements neufs ou mis en location pour la première fois).

Alors qu'au plus fort de la hausse des loyers, en 1992, ces derniers avaient atteint, à Paris, 101 francs au mètre carré en moyenne, ils plafonnent aujourd'hui à 92 francs (70 francs en banlieue, au lieu de 76 francs en 1992). Tous types de logements confondus, les Franciliens ont ainsi déboursé, en 1996, 81,40 francs au mètre carré pour se loger à Paris et 65,60 francs en proche banlieue. Selon l'étude, cette inversion de tendance du marché entraîne une réduction très importante de la dispersion des loyers pratiqués. En 1990, les ménages *« emménagés récents »* dépensaient, en moyenne, pour la location de leur logement 70 % de plus que ceux ayant emménagés depuis au moins dix ans. Cet écart n'a cessé de diminuer depuis, pour atteindre 44 % début 1996 et 42 % début 1997.

Le loyer des trois-pièces à Paris

en francs au m², au 1er janvier 1997

XIXe 67 F (76 F) · XXe 68 F (74 F) · Bois de Boulogne · Bois de Vincennes · La Seine

67 à 70 F · 70 à 75 F · 80 à 85 F · 86 à 89 F

xx F ENSEMBLE DES LOCATAIRES

(xx F) LOCATAIRES ARRIVÉS EN 1996

Source : OLAP

MARGES DE NÉGOCIATION

A Paris, souligne l'OLAP, les seules hausses significatives sont celles qui résultent d'une remise à niveau des loyers après le départ d'un locataire installé depuis de très nombreuses années. En revanche, les Parisiens n'hésitent pas à quitter leur logement pour obtenir ailleurs des conditions de location plus favorables, particulièrement lorsqu'ils avaient emménagé pendant la période de haute conjoncture 1992-1993. Ils retrouvent aussi des marges de négociation nouvelles avec les propriétaires, exigeant, par exemple, des travaux de remise en état du logement ou, lorsqu'il s'agit d'agences, une diminution des frais de location.

Cette *« conjoncture régressive »* résume l'étude de l'OLAP, est responsable de l'attitude hésitante des propriétaires. *« Déçus, ils changent souvent de gestionnaires ou reprennent eux-mêmes la gestion de leurs biens pour faire des économies (...). Ils hésitent à vendre pour revenir à la location lorsqu'ils sont à nouveau déçus par les prix de vente ou les difficultés pour trouver un acquéreur. »*

L'Observatoire des loyers rend compte, comme chaque année, des prix moyens dans les différents arrondissements parisiens à partir d'un échantillon représentatif de 10 000 logements. Pour les personnes ayant emménagé en 1996 dans un appartement de trois pièces de *« standing moyen »*, les prix s'échelonnent de 97 francs au mètre carré dans le 6e arrondissement à 74 francs dans le 20e, qui reste l'arrondissement de la capitale le meilleur marché.

Le niveau de loyer des studios reste, pour sa part, très largement au-dessus de la barre symbolique des 100 francs. Il atteint 126 francs au mètre carré dans le 8e arrondissement, 109 francs dans le 15e. Dans le 5e arrondissement, les quatre-pièces et plus ont une surface un peu inférieure à la moyenne, ce qui les classe parmi les grands logements les plus chers au mètre carré dans la capitale.

Chaque marché local a ses particularités : studios et deux-pièces de qualité modeste ou *« franchement médiocre »* malgré des prix élevés dans le 9e arrondissement, parc *« globalement dévalué »* dans le 10e avec des prix proches de ceux de la périphérie est de Paris, prix moyen relativement élevé dans le 11e, en raison de la très forte proportion de studios et de deux-pièces dans cet arrondissement.

Christine Garin

Affaire Elf : Christine Deviers-Joncour a été remise en liberté

L'enquête sur cette proche de M. Dumas se poursuit

LA JUGE d'instruction Eva Joly a ordonné, jeudi 9 avril, la remise en liberté de Christine Deviers-Joncour. Amie personnelle et ancienne collaboratrice de Roland Dumas, âgée de 50 ans, elle reste soupçonnée de *« recel d'abus de biens sociaux »* aux montants considérables, au préjudice du groupe Elf Aquitaine, dont elle fut salariée, de 1989 à 1993, au titre de *« chargée de mission »*. Quelques heures après une brève confrontation avec l'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, consacrée aux conditions de son recrutement par le groupe pétrolier, Mme Deviers-Joncour a pu quitter, dans la soirée, la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis.

Sa libération est toutefois assortie d'un contrôle judiciaire, qui lui interdit de quitter le territoire national, ainsi que de rencontrer les autres protagonistes de l'affaire, au premier rang desquels figure Roland Dumas. Christine Joncour devra en outre s'acquitter, au début du mois de juin, d'une caution de 1 million de francs. Ses défenseurs, Mes Pierre Haïk et Philippe Lemaire, avaient déposé, au début de la semaine, une nouvelle demande de mise en liberté. Mme Joncour ayant été écrouée le 7 novembre 1997, sa détention ne pouvait se prolonger au-delà du 7 mai prochain : la limite légale est fixée à six mois lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement.

Il est probable que le report *sine die* de la convocation de M. Dumas a conduit Mme Joly à anticiper cette échéance. Ayant subi une intervention chirurgicale le 10 mars, le président du Conseil constitutionnel, à qui les juges doivent notifier une mise en examen, a obtenu l'ajournement de sa convocation, à la suite d'une expertise médicale (*Le Monde* du 8 avril).

Lors de son incarcération, Christine Deviers-Joncour n'était soupçonnée qu'au titre d'éventuels salaires fictifs versés par Elf, ainsi qu'à propos de l'achat d'un luxueux appartement parisien, rue de Lille, payé 17 millions de francs en 1992. L'enquête a, par la suite, mis en évidence les sommes très importantes qui lui furent versées, sous l'influence de l'ancien directeur chargé des *« affaires générales »* du groupe pétrolier, Alfred Sirven.

66 MILLIONS AU TOTAL

La filiale genevoise Elf-Aquitaine International (EAI) – que M. Sirven présidait – a versé à Christine Joncour 2,5 millions de francs sous forme de salaires, loyers et achats divers, tout en lui attribuant une carte de crédit, dont les débits se montent à 1,5 million de francs. A ces sommes s'ajoutent, entre autres,les deux virements effectués en sa faveur à partir d'un compte d'Elf au Luxembourg : 14 millions en 1991, sur un compte à Lugano, puis 45 millions, en 1992, sur le compte genevois de Gilbert Miara, ami et complice de Christine Joncour. Et encore l'octroi par Elf de 2,3 millions de *« subventions »*, *via* une petite société de communication, pour des prestations de relations publiques et d'édition réalisées par Mme Joncour pour le ministère des affaire étrangères, alors dirigé par M. Dumas (*Le Monde* du 31 mars). Ainsi, au total, les enquêteurs ont estimé à 66 millions de francs les fonds soustraits à Elf au bénéfice de Mme Joncour. Mais ils n'ont pas répondu à cette question : en rémunération de quelle influence, ou pour le compte de qui, de telles sommes ont-elles pu être versées à une simple *« chargée de mission »* ? Les explications de l'intéressée ont été fluctuantes, parfois contradictoires et souvent peu convaincantes. M. Dumas a affirmé n'avoir bénéficié d'*« aucune de ces sommes »*. Quant au témoin essentiel de l'affaire, Alfred Sirven, il n'a jamais parlé : il est en fuite depuis deux ans, sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Hervé Gattegno

Une épidémie de typhoïde progresse en région parisienne

UNE VINGTAINE de personnes sont actuellement hospitalisées dans différents établissements de la région parisienne en raison d'une épidémie de typhoïde et d'hépatite virale de type A dont le premier cas a été diagnostiqué à la fin mars au service des urgences de médecine tropicale de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). Deux malades actuellement traités à l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif et à Aubervilliers sont dans un état grave. Tous les patients âgés de dix-huit à vingt-cinq ans avaient participé, le 7 mars, à une soirée créole qui avait réuni entre deux cents et trois cents personnes sur une péniche ancrée sur les berges de la Seine (*Le Monde* du 10 avril).

Lors de cette soirée, organisée sans autorisation préfectorale, les participants avaient consommé du poulet boucané et du riz créole. Les règles d'hygiène ont-elles, à cette occasion, été respectées ? Selon la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) du Val-de-Marne, ce début d'épidémie pourrait être due à la consommation de la viande de poulets qui auraient préalablement été lavés avec de l'eau puisée dans la Seine. Pour le docteur Alain Fisch (hôpital de Villeneuve-Saint-Georges), cette hypothèse *a priori* inquiétante est peu vraisemblable. *« Il faudrait dans ce cas imaginer qu'existe dans l'eau du fleuve de fortes concentrations en* Salmonella typhi *et en virus de l'hépatite A, ce qui est plus qu'improbable*, explique-t-il. *Il faut beaucoup plus simplement penser à une contamination due à un défaut d'hygiène, un porteur du germe ayant* via *la nourriture infecté plusieurs personnes. »*

Il apparaît en outre que contrairement aux déclarations de la DDASS, les poulets n'ont pas été lavés dans l'eau de la Seine, mais ont été livrés sur la péniche prêts à être cuits. L'hypothèse d'une contamination *via* une vaisselle lavée avec une eau contaminée est aussi *a priori* à exclure, les participants à la soirée ayant utilisé des assiettes en carton. Auprès de la préfecture du Val-de-Marne, on indique que le procureur de la République va être saisi de cette affaire.

Aujourd'hui devenue très rare en France, la typhoïde est une maladie grave et contagieuse d'origine bactérienne caractérisée par une fièvre importante, des céphalées, une insomnie, une grande fatigue ainsi que d'importants troubles digestifs. Les premiers symptômes peuvent faire penser à une grippe. Sa période d'incubation, habituellement de deux à trois semaines, peut parfois être plus longue.

Cette affection nécessite un diagnostic rapide et un traitement antibiotique administré précocement. La dernière épidémie autochtone remonte à 1978 et la quasi-totalité des cas observés aujourd'hui concernent des personnes de retour d'un voyage à l'étranger ou celles vivant dans leur entourage. La fièvre typhoïde sévit de manière endémique dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La diminution observée en France est, pour l'essentiel, due à l'amélioration de la qualité et de la distribution des eaux, ainsi qu'aux efforts déployés pour éduquer les voyageurs allant dans des pays où la typhoïde continue de sévir sur un mode endémique.

Jean-Yves Nau

La CNIL adresse un avertissement au Crédit mutuel de Bretagne

« MENTEUR », *« un peu niais »*, *« compte joint, mais eau dans le gaz »*... Telles étaient les mentions stockées dans le fichier clients de l'agence de Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) du Crédit mutuel de Bretagne (CMB). Alertée par deux particuliers qui avaient découvert par hasard un commentaire les concernant, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a constaté que des employés enregistraient des données et commentaires *« dépourvus de tout lien avec la finalité du traitement informatique »*, *« dénués de toute pertinence et portant atteinte à l'intimité de la vie privée »* de leurs clients ou *« de leurs proches »*.

La CNIL a adressé, mardi 7 avril, un avertissement au Crédit mutuel de Bretagne. La Commission rappelle les grands principes qui doivent présider à la tenue de fichiers : *« Les informations nominatives doivent être pertinentes, adéquates et non excessives »* au regard de la finalité des traitements informatiques. De surcroît, elles doivent être *« objectives »*, c'est-à-dire dénuées de jugement de valeur et *« être communiquées aux personnes »* qui ont un droit d'accès aux données les concernant. Le Crédit mutuel de Bretagne a condamné, jeudi 9 avril, le *« dérapage individuel, stupide et inadmissible de la part d'un collaborateur qui, pour son seul usage et comme défouloir personnel, a noté ses propres appréciations »*.

DÉPÊCHES

■ **MÉDECINE : le docteur Jean-Pierre Dio, qui avait rédigé pour l'UFC-Que choisir** cinq fausses ordonnances permettant de tester la vigilance des pharmaciens (*Le Monde* du 11 février), a été blâmé par le conseil régional de l'ordre des médecins d'Ile-de-France. L'enquête publiée en septembre 1995 par l'association de consommateurs avait révélé une absence de contrôle de la part des pharmaciens dans huit cas sur dix. Le docteur Dio a décidé de faire appel de cette décision.

■ **JUSTICE : Lucette Michaux-Chevry**, présidente du conseil régional de la Guadeloupe, a été entendue, mercredi 8 avril, par le juge d'instruction parisien Edith Boizette. Le magistrat lui a notifié ses deux mises en examen, l'une pour *« usage de faux »*, l'autre pour *« détournement de fonds publics »* dans l'affaire Pacary.

■ **ÉDUCATION : les 70 enseignants « en retrait » du lycée Romain-Rolland de Goussainville** (Val-d'Oise) sont considérés comme *« grévistes »* par le rectorat de Versailles. Pour la quatrième journée consécutive, jeudi 9 avril, les enseignants ont refusé d'assurer leurs cours.

■ **La Fédération de l'éducation nationale (FEN) et la Fédération syndicale unitaire (FSU)** ont demandé aux présidents des conseils généraux et régionaux de ne pas déléguer dans les conseils d'administration des établissements scolaires de conseillers *« élus directement ou indirectement par le Front national »*, dans deux communiqués publiés mardi 7 avril.

■ **FAITS DIVERS : Abdelkader Benaouda, 45 ans, sans profession** et sans domicile fixe, de nationalité algérienne, a été mis en examen par le juge d'instruction Olivier Deparis, jeudi 9 avril, après avoir avoué le meurtre de Germaine Barriac, 87 ans, dévalisée et tuée à son domicile le 20 mars. Cet homme est par ailleurs soupçonné d'avoir agressé une vingtaine de vieilles dames.

DISPARITIONS

René Pellos

Le « père adoptif » de Filochard, Ribouldingue et Croquignol

LE DESSINATEUR René Pellos est mort, mercredi 8 avril à Cannes, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans (*Le Monde* du 10 avril).

A Angoulême, il était surnommé « *le roi René* ». Autant pour ses dons de dessinateur que parce qu'il se vantait d'une paresse qui le rapprochait, disait-il, des rois fainéants. Roi, il l'était à triple titre. D'abord pour ses milliers de coups de crayon et la centaine d'ouvrages dessinés, mais aussi parce que le Festival international de la BD de la capitale des Charentes l'avait intronisé deux fois. En 1976, il est couronné par le Grand Prix d'Angoulême. Ce qui le fait entrer dans la légende de la BD : il est en effet le premier dessinateur français à se voir décerner la plus haute distinction de la BD, après le Belge André Franquin et l'Américain Will Eisner. En 1980, il reçoit la médaille d'or de la ville d'Angoulême et accepte sportivement de dessiner l'affiche du festival, à la place de son ami Marijac, qui avait obtenu le Grand Prix. Cette affiche résume à elle seule la vie de Pellos : on y voit les Pieds Nickelés plonger, tirer au fusil et courir. Car le « père adoptif » de Ribouldingue, Filochard et Croquignol – l'autre fut Pierre Colin, dit Roland de Montaubert, auteur des scénarios – fut d'abord un sportif, et non des moindres.

Né René Pellarin, à Lyon, le 22 janvier 1900, Pellos a vécu son enfance en Savoie et en Suisse, où il crée ses propres journaux, à périodicité et à titre variables – *Le Tas de blagues*, *Mille Gueules* ou *Piouit*. A seize ans, il participe à un journal local satirique genevois, *Le Gugusse*, ce qui lui vaut les foudres des consuls allemand et autrichien en Suisse. La Grande Guerre terminée, il étudie les beaux-arts à Genève, mais, avant de se lancer dans la BD et l'illustration, il se consacre à sa première passion, le sport. Et à sa façon : royale, puisqu'il participe aux Jeux olympiques de Paris en 1924. Il y lance le javelot, court le 800 mètres et lance le poids. Installé dans la capitale, au début des années 30, il allie ses deux passions, sport et dessin, et entame une carrière de dessinateur de presse, en boxe et surtout en cyclisme, pour *L'Intransigeant* et pour *Match*.

Pellos, vite réputé pour ses caricatures, est envoyé sur le Tour de France ; à l'instar d'un Antoine Blondin, mais avec des crayons, il y croquera pendant des années les vedettes comme les oubliés du peloton, pour des titres comme *Miroir du cyclisme*, *Miroir Sprint* ou *Sport Mondial*. Il apprend à vénérer Antonin Magne, Fausto Coppi, Bahamontès ou Anquetil et, surtout, Eddy Merckx, et peaufine son image de « *roi des dessinateurs sportifs* ». Un recueil de ses dessins de presse témoigne de son coup de crayon et de la fluidité de son dessin en noir et blanc (*Les Héros du Tour*, Ed. Quintette, 1974).

GRAPHISME DYNAMIQUE

Mais René Pellos n'oublie pas la BD. Avant la seconde guerre mondiale, il se lance dans des genres différents, aidé par sa puissance de travail. En 1937, il publie *Futuropolis*, une bande dessinée d'aventure et de science-fiction qui sera publiée dans le magazine *Junior*, et dont le titre s'inspire du film *Metropolis*, de Fritz Lang, qu'il admirait. L'oeuvre fera grand bruit en cassant les codes conventionnels, par le mouvement graphique qu'elle introduit et par son intrigue – une ville où règne un ordre de fer, creuset de maîtres implacables et d'esclaves robotisés dont vont s'extraire les deux héros, Rao et Leona.

Après sa participation à la Résistance, René Pellos retourne au dessin sportif, réalise quelques BD – des récits de jungle comme *Durga-Rani* et de science-fiction comme *Atomas* – et, surtout, se voit offrir, en 1948, de reprendre le dessin des Pieds Nickelés, personnages créés par Louis Forton en 1908 dans les colonnes de *L'Epatant*. Sur les scénarios de son acolyte Roland de Montaubert, il réalise pour des journaux comme *Junior*, *Le Journal des Pieds Nickelés*, *Trio*, une centaine d'aventures de ces trois voyous sympathiques, les modernise et donne à leurs tribulations un graphisme plus dynamique en se fondant sur les nombreuses observations du corps et du mouvement faites en œuvrant pour la presse sportive.

De son côté, Montaubert est obligé de composer avec la loi de protection de la jeunesse de 1949 et se doit de clore toujours les quatre cents coups de son trio d'escrocs sympathiques sur l'idée que « *bien mal acquis ne profite jamais* »... En envoyant ses Pieds Nickelés aux quatre coins du monde et en les mêlant à des affaires contemporaines (les bijoux de la Begum, la crise du pétrole, le chanvre berrichon, etc.), grâce aussi au dessin dynamique de ces aventures, Pellos et Montaubert ont incontestablement fait traverser le siècle à leur héros. Les Pieds Nickelés ne sont toutefois pas le seul horizon de la créativité de Pellos : dans les années 60 à 80, il publie des BD dans une kyrielle de titres, de *Coq Hardi* à *Haga*, et de *Cœurs vaillants* à *Pilote*. En 1981, Pellos arrête les aventures des Pieds Nickelés, dont les albums sont édités par la Société parisienne d'édition et réédités par les éditions Vents d'Ouest.

Tout en gardant sa verdeur et son humour, toujours tiré à quatre épingles, le « *roi René* », en dépit de son grand âge, n'était jamais rebuté par les découvertes et les voyages – il s'était rendu plusieurs fois à Angoulême. Celui qui a traversé le siècle en se jouant de tous les genres d'illustrations et en franchissant les murailles entre générations s'était toutefois retiré à Mougins, près de Cannes. Ces dernières années, on pouvait y croiser sa haute silhouette couronnée de rares cheveux blancs et l'entendre se moquer, avec un sourire au fond de ses yeux bleu acier, des « *vieilles rombières* » qui l'entouraient.

Yves-Marie Labé

Mgr Seraphim d'Athènes

Le primat de l'Eglise orthodoxe de Grèce

Mgr SERAPHIM, archevêque d'Athènes et primat de l'Eglise orthodoxe de Grèce pendant près d'un quart de siècle, est mort vendredi 10 avril à Athènes, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, des suites d'une infection pulmonaire.

Né Vissarion Tikas le 26 octobre 1913 à Artesianon, près de Karditsa, en Thessalie (Grèce centrale), il avait fait ses études à la faculté de théologie de l'université d'Athènes. Ordonné diacre en 1938, prêtre en 1942, il devait prendre une part active à la résistance pendant l'occupation allemande. Métropolite d'Arta en 1949, il est transféré, en 1958, au siège de Janina, capitale de la province de l'Epire. C'est le 12 janvier 1974 que l'évêque de Janina est « élu » par le Saint-Synode archevêque d'Athènes et primat de l'Eglise d'Etat de Grèce (8 millions de fidèles). La promotion de Mgr Seraphim est facilitée par le général Ghizikis, auteur du coup d'Etat de 1973, dont le nouveau gouvernement prêta serment devant l'évêque, qu'on était allé chercher à Janina en voiture blindée.

Personnalité plutôt terne, le nouveau primat symbolisera cette période intermédiaire entre la Grèce des colonels (1969-1974) – qu'il tarda à désavouer, contrairement à son prédécesseur, Mgr Hyeronimos – et le nouveau régime démocratique. Il démet autoritairement l'ancienne hiérarchie et nomme des évêques qui lui sont entièrement acquis. Le long pontificat (vingt-quatre ans) de Mgr Seraphim confortera l'image d'une Eglise grecque comme rempart de la tradition orthodoxe, repliée sur son héritage et ses valeurs, porte-parole du nationalisme grec.

Sous sa direction, les relations de l'Eglise orthodoxe de Grèce avec Rome et les minorités catholiques (latine et uniate) de Grèce ont été le plus souvent conflictuelles. En 1975, Mgr Seraphim rompt toute relation avec le pape Paul VI, qui vient de nommer un métropolite pour la petite communauté catholique uniate (de rite grec), considérée par les orthodoxes comme la « cinquième colonne » du Vatican. Sous la pression de ses éléments les plus rétrogrades, il s'opposera à l'ouverture de relations diplomatiques, en 1979, entre son pays et le Saint-Siège.

Pendant toute la guerre dans l'ex-Yougoslavie, l'archevêque d'Athènes se fera l'avocat de la Serbie orthodoxe, recevant Radovan Karadjic, condamnant la « *tactique malhonnête* » du Vatican, qui soutient la Croatie. Il va jusqu'à préconiser la création dans les Balkans d'un « *axe orthodoxe* » pour contrer l'axe islamique formé par les populations turcophones et musulmanes de Bulgarie, de Macédoine, d'Albanie, de Bosnie. Ses dernières années seront agitées par ses difficultés de santé et des guerres de succession qui, après sa mort, vont s'amplifier.

Henri Tincq

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 8 avril a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Marine.** Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral **André Le Berre**.

Est nommé chef de cabinet du chef d'état-major des armées, le contre-amiral **Edouard Mac Grath**.

● **Air.** Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne **Jacques Deroche**.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne **Jean-Pierre Leclercq** ; général de brigade aérienne, les colonels **Alain Butori** et **Jean-Marc Jantet**.

Sont nommés : adjoint au général commandant la région aérienne Nord-Est, le général de brigade aérienne **Alain Bévillard** ; adjoint au chef de l'état-major interarmées de planification opérationnelle, le général de brigade aérienne **Hervé Longuet**.

● **Terre.** Est promu général de brigade, le colonel **Jean-Claude Lucas**.

Est nommé chef de la division « plans-programmes-évaluation » de l'état-major des armées, le général de brigade **Jean-Louis Georgelin**.

● **Gendarmerie.** Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division **André Lorant**, nommé commandant la circonscription de gendarmerie d'Ile-de-France.

Sont promus : général de division, le général de brigade **Paul Rocher** ; général de brigade, les colonels **Michel Jeannin** et **Jean-Pierre Bedou**.

● **Service de santé.** Est promu médecin général inspecteur, le médecin général **Charles Puzenat**.

Sont nommés : inspecteur technique des services médicaux, de l'hygiène et de l'épidémiologie dans les armées, le médecin général **Philippe Allard** ; directeur de l'Institut de médecine navale du service de santé des armées, le médecin général **Patrick Buffe** ; médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne (Toulon), le médecin général **Jacques Le Vot**.

● **Contrôle général.** Est promu contrôleur général des armées, le contrôleur des armées **Jean Josselin**.

DIPLOMATIE

Jacques Bernière a été nommé conseiller diplomatique du gouvernement lors du conseil des ministres de mercredi 8 avril.

[Né le 31 août 1937 à Paris, Jacques Bernière est diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA (1963-1965). Il a été notamment en poste à Djakarta (1967-1969), auprès des Communautés européennes à Bruxelles (1969-1972), à Bonn (1979-1984) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, avant d'être ambassadeur à Singapour et à Brunei (1984-1986), en Arabie saoudite (1986-1991), en Belgique (1993-1997).]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 4 avril est publié :

● **Alimentation** : un arrêté portant nomination à la commission interministérielle d'étude des produits destinés à une alimentation particulière.

Au *Journal officiel* du dimanche 5 avril est publié :

● **Consommation** : un décret relatif à la consommation en énergie des réfrigérateurs et congélateurs électriques à usage domestique.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Victor, Alice,

chez

Anne LAURE
et
Olivier BELLIARD,

ont le bonheur d'accueillir

Emma,

chez

Elsa et Daniel CHAUVET.

Leurs grands-parents disent leur joie en ces jours de Pâques.

Marie José et Daniel MIOSSEC.

Dmiossec@aol.com.

Décès

– Notre-Dame-de-Bondeville (Seine-Maritime).

Ralph Canu,
son époux,
Nicolas et Martine Canu,
Thomas et Nathalie Canu,
Martin Canu,
Jeanne Canu et Guy Trégoat,
Armelle Canu,
Catherine Houdement,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Jean Louis et Henriette Ozanne,
sa sœur et son beau-frère,
Andrée Duval,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Micheline CANU,
née SEYER,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 6 avril 1998, à l'âge de soixante et onze ans.

Selon la volonté de Mme Canu, son corps a été incinéré dans la plus stricte intimité familiale.

– Albert (Somme).

« Elle est heureuse, elle a rejoint celui qui fut toute sa vie. Daignez, Seigneur, ne pas séparer dans l'au-delà ceux que vous aviez si étroitement unis sur la terre. »

Priez pour eux.

Les obsèques de

Mme Henri HENON,
née Henriette GOURDAIN,

décédée le mardi 7 avril 1998, en son domicile, dans sa quatre-vingt-neuvième année, seront célébrées le samedi 11 avril, à 9 heures, en la basilique Notre-Dame de Brebières, à Albert (Somme), où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu, dans le caveau de famille.

De la part de
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute la famille,
Ses amies.

La bénédiction du corps tiendra lieu de condoléances.

Que des fleurs naturelles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

84, avenue du Général-Leclerc,
80300 Albert.

– Françoise Matthieussent, née Rommetin,
son épouse,
Gilles, Thierry et Brice, ses fils,
Céline, David, Delphine Sarah, Laure et Yann,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paul MATTHIEUSSENT,

dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ses cendres seront dispersées en montagne.

Repotel,
rue Moutard-Martin,
91460 Marcoussis.

– Orléans.

Mme Catherine Caffiaux,
sa fille,
M. Jean-François Caffiaux,
son gendre,
Charlotte, Grégoire et Léopold,
ses petits-enfants,
Les familles Seleck, Van Uffelen, Caffiaux,
Ses proches,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme veuve Pierre NEVEUX,

née Renée SELECK,

survenu le 6 avril 1998, dans sa soixante-quinzième année. Une célébration à sa mémoire aura lieu le 18 avril, à 11 h 30, en l'église Saint-Aignan d'Orléans.

6, rue Saint-Côme,
45000 Orléans.

– Annick et Georges Candelier,
Rosemary et Marcel Lapenne,
Nicole et Marcel Bezot,
France Milant,
Madeleine Jullien,
Ses sœurs et beaux-frères,
Et leurs enfants,
font part du décès de

Claude A. RUTHERFORD,
née LABOUR,

survenu à Healdsburg (Californie), le 3 avril 1998.

Une messe sera célébrée à son intention le 19 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre du Queyroix, à Limoges (Haute-Vienne).

M. Jullien,
5 *bis*, rue Béranger,
75003 Paris.

Anniversaires de décès

Catherine JOLIVET,
née PROST,
5 avril 1946 - 12 avril 1993.

Il y a cinq ans, elle nous quittait et notre peine était immense.

Dans la lumière de Pâques, elle nous a donné le courage de regarder la vie.

Sa famille,
Et tous ceux qui l'ont aimée pensent à elle.

– Ce 11 avril est le vingt-cinquième anniversaire du départ de

Aron LANGBORT,
ingénieur chimiste ENSCT.

Que ceux qui se souviennent aient une pensée pour lui.

A.F. VILLAEYS

Pensées de tes amis, proches.

Dominique.

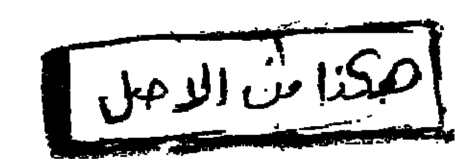
Soutenances de thèse

– **Janine Carette** a soutenu le 3 mars 1998, à l'université René-Descartes - Paris-V - Sorbonne, une thèse de doctorat en sociologie animale (ethnozoologie) : **« L'Ane, zoologie-éthologie, représentations-usages ».**

Le jury était composé de MM. les professeurs Claude Rivals, président du jury, université de Toulouse - Le Mirail ; Jacques Goldbert, directeur de thèse, université Paris-V ; Raymond Pujol, Muséum national d'histoire naturelle ; Franklin Rausky, université Pasteur, Strasbourg ; et de Marc-André Philippe, université de Tours.

Le jury lui a décerné le grade de docteur de l'université Paris-V, mention très honorable avec les félicitations du jury.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.



Val-d'Oise : la pollution de l'eau est de plus en plus inquiétante

A Pierrelaye-Bessancourt, l'utilisation d'eaux usées non traitées débouche sur une pollution aux métaux lourds. A Louvres, des travaux d'urgence doivent stopper des infiltrations de cyanure dans la nappe phréatique

PONTOISE
de notre correspondant

Cyanure, plomb, cadmium, mercure... Deux affaires de pollution de l'eau agitent le département du Val-d'Oise : découvertes toutes les deux en 1996, elles se sont révélées depuis d'une ampleur exceptionnelle, à la suite de l'action d'un collectif d'associations de protection de l'environnement, Val-d'Oise environnement, qui a contribué à les rendre publiques. Ce collectif a d'ailleurs déposé, en janvier, deux plaintes contre X... auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance de Pontoise.

Première affaire : celle de la plaine agricole de Pierrelaye-Bessancourt, un plateau de 1 300 hectares exploité par une centaines d'agriculteurs. Principalement des céréaliers, mais aussi une vingtaine de maraîchers qui épandent traditionnellement sur leurs cultures les eaux usées non traitées déversées sur le site depuis près d'un siècle par le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), ainsi que par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (Siare).

Cette pratique subsiste en dépit du règlement sanitaire départemental et de la loi sur l'eau de 1992, qui subordonnent à un plan d'épandage toute utilisation d'eau usée sur des plantes destinées à être consommées crues.

Après avoir fait part à plusieurs reprises de son inquiétude aux autorités administratives, Val-d'Oise environnement – dont la vice-présidente, Françoise Laurent, est, d'autre part, membre du conseil départemental d'hygiène – obtient enfin satisfaction : une analyse du sol réalisée en février 1997 par le Siaap, à la demande de la préfecture. Les résultats sont sans appel : certaines parcelles sont fortement polluées par des métaux lourds. Jusqu'à six fois plus de plomb, deux fois plus de cadmium et près de dix fois plus de mercure que ne le tolère la norme, sur un seul terrain de Méry-sur-Oise ; autant à Pierrelaye et Bessancourt.

THYM INTERDIT

En janvier, à la demande des services de la préfecture, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DCCRF), en relation avec la direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), demande à son laboratoire interrégional de Paris-Massy d'analyser le thym cultivé et commercialisé sur la commune de Pierrelaye.

Là encore, 20 des 30 prélèvements effectués rendent compte d'un taux anormalement élevé de plomb, de cadmium et de mercure. Résultat : le 9 mars, le préfet du département signe un arrêté interdisant *« la mise sur le marché, à titre gratuit ou onéreux, de thym situé sur le territoire de la commune »*. Un deuxième arrêté datant du 31 mars l'interdit aussi dans les communes de Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-L'Aumône et Bessancourt.

D'autres bilans sont attendus à la fin avril sur toutes les plantes légumières cultivées sur le plateau. Après la période d'épandage, on procédera également à une analyse microbiologique. Une réflexion est menée actuellement entre la préfecture et le Siaap, sur une éventuelle indemnisation des maraîchers au cas où leurs récoltes deviendraient invendables.

En attendant, les pouvoirs publics observent une certaine réserve sur l'identité des responsables. D'autant que, sur le terrain, la tension monte entre maraîchers et associations de protection de la nature. Françoise Laurent a dû porter plainte contre X... auprès du tribunal de Pontoise après avoir reçu, il y a une quinzaine de jours, une lettre de menaces anonyme.

A l'extrémité est du département, à Louvres, non loin de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, c'est une pollution par cyanure de la nappe souterraine qui défraie la chronique depuis deux ans. Une pollution découverte par hasard, en mars 1996, au cours d'un contrôle de routine réalisé par la Société française de distribution d'eau (SFDE).

Trois puits de captage alimentent la commune de Louvres. Dès le mois de mai de cette même année, un des trois est fermé. Les deux autres suivront après la publication d'analyses réalisées pour le compte des Amis de la Terre du Val-d'Ysieux. On atteint par endroits 180 microgrammes par litre, alors que la limite légale ne doit pas dépasser 50 microgrammes. Peu à peu, on constatera que la pollution s'est en fait étendue et qu'elle suit la nappe qui s'écoule vers le sud-ouest. On retrouve des taux de cyanure sous Puiseux-en-France, Goussainville, Le Thillay, à huit kilomètres de Louvres.

ANCIENNE USINE

Dernière découverte réalisée par l'Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : l'origine géographique de la pollution se situerait sous un supermarché de Louvres, à l'ancien emplacement d'une usine qui, jusqu'en 1951, fabriquait du cyanure de sodium.

Dès 1996, on a tenté de résoudre le problème en pompant l'eau polluée et en la rejetant dans une rivière, le Crould. Une solution qui ne fait que déplacer la nuisance et qui n'a pas encore fait ses preuves puisqu'une récente étude, menée à la demande de l'Ademe, montre que la pollution, loin d'avoir diminué, s'est stabilisée.

Le ministère de l'environnement a décidé de débloquer des crédits – 17 millions de francs – pour financer les travaux de mesures d'urgence, dont l'essentiel sera d'étancher les bassins pour stopper la diffusion de la pollution. Le pompage de l'eau, quant à lui, devrait se poursuivre aux deux extrémités de la contamination, à Louvres et à Gonesse. Une opération qui devrait durer cinq ans et qui sera suivie du traitement de remblais provenant de l'ancienne usine et stockés derrière un grillage à proximité du parking du supermarché. Le tout pour une enveloppe d'environ 50 millions de francs.

Depuis, les habitants de Louvres sont provisoirement alimentés en eau potable, à partir des champs captants d'Asnières-sur-Oise. En attendant la connexion avec l'usine de traitement de l'eau d'Anette-sur-Marne (Seine-et-Marne).

Il reste que l'essentiel des terres polluées se trouve toujours sous le centre commercial. Pour les pouvoirs publics, la dalle qui supporte les constructions joue le rôle d'écran protecteur, permettant de garder confinés les déchets sans risque de contamination. Ce qui est contesté par les associations de protection de la nature. Celles-ci reconnaissent toutefois que leur évacuation pourrait être, elle aussi, dangereuse pour l'environnement.

René Le Mée, président du Val-d'Oise environnement, s'interroge : *« N'y a-t-il pas d'autres déchets que du cyanure qui se baladent dans la nappe ? » « Dans chacune de ces deux affaires*, estime Françoise Laurent, *on regrette surtout le manque de transparence, qui conduit immanquablement à une désinformation alimentée par tous les fantasmes. »*

Frédérique Lombard

Plusieurs dizaines de milliers d'habitants concernés

La pollution de Louvres touche la principale nappe phréatique de la région parisienne, la nappe du Soissonnais, qui s'étend sous le Val-d'Oise et Seine-et-Marne, ainsi que l'Oise et une partie de l'Aisne en Picardie. Cette pollution au cyanure pourrait toucher entre 50 000 et 100 000 habitants des communes qui s'alimentaient jusqu'ici à partir des réserves souterraines et situées à l'aval de Louvres, comme Goussainville, Le Thillay, Vaudherland, Gonesse, mais aussi Fontenay-en-Parisis, Puiseux-en-France et Marly-la-Ville. Si d'autres infiltrations devaient se révéler un peu plus à l'est, vers les villes d'Ecouen et de Sarcelles, le chiffre pourrait plus que doubler.

Selon des analyses réalisées pour le compte des Amis de la Terre du Val d'Ysieux, les cyanures se déplaceraient le long d'une bande de quinze kilomètres traversant le Pays-de-France. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt, touchée pour sa part par la pollution des légumes, compte 50 000 habitants.

DÉPÊCHES

■ **VAL-DE-MARNE : vingt-quatre maires de communes riveraines de la Seine et de la Marne se sont** réunis, jeudi 9 avril, afin d'étudier un *« plan de prévention des risques naturels »* (PPR) pour lutter contre d'éventuelles crues. Les ouvrages de protection – six barrages-réservoirs situés en amont de la région Ile-de-France (d'une capacité de 800 millions de mètres cubes) – ne suffiraient pas pour faire face à une crue comparable à celle de 1910, qui, aujourd'hui, causerait 50 millions de francs de dommages dans le bassin Seine-Normandie. A l'achèvement de ce plan départemental – dans deux ans environ –, les contraintes seront alourdies pour les nouvelles constructions et les aménagements.

■ **LANGUES RÉGIONALES : le Haut Conseil national des langues régionales de France** (HCNLRF) vient de remettre à Nicole Péry, chargée de mission sur le sujet par le premier ministre, une contribution sous la forme de vingt propositions. Le HCNLRF, qui considère que *« la reconnaissance par la nation de la légitimité des langues dites régionales »* passe par une *« référence explicite dans la Constitution »*, préconise notamment la création d'un organisme gouvernemental chargé de mettre en place une politique, ainsi que l'organisation d'une conférence nationale pour définir les contenus de la loi-cadre. Le HCNLRF estime par ailleurs que *« l'enseignement de/et en langue régionale doit être rendu accessible à toutes les familles qui le demandent de l'école maternelle à la fin de la scolarité »*.

■ **BRETAGNE : la pollution par herbicides en Bretagne** est au moins autant le fait des *« jardiniers du dimanche »* que des agriculteurs, viennent d'indiquer les responsables de la région, à l'occasion du lancement d'une campagne d'information. *« Les jardiniers amateurs sont responsables d'environ 25 % de la pollution des eaux en utilisant les désherbants pour supprimer quelques mauvaises herbes »*, explique un *Guide pratique du particulier* édité à vingt mille exemplaires.

En novembre 1997, 110 boat people chinois débarquaient en Nouvelle-Calédonie, au terme d'un périple de cinquante jours en mer. Après cinq mois d'enfermement, de manifestations d'hostilité et de menaces de renvoi en Chine, ils ont retrouvé la liberté. Récit d'une irruption embarrassante, à l'heure où le Caillou discute de son avenir



Le salut des boat people de Nouméa

IMMOBILE devant la cuisinière, Quan écoute chanter le *wok*. La poignée de crevettes qu'il vient de lancer d'une main alerte crépite dans l'huile bouillante. Il attend encore quelques instants, baisse légèrement le feu, puis lance trois mots, sans même se retourner. Derrière lui, Liang a déjà réagi : il attrape le couteau rectangulaire traditionnel, saisit une poignée de légumes, et, d'un geste expert, exécute sa mission. Quelques instants plus tard, des tranches de concombre, de tomate et de carotte, fines comme des feuilles de carbone, viennent décorer l'assiette blanche. « *C'est comme ça tous les soirs*, sourit Christine Chambige. *Depuis qu'ils vivent chez nous, je ne peux plus mettre les pieds dans la cuisine. C'est leur façon de nous remercier. Pas vrai Quan ?* »

Voilà dix jours que les deux cuisiniers natifs de Canton, âgés de trente et un et trente-huit ans, vivent chez Paul et Christine Chambige, un couple de cadres arrivé de métropole il y a neuf ans. Dix jours qu'ils se sont installés dans ce pavillon de la vallée des colons, à Nouméa. Ils jouent avec les enfants, s'occupent de la maison et suivent la famille dans toutes ses activités : piscine, voile, *jet boat*... Le fils aîné, âgé de dix ans, leur apprend le français. La petite, six ans, se contente de s'amuser avec ceux qu'elle appelle déjà « *mes frères* ». « *On les a adoptés* », résume Paul Chambige, directeur commercial dans une société d'assurances. Bien sûr, Christine s'avoue « *un peu gênée* » lorsqu'ils remplissent son verre à table, ouvrent la porte de sa voiture et placent les clefs de contact, ou insistent pour porter son sac dans la rue. « *Mais ça leur passera*, assure la professeur de poterie. *Il faut bien les comprendre, ils reviennent de si loin.* »

D'où exactement ? Personne, en Nouvelle-Calédonie, ne saurait trop le dire. « *On en a tant entendu* », soupire Christine Chambige... Mais ce que chacun sent bien, c'est que, en quelques mois, Quan, Liang et les 108 boat people chinois qui les ont accompagnés ont marqué l'histoire de l'île. On n'est pas près d'oublier ces deux bateaux, débarquant coup sur coup, en novembre, sur les côtes néo-calédoniennes, après plus de cinquante jours de mer. Pas près d'effacer ces manifestations d'hostilité d'une population réclamant, toutes communautés confondues, que l'on jette « *les Chinois dehors* ». Pas près non plus de gommer la sinistre image de ces gendarmes, tirant à balles en caoutchouc sur les toits du hangar où s'étaient réfugiés ceux que l'on s'apprêtait à renvoyer en Chine.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment ce pays, où se sont succédé, depuis un siècle et demi, tant de populations différentes, a-t-il pu rejeter d'une seule voix ces épaves de la misère et de l'oppression ? Comment le peuple canaque, en plein renouveau culturel, a-t-il pu à ce point tourner le dos à une de ses valeurs ancestrales, l'accueil ? Comment la France, si fière de ses lois républicaines et de ses traditions humanistes, a-t-elle pu agir avec une telle brutalité ? Cinq mois après l'arrivée de celui que l'on allait bientôt baptiser *Pekhaï 1* dans le baie de Téoudié, le « *pays du non-dit* », cher à l'historien José-Louis Barbançon, entrouvre à peine la bouche pour évoquer ces contradictions.

« Les blessés étaient en salle d'opération, avec une balle dans le thorax, dans la joue, ou touchés aux jambes, et l'administration demandait s'ils étaient transportables pour les mettre dans l'avion... »

CE 4 novembre, en touchant les côtes néo-calédoniennes, les 39 passagers de *Pekhaï 1* ignorent encore ce qui les attend. Convaincus de vivre un miracle, ils se frottent les yeux. Tout semble leur avoir souri. En cinquante jours, ils ont échappé aux gardes-côtes chinois, reçu vivres et mazout lors de leur escale en Indonésie et essuyé trois tempêtes sans trop de casse. Les pirates du détroit de Torres les ont épargnés. Quant à la marine australienne, elle leur a fourni cartes et GPS (le sytème de navigation électronique par satellite) afin qu'ils rejoignent « *la France* ». Et alors que leur bateau commençait à prendre sérieusement l'eau après avoir heurté la barrière de corail, qu'ils n'avaient plus rien à manger ni à boire, ils ont trouvé l'entrée de la passe. Eux qui évaluaient à une chance sur dix leurs possibilités de réussite, jettent enfin l'ancre au milieu de la baie. Devant eux, le soleil illumine le maquis minier du Nord néo-calédonien. Deux remorqueurs tractent des barges remplies de nickel vers un minéralier japonais. A l'horizon, quatre collines, couvertes de végétation, exhibent leurs flancs lacérés par les forages. Un canot s'approche. A son bord, une poignée de gendarmes, précédés du maire de Kaala Gomen, le village le plus proche.

Alain Levant est le premier à poser pied sur le pont. A sa vue, le capitaine, terrorisé, court se cacher à l'arrière du navire. Le hasard a voulu que les boat people débarquent chez ce fils de mineur vietnamien, Le Van, devenu Levant par la grâce de l'administration française. « *Un Jaune, après 10 000 kilomètres de mer*, s'amuse le notable. *Ils ont dû croire qu'ils avaient tourné en rond.* »

C'est pourtant bien la Nouvelle-Calédonie, ce bout de France perdu au milieu du Pacifique, qu'ils viennent de toucher. En quelques jours, ils vont en découvrir les finesses, la complexité, parfois la folie. Pendant que les habitants de Kaala Gomen apportent, en barque, vivres et couvertures, l'administration consigne les passagers à bord et décrète la baie zone militaire. Pour cuisiner, les Chinois brûlent les planches de la cabine, avant de s'attaquer au pont. Sur intervention d'un commandant de marine, et devant la dégradation du bateau, les passagers sont finalement débarqués et conduits à Nouméa.

Commencent alors, sur le Caillou, quatre mois de frénésie. Quatre mois où, de part et d'autre, se mêlent irrationalité, calcul et incompétence. A Nouméa, un deuxième bateau vient, en effet, d'arriver. A son bord, cette fois, 71 personnes, dont 20 enfants, le dernier étant né en mer six jours auparavant. Ce qui n'était encore qu'une attraction devient un phénomène.

Pendant que le Haut-Commissariat redoute la mise en place d'une « *nouvelle filière d'immigration clandestine* », la classe politique locale s'exprime, pour une fois, à l'unisson. Côté caldoche, le RPCR (Rassemblement pour une Calédonie dans la République) déclare que « *la meilleure solution serait un rapatriement de ces immigrés illégaux vers leur pays d'origine* ». Côté canaque, le Palika (Parti de libération kanak) estime que « *sous couvert d'action humanitaire, la France est en train d'organiser clandestinement et sauvagement l'invasion du pays* », le FLNKS (Front de libération nationale kanak socialiste) dénonçant les « *prérogatives de droit divin* » exercées sur la population autochtone. Le 18 novembre, 1 500 personnes – un nombre important rapporté aux 196 000 habitants de l'île – manifestent devant le Haut-Commissariat pour exiger le renvoi des Chinois. Dans la foule, beaucoup de Canaques, mais aussi quelques Européens et Wallisiens, et – qui sait ? – peut-être une poignée d'Indonésiens, de Vietnamiens ou... de Chinois.

Car depuis 1853 et la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France, on ne compte plus les vagues d'immigration invitées sur le Caillou. Chinois, Créoles de la Réunion, « *Malabars* » des Indes et Néo-Hébridais ont débarqué les premiers. A partir de 1890, des « *Tonkinois* » du Vietnam, des « *Javanais* » d'Indonésie et des Japonais ont suivi. Sans oublier quelques centaines de déportés kabyles, condamnés au bagne après la révolte d'Al-Mokrani en 1871 et libérés en 1895. Les fermes, les plantations de café ou les mines ne tournent alors que grâce à cette main-d'oeuvre docile et bon marché. Dans l'entre-deux-guerres, l'essor minier fait encore grandir ces communautés, avant que le boom du nickel, à la fin des années soixante, ne provoque l'arrivée de milliers de Wallisiens, de Tahitiens et d'Européens.

NOUVELLE-CALÉDONIE, terre d'immigration. Nouvelle-Calédonie, terre d'accueil. La tradition canaque fait de l'ouverture à l'autre une valeur cardinale. Dans les tribus, l'usage veut même que le nouveau venu reçoive des terres, une femme, et soit intronisé chef. Comme en témoigne cet extrait d'une poésie traditionnelle : « *Vous pleurez et posez vos hardes / gémissants et recroquevillés / en pleurs et prostrés en vous-même / Que vous revienne la perche sacrée / vous soient remis cases et terroirs / que vous reviennent signes et emblèmes / séjours des pins et cocotiers / terrains humides et terrains secs.* » « *L'étranger apportait son savoir et ses richesses, mais surtout un regard extérieur capable de mieux trancher les conflits* », souligne l'ethnologue Alban Bensa. James Cook, lorsqu'il découvrit l'île en 1774, et d'autres après lui, furent ainsi accueillis avec les honneurs.

Si la coutume reste vivace et le métissage important – Jean-Marie Tjibaou, lui-même, n'avait-il pas du sang japonais ? –, la réalité est moins angélique. Comment oublier le couvre-feu, les bastonnades et les humiliations dont furent victimes ces immigrés aux noms si imprononçables qu'ils sont remplacés par leurs numéros de contrat ? « *Fils de l'esclave 2232 et de l'esclave 2236* », comme il aime à se désigner, Alain Levant n'oubliera jamais ces manifestations en pleine guerre d'Indochine, et ces magasins brûlés aux cris d'« *A mort les Viets* ». Entre 1960 et 1964, l'essentiel des immigrés vietnamiens seront reconduits au pays.

Quant à la tradition, Louis Kotra Uregueï, patron de l'Union syndicale des travailleurs kanaks et exploités (USTKE), le puissant syndicat indépendantiste, ne veut plus en entendre parler. « *Le problème est devenu politique*, explique-t-il. *En vingt ans, l'immigration nous a rendu minoritaires sur notre propre terre. Alors aujourd'hui, nous refusons l'installation des étrangers, y compris les Français de métropole.* »

Derrière les 110 Chinois, ce sont en réalité les quelque 15 000 « Métros » arrivés sur le Caillou depuis 1988 que visent les indépendantistes. En signant, cette année-là, les accords de Matignon, les Canaques espéraient bien retrouver, dix ans plus tard, la majorité. Leur poids relatif dans la population s'est au contraire réduit. A quelques mois du référendum prévu, et tandis que se négocie le statut futur du territoire, la question ne pouvait être que sensible. Le refus du RPCR de braquer les Canaques, ajouté à son conservatisme naturel, achèvent de sceller l'union sacrée.

LE cocktail manquait encore d'un ingrédient ? L'administration se charge de l'apporter, exhumant un vieux décret de 1937 pour justifier une législation d'exception. La loi Pasqua limite à vingt jours la privation de liberté des demandeurs d'asile ? Pas applicable dans les territoires d'outre-mer, tranche le Haut-Commissariat. Les boat people se retrouvent parqués pendant plus de quatre mois dans un ancien centre de soins, puis dans un hangar militaire.

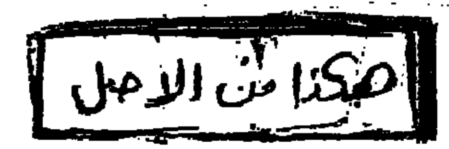
Leur renvoi est à présent imminent. Préférant « *la mort plutôt que le retour en Chine* », 60 personnes se réfugient sur le toit. Le face-à-face dure deux jours. Dimanche 22 mars, après avoir refusé toute médiation, les gendarmes ouvrent le feu avec des balles en caoutchouc. Deux blessés graves sont conduits à l'hôpital. Sept autres, plus légèrement atteints, arrivent menottés. « *Il y avait des policiers partout*, se souvient un membre du personnel hospitalier qui en frémit encore. *Les manipulateurs radios ont dû les faire sortir. C'était l'état de siège. Les blessés étaient en salle d'opération, avec une balle dans le thorax, dans la joue, ou touchés aux jambes, et l'administration demandait s'ils étaient transportables afin de les mettre dans l'avion...* »

Cette violence va, paradoxalement, servir la cause des boat people. A Nouméa, quelques centaines de personnes manifestent. A Paris, l'assaut fait les titres du journal télévisé. Lionel Jospin réagit. En quelques heures, l'administration fait volte-face et annonce la libération des Chinois. Le lendemain, le tribunal administratif suspend le renvoi pour trois mois. Choqués eux aussi par les scènes de la veille, tous les partis politiques optent désormais pour la modération...

Une semaine plus tard, alors que les réfugiés ont trouvé provisoirement place dans des familles d'accueil, ils sont cinq à se présenter au conseil coutumier. Six avec la petite Geneviève, née dans le bateau. Venus au nom de tous, ils ont déposé sur la table, un pagne, un billet et un paquet de cigarettes. Puis se sont alignés contre le mur, face à Gabriel Païta, chef de l'aire culturelle Djubéa Kaponé, dont dépend Nouméa. Le plus petit d'entre eux, le seul surtout à parler anglais, s'avance. « *Grand chef, responsable du peuple canaque, authentique représentant de la Nouvelle-Calédonie, je viens faire ce geste coutumier (...). Nous n'avons pu vous demander la permission d'accoster, nous avons ensuite été regroupés dans des centres fermés. Nous nous en excusons. Nous utilisons nos premières journées de liberté pour vous demander la possibilité d'être vos invités. Pouvez-vous nous accepter ?* »

Le vieux Gaby ne bouge pas. A ses « *sujets* », il a annoncé qu'il n'accepterait pas ce don, venu trop tard. « *Mais à entendre l'exposé, comment pourrais-je refuser ?* », soupire-t-il. Derrière lui, le soleil tombe sur Nouméa. A 200 mètres de là, la carcasse calcinée de *Pekhaï 2* gît sur la grève, entre deux tas de gravats. L'épave de *Pekhaï 1* repose, elle, à 350 kilomètres au nord, au fond de la baie de Téoudié. Lentement, Gabriel Païta s'approche et pose la main sur le pagne. D'un même mouvement, les cinq Chinois se cassent en deux, exprimant leur reconnaissance par le salut traditionnel. Le chef canaque vient de trancher.

Nathaniel Herzberg
Dessin : Daniel Maja



Ecole : la République et son double

par Denis Kambouchner

APRÈS avoir rencontré un large écho dans le monde enseignant, la lettre ouverte de Régis Debray au ministre de l'éducation nationale (*Le Monde* du 3 mars) s'est attiré dans ces mêmes colonnes (*Le Monde* du 31 mars) deux répliques acerbes, de Nelson Vallejo Gomez et de Michel Wievorka.

Selon la première, Régis Debray aurait indûment ironisé sur le projet d'*« articulation des savoirs »* qui a été, avec le concours d'Edgar Morin, constitué en *« axe central »* de la consultation sur les lycées. Selon la seconde, en maintenant, par *« intégrisme républicain »*, une fausse opposition entre l'institution et la société, il se serait condamné à vanter un modèle de l'école foncièrement élitiste et manifestement caduc.

Ces deux répliques sont-elles aussi définitives que leurs titres semblent l'annoncer – l'un d'entre eux évoquant un combat d'*« arrière-garde »*, et l'autre *« une critique dérisoire »* ? Régis Debray n'ayant nulle part nié l'intérêt d'un certain *« décloisonnement des savoirs »*, la défense déjà fort abstraite qu'en fournit M. Vallejo Gomez ne semble pas assurée de son efficacité. Plus prévisibles, les reproches de M. Wievorka sont aussi plus sérieux. Peut-être Régis Debray aurait-il pu prévenir, en des termes plus forts qu'il ne l'a fait, l'interprétation conservatrice qui est ici donnée de son propos.

Ces reproches auraient cependant gagné en poids s'ils n'étaient assortis d'affirmations curieusement lénifiantes. Selon M. Wievorka, Régis Debray ne s'est pas intéressé d'assez près aux maux dont souffre l'école ; mais en même temps, il a tort de douter qu'on soit en train de leur trouver des remèdes efficaces ; et il n'a pas à s'inquiéter pour les fondements républicains de l'institution scolaire, auxquels un ministre dûment soucieux de *« concilier les registres »* ne saurait imaginer de toucher.

Néanmoins, pour qui se préoccupe à la fois de l'éthique républicaine et de l'efficacité de l'action publique, les préparatifs de réforme engagés depuis quelques mois apparaîtront marqués de trois anomalies solidaires. Il semble décidément nécessaire d'y insister.

En premier lieu, il y a cette nouvelle personnalisation de l'action institutionnelle, qui peut sans doute être décrite comme un « style » de gouvernement parmi d'autres, mais dont on peut se demander si elle paraîtrait également de mise au ministère de la justice ou à celui de la défense – et, sinon, comment on devra précisément la justifier.

Ensuite, dans la consultation en cours sur les « savoirs » à enseigner au lycée, on ne peut nier que la parole ait été autant que possible retirée aux professeurs pour être donnée à d'autres « partenaires » du système éducatif. Les lycéens ont été interrogés sur ce qui leur semblait *« utile »* ou *« ennuyeux »*. Des représentants de la « communauté savante » et du monde économique sont aujourd'hui penchés avec Edgar Morin sur le destin des disciplines. Pour les professeurs, dont quelques-uns ont été associés à ces travaux, ils n'ont, dans leur grande masse, eu à répondre qu'à un questionnaire que l'on devrait qualifier de technique, si les formulations en avaient été plus défendables. Philippe Meirieu lui-même, « copilote » de la consultation, avouait ici quelque maladresse (*Le Monde* daté 22-23 mars), associée au sempiternel déficit d'explication. Mais si, comme l'écrit ès qualités M. Vallejo Gomez, chargé de mission auprès du comité Morin, il s'agit bien de *« changer l'enseignement »*, le fait n'est-il pas plutôt qu'on cherche, pour ce faire, à contourner des oppositions très enracinées et virtuellement légitimes : celles qui visent, non pas tout changement des habitudes pédagogiques, mais toute normalisation de l'enseignement au nom de théories non encore éprouvées ?

Une troisième anomalie tiendra au climat d'aventure théorique qui entoure la présente consultation et se retrouve dans les déclarations de ses « pilotes ». Héraut des *« approches globales »*, Edgar Morin réclamait encore récemment une *« réforme urgente de la pensée »*, dont le texte de M. Vallejo Gomez donne sans doute une assez bonne représentation.

Sur un registre différent, M. Meirieu n'a pas à l'esprit un projet de moindre envergure : celui d'un enseignement tout entier remodelé autour d'*« objectifs-noyaux »* qu'aucun élève ne pourrait manquer d'atteindre, et dispensé en travaux dirigés, moyennant évaluation permanente, par des enseignants désormais astreints au respect d'un « cahier des charges » signé individuellement avec le chef d'établissement (*L'Ecole ou la Guerre civile*, Plon, 1997, p. 199).

On nous dira que ces recommandations révolutionnaires ne seront pas nécessairement suivies. Tout conservatisme à part, on pourra pourtant déjà s'inquiéter de l'esprit de responsabilité qui peut présider à la consultation et s'étonner que l'on n'ait pas renoncé pour l'école (ni bientôt pour l'université repensée par Jacques Attali) aux séductions d'une transformation radicale dont l'idée a été abandonnée partout ailleurs. On frémit du reste de retrouver sous la plume de M. Meirieu les mêmes attendus qui ont servi il y a quinze ans pour la réforme des collèges. En la circonstance, on se trouve réduit à se demander si le plus inquiétant serait que le ministère ait pour le lycée des projets secrets, ou qu'il veuille réellement suivre les conclusions que l'on trouvera à des débats organisés de manière si hâtive et si opaque.

Tout conservatisme à part, on pourra déjà s'étonner que l'on n'ait pas renoncé pour l'école aux séductions d'une transformation radicale dont l'idée a été abandonnée partout ailleurs

Au point où nous en sommes, devant tous les énormes problèmes que l'on sait, qu'attendrait-on à bon droit de ce ministère ? Qu'il s'appuie résolument sur ses personnels ; qu'il les consulte effectivement sur ce qui peut et doit être amélioré d'urgence dans le fonctionnement de l'institution ; qu'il n'ait de cesse de réunir les moyens de ces améliorations. Et, sur le fond, qu'il se contente de promouvoir partout une plus grande liberté d'initiative et une plus véritable rigueur intellectuelle, en ne laissant subsister aucune équivoque sur la mission première de l'école : introduire tous les enfants dans le monde ou dans l'ordre de la culture (tout court), et ce, de la manière la plus généreuse et la plus attentive, mais aussi la plus méditée et la plus clairement exigeante.

Pour l'essentiel, Régis Debray ne semble pas avoir eu autre chose à l'esprit. Peut-être faut-il seulement reconnaître que, pour définir les tâches de l'heure, le vieux langage de l'instruction, de la discipline, de la raison et du mérite a tout à fait cessé d'être adéquat. Depuis trente ans ces jours-ci, nous avons fait nos adieux au monde de l'« instruction publique » et de la magistralité tranquille. Le regrettable n'est pas là : il est qu'en dehors des recherches spécialisées et des indignations rituelles, rien ne soit venu depuis remplir le vide de la réflexion publique sur l'éducation et sur la culture. Ce vide a favorisé la destructuration de pans entiers de l'enseignement. Avec lui s'est installée dans les esprits, sur l'unité universelle de la culture, sur la dignité propre de l'intelligence, sur l'utilité du savoir à toutes fins, sur les vertus d'une initiation précoce et libre à la poésie épique ou à la musique, enfin sur la responsabilité proprement intellectuelle de l'enseignant, cette forme déraisonnable du doute qui est plus que tout mortelle aux institutions.

Censément occupés à redéfinir une *« culture commune »*, les *« partenaires »* d'aujourd'hui n'ont apparemment guère d'autre héritage. C'est pourquoi il est si urgent de rendre la parole à ceux qui ont conscience d'avoir appris ce qu'enseigner veut dire et qui peuvent montrer dans quelle mesure est factice ce qu'on appelle la *« crise du sens »*. Faute de quoi, par légèreté ou conformisme intellectuel, la gauche aux affaires laissera passer une nouvelle fois son rendez-vous avec l'école ou plutôt celui qu'elle a à, l'école, avec la société tout entière. Ce ne serait jamais que la troisième fois depuis 1981 ; mais, chacun le sent bien, la dernière avant très longtemps.

Denis Kambouchner *est professeur de philosophie à l'université Paris-X-Nanterre.*

Qui a peur de l'administration pénitentiaire ?

par Godefroy du Mesnil du Buisson

LE 19 novembre 1997, le conseil de sécurité intérieure, présidé par le premier ministre, a approuvé la mise en place d'un conseil supérieur de la déontologie de la sécurité chargé de veiller au respect des règles déontologiques des différentes forces de sécurité : police et gendarmerie nationales, douanes, mais aussi polices municipales, entreprises privées de gardiennage ou de recherches... Il est prévu que cet organe sera doté de larges pouvoirs d'investigation et pourra formuler des recommandations ainsi que des remontrances.

Le projet de loi portant création d'un conseil supérieur de la déontologie de la sécurité, déposé le 14 janvier 1998, doit être étudié en première lecture par l'Assemblée nationale à la fin du mois d'avril. Les juges de l'application des peines se sont réjouis de cette heureuse initiative renforçant la protection des libertés individuelles et susceptible de permettre un meilleur contrôle d'une institution qu'ils connaissent bien et sur laquelle ils n'assurent qu'un contrôle formel : l'administration des prisons de France.

Mais, à leur grande surprise, ils ont constaté que l'administration pénitentiaire avait pu convaincre la ministre de la justice de la faire échapper à ce contrôle. Cette force de conviction n'avait pas de quoi surprendre : traditionnellement, les ministres de la justice successifs ont une certaine inquiétude à l'égard de cette administration qui regroupe plus de 40 % de l'ensemble du personnel de la justice.

D'autant que ses responsables savent faire valoir que mécontenter *« la pénitentiaire »*, c'est encourir une sanction immédiate : mouvements de grève des personnels ou détenus sur les toits selon le cas. Mais, cette fois, le motif invoqué était celui qui pouvait le plus étonner les magistrats : l'administration s'estimait suffisamment contrôlée par le juge de l'application des peines en personne !

Les juges de l'application des peines ne sont en ce moment que 177 (nombre de postes budgétaires). Actuellement, 30 000 personnes sont détenues en exécution d'une peine d'emprisonnement. De plus, 105 222 personnes libres sous surveillance de justice dans le cadre d'une peine alternative à l'emprisonnement relèvent de la compétence des juges de l'application des peines et 70 458 nouveaux dossiers de condamnés ont été ouverts au cours de l'année (rapport annuel de l'administration pénitentiaire de juillet 1997), ce qui correspond à un flux de plus de 175 000 condamnés libres placés sous le contrôle des juges de l'application des peines chaque année. De surcroît, le domaine de la mise en œuvre des décisions de justice pénale n'étant pas toujours considéré comme prioritaire par les présidents de tribunaux, ces magistrats sont, en dépit de leur faible nombre (allié à un fort taux de rotation), fréquemment chargés d'autres attributions, civiles entre autres.

Les juges de l'application des peines se rendent régulièrement dans les établissements pénitentiaires pour présider les commissions de l'application des peines, préparer les dossiers qui doivent y être évoqués, recevoir les détenus sur requête ou d'initiative. Certains, lors des visites prévues par le code de procédure pénale, s'efforcent de contrôler effectivement l'établissement (ou les établissements) pénitentiaire(s) de leur secteur géographique. Les lieux de visite peuvent être multiples : cellules de punition, d'isolement, lieux de fouille des détenus, miradors – dans lesquels les surveillants sont armés...

Que peuvent-ils faire ? Le code de procédure pénale est sans ambiguïté : simplement communiquer leurs observations aux autorités compétentes pour y donner suite, principalement la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice. C'est dire le désarroi de ces juges. Quel rôle peuvent-ils avoir devant certaines situations problématiques qu'ils découvrent, dès lors qu'ils sont limités à un rôle de rapporteur à une administration embourbée dans des logiques de gestion de personnel qui ne rejoignent pas toujours les impératifs de justice ? Sait-on que le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, qui constitue, avec ses trois établissements distincts, la plus grande prison d'Europe, ne compte que 4 postes de juge de l'application des peines pour 5 000 détenus ?

Dans ces conditions, c'est une gageure pour les magistrats de l'application des peines, en nombre dérisoire, travaillant seuls, dépourvus de tout moyen en secrétariat, d'assurer le contrôle relevant de leur compétence. Ni les autres magistrats prévus par les textes, ni la commission de surveillance aux réunions annuelles ne peuvent non plus assurer un contrôle suffisant. La connaissance concrète du monde pénitentiaire nécessite une disponibilité et un temps dont ces professionnels ne disposent pas. Quant au conseil supérieur de l'administration pénitentiaire, il n'était plus réuni depuis 1986, mais l'a été récemment pour démontrer les vertus du contrôle interne.

L'administration pénitentiaire, dont le budget a doublé en dix ans, est tentée par une bureaucratisation centralisée de plus en plus grande, traduisant un glissement vers le « tout pénitentiaire » dans la justice pénale. Malgré la qualité des personnels pénitentiaires, c'est un singulier paradoxe de s'imaginer que les magistrats de l'application des peines sont en mesure de contrôler réellement cette administration dans son domaine le plus cloisonné.

Que la présence en détention des juges de l'application des peines soit seulement occasionnelle est régulièrement critiqué par des détenus, qui regrettent souvent vigoureusement de ne pouvoir rencontrer *« leur juge »*. Ces magistrats dépendent totalement dans leurs moyens d'action de l'administration dont ils ont la responsabilité d'assurer le contrôle.

Dans une société démocratique, les institutions ont tout à gagner à la transparence. *« Qui gardera le gardien ? »* Peut-on admettre, dans un Etat de droit, que soit laissée sans contrôle véritable l'administration qui a la mission de service public la plus coercitive ?

Godefroy du Mesnil du Buisson *est magistrat, maître de conférences à l'Ecole nationale de la magistrature, vice-président de l'Association nationale des juges de l'application des peines.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Ghettos

Jeudi 26 mars, rentrant de la manifestation des enseignants de Seine-Saint-Denis, dans un kiosque, *Le Monde* : « Comment choisir son bac et son lycée. » C'est pas possible, tu auras mal lu...

Hélas, non ! C'est bien là, dans le journal que beaucoup, et moi encore hier, considéraient comme une institution nationale, un modèle de civisme. Pour se donner bonne conscience – ou pour essayer d'aveugler ses lecteurs – il y a bien dans le même article une information développée sur le manque de moyens en Seine-Saint-Denis. Mais quelle importance, le sort de la Seine-Saint-Denis ? Quand le titre de l'article met en danger notre système éducatif tout entier ! Car qui ne voit où ces articles mènent ? Choisir son lycée, son collège, sa maternelle, ça veut dire quoi ? Ça veut dire fuir les Noirs, les Arabes, les étrangers, fuir les pauvres. Ça veut dire les laisser entre eux. Ça veut dire créer des établissements dépotoirs. L'idée même, le principe, ne peut que conduire à une situation désastreuse.

Alors je vous fais grâce de vos arguments égalitaristes : *« Remédier à la sous-information des familles d'employés et d'ouvriers. »* Merci. Pour que l'aveuglement des actuels privilégiés devienne la folie de tous. Et pour que seuls les derniers des derniers, les incapables de lire un journal, laissent encore leurs enfants dans des ghettos que tout élève moyen aura fuis.

Robert Viale
par courrier électronique

Bonne conscience

Je suis professeur en Seine-Saint-Denis depuis de nombreuses années, et la lecture du *Monde* du 27 mars m'a particulièrement indignée. Vous vous donnez bonne conscience en compatissant avec les enseignants du 93, mais vous publiez le guide « Choisir son lycée » sous prétexte d'informer *« les familles d'employés et d'ouvriers »* sur les meilleurs établissements ! En fait, vous permettez à vos lecteurs (cadres, professions libérales... et enseignants) de mieux utiliser les armes dont ils disposent : relations, argent, éloquence pour obtenir des dérogations ou aller vers le privé, et aux établissements élus d'aggraver leur politique de sélection à l'entrée de la seconde – explication essentielle des différences de résultats au bac.

Vous introduisez un peu plus les lois du libéralisme dans l'éducation nationale : concurrence entre les établissements, individualisme forcené, culte de l'efficacité, du quantitatif. Vous contribuez à approfondir le fossé qui sépare les bons établissements (ceux dont les élèves sont triés, et les profs félicités, et ceux qui sont les mieux dotés) et les mauvais établissements (ceux qui accueillent tous les élèves, dans des conditions souvent déplorables, et dont les profs sont souvent stigmatisés... y compris par leur ministre !). Si tel est votre but, dites-le clairement et ne vous retranchez pas hypocritement derrière votre « mission sacrée » d'information !

Michelle Tourte
Montfermeil
(Seine-Saint-Denis)

Exception culturelle

Pour le professeur de sciences sociales Serge Regourd (*Le Monde* du 9 avril), on ne peut pas défendre, sans se contredire, l'exception culturelle européenne et l'intervention militaire américaine en Bosnie. Qui est contre l'AMI doit être aussi pour le nettoyage ethnique et pour la Grande Serbie. C'est cette logique imparable qui le fait me juger ineffable. Aggravant mon cas, je voudrais ajouter que j'approuve sans réserve le débarquement.

Alain Finkielkraut
Bourg-la-Reine

Oui aux empreintes génétiques généralisées

par Michel Sicard

GRÂCE à l'utilisation des empreintes génétiques de l'ADN, le tueur présumé de l'Est parisien a été identifié, puis arrêté. Au-delà d'un soulagement compréhensible, c'est l'éclatant succès d'une technique que l'on pourrait croire récente. Or, il y a treize ans, Alec Jeffreys, Victoria Wilson et Swee Thein publiaient sur le sujet deux articles dans la revue *Nature*. Au printemps 1985, l'un de mes collaborateurs, enseignant de génétique à l'université Paul-Sabatier, qui venait de lire ces articles, me dit : *« C'est formidable, on va pouvoir incriminer des coupables et innocenter des suspects pratiquement sans erreur. »*

Depuis, nous avons donné ces informations à plus de 10 000 étudiants. Mais en a-t-il été de même ailleurs ? Les universités de sciences sociales ou humaines ont-elles cherché à répandre cette nouvelle ? Ce fameux « code-barres » qui permet de caractériser chaque individu sans erreur est si facile à expliquer qu'on devrait le faire connaître largement : ce n'est plus une curiosité de biologiste ou de généticien. Or, on est bien loin de cette vulgarisation des connaissances sur notre nature profonde : l'ADN. Dans un sondage que j'avais effectué il y a près de trente ans auprès d'étudiants de première année de biologie à l'université de Toulouse, certains pensaient que « DNA » signifiait « Diplôme national d'agriculture ». Heureusement, les élèves des lycées n'en sont plus là. Mais quel retard nous avons pris dans la vulgarisation de la culture scientifique, qui cherche toujours sa place dans la culture tout court !

Une question plus grave se pose à nous à propos des empreintes génétiques. Pourquoi la France a-t-elle pris un tel retard sur la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ? Pourquoi ne pas avoir fait profiter notre nation d'un outil si performant ? Des criminels auraient été arrêtés avant de continuer leur œuvre de mort. Des vies humaines auraient ainsi été sauvées. Il a fallu plusieurs années pour que ces méthodes soient enfin utilisées. A cette époque, je n'ai pu convaincre personne d'appliquer cette technique. Frilosité des responsables, peur de la nouveauté, manque d'ouverture et de curiosité ?

Rien d'autre qu'un numéro à ne sortir de la liste rouge qu'en cas de nécessité

L'outil issu de cette découverte peut être utilisé pour le bien de l'humanité. L'importance des empreintes d'ADN dépasse largement le domaine judiciaire. La recherche agronomique en fait un usage intensif.

En microbiologie, on a même pu suivre à la trace, par leur code-barres, la migration d'une lignée de pneumocoques pathogènes originaires du sud de l'Europe et qui s'est répandue en France en quelques années. Faut-il, maintenant que la nation est soulagée et que va être enfin installé un fichier national d'empreintes génétiques pour les auteurs d'infractions sexuelles, se réjouir ? Oui, à coup sûr. Mais il ne faut pas avoir peur d'aller plus loin. Il est indispensable de mettre sur pied un système généralisé d'empreintes par l'ADN, au minimum comme en Grande-Bretagne.

Beaucoup de criminels, en dehors des agressions sexuelles, laissent des traces d'ADN sur les lieux de leurs actes. Si elles étaient comparées aux empreintes relevées lors de délits moins graves, comme on le fait pour les empreintes digitales, on confondrait plus facilement les coupables et on éviterait aussi de traumatiser des suspects innocents.

Il n'y a aucun obstacle à avoir son empreinte d'ADN utilisable à des fins définies par la société (justice, identification d'inconnus, filiation ou exclusion de filiation). Les scientifiques peuvent en témoigner : le code-barres de l'ADN ne donne aucune information sur les caractéristiques physiques ou intellectuelles de l'individu, ni sur ses goûts et sa santé. Ce n'est rien d'autre qu'un numéro à ne sortir de la liste rouge qu'en cas de nécessité. Bien sûr, on entendra le concert des sceptiques qui chercheront à critiquer ces méthodes. Les habitudes, les convictions et les préjugés résistent aux changements.

Michel Sicard *est professeur émérite de génétique à l'université Paul-Sabatier de Toulouse.*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La fin de « Japan Inc. » ?

« **Et si le Japon s'effondrait ?** » La question, voici peu, aurait semblé absurde. Elle l'est moins, désormais. L'état pitoyable de la deuxième puissance économique mondiale incite à la poser. Le chef du gouvernement lui-même, Ryutaro Hashimoto, l'a soulevée implicitement, après avoir renâclé, en renonçant en partie à la politique d'austérité budgétaire pour laquelle il avait été porté au pouvoir. La situation est trop grave, a-t-il reconnu, pour faire la sourde oreille aux exhortations qui lui parviennent de toutes parts à relancer l'économie, réamorcer la consommation, et tenter ainsi d'éviter que la récession ne devienne dépression.

Le système bancaire et financier japonais nécessite une refonte énergique. Il faut que soit mis fin à ce qui a été à l'origine du succès de l'économie nippone et qui est aujourd'hui la cause de son marasme : un capital anormalement bon marché qui avait permis aux entreprises de s'endetter sans risques et de favoriser chez elles un comportement pantouflard, générateur de créances malsaines. Derrière ce diagnostic, c'est tout l'édifice de la « Société Anonyme Japon » qui est menacé. Les investisseurs potentiels dans les firmes condamnées à se restructurer exigeront des conditions de rendement et de transparence plus conformes aux habitudes internationales. Les entreprises seront amenées à fusionner, licencier, voire à se vendre à l'étranger. A défaut, l'éventualité d'un krach nippon n'est plus à écarter.

M. Hashimoto est accusé de n'avoir pris, pour l'heure, que des demi-mesures et de les avoir prises avec retard. Malgré leur ampleur, les abattements fiscaux qu'il vient d'annoncer ne seront peut-être pas suffisants pour ramener la confiance chez le consommateur. La zizanie menace toujours les rangs de sa majorité en raison des implications sociales et politiques de la thérapeutique qui s'impose.

Mais si les pays industrialisés comme les autres peuvent légitimement s'inquiéter, ce n'est pas pour les raisons que suggérerait la vision conventionnelle d'un Japon *« forteresse »* plongeant dans la banqueroute après avoir été porté à *« acheter la planète »*. L'archipel ne pèse pas tant qu'on l'imagine dans l'économie mondiale : il représente 13 % de la production mondiale, et ses importations des Etats-Unis et d'Europe n'entrent que pour 1 % et 0,5 %, respectivement, dans leur PIB.

En fait, c'est surtout son poids dans la finance mondiale qui constitue la principale menace. La déliquescence du banquier de la planète pourrait perturber les grandes places financières, Wall Street notamment, toujours emportée par une euphorie surprenante. L'avertissement de Bill Clinton n'était pas désintéressé : l'objectif des Etats-Unis visant à ramener le Japon dans le rang est en bonne voie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Inquiétudes dans l'enseignement

AU DÉBUT de ce troisième et dernier trimestre de l'année scolaire, les éducateurs apparaissent déjà fort préoccupés des difficultés qui les attendent à la rentrée d'octobre. Le directeur de l'enseignement primaire a fait part hier à la presse des problèmes qui le préoccupent.

Le premier est celui du logement : 4 900 classes ont été détruites, 6 000 endommagées. Et les crédits fort médiocres de l'éducation nationale ne permettent d'en remplacer annuellement que 130. Les enfants des villes sinistrées continuent à aller en classe dans des ruines ou d'inconfortables baraques.

L'augmentation rapide de la natalité rendra à bref délai plus critique encore un problème déjà épineux : celui du recrutement des instituteurs. En 1946, 1 525 candidats seulement se sont présentés pour 1 839 places ; 803 postes purent être pourvus. Un progrès sensible aurait cependant été enregistré en 1947.

Ces ruines, ces difficultés financières, ce recrutement insuffisant seraient également l'apanage de l'enseignement privé dans son ensemble. Bien des chefs d'établissements libres se demandent s'ils pourront rouvrir leurs portes à la rentrée d'octobre.

L'enseignement primaire privé compte 1 100 000 élèves sur 5 200 000, l'enseignement secondaire libre 311 000 sur 700 000. L'enseignement technique d'Etat ne groupe que 100 000 élèves sur 525 000. La ruine des établissements libres, dont beaucoup seraient sur le point de fermer leurs portes, rejetterait sur les écoles publiques un flot qu'elles ne pourraient contenir.

(11-12 avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Les nouvelles plus-values de l'obésité

PEU FRÉQUENTE à l'époque des disettes et du travail musculaire intense du plus grand nombre, l'obésité est aujourd'hui un mal en pleine croissance. Il est, de ce fait, au centre des préoccupations des responsables sanitaires. Considérée, à tort, comme une simple maladie de l'opulence, l'obésité nourrit aussi un fructueux marché où l'industrie pharmaceutique se taille une part prépondérante, alors même que tout le monde sait que la consommation médicamenteuse massive ne peut en aucun cas être la réponse univoque à ce déséquilibre qui, dans la quasi-totalité des cas, est d'origine multifactorielle, et non la conséquence d'un simple déséquilibre métabolique.

Ce marché alimente aujourd'hui de nouveaux appétits, la biologie moléculaire ouvrant, jour après jour, de nouvelles perspectives à l'industrie. Les progrès scientifiques permettent en effet de décrypter les bases génétiques des comportements alimentaires et des anomalies physiologiques conduisant à ce que la médecine a pudiquement baptisé *« surcharge pondérale »*. Il est dès lors facile d'espérer – ou de laisser entendre – que ces avancées scientifiques feront bientôt de l'obésité une simple anomalie, rapidement corrigée par la magie d'une prescription médicamenteuse.

MÉDICAMENTS DANGEREUX

Faudrait-il, dans un tel contexte, tout mettre en œuvre pour faciliter le travail des multinationales pharmaceutiques ? La puissance publique, qui, par l'intermédiaire de l'éducation nationale et de l'hygiène alimentaire notamment, a sa part de responsabilités dans la progression de l'obésité dans notre pays, doit-elle tout mettre en œuvre pour asseoir la stratégie de firmes qui, en toute logique commerciale, ne visent qu'à élargir leur part de marché en traduisant dans la pharmacopée les acquis de la recherche fondamentale, en séduisant les médecins et, sur le fond, en réduisant la thérapie de l'obésité à la prescription de médicaments ? On serait d'autant plus porté à répondre par la négative que de nombreux exemples récents ont montré les dégâts qui pouvaient résulter de l'absence d'un véritable encadrement des prescriptions des médicaments anorexigènes.

Ce fut le cas avec les très dangereux cocktails « coupe-faim » des années 70, associations médicamenteuses à haut risque largement prescrites par certains médecins et qui ne furent que beaucoup trop tardivement prohibées. Ce fut encore le cas ces dernières années avec l'observation d'une série de cas de maladies gravissimes, souvent mortelles, associées à la consommation de molécules commercialisées à l'échelon planétaire par le groupe pharmaceutique français Servier. Il fallut le travail patient de quelques praticiens pour que les autorités chargées du médicament prennent conscience du danger, restreignent l'usage de ces molécules avant qu'elles ne soient, finalement, retirées de l'ensemble du marché mondial.

Or, c'est dans ce contexte que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et des médecins hospitalo-universitaires de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris viennent de s'associer à la multinationale pharmaceutique Roche pour nous aider, *« par l'intermédiaire de la Sofres »*, à *« faire un premier pas sur le chemin de la connaissance épidémiologique du surpoids et de l'obésité »*. Produits Roche a ainsi, avec *« l'aide de l'unité 21 de l'Inserm »* et *« des cliniciens de l'Hôtel-Dieu de Paris »*, présenté à la presse les résultats d'une peu banale et problématique enquête (*Le Monde* du 9 avril). Celle-ci a été menée en 1997 auprès du panel de 20 000 foyers par la Sofres, ce qui permet, assure-t-on, de *« préciser enfin la prévalence de l'obésité et du surpoids en France aujourd'hui »*.

L'INTÉRÊT D'UNE MULTINATIONALE

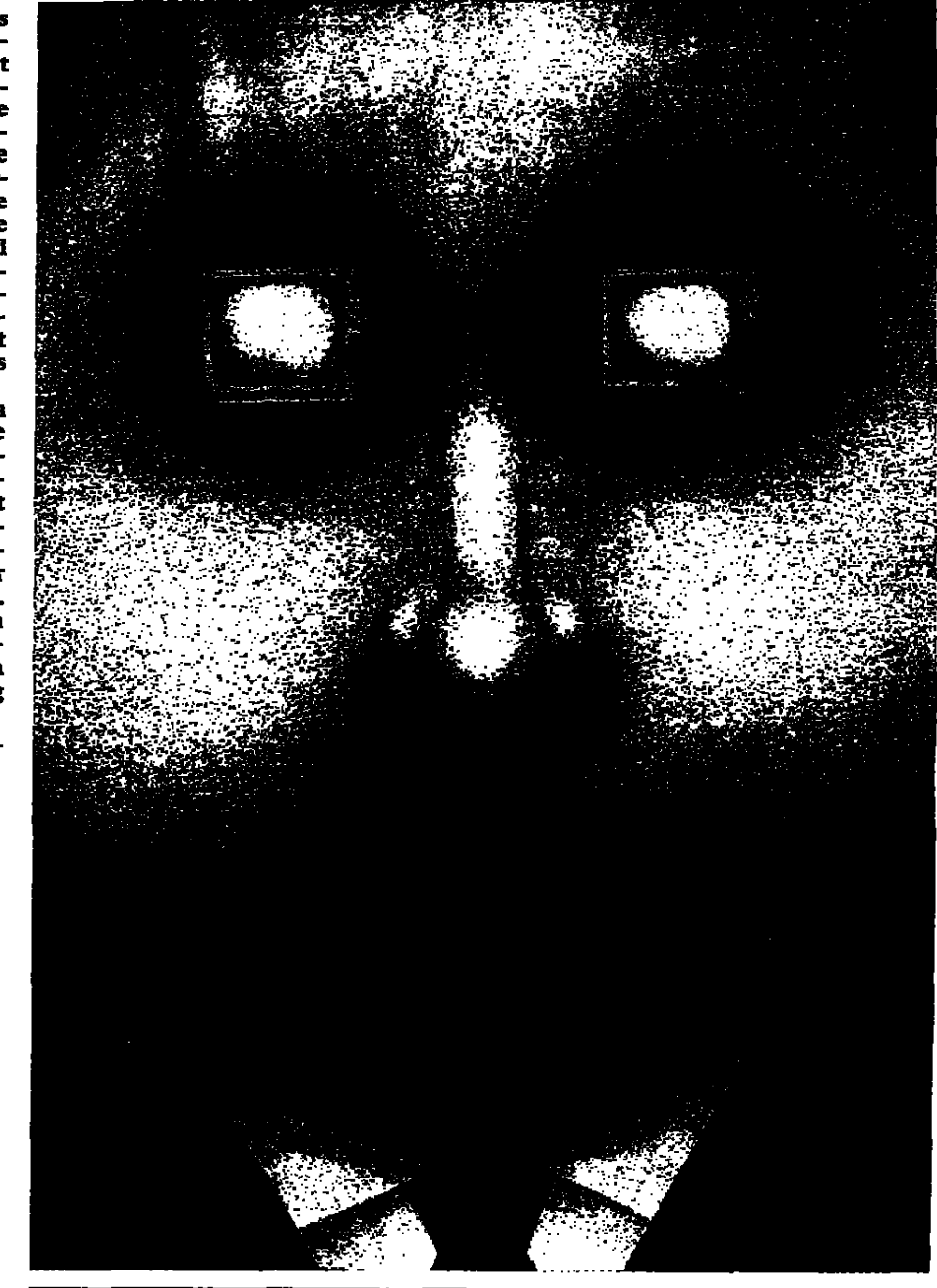
Grâce aux mesures effectuées par 20 000 personnes de plus de quinze ans, on apprend ainsi que plus d'un Français sur trois – soit environ 16 millions de personnes – souffriraient de l'une ou l'autre de ces anomalies, l'obésité touchant quant à elle *« entre 3 et 3,5 millions de Français »*.

On apprend encore que l'obésité serait inégalement répartie sur le territoire, le Nord étant deux fois plus touché que les régions de Franche-Comté, de Bretagne ou de Provence-Côte d'Azur ; que les artisans-commerçants, les agriculteurs et les ouvriers seraient les professions les plus concernées, et que l'obésité serait d'autant plus fréquente que la famille dispose de faibles moyens ; et que, selon le professeur Bernard Guy-Grand, du service de nutrition de l'Hôtel-Dieu à Paris, 0,3 % des personnes interrogées, soit environ 100 000, souffriraient d'une obésité dite « morbide ».

On saisit sans difficulté l'intérêt que peut avoir une multinationale pharmaceutique à financer un travail visant à préciser les caractéristiques d'un futur marché. Produits Roche ne fait d'ailleurs pas mystère de son intérêt pour la recherche dans le domaine de l'obésité et de sa volonté de commercialiser prochainement des médicaments qui pourront, demain, prendre la place laissée libre par ceux qui sont interdits à la commercialisation. On saisit beaucoup plus difficilement, en revanche, les motivations de l'Inserm et des praticiens hospitalo-universitaires, qui se trouvent, *de facto*, associés à cette démarche commerciale, le service public ne servant pas directement ici les intérêts de la santé publique.

Jean-Yves Nau

Autisme collectif *par Mario Debaene*



L'autosatisfaction du pouvoir algérien

Suite de la première page

En revanche, cette Constitution réduit à peu de chose le rôle des députés. Faut-il rappeler qu'un texte voté par le Parlement (dominé par le parti du président Zéroual, le Rassemblement national démocratique) doit, pour avoir force de loi, être approuvé à la majorité des trois quarts par la seconde Chambre, le Conseil de la nation ? Or, un membre sur trois de ce Sénat a été désigné par le chef de l'Etat, et les autres sont élus au suffrage indirect. Un autre article autorise le président à légiférer par ordonnances pendant les intersessions parlementaires.

Ce carcan constitutionnel se double d'une normalisation de l'activité politique au quotidien, peu conforme avec une démocratie. L'Algérie vit toujours sous le régime de l'état d'urgence. C'est un moyen commode pour interdire les réunions publiques et les manifestations de l'opposition. Le pouvoir ne se prive pas de l'utiliser alors qu'il a réduit à peu de chose ses adversaires politiques.

La situation de l'économie n'autorise pas davantage un optimisme béat. S'il est vrai que la politique d'ajustement menée par l'Algérie depuis des années sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale a permis de remettre de l'ordre dans les finances de l'Etat, le pays continue à vivre de ses seules exportations de gaz et de pétrole. Comme il y a dix ans, l'Algérie importe massivement les céréales, le lait, des médicaments dont elle a besoin. La production de son industrie, elle, n'en finit pas de décliner. Son redémarrage était attendu cette année. Il faudra patienter encore, confirme le Conseil national économique et social (CNES) dans sa dernière note de conjoncture.

Deux indicateurs témoignent de la dégringolade de l'économie du pays : exprimé en dollars, le revenu par habitant a chuté de moitié entre 1990 et 1995 (revenant de 3 500 à moins de 1 500 dollars, selon le FMI) ; de son côté, le taux de chômage a bondi ; il est passé de 20 % de la population active à 28 % entre 1991 et 1997.

Le pouvoir algérien doit compter avec les groupes armés. Mais, sur le terrain de l'opposition légale, il a réduit ses adversaires. L'ex-Front islamique du salut (FIS) a été décapité (Abassi Madani, son chef historique, est en résidence surveillée, et Ali Benhadj, son adjoint, est emprisonné au secret). Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et le Front des forces socialistes (FFS), deux formations à dominante kabyle, s'épuisent dans des querelles suicidaires. Quant aux signataires de l'accord de Sant'Egidio, qui se voulait un programme de sortie de crise, ils divergent sur l'opportunité d'une commission d'enquête internationale et ils sont en train de *« divorcer en douceur »*.

Le syndicalisme ne constitue pas davantage une menace, malgré les suppressions d'emplois dans le secteur public : *via* l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le syndicat unique, le pouvoir encadre solidement les salariés.

RÉPRESSION ET IMMOBILISME

Va-t-il mettre à profit cette omnipotence pour ouvrir la société à la modernité et, dans le domaine économique, favoriser les initiatives privées ? La tentative d'enlèvement, il y a quelques jours, en plein centre de la capitale, du directeur général de la première banque privée, l'Union Bank, est de mauvais augure. Elle fait redouter à certains une dérive mafieuse de l'économie algérienne sur le modèle russe.

Très répressif, l'avant-projet de loi sur l'information présenté aux députés n'incite pas davantage à l'optimisme sur l'évolution de la société. La garde à vue, gommée pour les délits de presse, est maintenue par le biais de divers articles du code pénal. L'un (article 66) punit de dix à vingt ans de prison *« tout dépositaire par fonction ou par qualité d'un renseignement (...) qu'il a porté ou laissé porter à la connaissance d'une personne non qualifiée »*. Tel autre (article 96) condamne de six mois à trois ans de prison tout auteur d'une publication (tract, bulletin...) *« de nature à nuire à l'intérêt national »*.

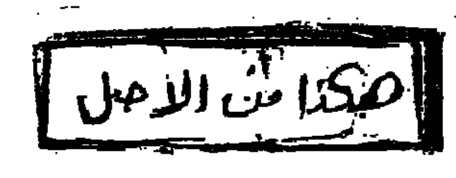
Un immobilisme identique transparaît avec la réforme du code de la famille. Les amendements contenus dans l'avant-projet (il sera discuté à la prochaine session parlementaire) ne heurtent pas la sensibilité des conservateurs. Sur le fond, le code continue de s'inspirer de la *charia*, tout en s'efforçant de résoudre les problèmes les plus criants créés par les divorces. Chassées du logement familial avec leurs enfants par le mari propriétaire des lieux, les femmes se retrouvaient souvent à la rue. L'avant-projet de loi prévoit d'attribuer le logement à celui des deux parents chargé de la garde des enfants. C'est là la seule innovation sérieuse d'un texte qui maintient la femme sous la tutelle parentale.

Jean-Pierre Tuquoi

RECTIFICATIF

ASIE

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* daté du 4 avril et dans celui du 7 avril, les échanges commerciaux de l'Union européenne avec l'Asie orientale ne sont pas supérieurs à ceux des Etats-Unis (nous indiquions que 25 % du commerce extérieur de l'UE se faisait avec cette région, contre 18 % pour les Etats-Unis). La réalité est que les Etats-Unis réalisent une part plus importante de leurs échanges avec l'Asie orientale que l'Europe. Selon les derniers chiffres de l'OCDE, 29,1 % des exportations américaines vont vers l'Asie orientale (y compris la Chine et le Japon), contre 20,9 % des exportations européennes. Quant aux importations américaines, 37,3 % d'entre elles proviennent d'Asie, contre 26,4 % pour l'Europe.



PÉTROLE Elf est depuis près de vingt ans en quête de nouvelles régions pétrolifères, pour relayer dans le futur ses deux pôles actuels, axés sur l'Europe et sur l'Afrique. ● DES ÉCHECS à répétition ont marqué dans le passé les différentes tentatives du groupe français dans l'ex-URSS, mais il reprend peu à peu pied dans la région. ● EN RUSSIE, Elf a signé un accord qui lui ouvre les portes des champs sibériens. En Azerbaïdjan, il participe à deux campagnes de forage. ● LA CASPIENNE attire tous les grands pétroliers mondiaux. Elle recèle des réserves bien supérieures à celles de la mer du Nord, et l'Azerbaïdjan en détiendrait la majeure partie. ● LES INVESTISSEMENTS nécessaires sont considérables car ce pays au passé pétrolier prestigieux avait été délaissé par l'ex-URSS au profit de la Sibérie. Les entreprises étrangères sont mises à contribution pour réhabiliter les vieilles plates-formes.

Elf se prépare pour le deuxième boom pétrolier de l'Azerbaïdjan

Le groupe français a été retenu pour participer à deux campagnes de forage dans un pays qui dispose d'un potentiel considérable. L'accord de partage des réserves de la mer Caspienne, conclu le 9 avril à Moscou, améliore les perspectives d'exploration dans la région

BAKOU
de notre envoyé spécial

L'Azerbaïdjan permettra-t-il un jour à Elf de réduire le poids de ses deux zones phares, l'Europe et l'Afrique, qui assurent plus de 95 % de sa production actuelle d'huile et de gaz ? Depuis près de vingt ans, le groupe français est à la recherche de nouvelles régions pétrolières. Il prospecte en Amérique latine, négocie en Iran et en Irak, et redécouvre l'ex-URSS, une zone où il a, dans le passé, cumulé échecs et erreurs. Après avoir trouvé en Russie un allié, Yuksi, qui lui donne accès aux champs sibériens (*Le Monde* du 8 avril), Elf espère s'implanter durablement dans un autre bassin, celui de la Caspienne.

L'Azerbaïdjan, où le groupe concentre ses efforts, s'apprête à vivre son deuxième boom pétrolier en moins d'un siècle. Bien que retenu pour participer à deux campagnes de forage, Elf reste prudent, encore marqué par son incursion ratée en Ouzbekistan, en 1992. Soutenu par les pouvoirs publics français, le groupe avait, à l'époque, fait un « coup » politique en décidant de prospecter dans ce pays avant même que les géologues ne se soient penchés sur les cartes. Un projet mort-né, tout comme celui du Turkménistan. Plus récemment, les puits forés au Kazakhstan sur le permis de Témir se sont révélés décevants. Le groupe a donc fermé en 1997 sa représentation à Almaty.

Bakou : cette capitale vit encore dans le souvenir de la première ruée vers l'or noir. Elle ne cesse de rappeler qu'elle fut le premier producteur mondial de pétrole au début du siècle, devant les Etats-Unis, et qu'elle fournissait, à la veille de la deuxième guerre mondiale, les trois quarts des besoins de l'URSS. Après 1945, les Soviétiques ont délaissé la région, pour s'intéresser aux gisements gigantesques de la Sibérie.

Ce passé prestigieux, où les Nobel et les Rothschild croisaient des prospecteurs en quête de fortune, est entretenu par le récit de multiples épopées, dont les seuls vestiges sont d'anciennes résidences somptueuses mal entretenues et délabrées. Aux portes de la ville, les derricks se dressent à perte de vue, et extraient les hydrocarbures dont le sous-sol est gorgé.

Ces structures métalliques, vétustes, s'engluent dans des mares noires de pétrole qui se sont créées au fil du temps, faute d'entretien des installations. Les pompes à balancier sont bien souvent en panne. Héritées des barons du pétrole et désormais propriété de la compagnie nationale Socar, ces zones, très polluées, représentent moins de 30 % de la production.

L'avenir du pays se joue désormais dans la Caspienne, dont le potentiel est comparable à celui de la mer du Nord. *« Les autorités sont face à un problème de production décroissante, à des champs vieillissants. Pour se développer, il leur faut des moyens financiers et des technologies »*, raconte François Chapelle, directeur de l'exploration d'Elf dans ce pays, pour expliquer l'arrivée des compagnies étrangères depuis l'indépendance du pays en 1991. A ce jour, dix-neuf firmes représentant douze pays ont signé des accords pour exploiter des gisements. Ils se sont regroupés au sein de neuf consortiums. Les américains sont arrivés en force (Amoco, Exxon, Unocal, Pennzoil..), avec les britanniques (BP, Ramco), le norvégien Statoil et le russe Lukoil. Ensemble, et en associant des partenaires turc, japonais et saoudien, ils se sont regroupés dès 1994 dans le consortium AIOC, dirigé en alternance par BP et Amoco, pour exploiter les champs de Güneshli, Chirag et Azéri. La production a débuté en novembre 1997 et les réserves totales dépasseraient 4 milliards de barils.

LEVIER POLITIQUE

Elf est arrivé plus récemment, en 1996, en entrant à hauteur de 10 % dans le permis de Shah Deniz (en français Roi de la mer) détenu par BP. Situé à 70 kilomètres du large, par 600 mètres d'eau, ce gisement situé à 6 500 mètres de profondeur contiendrait des réserves d'huile oscillant entre 200 et 700 millions de barils. En 1997, le groupe a obtenu un autre permis *off shore*, celui de Lenkoran-Talysh, en tant qu'opérateur détenant 40 % des parts, avec pour partenaire Total (10 %).

Les firmes françaises profitent de la diplomatie azérie consistant à attirer tous les pays susceptibles d'influer dans le règlement du conflit sur le Haut-Karabakh qui oppose l'Azerbaïdjan aux Arméniens. Les Français font partie du *« groupe de Minsk »*, chargé de trouver une issue à cette crise. Le pétrole est considéré comme *« un puissant levier politique au niveau international et devrait contribuer à retrouver une stabilité économique »*, affirme Natik Aliev, président de la Socar. *« 450 structures ont déjà été découvertes. La production devrait passer de 9 millions aujourd'hui à 65 millions de tonnes vers 2005 »*, avance-t-il avec fierté.

PÉNURIE

L'arme pétrolière servira aussi à influer sur les futurs tracés d'oléoducs, destinés à évacuer vers la mer Noire et la Méditerranée l'huile de cette région enclavée. L'évolution attendue de la production impose la construction d'un nouveau pipeline d'ici à 2004, et donc une décision cette année. L'Azerbaïdjan est entouré de régions de troubles comme l'Arménie et la Tchétchénie, et les Américains refusent pour l'instant une évacuation par l'Iran...

Dans l'immédiat, l'absence d'appareils de forage pèse sur la réalisation des projets maritimes. Faute d'entretien, la dizaine de plates-formes existantes rouille tranquillement, dans un port près de Bakou. Ces structures conçues du temps des Soviétiques ont pourtant à peine une dizaine d'années et ont peu servi.

En attribuant les permis, la Socar exige la réhabilitation d'une plate-forme. Ainsi, dans le cadre du contrat Shah Deniz, le consortium rénove celle appelée *« Shelf 5 »*. Un investissement de 200 millions de dollars (environ 1,2 milliard de francs), proche du coût d'une installation neuve : seule la structure de base a été gardée, tout le reste ayant été rasé pour être reconstruit.

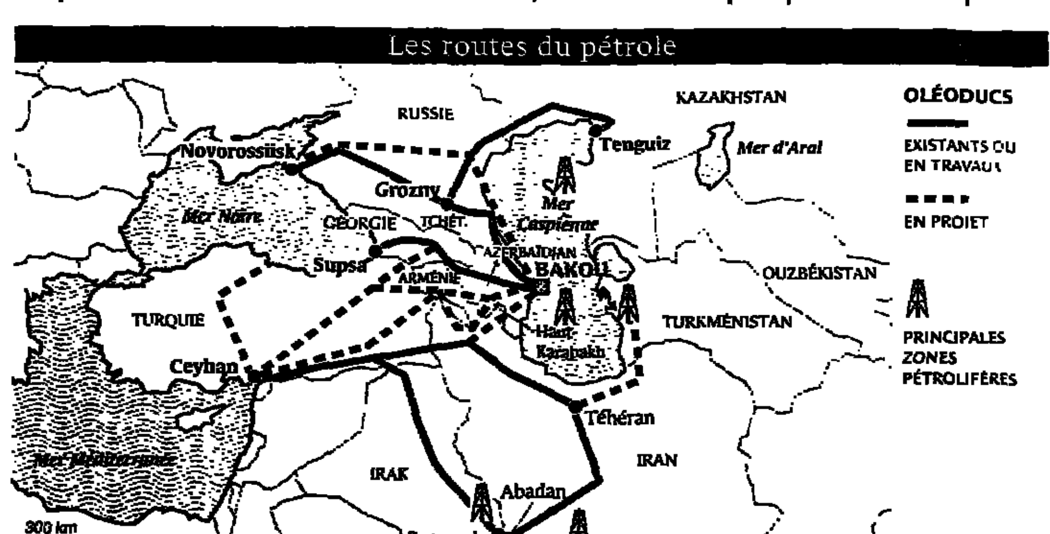
La rénovation sera achevée à la fin de l'année et son plan de charge est déjà bouclé jusqu'après l'an 2000. L'Azerbaïdjan disposera alors de deux plates-formes opérant dans ses eaux, ce qui est largement insuffisant compte tenu des projets. Cette pénurie devrait donc retarder des campagnes d'exploration. *« Nous sommes prêts à forer pour la fin de l'année, mais aucun matériel ne sera disponible avant 2000 »*, déplore M. Chapelle en évoquant le projet de Lenkoran-Talysh. Faute de moyens, cette nouvelle ruée vers l'or noir pourrait être moins rapide que prévu.

Dominique Gallois

Le partage de la Caspienne

La Russie a accepté, jeudi 9 avril, de partager les réserves pétrolières de la Caspienne aux conditions du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan, renonçant à certains gisements, mais améliorant ainsi ses chances d'obtenir les droits de transport du pétrole. *« Nous ne partageons pas les eaux, mais les zones off shore sur la base du principe d'équidistance »*, a affirmé le président kazakh Noursoultan Nazarbaiev, à l'issue de pourparlers à Moscou avec son homologue russe Boris Eltsine. Les deux hommes signeront l'accord définitif le 28 avril.

Le différend entre la Russie et l'Iran, d'un côté, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan, de l'autre, sur le statut de la Caspienne freine depuis des années l'exploration des gisements. La Russie se prononçait pour l'exploration commune dans le centre de la Caspienne, alors que le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan prônaient une division de la mer par secteurs nationaux.



Un potentiel considérable

L'Azerbaïdjan maintiendra au niveau actuel sa production de pétrole brut, malgré la chute des cours et la baisse de production de certains autres pays exportateurs comme la Russie, a indiqué, le 9 avril, un responsable de la compagnie nationale SOCAR. Avec une production de 8,9 millions de tonnes en 1997 (dont 7,5 millions destinés à la consommation domestique), l'Azerbaïdjan figure au-delà du trentième rang mondial. Mais il disposerait de la majeure partie des réserves prouvées de la Caspienne, estimées environ à 20 ou 30 milliards de barils. Les réserves potentielles varient de 70 milliards, selon le cabinet Wood Mackenzie, à 200 milliards selon le département américain de l'énergie, alors que celle de la mer du Nord sont de 14 milliards. *« Nous sommes dans l'une des seules régions pétrolières au monde inexplorées où il existe des possibilités de découverte de champs géants »*, affirme Jean-François Daganaud, directeur général d'Elf Petroleum Azerbaïdjan.

Pour Vincent Bolloré, Bouygues est un investissement à long terme

MURÉ dans le silence depuis décembre, Vincent Bolloré a profité de la présentation des comptes de son groupe, jeudi 9 avril, pour expliquer son entrée dans le capital de Bouygues. L'achat d'un peu plus de 10 % des actions du groupe de BTP et de communication – qui s'est traduit par une hausse de 500 millions de francs de l'endettement de Bolloré Technologies – *« n'est pas une stratégie financière à court terme, mais un investissement industriel à long terme »*, a-t-il souligné.

Faisant référence aux règles du gouvernement d'entreprise, Jean-Paul Parayre, vice-président de Bolloré Technologies et administrateur, avec M. Bolloré, chez Bouygues, a justifié leur abstention lors du vote des comptes du groupe. *« Nous sommes des actionnaires comme les autres. Mais avec un peu plus de 10 % du capital et potentiellement 14 %, cela nous donne des droits et aussi des devoirs. Finance et stratégie se suivent. Nous nous sommes abstenus de voter les comptes 1997 lors du dernier conseil. Si nous n'obtenons pas les éclaircissements demandés, nous ne changerons pas de position lors de l'assemblée »*, a-t-il affirmé.

M. Bolloré a défini la stratégie qu'il aimerait voir mettre en œuvre par Martin Bouygues. *« Il est important qu'un groupe se concentre dans les métiers où il est un véritable leader. Bouygues est numéro un en France et dans le monde dans le BTP et les routes, mais il n'est que numéro trois dans le téléphone. Peut-il continuer à faire tous ces métiers ? A-t-il le moyen de devenir un leader dans le téléphone, alors que ce secteur connaît une concentration mondiale ? »*

UNE MYRIADE DE MÉTIERS

Tout en prônant le recentrage chez Bouygues, M. Bolloré continue à développer une myriade de métiers dans son propre groupe : transports maritimes, fret, services portuaires, tabac, films plastiques, papiers spéciaux, énergie....

La reprise du groupe Rivaud (banques, participations financières, plantations...) en 1996, qui en fait une société sœur de Bolloré Technologies, renforce encore la complexité de l'empire. M. Bolloré a annoncé une simplification prochaine de ses structures. Au cours du troisième trimestre, il devrait fusionner SDV (ex-groupe Delmas-Vieljeux), qu'il détient désormais à hauteur de 99 %, avec Bolloré Technologies. L'ensemble deviendra Bolloré tout court dans les prochains mois. Par la suite, le PDG prévoit une fusion complète entre Bolloré et le groupe Rivaud, au sein d'Albatros Investissement, holding de tête des deux entités.

Très engagé en Afrique, Bolloré Technologies a vu en 1997 son bénéfice net doubler à 338 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 23,3 milliards. Cette augmentation, toutefois, est liée en grande partie au renforcement du groupe dans SDV, aux sociétés mises en équivalence du groupe Rivaud et à des cessions d'actifs, tandis que le résultat d'exploitation du groupe n'est en hausse que de 17,7 % à 987 millions.

Le groupe envisage encore des cessions, dont celle de la branche énergie. M. Bolloré n'est pas pressé de les réaliser : il n'a *« aucun grand projet d'investissement à financer »*. Il ne prévoit pas non plus de reverser le fruit de ses ventes à ses actionnaires.

Martine Orange

Boeing n'en finit pas de solder les comptes de sa désorganisation

BOEING continue de payer l'addition de la désorganisation de sa production. Après avoir enregistré plus de 1 milliard de francs de pertes en 1997, le constructeur aéronautique américain a annoncé, jeudi 9 avril, qu'il serait obligé de passer une nouvelle provision de 350 millions de dollars (environ 2,1 milliards de francs) sur le premier trimestre de cette année. Phil Condit, PDG de Boeing, a cependant assuré que le résultat net, annoncé le 22 avril, resterait positif de quelques dizaines de millions.

Boeing distille au fil de chaque trimestre les mauvaises nouvelles qui affectent ses comptes. Au troisième trimestre de 1997, il avait reconnu *« des pénuries de composants et des pertes de productivité liées à l'embauche de milliers de nouveaux employés »*. L'envolée des commandes des compagnies aériennes oblige le constructeur à faire passer, en quelques mois, sa production de 18 appareils par mois au début de 1997 à 43 en 1998. Les heures supplémentaires atteignaient, en octobre, le taux record de 21 % et le constructeur dénombrait 2 600 retards disséminés sur l'ensemble de ses chaînes de production ! Coût de la facture : 10 milliards de francs pour Boeing. Quelques mois plus tard, Boeing décide de tirer un trait sur la production d'avions civils de Douglas, dont il a hérité en rachetant McDonnell Douglas et passe, pour ce faire, 6 milliards de francs de provisions.

Cette fois-ci, Boeing a décidé de dresser le bilan financier du développement de la nouvelle génération de son petit porteur 737. Le constructeur, qui pensait perdre 700 millions de dollars sur la production des 400 premiers exemplaires de cette gamme rajeunie, vient de s'apercevoir que les pertes s'éleveraient en fait à plus de 1 milliard de dollars. Les retards de production et les modifications exigées par la JAA, l'autorité européenne chargée d'homologuer les avions, ont renchéri le coût de ce programme.

20 000 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Boeing a dû notamment modifier les portes arrière pour pouvoir évacuer plus vite les passagers en cas d'incident. Pour être au-dessus de tout reproche, Boeing a même fait rapatrier les premiers appareils qu'il avait livrés à la compagnie américaine Southwest Airlines pour les modifier, alors que les autorités américaines ne s'étaient pas montrées aussi exigeantes.

En dépit de ces incidents de parcours, Boeing reste confiant dans l'avenir. M. Condit ne doute pas d'un rapide retour aux bénéfices. Son carnet de commandes, qui s'élève à 1 750 appareils à livrer, lui permet de tabler sur un retour à meilleure fortune dans les prochaines années. Son outil de production devrait fonctionner à plein régime d'ici à la fin de l'année et Boeing a déjà promis à Wall Street près de 20 000 suppressions d'emplois d'ici à l'an 2000, grâce aux gains de productivité escomptés. Engagé dans une guerre des prix féroce, Boeing et son rival européen Airbus voient pourtant leurs marges se réduire (*Le Monde* des 29 janvier et du 7 mars). Après avoir engrangé les commandes, le combat des deux constructeurs se porte sur le terrain de la production.

Christophe Jakubyszyn

Suez confirme étudier un renforcement dans la SGB

SUEZ a confirmé, jeudi 9 avril, qu'il étudiait l'éventualité d'un renforcement de sa participation dans la Société générale de Belgique (SGB). Le groupe, qui détient 63,3 % de la holding, voudrait en reprendre la totalité à l'occasion de la fusion projetée entre Fortis et la Générale de Banque (*Le Monde* du 9 avril). Cette prise de contrôle total permettrait notamment à Suez d'avoir un contrôle direct sur Tractebel, groupe d'énergie filiale à 50,3 % de la SGB.
Le vice-premier ministre belge, Elio di Rupo, s'est prononcé jeudi pour la création d'un vrai *« groupe franco-belge »* qui passerait par la constitution d'un pôle énergétique en Belgique, né de la fusion de la Générale de Belgique avec Tractebel et la filiale de celui-ci, Electrabel. A l'automne 1997, un schéma identique avait été envisagé par les Belges. Suez avait dit ne pas y être hostile *« à la condition d'en rester l'actionnaire majoritaire »*. Sa position sur le sujet n'a pas varié depuis.

Telecom Italia veut se rapprocher de Cable & Wireless

LE GROUPE italien de télécommunications Telecom Italia a annoncé, jeudi 9 avril, avoir engagé des discussions avec le britannique Cable & Wireless afin de combiner leurs activités en Europe, Asie et Amérique. Telecom Italia a toutefois indiqué poursuivre ses discussions avec l'américain AT&T avec lequel un projet d'alliance a déjà été conclu. Dans le cadre du rapprochement avec Cable & Wireless, Telecom Italia souhaite racheter au britannique ses 20 % dans l'opérateur français de téléphone mobile Bouygues Télécom. Il en deviendrait ainsi le premier actionnaire (environ 30 % du capital).

DÉPÊCHES

■ **CRÉDIT LYONNAIS : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn**, a affirmé jeudi que la France avait fait le maximum de concessions à la Commission de Bruxelles en proposant *« des contreparties proportionnelles au montant de l'aide de l'Etat qui a doublé depuis 1995 »*. Aller plus loin risquerait de mettre en cause *« la viabilité du Crédit lyonnais »*, *« une condition de principe qui ne se discute pas »*.
■ **ENI : le ministre du Trésor italien Carlo Azeglio Ciampi** a annoncé jeudi qu'une quatrième tranche du capital du groupe énergétique serait mise en vente avant l'été, ont indiqué les principaux syndicats italiens.
■ **ENICHEM : le chimiste italien**, filiale du groupe Eni, a annoncé jeudi un bénéfice net de 241 milliards de lires (820 millions de francs) pour 1997, soit une progression de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires a été de 9 654 milliards de lires (32,5 milliards de francs), soit 5,6 % de moins qu'en 1996.
■ **AEROSPATIALE : les syndicats** ont dénoncé, jeudi 9 avril, le *« début d'un processus de démantèlement du groupe »*, avec la cession de son activité satellites au profit de la société commune Thomson-Alcatel.
■ **MICROSOFT : onze Etats américains** pourraient lancer une action antitrust contre le fabricant de logiciels, selon le *Wall Street Journal* du 9 avril.
■ **ATOS : la société française de services informatiques** va acquérir la société italienne Sesam (260 millions de francs de chiffre d'affaires).
■ **DANONE : Daniel Melin, ancien président du groupe Saint Louis** et PDG de Spie, rejoint Danone en tant que président des activités emballage du groupe.
■ **SITA : la filiale déchets de Suez-Lyonnaise des eaux** a annoncé, jeudi, un résultat net de 298 millions de francs, en hausse de 14,6 %, pour un chiffre d'affaires de 10,8 milliards. Le groupe a acquis définitivement, fin mars, les activités hors Amérique du Nord du groupe américain BFI pour 8,25 milliards de francs.

La vente d'Orangina à Coca-Cola par Pernod-Ricard inquiète salariés et concurrents

Les syndicats n'excluent pas de faire une contre-offre

La cession d'Orangina à Coca-Cola par Pernod-Ricard n'est pas encore conclue. Le ministère de l'économie a deux mois pour saisir le Conseil de la concurrence. Les salariés d'Orangina, inquiets pour leur emploi, se mobilisent, tout comme les concurrents de Coca-Cola – en particulier Pepsi-Cola – et la grande distribution, préoccupés par l'hégémonie croissante du géant d'Atlanta sur le marché des *soft drinks*.

ANNONCÉE en décembre, la vente d'Orangina à Coca-Cola par Pernod-Ricard pourrait ne pas se conclure avant plusieurs mois. Les salariés d'Orangina font monter la pression pour défendre leur emploi. Rencontrant, le 26 mars, le directeur des ressources humaines de Coca-Cola Company dépêché d'Atlanta, Bill Yadlovski, ils n'ont réussi à lui arracher aucun engagement de maintien de l'emploi au-delà de 1998. Jeudi 9 avril, à l'issue d'une réunion du comité central d'entreprise (CCE), Erick Segré, son secrétaire, a présenté aux salariés les trois scénarios envisageables après l'expertise – plutôt favorable à Coca-Cola – demandée par le CCE. Cela va de l'absorption –*« et là on va tous au tapis ! »*–, à une fusion lente, en passant par un partage du marché.

Dans cette troisième voie, qui a les faveurs des syndicats car elle préserverait un maximum d'emplois, Coca-Cola laisserait à Orangina son autonomie sur le marché français et celui de la « petite Europe », se réservant le reste du monde. Pour compenser la perte de la production et de la distribution de produits du groupe Pernod-Ricard (Ricqlès, Brut de Pomme et Pam-Pam), soit 30 % du chiffre d'affaires actuel d'Orangina, le groupe américain pourrait rétrocéder à sa filiale française une partie de sa gamme (Fanta, Sprite). *« On va vendre cette idée-là à Coca Cola »*, propose M. Segré, *car il faut qu'ils arrêtent de dire qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront de nous »*.

SOUTIENS INTÉRESSÉS

À Orangina, où le climat social était jusqu'à présent au beau fixe – un accord Robien avec création d'une soixantaine de postes a été signé l'été dernier – les salariés privilégient le dialogue. Mais, *« au cas où cela se passerait mal avec Coca Cola »*, les syndicats ont imaginé un ultime scénario : le rachat de l'entreprise par les employés ! *« On ne vous demande pas d'appeler vos mères pour qu'elles vous prêtent 5 milliards*, ironise M. Segré, *mais on peut le faire grâce à des prêts bancaires. Ça s'est fait dans des entreprises qui allaient beaucoup plus mal qu'Orangina »*. Visiblement, cette idée n'emballe pas grand monde. On voit mal la firme d'Atlanta accepter un tel partage. Et surtout Pernod-Ricard renoncer au chèque de 5 milliards de francs promis par Coca-Cola...

Mais dans leur combat, les salariés d'Orangina pourraient trouver des soutiens intéressés. A commencer par celui de Pepsi-Cola. Le grand concurrent de Coca-Cola est concerné à double titre. D'abord parce que Pepsico France est associé à Orangina par des accords de commercialisation et d'embouteillage, vitaux pour son développement. Orangina France assure la distribution des produits de Pepsi auprès des cafés, hôtels, restaurants et cantines. Ensuite pour d'évidentes raisons de concurrence. Orangina possède sur le marché des boissons gazeuses à l'orange une position presque aussi hégémonique que celle de Coca dans les colas, avec 65 % de part de marché, loin devant le numéro deux Fanta (20 %), qui appartient à... Coca-Cola. On prête à Pepsico l'intention de saisir la Commission de Bruxelles, si les autorités françaises de la concurrence donnent leur feu vert à l'opération.

Le ministère de l'économie n'a accusé réception du dossier complet du rachat d'Orangina que la semaine dernière, a confié Patrick Ricard au *Monde*. Le ministre a deux mois pour décider ou non de saisir le Conseil de la concurrence, qui aura ensuite quatre mois pour rendre son avis... que le gouvernement n'est pas tenu de suivre. Autant dire que le lobbying va battre son plein. Les syndicats seront reçus le 24 avril au ministère de l'emploi. La grande distribution, qui s'inquiète du poids encore plus hégémonique que prendrait Coca-Cola avec Orangina, serait très active en coulisses à Bercy, où l'on semble plus sensible aux arguments des industriels. Pernod-Ricard affirme vouloir réinvestir les 5 milliards de francs dans son métier de base, les spiritueux, pour doubler de taille dans les sept ans. Coca-Cola vient opportunément de fêter, le 26 février, la sortie de la dix milliardième boîte-boisson, dans son usine de Dunkerque, en présence du maire socialiste Michel Delebarre, devenu depuis président de la région Nord-Pas de Calais. Histoire de rappeler que le géant américain est aussi un gros investisseur en France – même s'il sait exploiter à fond les exemptions fiscales dans le choix de ses sites, à Dunkerque ou à Signes dans le Var (où est également installé Orangina). La compagnie souligne que les autorités de la concurrence américaines et britanniques ont déjà donné leur feu vert à l'opération.

Pascal Galinier et Luc Leroux (à Marseille)

Carrefour craint la contagion de la grève de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondante

C'est un événement rare dans l'histoire de Carrefour : une centaine d'employés en grève durant deux semaines dans un hypermarché du premier groupe français de grande distribution. Depuis le 27 mars, à Lormont dans la proche banlieue de Bordeaux, des grévistes, soutenus par la CGT et la CFDT, revendiquent une égalité des salaires sur tous les sites de l'enseigne. Une convention nationale, signée en 1985 par la direction et le syndicat Force ouvrière, autorise les magasins ouverts après cette date à négocier les salaires en dessous de la grille nationale. Le magasin de Lormont – une ancienne structure coopérative –, racheté par Carrefour à l'automne 1985, fut le premier à appliquer la convention fraîchement signée. Selon les grévistes, une quarantaine d'hypermarchés français du groupe seraient aujourd'hui dans la même situation que le leur.

Leurs salaires seraient en moyenne inférieurs de 8 % à ceux de la grille nationale, malgré un rattrapage des rémunérations effectué entre 1985 et 1991. Jusqu'à 1996, intéressement et participation aux bénéfices, qui représentaient jusqu'à deux mois de salaire, compensaient la différence de salaire. Ce n'est désormais plus le cas en raison, affirme la direction, des mauvais résultats de Lormont qui, selon elle, a perdu 20 millions de francs en onze ans. *« On veut simplement un calendrier de rattrapage sur deux ans et une réévaluation de la prime d'ancienneté »* (bloquée à 3 %, quand elle peut atteindre jusqu'à 12 % dans d'autres magasins), explique Christiane Cacho, aide-comptable gréviste. Après vingt-deux ans d'ancienneté, son salaire s'élève à 6 500 francs net par mois, affirme-t-elle. Elle ne comprend pas pourquoi, à quelques kilomètres de là, au Carrefour de Mérignac, le salaire est *« à fonction égale, plus élevé de 20 % »*.

Marie Ramirez, déléguée syndicale CGT, explique : *« On s'est mis en grève pour plusieurs raisons : au moment des négociations salariales, le 24 mars, nous n'avons pas bénéficié d'augmentation de salaires et en même temps, le groupe affichait ses bons résultats partout dans les médias. Ensuite, le montant total de notre prime d'intéressement était de 0,92 %, soit la part provenant de l'activité nationale, ce qui veut dire que nous avons eu zéro pour cent de la part de Lormont. Enfin, on a appris que la participation aux bénéfices ne correspondrait plus qu'à un demi-mois de salaire »*.

MÉDIATION

Six séances de négociations, la nomination d'un médiateur (le directeur départemental du travail) et l'intervention du maire socialiste de la ville n'ont guère fait évoluer les choses. La direction de l'hypermarché, épaulée par des responsables nationaux soucieux d'éviter la contagion à d'autres magasins, a fait des propositions, jugées insuffisantes par les grévistes : une augmentation salariale de 1,5 % en deux fois et une revalorisation de l'intéressement. En début de semaine, les grévistes ont durci le mouvement en bloquant l'entrée des livraisons avec des chariots. Jeudi, certains rayons alimentaires étaient vides. Une pétition de non-grévistes a été envoyée dans la journée chez le préfet. Les grévistes n'étaient plus qu'une quarantaine dans la soirée, face à une vingtaine de CRS. Vendredi matin, le mouvement continuait, mais l'approvisionnement des rayons avait pu reprendre.

Claudia Courtois

Mise en place laborieuse du service public du téléphone

LE SERVICE public du téléphone – désormais appelé service universel – doit être *« un excellent moyen de participer à la lutte contre l'exclusion »*, a tenu à indiquer, jeudi 9 avril, Christian Pierret, le secrétaire d'Etat à l'industrie. Tenus lors d'un discours de clôture d'un colloque sur la concurrence dans le téléphone organisé par le Sénat, les propos de M. Pierret iront certainement droit au cœur des Français disposant d'un faible niveau de revenu ou qui sont handicapés. Ils confirment ce que la loi, adoptée par le Parlement mi-1996, leur a promis : la mise en place d'un dispositif dit de péréquation sociale, englobant des tarifs téléphoniques réduits et la prise en charge d'éventuels impayés de la part de France Télécom, l'opérateur du service universel.

Le problème est que ce dispositif n'est toujours pas mis en place. M. Pierret a certes promis, jeudi, son entrée en vigueur pour *« les prochains mois »*. Mais rien n'est moins certain. Car le projet de décret, qui a été élaboré et est actuellement soumis à l'examen des différentes autorités et commissions compétentes, recèle des dispositions qui pourraient conduire à sa révision. Ainsi, dans l'état actuel du projet, une grosse partie de la somme retenue pour cette péréquation sociale serait utilisée pour des... frais de poste.

« Environ 200 millions de francs, sur les 921 millions retenus pour 1998, devraient être consacrés à l'envoi, par France Télécom, de lettres recommandées pour les mises en demeure des abonnés qui n'ont pas payé leur facture et sont susceptibles de faire l'objet d'un débranchement, donc d'être éligibles pour ces tarifs sociaux, après examen par une commission départementale », explique-t-on au secrétariat d'Etat à l'industrie. Le cabinet de M. Pierret, qui renvoie la paternité de cette disposition aux *« services juridiques de Matignon »*, estime cependant qu'il devrait être possible de corriger le tir.

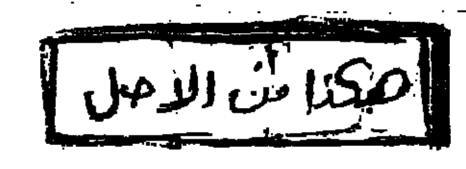
Philippe Le Cœur

Le groupe Renault mène deux plans sociaux de front

LA DIRECTION de Renault V. I. a annoncé jeudi 9 avril son intention de supprimer 670 emplois sur les 13 800 personnes qui travaillent en France. Le comité central d'entreprise en sera informé le 24 avril. Ce plan social est le premier depuis 1994 dans cette entreprise qui a affiché une perte avant impôt de 313 millions de francs en 1997. Pour la première fois, ce plan ne touchera que des *« effectifs de structure »*, c'est-à-dire hors production proprement dite (ouvriers de maintenance, employés, techniciens et cadres). La direction refuse de donner plus de précision avant le 24 avril mais estime qu'il y aura un nombre significatif de mesures liées à l'âge. Malgré *« une très forte activité »*, selon les termes de la direction, celle-ci justifie son plan par la nécessité pour Renault V. I. de *« retrouver durablement ses grands équilibres financiers et notamment la rentabilité des activités de sa branche Europe dans une très forte dégradation des conditions de vente sur la plupart des marchés »*. L'entreprise veut donc mettre en œuvre *« un important plan de recherches d'économies »*.

Par ailleurs, chez Renault, trois syndicats (CFDT, CGT et CGC) ont décidé, jeudi 9 avril, de s'adresser au gouvernement pour protester contre les modalités du plan social 1998 qui prévoit 2 691 suppressions de postes ou reclassements internes. Les trois syndicats, qui estiment nécessaire un rajeunissement des effectifs sur plusieurs années, font remarquer que Renault a recours massivement aux heures supplémentaires et aux intérimaires. Mercredi 1er avril, au cours d'un débat organisé par les comités d'entreprise de la CGT, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait annoncé que la participation de l'Etat aux préretraites de Renault *« étaient payées à 27 % par l'Etat et non plus 60 % à 65 % comme avant »*.

Frédéric Lemaître



« La Voix du Nord » est l'objet d'une prise de contrôle hostile

Des actionnaires de la société holding qui contrôle le quotidien régional sont « démarchés » par un mystérieux investisseur. Désigné par certains, Bertelsmann se refuse à tout commentaire, et la direction du groupe nordiste met en place une société en commandite

LA VOIX DU NORD tremble à nouveau. Depuis quelques semaines, des actionnaires minoritaires de la société holding Voix du Nord investissement (VNI) font l'objet de sollicitations pour vendre leurs parts au prix de 40 000 francs contre une valeur estimée par le journal à 7 500 francs. *La Voix du Nord* et le Crédit agricole du Nord confirment les informations du quotidien *La Tribune* du 10 avril sur le *« démarchage, depuis quelques jours des actionnaires de VNI »*. Selon *La Tribune*, c'est le groupe Bertelsmann qui serait à l'origine de ce raid hostile. Le groupe allemand se refuse à tout commentaire sur *« des rumeurs et des spéculations »*.

André Soleau, directeur général adjoint du quotidien, explique qu'il *« n'y a pas de problèmes, nous avons mis en place les contre-feux »*. Une assemblée générale extraordinaire est convoqué, samedi 18 avril, pour entériner la transformation de la société holding en société en commandite par actions. La société commanditée, la SARL Indépendance, composée de Jean-Louis Prévost, président du directoire du groupe, et des deux directeurs généraux adjoints, André Soleau et Jean-Louis Olivaux.

Cette situation est l'aboutissement d'un dur conflit d'actionnaires qui oppose Jean-Louis Prévost à un ancien dirigeant du groupe, Jacques Ménard, qui fut vice-président du conseil de surveillance de *La Voix du Nord*. Celui-ci a porté plainte contre Jean-Louis Prévost pour abus de droit et escroquerie. Depuis, la guerre est acharnée. Une partie des actionnaires minoritaires du Rasar ont également attaqué les dirigeants du quotidien lillois. Ces plaintes fragilisent la holding de contrôle du journal, Voix du Nord investissement, créée en 1989 dans le cadre d'une reprise de l'entreprise par les salariés (RES), contestée par une partie d'entre eux. Mais le noyau dur de VNI a éclaté autour de M. Ménard et des héritiers de l'ancien patron du journal, René Decock. Dans un premier temps la direction a fait signer un pacte d'actionnaires de VNI, qui regroupe plus des 70 % des actionnaires.

D'après un tract du syndicat national des journalistes (SNJ), M. Ménard a fait savoir à M. Prévost qu'un groupe important était prêt à entrer dans le capital du journal. Devant la menace, la direction a proposé au conseil de surveillance du 2 avril la transformation en société en commandite, qui établit une séparation entre gestion et capital, ce qui permettrait d'éviter un risque d'OPA. Pour contre-attaquer, les opposants à Jean-Louis Prévost ont accéléré le mouvement de démarchage des actionnaires.

> Le pouvoir de Jean-Louis Prévost et ses méthodes de patron à poigne sont critiqués par une partie du personnel qui évoque un *« malaise général et un climat très lourd »*

La structure de la société en commandite est vue avec une certaine inquiétude par des actionnaires minoritaires et par les syndicats. Ils redoutent qu'elle ne donne des *« pouvoirs exorbitants »* à M. Prévost et à son entourage. Dans le même temps, le Crédit agricole du Nord, qui portait 15 % du capital de VNI, a remis ces actions à la disposition du personnel, au prix de 7 500 francs. Jean-Louis Prévost en aurait acheté 208, André Soleau et Jean Louis Olivaux, 100 chacun. Selon un membre du Rasar, ce sont ces actions qui ont permis de constituer la SARL Indépendance, société commanditée de la future structure de contrôle de *La Voix du Nord*.

Le pouvoir de Jean-Louis Prévost et ses méthodes de patron à poigne sont critiqués par une partie du personnel qui évoque un *« malaise général et un climat très lourd »*. Un livre récent d'un ancien rédacteur en chef témoignait de cette situation (*Le Monde* du 1er octobre 1997). Et certains n'hésitent pas à accuser la direction de faire *« main basse sur le journal »*. *« On est en train de se faire spolier si cette société à commandite passe*, note un actionnaire, *la totalité du pouvoir va etre concentré entre les mains de trois personnes »*.

Personnalité parfois contestée, président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), M. Prévost est sous le coup d'une mise en examen pour abus de biens sociaux. Il réfute en bloc les arguments de ses détracteurs. Pour André Soleau, *« la confiance de la majorité des actionnaires et du personnel montre que ce sentiment de malaise est faux »*.

Qui est le mystérieux prédateur ? Le groupe Bertelsmann se refuse à tout commentaire. Mais il n'a pas caché qu'il était intéressé par la presse régionale française. Et il avait suivi de près le dossier de vente des *Dernières nouvelles d'Alsace*. Toutefois, selon un financier, ces *« méthodes de ramassage d'actions ne sont pas allemandes »*. D'autres sources évoquent d'ailleurs un groupe français, Quoiqu'il en soit, l'apparition du nom du géant de la communication allemand, risque de faire figure d'épouvantail dans le landernau lillois. Surtout, à quelques jours de l'assemblée générale extraordinaire qui doit avaliser la transformation des statuts de VNI en société en commandite.

Alain Salles

Un groupe très diversifié

- **Chiffre d'affaires :** 900 millions de francs pour le quotidien et 1,6 milliard de francs pour la soixantaine de sociétés associées.
- **Résultats :** 24 millions de francs pour le quotidien et 63 millions pour le groupe.
- **Effectifs :** 1 000 personnes pour le quotidien, 2 500 au total.
- **Presse quotidienne :** *La Voix du Nord, Le Courrier picard, Nord-Littoral, La Liberté de l'Est, La Libre Belgique, La Dernière Heure.*
- **Presse hebdomadaire et mensuelle :** seize titres hebdomadaires, dont *L'Indicateur des Flandres, Les Echos du Touquet, Le Journal des Flandres, L'Indépendant du Pas-de-Calais, La Savoie, La Tribune républicaine*; un trihebdomadaire, *L'Aisne nouvelle*, etc.
- **Presse gratuite :** *La Voix du Nord* détient 50 % de la Comareg et des participations dans Nord Offset et Delta Diffusion.
- **Affichage :** participations dans la société GB Affichage.
- **Radios :** La Voix FM.
- **Organisations d'événements :** Nord Com gère en partenariat avec *La Voix du Nord* des événements locaux, comme le Marathon de Lille.

Le groupe détient aussi des participations dans la télématique, la télévision, et le marketing direct.

Elisabeth Guigou et Catherine Trautmann plaident pour des instances d'autorégulation dans la presse

LA PRESSE et la justice ne font pas toujours bon ménage. Depuis un an, la fondation Presse-Liberté propose des rencontres entre journalistes, magistrats, avocats, hommes politiques pour dénouer ces rapports. Jeudi 9 avril, l'un des débats portait sur « Liberté de la presse et droit des personnes ». *« La liberté du journaliste est battue en brèche, le droit à la vie privée n'est pas respecté »*, constatait brutalement Franz-Olivier Giesbert, directeur de la rédaction du *Figaro*.

Blandine Kriegel estimait pour sa part que *« les fondements de la liberté d'information et le droit à la vie privée ne sont pas séparés et reposent sur le même principe »*. Pour cette universitaire, *« ils sont les deux expressions d'un même principe de droit à la liberté »* : *« La liberté de l'information doit être la plus grande possible, la protection de la vie privée la plus étendue possible. »* Mais il faut prendre conscience que *« la liberté d'information requiert le droit à l'erreur »*. Il faut accepter le risque de *« la diffusion de fausses nouvelles »*. *« Compte tenu de nos réflexes*, a conclu Blandine Kriegel, *nous devons être plus vigilants sur le respect de l'information si nous voulons une presse libre. »*

FENÊTRES DANS L'INSTRUCTION

L'avocate de *Paris-Match*, Marie-Christine de Percin, a plaidé pour que le droit français reconnaisse *« la prééminence du droit à informer »*, comme cela est le cas dans les pays anglo-saxons. *« Nous multiplions les restrictions à la liberté d'informer, qui aboutissent à imposer un "journalistiquement correct". »* *« Les sanctions sont de plus en plus lourdes*, a fait remarquer Bertrand Le Gendre, rédacteur en chef au *Monde*, *le développement des référés rend difficile la défense. »* Journaliste au *Canard enchaîné*, Louis-Marie Horeau s'est inquiété des perquisitions qui ont lieu dans les journaux.

La ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, a plaidé pour que les journalistes se livrent à un travail de réflexion : *« L'année qui vient de s'écouler a été lourde d'événements qui ont été autant d'occasions de s'interroger sur le travail des médias. »* Elle souhaite la généralisation du principe des médiateurs, comme il existe au *Monde*, et comme elle vient de l'instaurer dans l'audiovisuel public. Leur rôle s'inscrit dans *« ce nécessaire renouvellement des rapports entre les médias, leur public, la société et ses acteurs »*. Il faut aller plus loin : *« Pourquoi ne pas envisager des structures de concertation entre les journalistes et certaines professions ou certains acteurs sociaux »*, dans la lignée des propositions de la commission Truche. Le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, a également plaidé en faveur de cette réflexion des journalistes.

Si Franz-Olivier Giesbert estime qu'une telle commission déontologique *« ne résoud rien »*, Alain Genestar, directeur de la rédaction du *Journal du dimanche*, a expliqué qu'il avait participé à une initiative, avec Christine Ockrent, Ivan Levaï, Philippe Labro, Roger Thérond, pour réfléchir à ces questions. Journaliste à *L'Express*, Ghislaine Ottenheimer, n'est pas hostile à la création d'une telle instance, en lien avec la commission de la carte : *« Si on ne le fait pas, ce sont les pouvoirs publics qui le feront. Notre profession a à balayer devant sa porte. Les ménages des journalistes, certaines vraies-fausses interviews, nuisent à la crédibilité de notre profession. »*

La plupart des intervenants ont condamné le secret de l'instruction, à commencer par la ministre de la justice : *« Je me demande si ce n'est pas notre procédure pénale qui porte le plus atteinte à la présomption d'innocence. »* Elle s'est prononcée en faveur d'ouverture de fenêtres de publicité pendant l'instruction. *« Méfions-nous*, a rétorqué Ghislaine Ottenheimer, *de l'ouverture de petites fenêtres contre l'interdiction totale de publier certains noms. »*

A. S.

Polémique sur la coproduction de l'interview de Mazarine Pingeot

MÉLANGE des genres ? L'émission de Michel Field, « Public », consacrée à Mazarine Pingeot et diffusée dimanche 5 avril sur TF 1 a été coproduite par les éditeurs du *Premier roman* de la jeune auteur, a révélé *Le Canard enchaîné* du 8 avril.

« Dans le cadre d'émissions de télévision habituelles, Mazarine Pingeot aurait été confrontée à des questions sur son père, François Mitterrand, auxquelles elle refusait de répondre. C'est donc uniquement pour avoir un contrôle sur l'image et le droit moral de Mazarine Pingeot que nous avons coproduit cette émission », explique Bernard Barrault, codirecteur avec Betty Miallet des Editions Juilliard et gérant de la société BBM qui a coproduit l'émission avec la maison de production de Michel Field, La Field Company. *« Je connaissais bien Michel Field, vu que j'ai publié ses livres. Je lui ai parlé de mon souhait de réaliser, selon ces impératifs, un entretien avec l'auteur et comme tous deux, Mazarine Pingeot et Michel Field, sont agrégés de philosophie, cela les a intéressés. C'est Michel Field qui a pris les risques financiers pour ce tournage de deux heures. Nous ne savions pas que cette émission passerait sur TF 1 »*, précise M. Barrault.

CONFUSION DES GENRES

Il ajoute que BBM, sa société créée en 1991 pour gérer la vente des droits d'édition au cinéma ou à la télévision – ce qui a été fait notamment pour la cession des droits du roman de Philippe Djian *37,2 le matin* pour le film de Jean-Jacques Beineix – n'a pas perçu un centime dans cette opération.

Accusé de bafouer la liberté éditoriale de la chaîne et de jouer sur une réelle confusion des genres, Michel Field a affirmé dans *Le Figaro* qu'*« il ne s'agissait en aucun cas de promotion mais d'un document sur un auteur dont l'éditeur voulait avoir la maîtrise éditoriale. J'ai naturellement proposé l'entretien à TF 1 car c'est ma chaîne, mais si la Une n'en avait pas voulu, on l'aurait proposé à d'autres »*, a-t-il expliqué.

Sa société de production, La Field Company, a démarré son exploitation en juin 1997 et vend à TF 1 chaque semaine l'émission qui a remplacé « Sept sur sept ». Cette entreprise ayant été immatriculée en 1996, du temps où Michel Field travaillait encore pour Canal Plus, l'un des administrateurs de l'entreprise est Alain Le Diberder, directeur des nouveaux programmes de Canal Plus.

Nicole Vulser

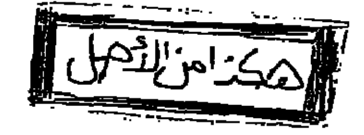
DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : le groupe de télécommunications Telecom Italia a conclu**, jeudi 9 avril, un accord avec la Rai pour créer une plate-forme de télévision numérique détenue à 70 % par Telecom Italia et à 30 % par la Rai, qui sera responsable de la gestion éditoriale. Pour créer une plate-forme numérique unique, des négociations avaient été menées entre Telecom Italia, la Rai, Silvio Berlusconi, Cecchi Gori et Canal Plus, opérateur du bouquet D Più. Malgré le pré-accord signé en novembre 1997 par ces cinq groupes, deux bouquets distincts devraient être proposés aux téléspectateurs italiens.

■ **Le tribunal administratif de Lyon a déclaré illégal** le bail de location du siège d'Euronews, chaîne européenne d'information, à Ecully dans la banlieue lyonnaise. Selon le bail, le loyer était inférieur au prix du marché (1 million de francs par an pour des bâtiments d'une valeur de 37 millions). Le juge a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement selon lequel *« la délibération attaquée revêt le caractère d'une aide indirecte illégale (des collectivités locales) accordée à une entreprise par l'intermédiaire d'un organisme relais, la Soderly »*.

■ **PUBLICITÉ : Michèle Bleustein-Blanchet, l'une des héritières du fondateur de Publicis,** a cédé, jeudi 9 avril, à des institutionnels français et britanniques 6,5 % du capital qu'elle détenait directement dans la société cotée à la Bourse de Paris (*Le Monde* du 10 avril). Un autre bloc de 30 000 actions aurait été cédé vers 15 heures. Au total, plus de 77 000 titres ont été échangés au cours de la journée. Le cours de Bourse a clôturé en baisse de 3,3 %, à 735 francs.

■ **CÂBLE : France Télécom a annoncé**, jeudi 9 avril, que sa filiale France Télécom Câble mettait en vente une partie de ses réseaux câblés situés notamment en région parisienne (Evry, Massy, Sèvres, Suresnes, Saint-Cloud, Mantes-la-Jolie) et à Toulon, afin de *« rationaliser »* son activité de câblo-opérateur.



AUJOURD'HUI

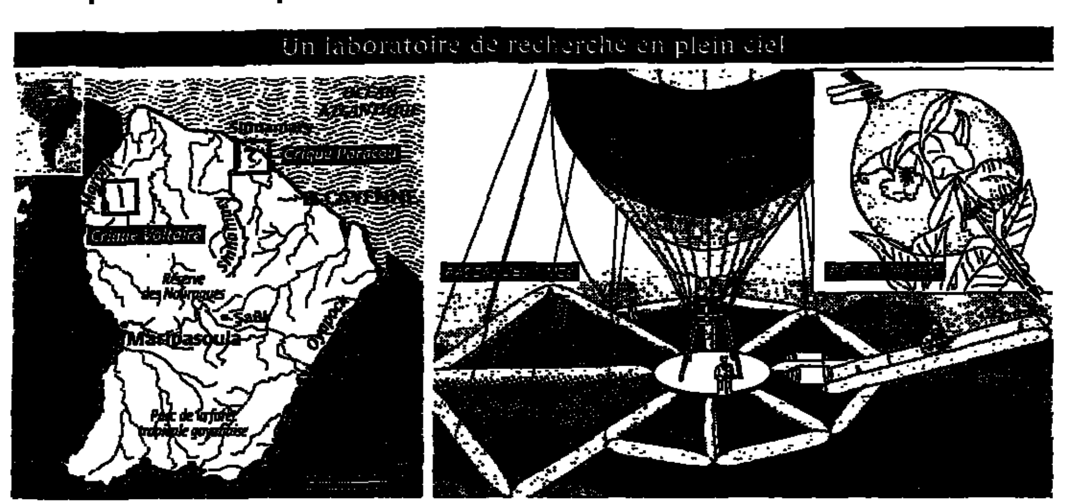
SCIENCES **Plate-forme gonflable aux allures de méduse déposée au sommet des grands arbres par un ballon dirigeable, le « radeau des cimes » a, depuis 1986, permis d'effectuer de précieuses récoltes scientifiques. ● CINQ chercheurs à la fois peuvent s'y installer pour étudier confortablement les insectes, les batraciens et les plantes de la canopée des forêts tropicales. ● SA DERNIÈRE expédition a permis de mettre en évidence, en Guyane française, l'incroyable variété des substances émises par les plantes pour se défendre, source possible de pesticides, de médicaments ou de parfums nouveaux. ● CETTE BIOPROSPECTION menée dans une perspective de valorisation industrielle représente un débouché intéressant pour les pays concernés qui tentent de protéger leurs intérêts face à l'appétit des grandes firmes chimiques ou pharmaceutiques.**

Le « radeau des cimes » révèle les trésors cachés de la forêt guyanaise

La canopée, zone correspondant au sommet des grands arbres, est un monde méconnu à la flore et à la faune très riches. Une étude financée par des firmes chimiques et pharmaceutiques met en évidence la variété et l'efficacité des substances sécrétées par les végétaux qui y prospèrent

LE ROYAUME des cimes en forêt tropicale renferme d'inestimables trésors. C'est en tout cas la conviction de Francis Hallé, professeur de botanique à l'université de Montpellier et la dernière mission du « radeau des cimes » en Guyane française l'a confortée.

Plate-forme hexagonale de 450 mètres carrés, pouvant accueillir cinq personnes à la fois, ce radeau aux allures de méduse rouge posée sur la canopée (le sommet de la forêt) grâce à un dirigeable multicolore, permet d'effectuer de précieuses récoltes scientifiques. Lors de ses précédentes expéditions (en Guyane en 1986 et 1989 et au Cameroun en 1991), les chercheurs avaient surtout étudié l'écologie et les peuplements de la cime : plantes, insectes, oiseaux et batraciens. Cette fois, l'accent a été mis sur l'étude des propriétés biochimiques des fleurs et des feuilles de la canopée dans une perspective de valorisation industrielle. Les quelque 3 millions de francs apportés à l'opération par les firmes Givaudan-Roure, Glaxo-Wellcome, Hoechst et Zeneca, n'y sont sans doute pas étrangers. Mais la science y trouve également son compte. Car, depuis que les chercheurs explorent ce continent vert qui semble caresser les nuages, ils découvrent l'existence de propriétés biologiques étonnantes.



Depuis plusieurs années, les scientifiques et les industriels prospectent le continent vert à la recherche de substances biologiques nouvelles. En Guyane, certains d'entre eux utilisent une sorte de radeau qu'une montgolfière dépose sur le sommet des arbres. Il sert de camp de base pour recueillir des échantillons dans lesquels se cachent peut-être des herbicides, des insecticides, des arômes ou des molécules pharmaceutiques. Pour mener à bien ce travail de fourmi, des chercheurs français et étrangers prospectent dans les criques Paracou et Voltaire et aspirent les éléments chimiques des plantes grâce à des pièges à parfum qui permettront ensuite d'en séparer les différents composants chimiques pour en connaître la formule.

Le compte-rendu de cette mission – organisée fin 1996 par l'association Pro-Natura international sur le dispositif sylvicole expérimental de Paracou et la crique Voltaire, deux sites du massif guyanais – vient d'être publié. Il montre, tout d'abord, que les plantes en canopée concentreraient plus de métabolites secondaires, c'est-à-dire des substances synthétisées pour se défendre contre les agressions et stress extérieurs (herbivores, sécheresse, rayonnement ultraviolet...), qu'en sous-bois. La firme Zeneca a procédé aux tests chimiques de trois cent quatre-vingt-dix échantillons de feuilles, fleurs, rameaux et écorces récoltés à différents étages de la canopée, afin de vérifier cette hypothèse émise par Francis Hallé.

Le résultat est positif : les plus grandes concentrations de métabolites secondaires se situent dans des échantillons prélevés dans les strates moyennes (38 %) et supérieures (35 %) de la canopée, en particulier chez les lianes, ceux provenant de la base de la couronne des arbres n'en contenant que 26 %. D'autres collectes et analyses devraient consolider ces données.

« Cette différence tient au fait que, pour synthétiser ces métabolites, la plante a souvent besoin d'une énergie lumineuse forte, qu'elle trouve dans la canopée », précise le professeur de Montpellier. D'autres raisons, plus fonctionnelles, sont apportées par le botaniste. Les jeunes arbres qui s'évertuent à recoloniser une clairière ou une friche forestière n'atteignent pas, la plupart du temps, la canopée. Ils consacrent l'essentiel de leur activité métabolique à leur croissance, et s'avèrent pauvres en défenses chimiques.

En revanche, les patriarches ligneux croissent plus lentement mais atteignent le sommet de la sylve tropicale. Là, ils doivent faire face à une diversité d'insectes fantastique et redistribuent la majeure partie de leur activité métabolique dans la lutte contre leurs nouveaux agresseurs. Ils synthétisent alors des insecticides, fongicides, filtres antiultraviolets ou protecteur contre la sécheresse.

L'efficacité de ces substances est étonnante : les dégâts opérés par les herbivores sont plus notables aux étages inférieurs de la forêt, alors qu'ils y sont nettement moins abondant qu'au sommet des arbres. Selon les entomologistes américains du Marie Selby Botanical Gardens (Floride), qui ont effectué en Guyane toute une série de tests comparatifs entre les étages forestiers, cette prédominance des insectes en canopée s'expliquerait par la forte présence de lianes, de plantes grimpantes et parasites (épiphytes). Celles-ci offriraient un grand choix d'habitats et de nourriture, mais aussi des voies d'accès dans la couronne des arbres aux insectes non volants.

ACTION HERBICIDE

Les analyses des métabolites eux-mêmes sont en cours leurs résultats seront rendus publics à la fin de l'année. Mais *« les premiers résultats des tests effectués par la firme anglaise d'agrochimie Zeneca semblent extrêmement prometteurs »*, assure Guy Reynaud, directeur de Pro-Natura international et ancien membre du Conseil exécutif du groupe chimique britannique ICI. L'activité biochimique décelée parmi les échantillons récoltés en canopée serait *« stupéfiante »*. *« Quelques grammes de ces substances par hectare dans un champ suffiraient à repousser nombre de ravageurs »*, affirme Guy Reynaud. Il s'agirait non seulement d'une activité insecticide et fongicide mais aussi, ce qui est plus surprenant en canopée, d'une action herbicide !

Même félicité au royaume des odeurs. Romain Kaiser, de la firme suisse Givaudan-Roure, ne cache pas sa satisfaction. *« Sur les quatre-vingt-dix échantillons de Guyane que nous avons testés, on décèle plusieurs molécules originales, souvent sous forme de traces. »* Et de s'enflammer pour le parfum subtil *« de bois de rose, de pois de senteur, couronné d'un zeste de fleur d'oranger »*, de la fleur mauve de *Bauhinia sp.*, une plante parasite du sommet des grands arbres. Ou encore de l'étonnante odeur *« de yogourt, d'algues marines et de fleurs blanches décomposée »*, des fleurs de *Macoubea guianensis*...

Mais l'étude fine de leur structure (par spectromètre de masse et résonance magnétique nucléaire) n'est pas achevée et moins encore les essais de synthèse. Ce n'est donc pas demain que flotteront dans l'air de Paris les fragrances des cimes de Guyane.

Vincent Tardieu

Génomes surnuméraires

Les géants arborés de Guyane possèdent-ils plusieurs génomes à la fois ? En utilisant une méthode d'amplification dénommée RAPD à partir d'amorces (courtes séquences de nucléotides) choisies de façon aléatoire, Darlyne Murawski, de l'université Harvard, aurait, en tout cas, mis au jour une hétérogénéité génétique parmi des échantillons de branches appartenant aux mêmes individus. Reste que, comme le souligne François Bretagnolle de l'Institut de phanérogamie (Neuchâtel, Suisse), *« cette méthode des RAPD est très sensible à de faibles variations du protocole expérimental »* susceptibles de fausser le résultat. Pour le généticien Pierre Taberlet, de l'université de Grenoble, *« l'existence probable de mutations somatiques parmi les millions de cellules existant dans les branches d'un arbre ne prouve pas la coexistence de génomes différents au sein d'un même individu »*. Des études complémentaires seront nécessaires pour lever le mystère.

Comment concilier « bioprospection » et développement durable

LES PEUPLES protègent ce qui a une valeur à leurs yeux et les réserves naturelles sont parfois vécues comme un frein au développement local et ne sont pas respectées. Il convient donc de tenter de valoriser durablement les ressources forestières. C'est dans cet esprit qu'un accord de « bioprospection » forestière lie l'Instituto nacional de biodiversidad (INBio) du Costa Rica et Merck & Co, un géant américain de la pharmacie et des produits vétérinaires. Conclu pour la première fois en 1991, cet accord a été reconduit en 1994 et 1997.

Chaque contrat donne deux ans d'exclusivité à la firme pour évaluer les propriétés biologiques des échantillons de plantes, de champignons, d'insectes et de microorganismes, fournis par l'INBio. En échange, Merck verse 6 millions de francs à l'institut gouvernemental, qui les réinvestit dans ses propres recherches, son équipement, la formation de ses personnels, et pour 10 % dans des programmes de préservation de l'environnement. Merck s'est aussi engagé à verser des royalties (moins de 5 %) sur les ventes des produits éventuels issus des ressources naturelles.

« Après sept ans de collaboration avec Merck, nous sommes pleinement satisfaits, assure Rodrigo Gamez, directeur de l'INBio. *Nous ne vendons pas nos ressources naturelles brutes, mais nous sommes véritablement partenaires dans un programme de recherche et de développement destiné à trouver de nouveaux médicaments »*, ce qui signifie un transfert de connaissances et de technologies. Même satisfaction du côté de la firme du New Jersey, où Karen Korponai souligne que *« cet accord est le seul moyen d'obtenir du matériel biologique en quantité suffisante pour réaliser nos tests chimiques »*.

L'OPTIMISME RESTE DE RIGUEUR

Ce travail d'analyse est très long. Un échantillon sur dix mille, en moyenne, s'avère commercialement prometteur et ce produit qui en est issu ne peut être mis sur le marché qu'au bout de dix à quinze ans. Ainsi, *« malgré l'identification d'un certain nombre de composés chimiques intéressant »*, aucun médicament pour l'homme ou le bétail n'est encore sorti de cette aventure au Costa Rica. Mais l'optimisme reste de rigueur : près de 40 % de notre pharmacopée moderne sont issus de produits naturels, alors que moins de 5 % des plantes et des espèces marines connues ont fait l'objet de tests biochimiques. Parmi ces substances d'origine naturelle, citons la quinine active contre le paludisme – tirée de l'écorce du *Cinchona* –, la vinblastine pour traiter la maladie de Hodgkin et la vincristine contre la leucémie – extraites de la plante malgache *Cantharanthus roseus* –, ou le taxol – issu d'un if du Pacifique (*Taxus brevifolia*) – qui combat les cancers du sein et de l'ovaire.

« Deux ans d'exclusivité valent-ils 6 millions de francs seulement ? Je ne le pense pas », explique Guy Reynaud de l'association Pro-Natura International. Avec l'aide du ministère français de la coopération (qui apporte 4 millions de francs, par le biais du Fonds français pour l'environnement mondial), il vient de mettre en place un projet de valorisation de la biodiversité forestière au Gabon sur trois ans. Son système, baptisé « Biodivalor », consiste à créer un fonds alimenté la fois par la vente d'échantillons naturels collectés en forêt et un partage de bénéfices sur les ventes éventuelles des produits qui en seraient issus.

Ce fonds sera géré par des représentants du Gabon, des communautés locales, des scientifiques et des organismes internationaux parrainant l'initiative. Il servira à financer des projets de développement durable pour les populations concernées et à protéger leur environnement. *« Je suis certain que nous pourrons générer plus de 4 millions de francs en moins d'un an et demi,* estime Guy Reynaud. *Rien que par la vente d'échantillons à différents partenaires à la fois, travaillant en agrochimie, en pharmacie, en cosmétique. »*

V. T.

Les « bibles » des mathématiciens s'étalent sur Internet

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Les mathématiciens du monde entier ont deux « bibles », deux répertoires bibliographiques – l'un est américain, l'autre allemand – qui recensent, décrivent et analysent les travaux les plus intéressants dans ce domaine. De l'avis de beaucoup, les deux se valent et se complètent.

Le premier, les *Mathematical Reviews* (*MR*), entreprise capitaliste, doit gagner de l'argent pour survivre et y parvient, grâce à son puissant bureau éditorial et à un lectorat américain captif en raison de tarifs avantageux pratiqués pour les Etats-Unis. Le second, intitulé *Zentralblatt für Mathematik* (*ZfM*), même s'il appartient juridiquement à une SARL, ne survit que grâce au soutien du gouvernement fédéral allemand.

Après avoir envisagé la possibilité d'une fusion en 1994, afin de réaliser des économies de structures, les mathématiciens ont *« pris conscience du fait que disposer de deux titres était une chance et non un handicap car cela suscite la compétition et la stimulation »*, explique Jean-Pierre Bourguignon, président de la Société mathématique européenne (SME).

Mais, face à la menace d'un monopole américain, il fallait tenter de guérir l'enfant du Vieux Continent, sous perfusion. D'où la signature d'un partenariat franco-allemand et la création, à Grenoble, d'une cellule de documentation mathématique qui a mis au point une interface pour la consultation des énormes archives de *ZfM* sur Internet.

DES VÉRITÉS QUI S'USENT PEU

Zentralblatt, lancé en 1931 pour concurrencer le très lent *Jahrbuch für die Fortschritte der Mathematik*, à parution annuelle, est devenu une « bible » fort difficile à manipuler dans sa version papier : un million et demi d'articles depuis sa naissance, plus de cinquante mille par an aujourd'hui. Cinq mille relecteurs répartis dans le monde travaillent... pour seulement cinq cent cinquante-cinq institutions abonnées, qui déboursent quand même quelque 18 000 francs par an.

Etant donné que les vérités et les découvertes mathématiques s'usent peu, voire pas du tout, et qu'un article rédigé il y a des décennies peut parfaitement avoir gardé toute sa fraîcheur et sa pertinence, le passage à une documentation en ligne devenait obligatoire, même si, par sécurité, bien des chercheurs tiennent à conserver la copie imprimée. Après Berlin et New York, le troisième site-miroir de *ZfM* a été donc inauguré le 12 mars à l'Institut de recherche mathématique avancée (IRMA), sur le campus de l'université de Strasbourg. Le site de l'IRMA présente d'ailleurs la particularité, unique au monde, d'offrir à la fois *Zentralblatt* et le rejeton électronique des *Mathematical Reviews* américaines.

Il faudrait atteindre la barre des sept cents abonnements pour que *ZfM* vole de ses propres ailes. Quelques clients ont récemment été regagnés, mais les défenseurs du titre ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. Jean-Pierre Bourguignon œuvre donc pour que la base de données de *ZfM* obtienne une reconnaissance européenne ainsi que quelques crédits de Bruxelles qui serviront à développer un outil aujourd'hui indispensable selon lui, pour trois raisons : *« Tout d'abord, on peut rapidement localiser l'article dans lequel le résultat auquel on veut se référer est apparu. Ensuite, si l'on souhaite découvrir un sujet et apprendre comment les notions sont liées entre elles, on peut facilement identifier les personnes les plus intéressantes. Enfin, c'est un outil utile pour évaluer l'activité d'un mathématicien. »*

La base de données actuelle ne commençant qu'en 1984, le premier objectif est de rentrer les articles parus au cours de la période 1931-1984 qui, pour l'heure, ne sont répertoriés sur Internet que par leur titre et le nom de leur auteur. Autre objectif, créer des liens informatiques avec d'autres systèmes documentaires et notamment le *Jahrbuch*, dont la saisie informatique est en cours actuellement, grâce au financement du gouvernement fédéral allemand. La future banque de données ainsi créée pourrait remonter jusqu'en... 1868.

Pierre Barthélémy

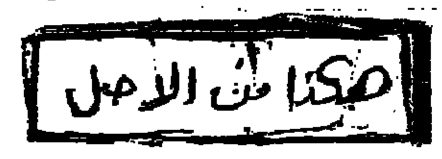
http ://www-irma.u-strasbg.fr/MATH/math-fr.html

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : l'origine du fort roulis** qui avait affecté le comportement en vol du deuxième exemplaire de la fusée européenne Ariane-5 (vol 502) vient d'être clairement identifié. Deux hypothèses avaient été émises : la première concernant la rupture d'une biellette de liaison supportant les efforts des lignes d'échappement des turbines du moteur Vulcain du premier étage ; la deuxième, qui vient d'être confirmée au banc d'essai, est relative à la fabrication du divergent de la tuyère. Cette pièce de forme conique, sur laquelle a été soudée un long colimaçon de tubulures de refroidissement, induit du fait de sa *« rugosité interne »* une torsion des gaz propulsant le lanceur et partant un dangereux roulis. Des mesures ont été prises pour contrebalancer cet effet sur le lanceur 503, qui devrait être prêt en principe en juillet, mais pas forcément lancé à cette date en raison de discussions délicates sur la nature du passager qu'il devrait emporter.

■ **RADIOPROTECTION : une enquête portant sur les habitudes alimentaires** des populations camarguaises habitant au nord de l'étang de Vaccarès va être menée par l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). En 1993 et 1994, cette zone avait été particulièrement touchée par des inondations qui ont *« transporté des sédiments du Rhône marqués par les rejets d'effluents radioactifs de l'usine de retraitement de combustibles nucléaires de Marcoule (Gard) »*. Cette recherche devrait alimenter une étude plus globale menée depuis un an sur les conséquences écologiques et sanitaires des rejets de Marcoule et dont les résultats seront rendus publics à la fin de 1999.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS : le système de communication optique Pastel** de Matra Marconi Space qui, à terme, doit permettre via le programme Silex de transmettre des informations par laser entre deux satellites a parfaitement fonctionné. Pastel, installé sur le satellite de télédétection Spot-4, vient de démontrer ses capacités de pointage en suivant pendant une dizaine de minutes, alors qu'il se déplaçait à quelque 7 kilomètres par seconde, l'étoile Arcturus. Cette expérience revenait à viser depuis Paris l'étage d'un immeuble de New York.



Les demoiselles de Bourges rebondissent au sommet de l'Europe

En conservant le titre de championnes d'Europe face aux Getafe Madrid (76-64), les joueuses du Cercle Jean-Macé sont entrées dans l'histoire du sport français

Les basketteuses du Cercle Jean-Macé Bourges Basket ont réussi un doublé historique, jeudi 9 avril, sur leur parquet du gymnase du Prado, en conservant leur titre de championnes d'Europe, ce qu'aucun club français lauréat n'avait jamais réussi à faire jusque-là. Le travail effectué depuis quatre saisons avec l'entraîneur russe Vadim Kapranov leur a permis de battre le *Getafe Madrid* (76-64). Mardi 7 avril, elles avaient éliminé en demi-finales leurs grandes rivales du championnat de France : l'US Valenciennes-Orchies. Les Nordistes ont pris la dernière place *de cette finale à quatre, après avoir cédé, jeudi* (69-74), face aux Italiennes de Côme. Vainqueurs de la finale aller du championnat de France, les joueuses de l'US Valenciennes-Orchies tenteront de se consoler en ravissant, *dimanche 12 avril, à Bourges, le titre national,* que les Berruyères détiennent depuis 1995.

BOURGES

de notre envoyée spéciale

« Survoltées, transcendées... On était... Je sais pas, je réalise pas. On ne pouvait pas perdre ici, mais j'avais tellement peur d'être déçue que je m'y étais préparée. » Si Yannick Souvré se trouvait parfois à cours de mots, le doublé historique réalisé, jeudi 9 avril, avec son équipe du Cercle Jean-Macé (CJM) de Bourges dans leur salle du Prado l'aurait laissée sans voix. Mais la meneuse de jeu et capitaine est aussi la plus fervente promotrice de son sport dans un pays où tout reste à faire pour le basket féminin.

BASKET

« Maintenant qu'on a encore gagné, il va falloir sacrément parler de nous », a-t-elle lancé aux caméras et aux micros mobilisés pour l'occasion. Le club cherche toujours un « sponsor maillot » permanent. Alors elle profite de l'occasion. Pour cette finale à quatre, le « bout de femme » de 1,76 m a mené son monde à la baguette. A peine remise d'une grippe, frange en bataille et joues écarlates, elle a dirigé sur le parquet un échauffement aux allures de ballet si parfaitement ordonnancé qu'on ne pouvait douter de l'issue de la rencontre.

Côté espagnol, les mains étaient moites, glissant fébrilement sur des ballons dont plusieurs ont terminé leur course dans les tribunes. Esteban Albert, élégant coach à bouc, a trahi son inquiétude d'entrée en venant se placer sous le panier madrilène. Comme pour insuffler à ses joueuses l'énergie que leur pompait cette salle de 3 000 spectateurs dont la moitié en tee-shirt et perruque synthétique orange vif scandait « Tango », le slogan du CJM. Les Berruyères ont joué comme dans un rêve, comme jamais, ou presque. *« Le bateau prenait l'eau de tous les côtés »*, a résumé après coup l'Espagnole Nieves Anula.

Tellement qu'Estaban Albert s'est pris plusieurs fois à rire d'impuissance dans cette partie où les Berruyères ont très vite mené au score. Même Malgorzara Dydek (2,13 m), la Polonaise du Getafe Madrid, surnommée Margote, semblait réduite à l'état de girafe indolente. Les Berruyères croyaient rêver. Odile Santaniello a fêté la reconnaissance de son talent par la ligué professionnelle *américaine (WNBA)* avec un festival de 21 points, comme sa copine tchèque Eva Nemcova, après qu'Isabelle Fijalkowski, aujourd'hui à Côme, l'a précédée au pays du basket-ball roi.

Le CJM a enflammé jeudi soir les 3 000 spectateurs que peut contenir le gymnase du Prado. Bourges sait apprécier un grand match et obéir au speaker, qui enjoint de ne pas envahir le parquet. Ses filles aussi ont eu le triomphe modeste. Les bras levés elles ont formé ce cercle, symbole de leur communion totale. A la sortie du gymnase du Prado, qui jouxte un supermarché et un hôtel sans âme, les Berruyères auraient mérité mieux qu'une nuit froide et humide, et quelques klaxons dignes d'un cortège de mariage provincial.

Vadim Kapranov ne s'en est sûrement pas offusqué. *« Pas de champagne ce soir »*, a glissé le sévère entraîneur aux joueuses. « Ses filles » doivent conserver leur titre de championnes de France. Un rien rugueux sous son élégant costume, il bougonne en russe. L'homme connaît cependant assez de français pour avoir négocié le prix de sa voiture avec un concessionnaire l'an passé. Depuis cinq ans qu'elle le pratique, Yannick Souvré se fait fort de tout comprendre à demi-mot : *« Mon travail de meneuse consiste à traduire en language-basket ce qu'il veut sur le terrain, et j'adhère à 110 % à sa conception du jeu. »*

Au chapitre de l'expérience, l'entraîneur russe au physique d'adjudant se pose un peu là. *« J'ai travaillé avec le CSKA Moscou et coaché l'équipe nationale de mon pays*, dit-il par interprète interposé, *je connais toutes les tactiques des équipes européennes. Je les ai enseignées aux filles et maintenant il peut m'arriver n'importe quoi, elles savent jouer sans moi. »* L'an passé, à Larissa (Grèce), elles ont gagné leur première finale de l'Euroligue sans lui. *« Pour lui »*, avait déclaré Yannick Souvré. Sa fille unique venait de trouver la mort, en Russie, dans un accident de voiture.

Vadim Kapranov entretient sur ses projets d'avenir un flou qui ne devrait pas tarder à se dissiper. Ses résultats depuis cinq ans témoignent de l'osmose qu'il a su créer avec les joueuses de Bourges. Il aspire sûrement à autre chose. Il grogne que *« chez (lui) c'est en Russie »*, qu'il ne peut *« encore rien dire »*. On le voit bien à la tête de l'équipe de France. Il ne dément pas, promet d'en *« parler la semaine prochaine »*, quand Yannick Souvré enfilera son brassard de capitaine de la sélection nationale, quand ses coéquipières Berruyères – Cathy Melain, Odile Santaniello et Stéphanie Vivenot – la rejoindront pour préparer, fin mai, à Tel-Aviv (Israël), le tournoi qualificatif aux championnats du monde de 1999. Au coup de sifflet final, on a vu Vadim Krapranov sourire. *« D'habitude*, explique-t-il, *je ne suis pas content de mon équipe, mais aujourd'hui, c'est vraiment la meilleure d'Europe. »* Un exploit d'autant plus remarquable que les Berruyères se sont relayées à six pour cette finale d'Euroligue. *« C'étaient les seules prêtes physiquement et mentalement pour affronter une équipe comme Madrid »*, assure l'entraîneur, qui a pourtant dû composer avec le départ d'Isabelle Fijalkowski au début de la saison 1997-1998.

Avec quelques mots, des schémas et des silences appuyés de regards, il a persuadé ses joueuses qu'elles savent tout faire ou presque. A tous les postes. *« Ses paroles sont rares, mais ont un impact incroyable*, s'emballe Yannick Souvré. *Il a convaincu chacune de nous qu'elle est meilleure que la fille qui se trouve en face. Il nous a donné confiance : le B.A. BA de la vie. »*

Patricia Jolly

Valenciennes-Orchies ne veut pas faire de complexes

Les joueuses de l'US Valenciennes-Orchies n'ont pas disputé le match pour la troisième place de l'Euroligue dans la sérénité, jeudi 9 avril. La rage au cœur à peine rentrées au vestiaire après leur défaite de mardi 7 avril face au CJM Bourges Basket en demi-finales de l'épreuve européenne, les filles de Marc Silvert avaient dû essuyer les foudres de leur président, Francis Deccourière. Après un échange de propos assez vifs pour traverser les parois, M. Deccourrière avait brandi la menace d'une démission. Présentes dans le Final Four, et en voie de devenir championnes de France – elles ont gagné la finale aller contre Bourges, il y a une semaine –, les Nordistes se sont estimées injustement blâmées. A la vérité, le fait de « buter » presque *systématiquement* sur les Berruyères use tous les nerfs valenciennois. Jeudi soir, M. Deccourrière semblait revenu à de meilleurs sentiments malgré la nouvelle défaite (69-74) de ses joueuses. *« C'est une belle réaction, celle que j'attendais*, a-t-il dit. *Les joueuses ont su se décomplexer. Je suis très confiant pour la finale retour du championnat de France, dimanche 12 avril, à Bourges. »*

Vingt-quatre ans de travail pour en arriver là

● **L'histoire** : créée en 1974, la section féminine de basket du Cercle Jean-Macé (CJM) de Bourges a quitté en 1994 le giron du club omnisports pour prendre le nom de CJM Bourges Basket. Elle reçoit désormais le soutien de 170 sociétés partenaires.

● **Le palmarès** : Euroligue (1997-1998), Coupe d'Europe *Liliana-Ronchetti (1995)*, championnes de France 1995, 1996, 1997, tournoi de la Fédération (1996).

● **L'équipe** : Anna Kotocova (Slovaque), 31 ans, 1,89 m ; Sandra Van Embricqs (P-B), 29 ans, 1,87 m ; Sabrina Agaesse, 19 ans, 1,90 m ; Stéphanie Vivenot, 27 ans, 1,92 m ; Cathy Melain, 23 ans, 1,82 m ; Eva Nemcova (Tchèque), 25 ans, 1,90 m ; Odile Santaniello, 31 ans, 1,83 m ; Yannick Souvré, 28 ans, 1,76 m ; Leslie Ardon, 18 ans, 1,82 m ; Sandrine Ronot, *18 ans, 1,80 m.*

● **L'encadrement** : Vadim Kapranov (Rus.), entraîneur ; Olivier Hirsch, assistant-entraîneur (Fra.)

Une première pour le sport français

Avant que les filles du CJM Bourges Basket n'accomplissent l'exploit de conserver le titre de championnes d'Europe conquis en 1997, quatre clubs français de sport collectif – le Cercle Saint-Pierre de Limoges en basket-ball, l'Olympique de Marseille en football, le Stade toulousain et le Club athlétique *de Brive en rugby – avaient failli* à cette mission.

● **Cercle Saint-Pierre Limoges (basket-ball)** : champion d'Europe 1993, après une victoire (59-55) en finale du Final four sur Trévise, le 15 avril, à Athènes (Grèce). Battu en match d'appui des quarts de finale de l'édition 1994 par le Panathinaïkos Athènes (73-87), le 17 mars, à Athènes (Grèce).

● **Olympique de Marseille (football)** : champion d'Europe 1993, après une victoire (1-0) en *finale sur le Milan AC, le 26 mai*, à Munich (Allemagne). Exclu des Coupes d'Europe 1994 à la suite de l'affaire de corruption VA-OM.

● **Stade toulousain (rugby)** : champion d'Europe 1996, après une victoire (21-18) sur le RFC Cardiff, le 7 janvier, à Cardiff (pays de Galles). Battu en demi-finales de l'édition 1997 par Leicester (11-37), le 4 janvier, à Leicester (Angleterre).

● **Club athlétique de Brive (rugby)** : champion d'Europe 1997, après une victoire en finale *sur Leicester (28-9), le 25 janvier*, à Cardiff (pays de Galles). Battu en finale de l'édition 1998 par Bath (18-19), le 31 janvier, à Bordeaux.

Masters de golf : la pluie d'Augusta ne trouble pas Tiger Woods

FRED COUPLE a pris la tête du Masters de golf d'Augusta (Etats-Unis), jeudi 9 avril, à l'issue d'une première journée perturbée par des conditions climatiques très difficiles, avec des bourrasques de vent précédées d'orages et d'importantes chutes de pluie. L'Americain a rendu une carte de 69, soit trois coups sous le par. Son jeune compatriote Tiger Woods, vainqueur du Masters 1997, occupait la cinquième place (à égalité) avec un score de 71. Alors que trois golfeurs doivent terminer leur parcours du premier tour vendredi, Tiger Woods a de fortes chances de faire équipe, pour la deuxième journée, avec Fuzzy Zoeller, celui même qui, l'an dernier à Augusta, avait eu des propos racistes à l'encontre du jeune golfeur noir. Fuzzy Zoeller a fini par s'excuser, et Tiger Woods avait décidé de ne pas donner suite.

DÉPÊCHES

■ *FOOTBALL* : **le ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet**, a présenté, jeudi 9 avril, *« Ecrans du monde »*, une vaste opération de retransmissions gratuites, sur écrans géants, des matches de la Coupe du monde 1998. Entre le 10 juin et le 12 juillet, plusieurs caravanes s'arrêteront dans environ 80 villes comportant une ou plusieurs ZUS (zone urbaine sensible).

■ **Dominique Strauss-Khan, ministre de l'économie et des finances**, et Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, ont annoncé, jeudi 9 avril, que les douanes et les services de la répression des fraudes seront fortement mobilisés pendant la Coupe du monde. Le gouvernement va également diffuser une brochure destinée aux patrons des petites et moyennes entreprises françaises, dans laquelle il sera notamment rappelé les règles à respecter en matière d'affichage des prix, d'hygiène ou encore d'addition.

■ **TENNIS : le tirage au sort a désigné Israël comme adversaire de l'équipe de France** pour le match de barrage du groupe mondial de la Coupe Davis. La rencontre aura lieu du 25 au 27 septembre, en Israël, dans une ville qui reste à désigner. Le meilleur joueur israélien, Eyal Ehrlich, est 176e au classement mondial.

En formule 1, les attardés s'échinent sur la « solution McLaren »

BUENOS AIRES

de notre envoyé spécial

Sale époque pour les cadors de la formule 1. Jacques Villeneuve et Michael Schumacher, le champion du monde 1997 et son dauphin déclassé, avaient pris la bonne habitude de se battre entre eux et d'ignorer le reste du monde de la formule 1. A mots grands ouverts et à coups de volant parfois intempestifs, ils avaient réussi à réduire la compétition de F1 au spectacle de leurs duels et s'en trouvaient fort aise. Mais au lendemain d'un hiver ponctué de nouvelles invectives, les deux champions du monde se sont sentis fort dépourvus au moment de reprendre place dans leurs Williams-Mecachrome et Ferrari respectives : McLaren, un vieil adversaire, presque un revenant, était venu se faufiler non pas entre eux pour arbitrer leur combat, mais devant. Loin devant.

FORMULE 1

C'est peu de dire que les deux héros des saisons passées n'apprécient pas cette intrusion dans leur domaine réservé – ils sont déjà distancés de 19 et 16 points au classement du championnat du monde des pilotes. Et ils ne sont pas *les seuls*. Les McLaren-Mercedes, deux flèches grises au design parfait, ont assommé la concurrence en deux courses. Auteurs de doublés nets et sans bavures aux Grands Prix d'Australie et du Brésil, Mika Hakkinen et David Coulthard ont pratiquement anéanti les espoirs de leurs adversaires. Et personne ne voit comment les malheureux pourraient se rebeller, dimanche 12 avril, sur le circuit du Grand Prix d'Argentine.

« La solution miracle qui fait gagner plus d'une seconde au tour, cela n'existe pas », disent les ingénieurs des écuries de F1. Sauf à se placer dans les fanges du règlement – cela s'est déjà vu –, à espionner le travail des écuries de pointe, y compris en utilisant les moyens les moins avouables, ou à contester la légalité des trouvailles d'une monoplace trop dominatrice. De retour d'Australie, plusieurs écuries, au premier rang desquelles Ferrari, avaient cru bon de dénoncer le système de freinage directionnel des McLaren. La troisième pédale installée dans les voitures de Ron Dennis leur semblait pourvue de pouvoirs surnaturels : en contrôlant indépendamment les deux roues arrière, elle permettait notamment de réaccélérer plus vite en sortie de courbe.

Charlie Whiting, délégué technique de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), avait pourtant donné son *imprimatur* à la nouveauté. Pour lui, le procédé inventé par McLaren, et aussitôt repris par Williams et Jordan, était conforme à l'esprit du règlement : l'aide au pilotage apportée par le freinage directionnel était mécanique, pas électronique. Mais sous la pression des adversaires des McLaren-Mercedes, et aussi, sans doute, pour éviter de voir une écurie écraser tout le plateau 1998 de F1, les commissaires de course du Grand Prix du Brésil n'ont pas hésité à le contredire. Les directives de la haute instance de régulation de la F1 sont suffisamment floues pour autoriser différentes interprétations.

ÉCRASANTE DOMINATION

La décision a provoqué la fureur de Ron Dennis, le patron de McLaren, qui rêve de voir le règlement du sport automobile réduit à sa plus simple expression : *« On fixe les dimensions de la « boîte », la voiture, mais on y place toute l'électronique et la technologie que l'on veut »*, disait-il à la fin de la saison dernière, anticipant sans doute le tollé qui se préparait. En revanche, la manœuvre des commissaires brésiliens a échoué dans sa tentative de niveler les forces en présence. Les McLaren ont conservé leur avance au Grand Prix du Brésil, et il fallait le positivisme forcené de Jacques Villeneuve pour remarquer que les voitures grises n'avaient pas été en mesure, cette fois, de prendre un tour à tous leurs poursuivants.

En dépit d'une ultime colère de Ron Dennis, qui a contesté le double discours de la FIA et de ses commissaires de course, le freinage directionnel devrait être définitivement proscrit. Mais, comme l'a avoué Michael Schumacher, *« tous ceux qui ont pu croire un moment que l'avantage des McLaren était seulement dû à leur système de freinage sont des idiots »*. Jeudi 9 avril, à la veille des premiers essais du Grand Prix d'Argentine, les habitués du paddock semblaient s'être fait une raison : les monoplaces anglo-allemandes bénéficient tout simplement d'une excellente conception. Point.

Reste une écrasante domination, rarement vue en début de saison, et une somme d'interrogations à empêcher les meilleurs ingénieurs de dormir. Pour l'un d'eux, en activité chez Williams, la « solution McLaren » est à chercher du côté des liaisons au sol, de l'efficacité du couple pneumatiques-suspension. *« On ne gagne que quelques dixièmes de seconde en améliorant l'aérodynamique ou le moteur d'une formule 1*, précise-t-il. *Par contre, la performance ajoutée d'un pneumatique se calcule en seconde. »*

Williams, comme toutes les autres écuries à la poursuite des McLaren-Mercedes, a donc axé ses séances d'essais privés sur les liaisons au sol, en cherchant à optimiser le rendement des nouveaux pneus rainurés imposés par le règlement 1998. Pour une fois unis dans l'adversité, Jacques Villeneuve et Michael Schumacher ont momentanément rangé leurs couteaux. Damon Hill, le troisième champion du monde encore en activité (chez Jordan), doit, lui, regretter amèrement d'avoir négligé l'offre d'embauche de McLaren, à l'automne dernier.

Eric Collier

Antiquités du XXe siècle

Toujours moderne et déjà historique, le mobilier des années 50 commence à trouver sa place sur le marché de l'art

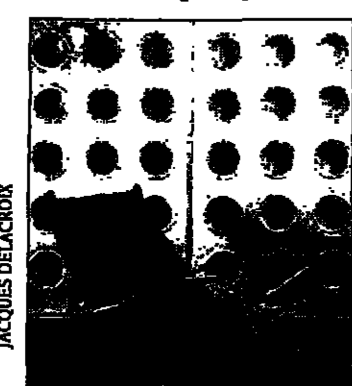
JEAN PROUVÉ, l'ingénieur, béatifié par le marché de l'art. Le ferronnier de Nancy, l'infatigable plieur de tôle, à l'honneur dans les appartements des collectionneurs new-yorkais ou romains. A Paris, faubourg Saint-Honoré, une table en bois brut sur pieds d'acier, une banquette-lit de chambre d'étudiant toute empreinte de l'austérité de l'immédiat après-guerre, exposées dans une galerie en face des limousines de l'hôtel Bristol, à côté des salons de Christian Lacroix. Ce n'est pas le dernier caprice de la mode, mais le signe le plus récent d'un mouvement de curiosité envers les trouvailles du XXe siècle. Un mouvement stimulé par l'approche du nouveau millénaire dans les musées et chez les marchands.

Le pays qui a inventé la tour Eiffel et le Concorde continue, en majorité, de préférer s'asseoir sur du velours et ranger sa vaisselle dans des bahuts normands, mais il ne déteste pas entendre l'écho d'une reconnaissance internationale pour ses héros vivants ou morts. Que Jean Nouvel, Philippe Starck ou Dominique Perrault soient célébrés, que l'on ovationne le Centre Georges-Pompidou et la Pyramide du Louvre, suite à notre hospitalité culturelle indéfectible, ou que l'architecte anglais Norman Foster salue chez Jean Prouvé un caractère très *« français »* n'est pas pour nous déplaire. Encore faut-il que des Américains, des Japonais, ou des Italiens fortunés et avertis, soulignent l'originalité d'une approche, la pertinence d'une oeuvre. Et qu'ils passent à l'acte en acquérant des pièces de mobilier qui avaient fait leur temps dans des lycées ou des bureaux et auraient logiquement dû disparaître.

Ambiance sélecte, tenue anthracite de rigueur, pour ce vernissage, galerie Navarra, où les amateurs de XXe siècle pur et dur s'installaient autour d'une petite table de cafétéria comme ils l'auraient fait, rue des Saints-Pères, autour d'un guéridon Empire, en feuilletant le catalogue épais et généreux qui retrace le parcours du *« constructeur »* que voulut être Jean Prouvé (1901-1984). Edité par deux marchands spécialisés en appui de leurs expositions parallèles, il montre aussi comment des chaises de cantine en contreplaqué, des meubles de bureau ou des chaises longues spartiates finissent leur carrière chez des amateurs d'art.

L'autre galerie partenaire, c'est, rue de Charonne, un loft type Bastille, où Philippe Jousse et Patrick Seguin ont installé le mobilier en rapport direct (la taille des locaux le permet) avec des fragments d'architecture : des bureaux à piétement en compas, par exemple, avec des éléments de charpente ou d'auvent qui ont les mêmes lignes. Ou bien les parois du casino de Royan, plaques de métal percées de cercles réguliers, une des marques de fabrique de Prouvé, puisque sans nuire à la rigidité de la tôle, cette pratique permettait de l'alléger.

S'appliquant à conserver la modestie active de l'artisan, même quand il devenait dans les années 30 un industriel, l'homme à la voix fluette et au trait de crayon assuré qui allait présider, en 1971, le jury du concours pour le Centre Georges-Pompidou, a en effet, sa vie durant, préféré au *« plagiat »* des styles, le geste dicté par les matériaux. L'acier (il travaillait à Maxéville, près de Nancy), souvent associé au bois. Fervent du métal plié, percé, courbé, il était, plus encore que ses amis architectes (titre qu'il refusa de porter) à la recherche de la légèreté. Du mur-rideau pour la Maison du peuple à Clichy en 1937 (avec les architectes Beaudoin et Lods) à la façade incurvée du siège du Parti communiste (avec Niemeyer, place du Colonel-Fabien).



JACQUES DELACROIX

Fauteuil à bascule de Gio Ponti, 1955.

JEAN-MARIE FRANCIUS

A droite, fauteuil de Jean Prouvé et paroi métallique du casino de la Grande Côte, Royan, 1951.

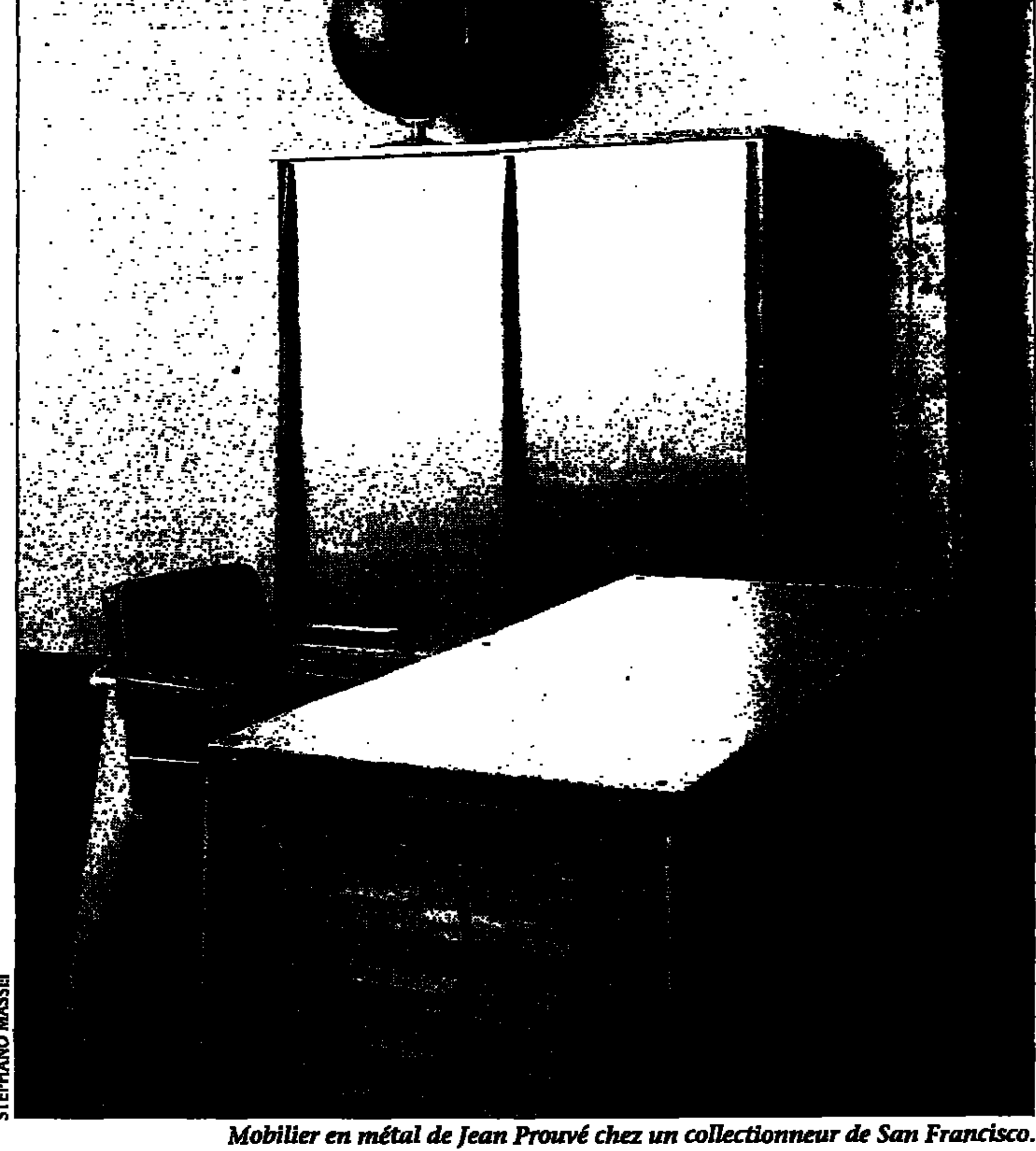
EN PASSANT PAR L'AMÉRIQUE

« Dès le départ, j'ai eu le sentiment que Prouvé serait une valeur forte du XXe siècle, explique Philippe Jousse, qui a commencé à rechercher et à vendre ses meubles, sur le marché Paul-Bert, aux puces, il y a quinze ans. *Mais je ne me doutais pas que ce serait l'un des tops. »* Même le caractère peu attractif de certains matériaux employés, la rusticité voulue, l'usure parfois décourageante de ces éléments brutalisés par la vie étudiante (comme les étagères polychromes en métal et en bois) ne lui semblaient pas un handicap.

La vérité des structures, la force du dessin, la volonté de ne pas être *« décoratif »* mais toujours constructif qui s'affirme dans ces meubles conçus par un esprit à la fois empirique et savant, pragmatique et rigoureux, allaient s'imposer. En passant par l'Amérique.

« Aujourd'hui, il n'y a pas une star à New York qui ne se prive d'un de ces meubles du Bauhaus ou des années 50, à structure apparente, qui déroutent encore les Français, encombrés de leurs références historiques. Eux sont habitués au métal dans l'architecture, ils le font entrer naturellement dans l'habitat, pour nous ce sont encore des bouts de ferraille, note de son côté François Laffanour, qui expose dans sa galerie Downtown, rue de Seine, une quarantaine de sièges du XXe siècle. Selon un éclectisme soigneusement tempéré : des courbes d'ébénisterie soignée de l'Italien Gio Ponti aux lames de bois du Finlandais Aalto, des coques en polyester de Charles Eames aux précieux sièges baroques d'Isola et Gabetti pour la Bourse de Turin, en passant par les croisées métalliques de Breuer et de Mallet Stevens confrontées aux rondeurs de velours d'un siège de Royère.

« Les musées se ruinent pour un Mondrian, par pour des meubles. Si on peut dire que les prix, pour les années 50, ont été multipliés, depuis vingt ans, par dix..., ceux de l'art déco, pendant la même période, auront été multipliés par cent », précise le marchand. Sans renoncer à jouer lui aussi un rôle d'acclimatation du regard contemporain. Avec cette sélection, par exemple, qui retrace *« une histoire liée à l'arrivée de matériaux nouveaux, qui stimulent l'invention, alors que les siècles précédents s'attachaient à changer le décor, mais n'avaient pas l'occasion de réfléchir à la structure »*. A fonction unique, interprétations multiples.



STEPHANO MASSEI

Mobilier en métal de Jean Prouvé chez un collectionneur de San Francisco.

Michèle Champenois

★ « Jean Prouvé », galerie Enrico-Navarra, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Saint-Philippe-du-Roule. Tél. : 01-47-42-15-99. Jusqu'au 25 mai.

★ « Meubles de Prouvé et fragments d'architecture », galerie Jousse-Seguin, 34, rue de Charonne, Paris-11e. Mo Charonne. Tél. : 01-47-00-32-35. Jusqu'au 25 juin.

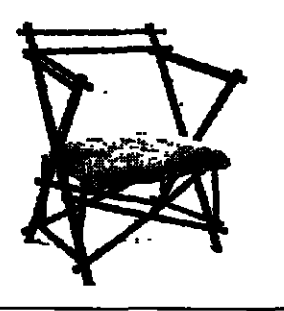
★ Catalogue coédité par les deux galeries, 270 p., 300 F.

★ « Sièges du XXe siècle », galerie Downtown, François Laffanour, 33, rue de Seine, Paris-6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-46-33-82-41. Jusqu'au 30 mai.

Les nouveaux comptoirs de l'Inde

De l'école Boulle au Musée des arts décoratifs en passant par l'Inde et Pondichéry, Adrien Gardère, âgé de vingt-cinq ans, a déjà une solide ligne de conduite. De la suite dans les idées. Le jeune homme en fait preuve après un bac obtenu à dix-sept ans et les hésitations d'une année d'hypokhagne, en choisissant la fameuse école parisienne d'ébénisterie et des métiers du bois. Il y présentera en 1994 son diplôme sur un thème de haute actualité (un bureau et un lutrin pour la salle des réserves de la Grande Bibliothèque, où Dominique Perrault terminait son ouvrage) qui lui permet d'exprimer un souci de modernité en même temps que les preuves d'une savante technicité à la hauteur des traditions de ce lycée professionnel, avec une section supérieure d'arts appliqués, où la sculpture sur bois, la feuille d'or et la marqueterie sont toujours au programme.

Il enchaîne avec trois années à l'Ecole nationale des arts décoratifs, dans la section « mobilier et design » et présente en fin d'études un bureau en bois avec des caissons d'acier inox qui est remarqué par l'éditeur Pierre Staudenmeyer, de la galerie Néotu, exposé à Boulogne comme témoignage d'une tendance au *« design zéro »* qui agite cette nouvelle génération et commandé, déjà, à... deux exemplaires. Ce début d'audience et une collaboration naissante avec le fabricant Roset – pour la marque Cinna –, toujours à la recherche de nouveaux talents, ne l'incite pourtant pas à renoncer à une bourse Romain-Rolland qu'il a décrochée au ministère des affaires étrangères pour un projet de voyage en Inde.



ARNO GISINGER

Fauteuil bambou à bras, d'Adrien Gardère.

Pourquoi l'Inde ? *« J'ai pris le large, vu d'autres choses,* explique Adrien Gardère. *Le projet était d'observer les savoir-faire des artisans et de la petite industrie dans un pays qui entretient des relations complexes avec l'Occident. Culturellement et commercialement. Les pays riches y font fabriquer, à cause du faible coût de la main-d'œuvre et de sa compétence technique, des pièces selon des stéréotypes qui ne correspondent plus vraiment à des éléments authentiques des traditions locales. Tandis que les classes montantes de la société indienne recherchent des signes d'occidentalisation eux-mêmes déformés. L'idée est d'essayer de retisser un nouveau lien entre la production locale et les besoins contemporains. Sur des bases plus vraies. »* Le secteur textile ne subit pas ce décalage : pour la mode et pour la maison, des designers travaillant pour le compte des grands magasins ou des chaînes ont su donner des orientations, susciter des modèles, qui traduisent en termes modernes des qualités propres au pays. Dans le domaine du bois et le travail du métal, la crainte est de voir *« galvander l'outil et créer des objets vides de sens »*. Un folklore déformé.

A la poursuite du métissage créatif, deux étapes marquent son parcours. Un regard vers le passé : un séjour de trois semaines à Pondichéry lui permet d'étudier comment la société coloniale avait su au début du siècle développer spontanément un style croisé entre son désir d'apparat, les talents des artisans et les contraintes du climat. D'où la collection présentée au Musée des arts décoratifs à Paris, soulignée par les rapports intimes que ces meubles – au-delà du décor – entretiennent avec l'évolution des formes contemporaines. Une projection vers l'avenir : à Ahmedabad, ville économiquement active, siège d'une importante population étudiante, et riche d'une tradition industrielle, il envisage avec le nouveau directeur de l'Alliance française, Olivier Debré, et l'Institut national indien du design (créé en 1961) un atelier de création de mobilier afin de mettre directement en contact des élèves et des industriels français. Sur un chantier concret : remeubler l'Alliance française et susciter par la langue des formes, de nouveaux croisements, de nouvelles rencontres.

M. Ch.

★ « Sièges de Pondichéry », Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. De 11 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 18 heures ; mercredi jusqu'à 21 heures. 20 F, 15 F. Jusqu'au 21 juin. Tél. : 01-44-55-57-50.

Le gel et la laque se crêpent le chignon

AVEC 1,5 milliard de flacons dorés vendus à travers le monde depuis 1960, la laque Elnett de L'Oréal coiffe la planète et s'est imposée comme le best-seller des produits de beauté. Créée à la fin des années 50, la laque a fait sa place dans les salles de bains et les salons de coiffure. Dans la folie des choucroutes colorées et des chignons banane crêpés à la Bardot comme ceux du coiffeur Alexandre, les *baby-dolls* pressaient sans compter sur la détente des bombes de laque. Si Elnett est toujours l'indispensable des adeptes du casque d'or, le produit fétiche a vieilli en même temps que ses fidèles. Aujourd'hui, 46 % des utilisatrices de laque sont âgées de plus de soixante ans.



FRÉDÉRIC BÉHAR

Coiffure créée pour Alexandre.

L'éloge de la chevelure en mouvement a sonné le glas de l'élégance figée. Les brushings cartonnés et les crinières de lionne des années disco se sont affaissés. La laque reste le produit coiffant le plus apprécié avec 27,5 millions d'unités vendues en France, mais elle est en perte de vitesse (moins 2 % en volume en 1997) tandis que le gel sculpte toujours plus de cheveux avec une croissance de 16,4 % (Panel Nielsen). Au début des années 80, une nouvelle gestuelle s'est imposée à coups de crèmes translucides, mousses et sprays modelants, permettant d'autres audaces capillaires. Arrivés timidement sur le marché, les hommes sont aujourd'hui les principaux consommateurs de gel. Chez les teenagers, l'effet mouillé a ses adeptes, dans la lignée des *boys bands*. Lancée en 1985 la ligne Studio Line de L'Oréal talonne Elnett avec 1,2 milliard d'unités vendues sur dix-huit références.

Ce printemps, un naturel savamment étudié triomphe avec des textures fondantes et des mousses onctueuses comme « Invisible Touch », dernière innovation de Wella. Jacques Dessange réalise 60 % de ses volumes de vente de coiffants avec ses mousses. Côté sprays et laques, la propulsion est aérienne pour fixer sans coller. Pantène lance le « spray flexible » qui résiste aux coups de vent et aux mains dans les cheveux. Studio Line diffuse aussi « N.e.t spray », qui permet des coiffures élastiques, et Garnier rafraîchit sa gamme Grafic pour l'été.

Même les vieilles marques ont révisé leurs classiques. Elnett, dont la dernière innovation remonte à la microdiffusion en 1968 se cherche une seconde jeunesse avec une autre référence, Elnett Flexible, qui coiffe en toute légèreté. Pour capter un public jeune avec ces nouvelles bombes blanches épurées, Elnett a choisi comme emblème Jennifer Aniston, l'une des actrices de la comédie télévisée *Friends*.

Asphyxié par la pollution et l'excès de produits décapants, le cheveu impose ses exigences. Cadonett, l'une des laques pionnières – lancée en 1959 par L'Oréal – s'est dotée d'une protection contre les UV, le vent et l'humidité. La nouvelle laque Wellaflex de Wella contient de la bétaïne, une substance extraite de la betterave à sucre qui adoucit le cuir chevelu. Une préoccupation constante chez René Furterer, avec ses mousses antidéshydratantes et son fixateur végétal à l'extrait d'arnica et d'ortie.

*Anne-Laure Quillerie*t

Frais et instable

UNE VASTE ZONE dépressionnaire est centrée sur le pays. Elle génère de nombreuses limites pluvieuses et une instabilité marquée. Le ciel sera donc souvent chargé, samedi, et s'accompagnera d'averses, de pluies et d'orages. Les températures seront en baisse.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Malgré quelques éclaircies, les nuages seront nombreux et parfois accompagnés d'averses. Il fera de 10 à 11 degrés.

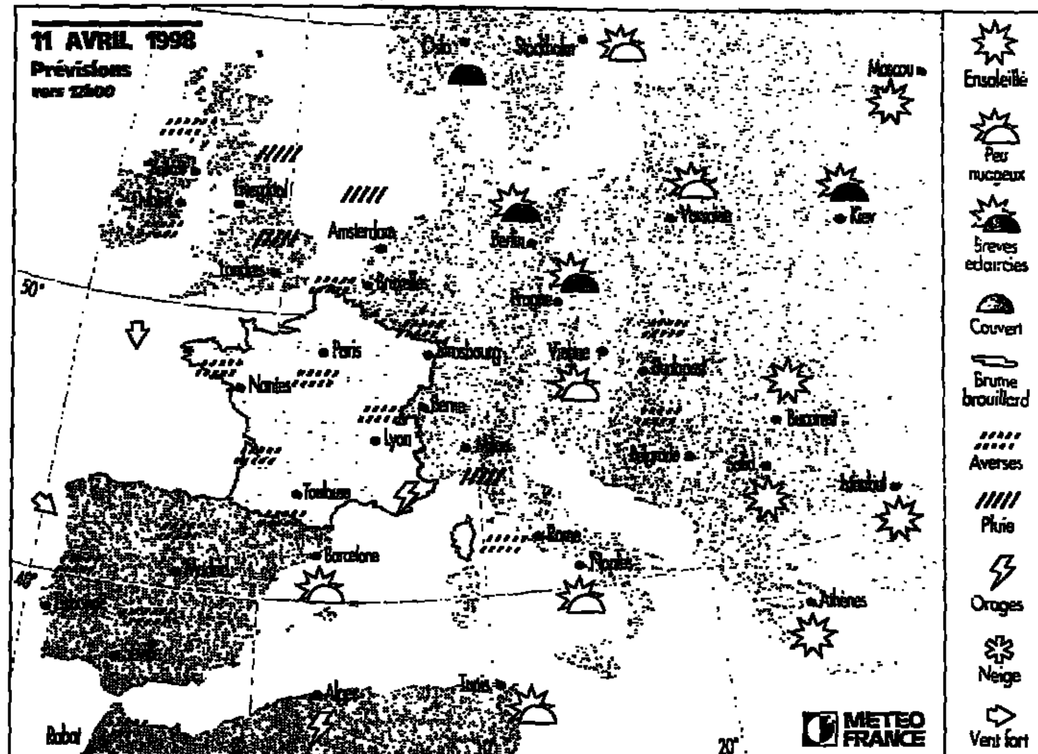
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le matin, nuages et éclaircies se partageront le ciel, l'après-midi l'instabilité reprendra et des averses parfois orageuses éclateront. Les températures ne dépasseront pas 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les passages nuageux alterneront avec les éclaircies, parfois belles en Alsace. L'après-midi, quelques averses orageuses éclateront çà et là. Il fera de 10 à 14 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur ces régions, le temps sera très instable avec une couverture nuageuse importante et de fréquentes averses parfois orageuses. Sur les Pyrénées, la neige tombera au-dessus de 700 mètres. Il fera de 11 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Malgré de timides rayons de soleil, le temps sera généralement maussade avec nuages, averses, quelques orages et de la pluie sur Rhône-Alpes. Sur le relief, il neigera au-dessus de 800 mètres. Il fera de 10 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps sera perturbé avec de nombreux nuages chargés d'averses et quelques orages. Toutefois, quelques éclaircies se développeront sur le Languedoc-Roussillon. La tramontane atteindra 70 km/h et le vent de sud-ouest entre Corse et continent soufflera à 80 km/h en rafales. Les températures atteindront 15 à 17 degrés au maximum.



PRÉVISIONS POUR LE 11 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé ; N : nuageux ; C : couvert ; P : pluie ; * : neige.

				PAPEETE	26/30 P	KIEV	5/12 N	VENISE	9/13 P	LE CAIRE	22/37 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	7/13 P	VIENNE	7/18 S	MARRAKECH	9/18 N
				ST-DENIS-RÉ	25/30 N	LIVERPOOL	2/7 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	18/24 P
				EUROPE		LONDRES	2/8 P	BRASILIA	20/29 S	PRETORIA	17/28 S
				AMSTERDAM	6/9 P	LUXEMBOURG	5/8 P	BUENOS AIR.	17/24 N	RABAT	9/17 P
FRANCE métropole		NANCY	2/10 P	ATHENES	17/24 S	MADRID	1/9 P	CARACAS	24/30 S	TUNIS	13/18 S
AJACCIO	8/15 P	NANTES	1/10 P	BARCELONE	4/13 S	MILAN	8/12 P	CHICAGO	2/16 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	3/11 P	NICE	8/13 P	BELFAST	-2/5 P	MOSCOU	-6/5 S	LIMA	21/28 N	BANGKOK	26/37 S
BORDEAUX	2/12 P	PARIS	5/10 P	BELGRADE	12/21 P	MUNICH	2/15 N	LOS ANGELES	10/13 P	BOMBAY	24/33 S
BOURGES	2/8 P	PAU	0/8 P	BERLIN	7/12 N	NAPLES	10/15 S	MEXICO	15/27 S	DJAKARTA	27/30 P
BREST	3/7 P	PERPIGNAN	4/14 S	BERNE	3/10 P	OSLO	-4/4 C	MONTREAL	0/6 N	DUBAI	19/29 S
CAEN	6/8 P	RENNES	1/9 P	BRUXELLES	4/9 P	PALMA DE M.	6/12 C	NEW YORK	4/11 N	HANOI	25/27 P
CHERBOURG	4/9 P	ST-ETIENNE	2/9 P	BUCAREST	13/25 S	PRAGUE	7/13 N	SAN FRANCIS.	9/12 N	HONGKONG	22/25 P
CLERMONT-F.	2/9 P	STRASBOURG	3/15 P	BUDAPEST	10/19 P	ROME	11/15 P	SANTIAGO/CHI	11/14 C	JERUSALEM	22/34 S
DIJON	2/11 P	TOULOUSE	2/10 P	COPENHAGUE	5/10 N	SEVILLE	6/17 P	TORONTO	2/12 S	NEW DEHLI	21/33 N
GRENOBLE	2/13 P	TOURS	2/9 P	DUBLIN	-2/6 P	SOFIA	15/19 S	WASHINGTON	2/13 S	PEKIN	16/22 P
LILLE	5/10 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	6/13 P	ST-PETERSB.	-5/5 S	**AFRIQUE**		SEOUL	14/21 S
LIMOGES	2/7 P	CAYENNE	25/29 N	GENEVE	4/7 P	STOCKHOLM	-2/5 S	ALGER	7/15 P	SINGAPOUR	28/31 P
LYON	2/10 P	FORT-DE-FR.	24/30 S	HELSINKI	-6/1 S	TENERIFE	12/16 N	DAKAR	20/25 S	SYDNEY	17/22 N
MARSEILLE	4/11 P	NOUMEA	25/29 S	ISTANBUL	18/26 S	VARSOVIE	5/15 S	KINSHASA	22/33 N	TOKYO	12/21 S

Situation le 10 avril à 0 heure TU

Prévisions pour le 12 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ETATS-UNIS.** Un Boeing 777 assure désormais la liaison quotidienne sans escale de la compagnie américaine United Airlines entre Paris/CDG et San Francisco. Cela permet une augmentation de la capacité (292 passagers au lieu de 206) et une réduction appréciable du temps de vol. Renseignements : 0801-72-72-72.

■ **CONGO.** Air Afrique vient d'ouvrir un vol supplémentaire à destination de Paris le vendredi au départ de Pointe-Noire, port pétrolier. Renseignements : 01-44-21-33-33.

■ **IRLANDE.** Irish Ferries met en service, entre Rosslare et Cherbourg, un nouveau *ferry* de croisières, le *Normandy*, d'une capacité de 1 600 passagers et 450 voitures. Jusqu'au 28 mai, tarif A/R à 1 400 F pour une voiture et jusqu'à 4 passagers. Réservations au 01-42-66-90-90.

PRATIQUE

Bonnes affaires pour voyages d'affaires

L'HOMME D'AFFAIRES peut partir au pied levé, bénéficier des meilleures conditions de prix pour un siège en *business class*, lorsqu'il s'adresse à une agence de voyages ayant accès à une banque de données répertoriant les tarifs réduits des compagnies aériennes. La société qui l'emploie a donc intérêt à nouer des liens étroits avec un spécialiste : deux mastodontes dominent ce marché, Havas Voyages-American Express et Carlson Wagonlit Travel, suivis d'une kyrielle de sociétés plus modestes.

Ces tarifs préférentiels négociés par ces sociétés ou par des grossistes sont accessibles à tout voyageur, dans la plupart des agences ayant pignon sur rue et disposant d'un système informatique GDS (Global Distribution System) de réservation. Selon les transporteurs, les lignes et la période du voyage, les rabais vont de 10 % à 30 %. Soit 2 000 ou 3 000 F pour un vol long-courrier, vers l'Amérique ou l'Asie. Cette remise peut dépasser 50 % du tarif officiel IATA (soit une économie de 10 000 à 17 000 F) si on accepte une escale avec changement d'avion dans le pays d'origine de la compagnie.

Pourtant, cette décote couramment pratiquée sur les sièges des cabines « avant » n'a pas de commune mesure avec la braderie qui stimule les ventes de la classe économique, hors période de pointe, du fait des négociations menées entre transporteurs et revendeurs deux fois l'an. Elle n'a rien à voir avec le *yield managing* (rendement optimum de chaque siège d'avion) massivement adopté par les compagnies et qui implique un ajustement des classes tarifaires de la cabine économique, au fur et à mesure du remplissage des vols. Ces soldes permettent, à certaines dates, d'aller à New York pour 2 000 F, entassé à l'arrière de la cabine.

Le confort et les attentions réservées aux passagers de la classe affaires se paient évidemment beaucoup plus cher. Il faut multiplier cette somme, au moins, par trois en achetant son billet chez Airtip Europe (6 180 F, quotidien après le 15 juin), voire six à La Compagnie des Etats-Unis (12 350 F, quotidien, tél. : 01-55-35-33-55), deux revendeurs qui ne souhaitent pas révéler le nom des transporteurs. Avec Havas Voyages (tél. : 01-41-06-41-23), on vole en *business* sur American Airlines pour 18 250 F et sur Air France pour 20 920 F (vols quotidiens). Ce qui est toujours moins que les 23 240 F à régler selon le tarif IATA. Cet exemple vaut pour un vol direct sans escale au départ de Paris.

« Le budget varie en fonction de la notoriété du transporteur, de sa ponctualité, de la fréquence des vols comme du confort et des services proposés à bord », précise Roland Triandafyllides, l'un des responsables de la « salle des marchés » d'Havas-Voyages qui gère quelque 1 200 000 tarifs négociés (toutes classes confondues) avec 78 compagnies régulières vers 720 destinations. Le numéro un du voyage d'affaires en France organise les déplacements des salariés de 20 000 entreprises-clientes à partir de 305 sites spécifiques. Cent soixante-quinze de ces sites, ou « implants », siègent au sein même des entreprises, tandis que les 130 *business centers*, ou plateaux d'affaires, fonctionnent comme des agences spécialisées, notamment à Paris (tél. : 01-53-23-26-00) et à Lyon (tél. : 04-72-68-47-10) et sont accessibles à tous. Les tarifs *business* préférentiels sont également commercialisés par le réseau des 326 agences grand public du spécialiste, dont Planète Havas Voyages (tél. : 01-53-29-40-00).

Paysage comparable chez Carlson Wagonlit Travel, filiale du groupe Accor, dont la part « Voyages d'affaires » représente les trois quarts de son activité totale (contre 25 % pour le tourisme). *« Nos prix sont négociés au niveau mondial, puis facturés au public avec une commission d'agence de 9 % lorsqu'il s'agit de l'international »*, indique Baudouin Gillis, vice-président pour l'Europe de l'Ouest. CWL compte 15 000 entreprises-clientes servies par 127 « *implants* » (mini-agences au sein du siège), 24 plateaux d'affaires (succursales spécialisées) et 164 agences mixtes qui accueillent l'homme d'affaires comme le touriste (tél. : 01-41-33-64-64). Tous les tarifs sont également sur Minitel (3615 CWL) et Internet (carlsonwagonlittravel.tm.fr).

Les touristes rejoignent les hommes d'affaires : selon Jean Dionnet, directeur général d'Airtip Europe, filiale de Carlson Wagonlit Travel, grossiste en tarifs aériens commercialisés à travers le réseau traditionnel des agences, *« ils sont de plus en plus nombreux : de 5 % de la clientèle, il y a deux ans, ils sont passés à 15 % »*. Du 15 juin au 15 septembre, morte-saison des affaires, on peut même trouver « *la promotion du moment* » déclenchée par un transporteur sur un vol à moitié vide.

Florence Evin

Asie-Amériques : petits prix

Quelques prix hors taxes, aller-retour en classe affaires, au départ de Paris :

● **Airtip Europe.** Miami : 15 445 F, *via* une ville européenne, au lieu de 28 670 F en tarif IATA (ou 5 810 F de Bruxelles). Bali : 16 590 F, *via* une ville européenne, au lieu de 27 055 F (ou 11 550 F de Bruxelles). Tarifs valables en juin. Tél. : 01-53-38-96-96 et agences de voyage.

● **Havas Voyages.** Buenos Aires : 19 320 F (KLM), 19 820 F (Swissair), 20 460 F (British Airways), trois vols avec escales et changements d'avion (au lieu de 32 740 F selon le tarif IATA). Tél. : 01-41-06-41-23.

● **Air Asia.** Bangkok : 5 760 F (Pakistan Airlines), avec cinq heures d'escale et changement d'appareil en pleine nuit (propositions similaires vers Pékin et Taipei), et 13 890 F (Philippines Airlines) ou 14 990 F (Thaï) deux vols directs sans escale, au lieu de 22 710 F, prix public. Tél. : 01-44-41-50-10.

● ***Compagnie des Etats-Unis.*** Los Angeles : 14 150 F, sans escale, au lieu de 30 900 F. Montréal : 12 350 F, sans escale, au lieu de 19 292 F. Nom du transporteur donné à la réservation. Tél. : 01-55-35-33-55.

● **Nouvelles Frontières.** Hongkong : 13 050 F, *via* Kuala Lumpur (Malaysian Airlines), 16 450 F, *via* Zurich (Swissair), 19 700 F, sans escale (Cathay Pacific), au lieu de 27 000 F. Tokyo : 13 050 F, *via* Kuala Lumpur (avec stop gratuit), ou 27 900 F, vol sans escale (Japan Airlines), au lieu de 34 800 F du tarif public. Tél. : 08-03-33-33-33 ou agence NF « affaires », tél. : 01-44-61-84-00.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98087

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Inacceptable dans la vie, elle est normale en fusion. – II. Transporteur d'or liquide et noir. Mit en couleurs. – III. Singes arboricoles. – IV. D'un petit goût acide. Célèbre les grands événements. – V. Prépara le bâtiment. Belle, colorée et bulbeuse. – VI. Sépare sur son passage. Support de quille en radoub. Cours élémentaire. – VII. Porteuse de chatons. – VIII. Zeus en tomba amoureux. Seul il ne fera pas le bonheur des coiffeurs. Grecque. – IX. Nécessaire avant la distribution. Reproduction limitée. – X. Petit, c'est un tube à succès. A raté son envol. – XI. Comme des gondoles au petit matin.

VERTICALEMENT

1. Donner du travail aux voisins. – 2. Article étranger. Met le feu aux poudres. – 3. Tbilissi ou Atlanta, à l'Est ou à l'Ouest. Conviendra. – 4. Frappèrent avec violence. La bonne carte. – 5. Mis en circulation. Tous tes proches. – 6. Excitants dans un sens. – 7. Pris en considération. Gardien de cimetière. Trajectoire. – 8. Complètement faux. – 9. Faite pour déstabiliser. Jouai sur les mots. – 10. Information difficile à vérifier. Terrain de jeux dangereux. – 11. Ouverture animale. Cries comme un animal.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98086

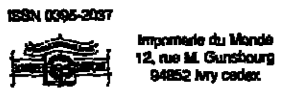
HORIZONTALEMENT

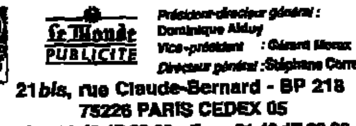
I. Raquetteurs. – II. In. Troussée. – III. Noire. Eux. – IV. Cuti. Met. Na. – V. Erecteur. Ig. – VI. Dé. Usuraire. – VII. Os. Las. Iran. – VIII. Pérennisa. – IX. Grisi. OAS. – X. Top. Net. Amr. – XI. Scalène. Sue.

VERTICALEMENT

1. Rince-doigts. – 2. Anoures. Roc. – 3. Ite. Pipa. – 4. Utricules. – 5. Ere. Tsarine. – 6. To. Meuse. En. – 7. Tuteur. Note. – 8. Es. Traîna. – 9. Usé. Irisas. – 10. Réuniras. Mu. – 11. Sexagénaire.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Hommage franco-belge à Magritte

LE PEINTRE surréaliste belge René Magritte (1898-1967) bénéficie, pour le centenaire de sa naissance, d'une émission commune franco-belge réalisée à partir d'une de ses œuvres, *Le Retour*, datant de 1940 (Musées royaux des beaux-arts, Bruxelles). Le timbre belge, à 17 FB, et le timbre français, à 3 F, seront mis en vente générale le lundi 20 avril.

Cuba est le premier pays à avoir rendu un hommage philatélique à Magritte, en 1967 (*L'Art de vivre*). La Belgique reproduit *La Mémoire* en 1970, *L'Empire des lumières* en 1984, *La Magie noire*, *La Corde sensible* et *Le Château des Pyrénées* en mars 1998. En 1993, elle émet un portrait de l'artiste, dessiné « à la manière de » par Désiré Roegiest. La poste des Nations unies choisit *La Voie des airs* en 1993. Les timbres de l'émission commune, mis en page par Myriam Voz et Thierry Martin, sont imprimés en héliogravure en feuilles de trente (France) et quarante (Belgique).

P. J.

★ **Vente anticipée les 18 et 19 avril, pour le timbre français au bureau de poste « premier jour » ouvert au Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, à Paris-4e ; pour le timbre belge, au Parc des expositions de Bruxelles (Heysel), à Kalmthout (School Gitok II), Marche-en-Famenne (salle des sports du complexe Saint-François), Zoutleeuw (Provinciaal domein Het Vinne) et Verviers (Centre touristique de la laine et de la mode).**

EN FILIGRANE

■ **Au sommaire du *Monde des philatélistes*.** Le numéro d'avril du *Monde des philatélistes* publie la première partie d'une étude consacrée à la *Marianne* de Briat, le timbre d'usage courant émis le 19 avril 1993 et retiré de la vente le 12 décembre 1997. Sous sa forme sans valeur faciale, ce timbre peut à lui seul faire l'objet d'une collection très variée. Le dossier du mois est consacré aux oblitérations « losange » de Paris, en service de 1852 à 1863. Autres sujets traités : cartes postales, grand-messe du ballon rond ; l'année du Tigre et dix pages de nouveautés (84 pages, en vente en kiosques 27 F).

■ **Phileuro en Belgique.** Phileuro 98, qui ouvrira ses portes les 17, 18 et 19 avril au Palais 10 du Heysel à Bruxelles, s'annonce comme le grand rendez-vous philatélique belge de l'année, avec la vente anticipée de sept timbres (*75 ans du négoce philatélique*, *75 ans de la Sabena*, *René Magritte* et quatre valeurs de la série *Nature*), 60 stands de marchands spécialisés et une exposition franco-belge de maximaphilie (rens. : 00-32-2-223-00-86).

■ **Ventes.** La vente à prix nets Rivoli-Philatélie (Paris, tél. : 01-42-60-15-12) disperse plus de 800 lots dont : France, bande de trois du 1 F carmin *Cérès* (9 500 F), n° 46 B *Bordeaux*, bloc de 15 annulé du grand cachet vert du tribunal de grande instance de Bordeaux (90 000 F).

ART Eugène Delacroix aurait eu deux cents ans cette année. Pas moins de cinq expositions célèbrent cet anniversaire, une sixième devant débuter à Tours en mai. Faut-il s'en réjouir ? Cette abondance s'accompagne d'une dispersion de l'œuvre : les débuts de l'artiste sont à Rouen, les dernières années au Grand Palais, les gravures à la Bibliothèque nationale, avec des dessins et aquarelles, également représentés au Musée Eugène-Delacroix et à Chantilly. Manquent les œuvres majeures des années 1830-1840, restées au Louvre, et les plafonds de l'Assemblée nationale et du Sénat, toujours malaisés à voir. ● FRAGMENTÉ ET INCOMPLET, l'hommage a pour effet de valoriser le dessinateur et le graveur, moins célèbre que le peintre des chefs-d'œuvre historiques. ● À ROUEN, le Musée des beaux-arts met en scène avec académisme une confrontation entre Delacroix et Géricault.

Eugène Delacroix célébré dans l'abondance et la dispersion

Cent cinquante-deux œuvres au Grand Palais, deux cent cinquante à la Bibliothèque nationale, deux cents à Rouen, des dessins et aquarelles dans le musée qui porte son nom et à Chantilly : le bicentenaire de la naissance de l'artiste brouille son portrait

DELACROIX, LES DERNIÈRES ANNÉES, Grand Palais, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-44-13-17-17. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 20 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée : 50 F. Jusqu'au 20 juillet.
DELACROIX, LE TRAIT ROMANTIQUE, Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mo Palais-Royal. Tél : 01-53-03-81-10. Du mardi au dimanche de 10 heures à 19 heures. Entrée : 35 F. Jusqu'au 12 juillet.
DELACROIX DANS LES COLLECTIONS DU MUSÉE CONDÉ, château de Chantilly, 60631 Chantilly. Tél. : 03-44-62-62-62. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 18 heures. Entrée : 39 F. Jusqu'au 20 juillet.
DELACROIX ET VILLOT, LE ROMAN D'UNE AMITIÉ, musée Eugène-Delacroix, 6, rue de Furstenberg, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-44-41-86-50. Du mercredi au lundi, de 9 h 30 à 18 heures. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 juillet.

L'amateur, s'il veut fêter le bicentenaire de la naissance de Delacroix, doit se déplacer. Les débuts du peintre sont à Rouen, ses quinze dernières années au Grand Palais. Les tableaux majeurs des décennies 1830 et 1840 sont au Louvre. Leur fragilité interdit, semble-t-il, qu'on les déplace. Comme le Louvre, tourisme oblige, n'organise pas de grande rétrospective dans ses salles, ne restait donc que l'éparpillement.

Le graveur Delacroix est mieux traité, puisque la Bibliothèque nationale accueille l'ensemble de son œuvre, à laquelle ont été judicieusement ajoutés dessins et aquarelles. D'autres dessins et aquarelles, une cinquantaine, sont présentés place de Furstenberg, dans l'atelier de l'artiste. Il y en a aussi au château de Chantilly, l'Institut de France ayant voulu s'associer à l'hommage. C'était bien le moins qu'il puisse faire : Delacroix y fut élu après sept échecs, preuve de son entêtement et de l'aveuglement de ladite institution. Ultime étape : à Tours, il y aura encore d'autres aquarelles, d'autres dessins, mais en mai.

LE REGRET OU LE JEU

Tout cela fait un hommage morcelé. Selon l'humeur, deux sentiments s'opposent, le plus immédiat étant de regret au souvenir de la splendeur de la rétrospective qui eut lieu en 1987 à Zurich, modèle du genre. Aujourd'hui, la fragmentation brouille un portrait d'autant moins complet que manque le chapitre des ensembles monumentaux, au Palais-Bourbon et au Sénat. Or c'est là, plus que dans la chapelle de Saint-Sulpice ou à la voûte de la galerie d'Apollon, que Delacroix a démontré qu'il savait organiser des compositions de très grand format dans des architectures compliquées et que ces difficultés poussaient à son paroxysme son génie des couleurs et du dessin en mouvement. Les plafonds des deux palais sont ce qu'il y a de plus beau en matière de peinture monumentale dans Paris. Ils sont aussi ce qu'il y a de plus malaisé à voir, le confort des élus passant avant la curiosité des citoyens.


RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

« Lion jouant avec une tortue » (1857). Plume, encre brune et lavis brun sur traits à la mine de plomb, 0,192 m x 0,242 m. Museum Boijmans Van Beuningen, Rotterdam.

Des regrets donc, ou le jeu : puisque Delacroix nous est livré par pièces et morceaux, autant tirer les leçons de cette dispersion. Elle a pour effet d'inventer un autre artiste que celui que l'on pense connaître : non moins puissant, mais autrement ; non moins éblouissant, mais par d'autres talents. Le peintre, n'étant pas montré par ses chefs-d'œuvre historiques, risque de pâtir de l'hommage qui grandit le dessinateur et le graveur, dont les meilleures pièces sont réunies.

L'exposition du Grand Palais repose sur une remarque : autant la période dite romantique de l'artiste est connue, autant la fin de sa carrière retient peu l'attention, parce que contemporaine d'autres événements, des révolutions qui se nomment Courbet et Manet. Donc, il convient de l'examiner de près. Le raisonnement est juste, mais il ne fait pas nécessairement une exposition séduisante, encore moins exaltante. Ces adjectifs ne viennent pas à l'esprit dans les salles sombres, encombrées par de ridicules petits kiosques post-modernes. Les quinze dernières années du maître ne recèlent pas que des réussites. Célèbre, recherché, il cède aux sollicitations de marchands, qui savent que les collectionneurs se disputent les tableaux de format moyen sur des sujets estampillés Delacroix : tigres, chevaux, combats arabes. Donc, il en fournit... beaucoup.

Il exécute des variations sur ses thèmes les plus pittoresques, puise dans les souvenirs et les carnets rapportés du voyage au Maroc et s'approvisionne en sujets dans la littérature universelle. Byron, l'Arioste, Shakespeare, Dante, Walter Scott et Ovide lui servent tour à tour. La plupart avaient été ses inspirateurs vingt ans auparavant et il revient à eux comme à son passé. Dans leurs ouvrages, il choisit les passages les plus intenses, ceux qui justifient des compositions en mouvement, des batailles de couleurs, le lyrisme, le pathos. Il affronte alors le danger de la répétition là où il menace le plus gravement : quand il faut répéter l'expression de sentiments et de situations extrêmes. Il faut alors se garder de toute rhétorique, ne pas faire du Delacroix par facilité, par propension naturelle. Or, si admirables que soient certaines œuvres, d'autres ne satisfont pas entièrement l'exigence moderne de l'invention et du renouvellement. Il arrive que la variante ne soit qu'une réplique peu modifiée et que le style l'emporte. L'accrochage, avec une honnêteté dangereuse, accentue ces similitudes en juxtaposant plusieurs versions d'un seul motif cadre à cadre. Aussi a-t-on parfois le sentiment de pénétrer dans un processus de fabrication plus que dans une création.

Il arrive que des bizarreries empêchent la représentation de s'appauvrir dans la mécanisation du geste. Les six versions du *Christ sur le lac de Génésareth* ne sont point identiques. Les postures, le chromatisme, les détails étranges varient d'une toile à l'autre, défenses contre l'ennui, contre la commodité. Un soupçon vient : dans ces toiles, quoique de commande, le peintre se soucie moins de satisfaire le marchand que de pousser librement à son terme une idée, une dissonance, une découverte, peut-être fortuite, apparue durant le travail. Un bleu-vert surgit. Il s'en saisit, lui donne de plus en plus de place, s'abandonne à lui, lui livre la mer et le ciel, et jusqu'à l'herbe et aux feuillages. Ce Delacroix-là, indifférent à la vraisemblance, emporté par le flux de l'expérimentation picturale, ne pouvait manquer d'intriguer Matisse ; ce qui arriva.

COUPS DE GRIFFE

L'autre Delacroix, le grand seigneur méchant homme, celui des coups de griffe, de la cruauté, de l'œil qui foudroie, passionna Picasso. Il triomphe dans les gravures et les dessins, qui laissent pantois. Les portraits lui sont jeux d'enfant, d'une acuité presque gênante. Les paysages tiennent en taches d'aquarelle placées avec une impeccable justesse. Si la formule « génie du trait » a du sens, c'est pour lui, qui, tout au long de sa carrière, d'une ligne de plume rehaussée de hachures, jette un fauve sur sa proie, le meurtrier sur sa victime, l'amant sur l'amante. Celui-là invente la langue plastique des passions mauvaises, en détaille la chronique à travers les âges, en découvre les symboles animaux : cheval, lion, tigre. Hamlet, Mephisto, le gothique noir, l'Orient sanglant, tout lui est bon. Il dessine la folie prenant possession de l'humanité, qui cesse d'être humaine. La démonstration est irréfutable. A cette hauteur-là, dans le dessin, il n'y a guère que Rembrandt qui puisse tenir lieu de point de comparaison.

Philippe Dagen

Bibliographie

Les publications récentes sur Eugène Delacroix ont été victimes d'une OPA des organisateurs des expositions du bicentenaire : Arlette Serullaz, conservateur général au département des arts graphiques du musée du Louvre, chargée du musée national Eugène-Delacroix à Paris ; Vincent Pomarède, conservateur au département des peintures au musée du Louvre ; et Barthélémy Jobert, maître de conférences à l'université de Paris-IV. Des ouvrages érudits, donc.

● **Catalogues.** *Delacroix, la naissance d'un nouveau romantisme*, par Claude Pétry et als., Musée de Rouen, RMN, 192 p., 290 F ; *Delacroix, les dernières années*, par Arlette Serullaz et Vincent Pomarède, RMN, 408 p., 290 F ; *Delacroix, le trait romantique*, sous la direction de Barthélémy Jobert, Bibliothèque nationale de France, 160 p., 145 F.

● **Autres ouvrages.** Arlette Serullaz a également signé *Eugène Delacroix, aquarelles et lavis*, RMN et Ed. du Laquet, 176 p., 225 F ; un *ABCdqire Delacroix*, Flammarion, 120 p., 59 F ; *Delacroix, une fête pour l'œil*, avec Annick Doutriaux, Gallimard, Découvertes, 160 p., 82 F. Barthélémy Jobert est l'auteur d'un *Delacroix*, Gallimard, 1997, 336 p., 690 F. Qui apprécie, en plus des références, un peu de réflexion, remerciera l'Allemand Peter Rautmann, auteur du meilleur ouvrage actuellement disponible, malheureusement le plus cher : *Delacroix*, Citadelles et Mazenod, 1997, 352 p., 1 100 F.

Une exposition mitonnée comme une cuisine bourgeoise

DELACROIX, LA NAISSANCE D'UN NOUVEAU ROMANTISME, Musée des beaux-arts, Square Verdrel, 76000 Rouen. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 18 heures. Tél. : 02-35-71-28-40. 40 F. Jusqu'au 15 juillet.

ROUEN
de notre envoyé spécial

Il n'est pas fréquent de voir mettre bas un génie. Le musée de Rouen nous y convie, en exposant « Delacroix, la naissance d'un nouveau romantisme ». Pourquoi Rouen ? Géricault y est né, en 1791, et Delacroix s'y plaisait, au point d'intriguer pour que son grand tableau, *La Justice de Trajan*, y soit placé plutôt qu'au musée de Bordeaux. Pourquoi Géricault ? Parce que le romantisme, la peinture le lui doit. Pourquoi Delacroix ? Parce que c'est son anniversaire et parce que le héros romantique, ce serait lui. Delacroix et Géricault, donc. L'exposition les mêle, et incite à la comparaison : on ne suivra pas l'un des auteurs du catalogue, qui trouve chez Delacroix une interprétation plus émouvante et plus pénétrante d'un poème de Byron également illustré par Géricault, mais on s'arrêtera longuement sur leurs lithographies.

La technique leur est commune : ce sont des jeunes gens modernes, et la lithographie est alors une invention nouvelle, dont les artistes perçoivent immédiatement l'intérêt commercial. Les chevaux sont un autre thème qui les rassemble et les sépare : ceux de Géricault peuvent courir un derby. Il les adulait, du pur-sang au percheron. Ceux de Delacroix ne sont que peinture, et sa brosse fait subir aux bêtes des convulsions qu'aucune cravache ne saurait provoquer. C'est dans le corps humain que les deux artistes sont les plus proches. Nu, si possible. Géricault le peint dans l'actualité, inventant en quelque sorte le nu moderne, qu'on a opposé au nu antiquisant pratiqué par David. Delacroix est aussi ardent, mais plus prudent : *Dante et Virgile aux Enfers* est une réplique au *Radeau de la Méduse*, mais *La Divine Comédie* est moins polémique et sulfureuse que le naufrage d'un navire de la marine royale. Adolphe Thiers ne s'y trompe pas, journaliste intrigant, qui en fait la critique élogieuse, moins par amour de l'art que pour se signaler à l'attention de Talleyrand, dont on murmure qu'il fut le père de Delacroix.

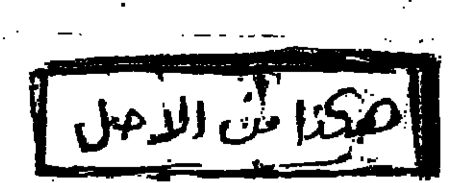
A Géricault la vie, à Delacroix la littérature. Lorsqu'il représente *La Grèce expirant sur les ruines de Missolonghi*, Delacroix est moins inspiré par l'événement que par Byron et le plaisir de peindre une allégorie. La politique étrangère lui importe moins que la Grèce, figurée par une femme éplorée aux yeux de biche et au décolleté profond : la Grèce a de fort beaux nichons. Les Turcs appréciaient, qui réduisaient les femmes de Missolonghi en esclavage. Delacroix contribua à racheter leur liberté en exposant le tableau en 1826, à la galerie Lebrun. Les recettes des entrées enrichirent les pachas. Car Delacroix jeune est un homme sympathique, aux antipodes du rentier boursicoteur qu'effraiera la révolution de 1848. L'impécunieux Eugène est aidé par Géricault, qui lui repasse une commande ennuyeuse. C'est *La Vierge du Sacré-Cœur*, destinée à la cathédrale de Nantes, aujourd'hui prêtée par celle d'Ajaccio. Delacroix cherchera souvent à soutirer quelques deniers au culte, en tentant de placer des tableaux dans les églises.

ART À LA PAPA

Sa première commande fut pour le curé du village d'Orcemont : une *Vierge des moissons*. Elle est à Rouen, avec d'autres prêts moins mièvres et peu communs. *Les Natchez*, par exemple, venus d'*Atala*, de Chateaubriand et du Met de New York ; les deux Indiens et leur papoose éclairent une section consacrée à Delacroix et la littérature. On y verra également *L'Assassinat de l'évêque de Liège*, emprunté à Walter Scott et au Musée du Louvre. *Le Combat du giaour et du pacha*, pêché chez Byron et conservé à Chicago, agite la partie de l'exposition consacrée à Delacroix et l'Orient. Il y a aussi une section dédiée au « Héros romantique », où, disent les responsables, *« se développe et s'affirme la distance qu'il prend peu à peu par rapport à l'idéal plastique exprimé par Géricault »*. Un nouveau romantisme qui, paradoxalement, culmine avec *La Justice de Trajan*, inspirée de Dante, mais surtout, coup de théâtre, de Nicolas Poussin : Delacroix est un romantique tempéré par le père du classicisme français.

Tout cela donne une exposition rassasiante, comme cette cuisine bourgeoise qui accumule et mitonne des ingrédients éprouvés et fait se succéder les plats, sans surprise et non sans lourdeur. A Rouen comme à Paris triomphe une glose académique, à laquelle manquent des interprétations nouvelles, de celles par exemple qui ont vu le jour depuis la rétrospective consacrée à Géricault en 1991. Il est anormal de dépenser tant d'énergie et de bonne peinture, fût-elle à l'huile, pour simplement célébrer un anniversaire. L'histoire de l'art à la papa, c'est comme la gastronomie sans Alain Senderens : il y manque l'intelligence, d'où découlent souvent, faut-il le préciser, le goût et les saveurs.

Harry Bellet



André Minvielle, griot du Béarn et d'ailleurs

Le chanteur, poète, rappeur et lettriste, membre fondateur de la Compagnie Lubat, publie « ¡ Canto ! », premier album solo à la fois gai et déchirant

ANDRÉ MINVIELLE, chanteur lyrique, poète excessif, rappeur béarnais, « scatteur » gascon, enfant parfaitement naturel de Bobby Lapointe, Gilles Deleuze et Dizzy Gillespie ; trois-quarts aile de la Compagnie Lubat ; acrobate de la syllabe, génie involontaire du son, lettriste après la lettre, amant des langues, en tous sens et dans toutes les directions ; Minvielle publie hors compagnie son premier chant signé *¡ Canto !*, opéra personnel sur livret somptueux. Sont, autour de lui, sélectionnés, quelques jeunes, plus deux avants de devoir des All-Blacks d'Uzeste (Bernard Lubat, Marc Perrone). Et deux troisièmes lignes de grand champ, Richard Hertel, Patrick Auzier (très surprenant sur une géniale adaptation de *Misterioso*, de Thelonious Monk, intitulée *Ounbd's*).

Minvielle est né à Lée, en Béarn, à côté de Pau. Il fait des études approfondies de micromécanique à Orthez. Il pense être poète. Il l'est. Sa rencontre avec Lubat, la Compagnie, l'université d'Uzeste, n'est qu'un épiphénomène essentiel. Ce disque *¡ Canto !*, pure merveille, résume un parcours dans l'espace du temps : la preuve par dix-neuf qu'à l'impossible on est tenu. C'est d'une gaieté criante. C'est déchirant (Esperanza l'Aranesa au porte-voix, plus Perrone à l'accordéon diatonique – le mode d'emploi est donné ailleurs, et Minvielle en personne à la « batterie maigre »).

L'ENVERS DU FOLKLORE

On sait par quel bout le prendre. Ça s'écoute comme on regarde un manège, un film de l'époque où les films s'écoutaient. C'est un cédé pour enfants ou pour de très vieilles gens. L'envers du folklore (« *le folklore, faut l'clore* », disait Francis Blanche) ; le contraire de la nostalgie (ce nom de médicament) ; la gloire de la vie. La fête à la musique, son hommage rendu, sa célébration.

Le plus souvent, les connaisseurs de Minvielle se divisent en trois camps : ceux qui, au soir de leur mort, voudraient entendre encore une fois son *Indifférence* (de Tony Murena et Joseph Colombo), dans sa version (Labeluz 642001), avec ses mots à lui, imprenables, imprononçables, sauf par lui ; ceux qui aiment le Minvielle batailleur, chanteur, batteur de la Compagnie Lubat ; et ceux qui ne le connaissent pas encore – de loin les plus chanceux. Minvielle en dix-neuf chansons, façon *Manif/Heste* de carnaval, « *biguine gasconcubine* », « *histoire subjective imparfaite du chaos* », vocalchimie ou *Valse à Hum* belle à pleurer, c'est l'éclair du pur bonheur qui dure. L'utopie existe. *¡ Canto !* s'adresse en outre au quatrième camp : la quatrième dimension de la musique.

Je chante, *¡ Canto !*, est une affirmation. L'expression de la joie d'exister. Dès qu'on a procédé aux douze premières écoutes, on peut lire le livret, à lui seul un moment irrésistible, inspiré (entre autres, inspiré par les livrets de la Compagnie Lubat déjà citée). Donc, l'invention existe. Dans l'abondance des cédés, on doute parfois. Evidemment pas du Miles Davis Quintet avec Tony Williams ou du Hot Five d'Armstrong. Mais on parle d'aujourd'hui, parfois...

¡ Canto ! est un conte de faits qui lève le doute. Matisse, à la veille de la première guerre écrit à son fils : « *Si les hommes avaient fait leur métier comme Picasso et moi l'avons fait, on n'en serait pas là.* » C'est exactement le cas. C'est le cas de Minvielle, de Lubat, de Perrone, d'Auzier. Rien à ajouter. Si, une phrase d'*Indifférence*, une phrase de Minvielle qu'on aurait aimé trouver : « *Et si c'était ça la vie, et si on nous l'avait pas dit/ L'épique époque aussi va de l'avant. L'aventure est là. Allez, dis-le nous donc, dis.* » Les phrases, il les chante pour nous.

Francis Marmande

★ *¡ Canto !*, 1 CD Labeluz 642003

SÉLECTION DISQUES

JOHANN SEBASTIAN BACH
Cantates BWV 35, 54, 170
Andreas Scholl (contre-ténor), Orchestre du Collegium vocale, Philippe Herreweghe (direction)

Il n'est pas toujours à l'aise sur les notes aiguës, certains sons sont un peu acides. Soit, mais Andreas Scholl est un artiste exemplaire, émouvant et probablement le meilleur à ce jour, chez les hommes, dans ces cantates pour alto de Bach. Herreweghe trouve une fois de plus ce juste milieu entre l'articulation et le lyrisme. L'accompagnement du premier air de la cantate BWV 35 est un modèle. Petit point faible : l'orgue prosaïque de Markus Markl dans les pages concertantes. Petit point fort : un deuxième disque *gratis* comprenant des extraits de la discographie du jeune contre-ténor allemand. ***Renaud Machart***
★ 2 CD Harmonia Mundi 901644.

NED ROREM
Quatuor à cordes nº 3
Quatuor Emerson

L'Américain Ned Rorem, qui fête cette année ses soixante-quinze ans, demeure inconnu en France. Sa discographie, assez abondante, est fort peu distribuée à l'export ; aussi cette parution majeure d'un grand label international est-elle bienvenue. Fidèle à son habitude de conception de grandes formes subdivisées en petites sections constrastées, Rorem enchaîne dix parties qui sont autant de références à des toiles de Picasso. L'écriture est d'une sûreté, d'une oreille et d'une inventivité remarquables. On oubliera le *Quintette*, désespérément anecdotique – et mangeant à tous les râteliers sonores de cette fin de siècle – du contrebassiste Edgard Meyer (né en 1960), qui fait office de comblement. ***R. Ma.***
★ 1 CD Deutsche Grammophon 453 506-2

QUARTET ELAN
Live

Depuis quelques années, Andrew Crocker, trompettiste américain, est installé en France. Son quartet, le quartet Elan, est connu dans les cafés musicaux qui sont la nouvelle scène du jazz parisien. Il est composé, outre Andrew Crocker, de Philippe Sellam (alto), Thierry Colson (basse) et Frédéric Firmin (batterie). Jeu sérieux, solide, personnel. Andrew Crocker mène sa troupe avec une autorité flexible. Quand il chante, son émotion sonne juste. Tout est bien fait. Les textes sont délicats. Les invités, de marque : Yves Robert et Raoul Barboza. On entend aussi les élèves du cours de batterie de Juvisy-sur-Orge. Ce disque enregistré en public au Centre culturel d'Athis-Mons (28 février et 1er mars 1997) témoigne avec *élégance* d'une forme active du « jazz » : une pratique populaire, diversifiée (il arrive que le Quartet Elan joue avec des danseuses comme Christine Gérard) et didactique avec bonheur. Autrement dit, la vie même. ***F. M.***
★ 1 CD SHL 2086.

GASTR DEL SOL
Camofleur

Terrain fertile de l'expérimentation rock, Chicago a vu éclore ce printemps deux disques lumineux. Après l'hypnotisme soyeux du *TNT*, de Tortoise, l'apaisante audace de Gastr Del Sol. Le duo formé par David Grubbs et Jim O'Rourke n'en est pas à son coup d'essai. Six albums, depuis 1993, ont témoigné de recherches qui s'égaraient parfois dans la complaisance et la destructuration. Cette fois, les paysages insolites de *Camofleur* vibrent d'une touchante humanité. L'étrange édifice des chansons détourne les vieux matériaux de la musique américaine (blues, folk, country) et de l'avant-garde (collages, silence, répétition), assemble avec un plaisir enfantin sonorités grinçantes et limpidité harmonique. Sur *The Seasons Reverse*, titre d'ouverture, une guitare bossa croise en apesanteur un breakbeat cacochyme, un piano pointilliste et un steel-drum fantôme. Sur cette trame atypique et précaire, une voix blanche s'émeut en toute innocence. Ces amateurs de labyrinthes s'en échappent toujours avec légèreté. ***Stéphane Davet***
★ 1 CD Domino WIGCD44.
Distribué par PIAS.

ANNE SYLVESTRE
Les Arbres verts

Radieuse en scène (une semaine d'Olympia au début avril), Anne Sylvestre trouve enfin son espace : *Les Arbres verts* sont elle, ni plus ni moins. Ils fêtent ses quarante ans de chanson (*Le Monde* du 4 avril), bien remplis. Moqueuse (*Elle f'sait la gueule*, *Les Grandes Balades*, *La Reine du créneau*), sentimentale pudique (*Habillez-moi*), mordante (*La Java des Assédiques*), Anne Sylvestre, c'est d'abord un style (ici, de l'accordéon, du violoncelle, de la flûte), une voix riche de ses brisures, une manière de se tenir, digne et aguerrie, dans la vie. ***Véronique Mortaigne***
★ 1 CD EPM 984432

JULIETTE
Deux pianos

En décembre 1997, Juliette, dont la voix est l'une des plus belles de la jeune chanson française, donnait salle Gaveau un récital à deux pianos (elle-même et Didier Gorret). On préférera cette version musicale dépouillée aux formules symphoniques dans lesquelles elle a parfois choisi de baigner, car elle laisse éclater ses chansons (*Sur l'oreiller*), celles écrites avec Pierre Philippe (*La Belle Abbesse*), ou de plus anciennes (*Un monsieur me suit dans la rue*, que chantait Edith Piaf, *Tout fout l'camp*, de Raymond Asso et Juel, *La Joconde*, de Paul Braffort), des adaptations (*Papier buvard*, de Robert Desnos). Juliette est l'héritière de la chanson classique, avec sa gouaille (Fréhel), ses révoltes (Léo Ferré), ses drames (Jean Guidoni), ses rigueurs (Catherine Sauvage), et sa drôlerie parodique. Sa version des *Timides*, de Jacques Brel, est absolument réjouissante. ***V. Mo.***
★ 1 CD Le rideau rouge. Distribué par Scalen Disques.

GORAN BREGOVIC
Songs for Wedding & Funeral

Le compositeur de la musique du *Temps des Gitans* et d'*Arizona Dream*, d'Emir Kusturica, amateur de fanfares gitanes et de minimalisme baroque, réalise ici un modèle d'équilibre et de saveurs combinées. Goran Bregovic a le sens du vivant. Les rues, les cabarets, les noces tristes et les enterrements joyeux n'ont aucun secret pour lui : il en saisit l'âme. A chacun des interprètes qu'il a sollicités pour cet album superbement ciselé, un soupçon grandiloquent par moment, il a laissé la liberté d'aller et venir sur des chansons écrites avec eux ou leurs paroliers. La Cap-Verdienne Cesaria Evora se glisse dans un tango rétro-déglingué (*Ausencia*), l'Israélienne Ofra Haza fait du lyrisme oriental (*Elo Hi*). Les Américains consultés dans ce traité de la condition humaine s'appellent Scott Walker (*Man From Reno*, bal de fin de nuit, voix sublime), Johnny Depp (*American Dreamers*, sur des paroles panoramiques de Kusturica) et Iggy Pop (*TV Screen*, sombre, doctoral). Les instrumentaux de Goran Bregovic s'appuient sur les rythmes abruptement déclinés et les cuivres (*Cajesukarije*, traditionnel revu à la techno acoustique). ***V. Mo.***
★ 1 CD Mercury LC0268

NASS EL GHIWANE
Transe Musique du Maroc (vol. 2)

Sur son dernier album, *Diwân* (Barclay), Rachid Taha reprenait un de leurs titres ; le réalisateur Ahmed el-Maanouni leur a consacré un long-métrage, *Transes* : dans le monde maghrébin, Nass el-Ghiwane est un groupe culte. Formé en 1970, il a bouleversé le paysage musical du Maroc, réhabilitant les instruments traditionnels, réalisant une synthèse des racines africaines, arabes et kabyles. Sur ce support musical, Nass el-Ghiwane a accroché sa poésie, des mots tressés de colère et d'ironie piquante. En attendant le nouvel album – une rencontre entre la transe et la techno –, voici une réédition, dédiée à Larbi Batma, l'un des initiateurs de la formation, emporté par un cancer en février 1997. Des enregistrements remixés, dont les originaux datent vraisemblablement (la jaquette est muette) de la fin des années 70. Toute la force et la suggestion quasi hypnotique de la musique de Nass el-Ghiwane sont résumées là, en quarante-six courtes, trop courtes minutes. ***Patrick Labesse***
★ 1 CD Cléopatre EC-1041.
Distribué par Night & Day

Les meilleures ventes d'albums en France

	ARTISTE ou GROUPE	Rang de la semaine précédente	TITRE	MAISON DE DISQUES
1	BANDE ORIGINALE DE FILM	1	Titanic	SONY
2	MADONNA	2	Ray of Light	MAVERICK
3	FLORENT PAGNY	3	Savoir aimer	MERCURY
4	LOUISE ATTAQUE	6	Louise attaque	SONY
5	ANDRÉA BOCELLI	18	Aria	PHILIPS
6	2 BE 3	4	Album 98	EMI
7	JANET JACKSON	8	The Velvet Rope	VIRGIN
8	CÉLINE DION	5	Let's Talk About Love	COLUMBIA
9	PULP	16	This is Hardcore	ISLAND
10	DIVERS ARTISTES	7	Chronique de mars	ARIOLA/BMG

Période du 29/03 au 4/04 inclus
Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution

A la 9e place, *This is Hardcore*, le nouveau **Pulp**, sauve le classement de la lassitude (la litanie *Titanic*) et de la grisaille – *Album 98* des **2 Be 3**. La bande-son du film *Jackie Brown*, de Quentin Tarantino, entre au 18e rang. Le clan des rappers est mené par **Stomy Bugsy** (11e), suivi de **IAM** (26e), **Passi** (39e), **MC Solaar** (42e) et **Doc Gyneco** (43e). La techno française s'affiche avec *Electrocaïne*, de **Pills** (45e), *Early Works*, de **Laurent Garnier**, et *Homework*, de **Daft Punk** (66e et 67e). Les musiques du monde donnent **Khaled** (48e) gagnant. Font leur entrée dans la cour des grands : *Llorona* de la Mexico-Québécoise **Lhasa de Sela** (63e), et *Lo mejor de la vida*, du vaillant nonagénaire cubain **Compay Segundo**, en tournée en France.

SORTIR

PARIS

L'Art et l'essai
Ces courts métrages sont ceux présentés lors des Biennales internationales du film sur l'art organisées par le Centre Georges-Pompidou. Outre une matinée consacrée aux films d'Alain Fleischer (le 12), une présentation des films primés aux Biennales (dont *Van Gogh à Paris, repérages*, d'André S. Labarthe, le 13) et un hommage à Yves Kovacs (le 14), cette manifestation permet également de (re)voir « *Le Jardin des délices* » *de Jérôme Bosch*, de Jean Eustache, et *Balthus*, de Pierre Zucca...
Le Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. Séances à 11 heures. Jusqu'au 14 avril. Tél. : 01-42-22-87-23. 30 F.

Cornershop
Mélange ludique de classicisme pop, de psychédélisme, de groove hip-hop, de country, de poésie beat et de musique traditionnelle indienne, l'album *When I Was Born for the 7th Time* fut une des meilleures surprises de 1997. Récemment consacré en haut du hit-parade britannique grâce au single *Brimful of Asha*, le groupe cornaqué par Tjinder Singh gagnerait à rester moins statique sur scène.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11e. Mº Bastille. Le 10, à 19 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 90 F et 100 F.

Zumbao
Les groupes latinos, certes, sont légion à Paris, mais la province, elle aussi, a son mot à dire en la matière. Basé à Marseille, Zumbao réunit des musiciens français et vénézuéliens qui tricotent une musique fiévreuse passant de la salsa au jazz solaire.
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. Mº République. Les 10 et 12, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52. 80 F et 100 F.

James Germain
La Chapelle des Lombards, haut lieu des nuits parisiennes, dévoué d'abord à la cause du jazz, puis à celle des musiques dites « tropicales », fête cette année ses vingt ans d'ambiances trépidantes. Le chanteur haïtien James Germain, dont le propos oscille entre gospel, swing et airs traditionnels d'Haïti, ouvre une série de concerts organisés pour marquer l'événement.
Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris-11e. Mº Bastille. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-43-57-24-24. 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Back Home
de Bart Freundlich (Etats-Unis, 1 h 30).
Chronique d'une disparition
d'Elia Suleiman (Palestine, 1 h 24).
Comme il vous plaira
de Christine Edzard (Grande-Bretagne, 1 h 50).
Gadjo Dilo
de Tony Gatlif (France, 1 h 40).
Journal intime des affaires en cours
Documentaire de Denis Robert et Philippe Harel (France, 1 h 53).
La Leçon de tango
de Sally Potter (France-Argentine, 1 h 42).
Mossane
de Safi Faye (Sénégal, 1 h 45).
Le Roi des masques
de Wu Tianming (Chine-Hongkong, 1 h 41).
La Souris
de Gore Verbinski (Etats-Unis, 1 h 39).
Tableau ferraille
de Moussa Senen Absa (Sénégal, 1 h 33).
Taxi
de Gérard Pirès (France, 1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Le Ballon d'or
de Cheik Doukoure (France, 1993, 1 h 30).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e ; L'Entrepôt, 14e ; 14-Juillet Gambetta, 20e.
Les Quatre Plumes blanches
de Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1939, 2 h 10).
VO : Action Ecoles, 5e.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Pelléas et Mélisande
de Debussy. William Dazeley (Pelléas), Anne-Marguerite Werster (Mélisande), François Le Roux (Golaud), Christian Tréguier (Arkel), Brigitte Balleys (Geneviève), Chœur de l'Opéra-Comique, Orchestre national de France, Georges Prêtre (direction), Pierre Médecin (mise en scène). *Opéra-Comique, Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. Le 10, à 19 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 610 F.*

Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France
Rimski-Korsakov : *La Grande Pâque russe*. Messiaen : *L'Ascension*. Szymanowski : *Stabat Mater*. Luba Orgonasova (soprano), Jadwiga Rappe (contralto), Serguei Leiferkus (baryton), Alexander Lazarev (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

Manuel Rocheman, George Mraz, Tony Rabeson
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. Le 10, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Glenn Ferris Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 10, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Mass Hysteria, Oneyed Jack, Pitch Shifter
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. Le 10, à 18 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 90 F.

Annick Roux
Le Loup du faubourg, 21, rue de la Roquette, Paris 11e. Mº Bastille. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-90-95. 70 F.

Bertrand Betsch
Le Moloko, 26, rue Fontaine, Paris 9e. Mº Blanche. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-48-74-50-26. 20 F.

Chansons VIHvantes
Dix-huit chansons interprétées par Bertrand Rivoalen pour aborder un sujet délicat : vivre avec le sida.
Ailleurs, 13, rue Jean-Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Serge Hureau
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

RÉSERVATIONS

Brigitte Fontaine
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Les 17 et 18 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.

Compay Segundo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Les 23 et 24 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 175 F à 230 F.

Sonny Rollins
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 29 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 345 F et 435 F.

Les Juifves
de Robert Garnier, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec les comédiens de L'Illustre Théâtre.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Les 23, 24 et 25 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 50 F et 80 F.

Le Jeu de l'amour et du hasard
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Caroline Proust, David Gouhier, Eric Frey...
Théâtre Nanterre-Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 24 avril au 14 juin. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

12 avril :
Arman
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mº Concorde. Tél. : 01-42-60-69-69. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche, de 10 heures à 19 heures. 38 F.

Daniel Spoerri
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Tél. : 01-42-71-44-50. De 14 heures à 19 heures. Entrée libre.

EN VUE

■ Une gigantesque empreinte digitale de **Saddam Hussein**, imaginée, sans flatterie, par **Jacques Barrière**, ornera la plus grande mosquée du monde, confiée par l'Irak à l'architecte français.

■ La querelle séculaire entre les coptes égyptiens et éthiopiens, pour la possession, à Jérusalem, des chapelles de Deir El-Sultan, au-dessus de la basilique du Saint-Sépulcre, rend, chaque année à la veille de Pâques, la cérémonie du Feu plus risquée, en privant les pèlerins d'une issue de secours par les toits.

■ Jeudi 9 avril, alors qu'à Huelva, en Andalousie, au passage d'une procession, sept personnes étaient grièvement blessées par les pierres d'une façade heurtée par la statue d'un saint, à Mina, près de La Mecque, cent dix-huit pèlerins périssaient dans une bousculade en lapidant des symboles de Satan.

■ **Ernest Noé**, de la communauté d'Emmaüs, quinquagénaire, écroué, vendredi 3 avril, à Strasbourg, après l'assassinat d'une amie qui avait rompu sans préavis, sortait de quinze années de prison pour le meurtre de sa femme qui l'avait brutalement quitté.

■ Les magistrats de Larissa, en Grèce, ont condamné, mercredi 8 avril, le gendarme **Athanassios Matsos** à de la prison avec sursis pour avoir tiré dans le dos d'un Albanais qui volait une pastèque dans un champ. Attendu que le meurtrier s'était saisi de son arme *« sous le coup de l'emportement »* et que, par malchance, *« la victime s'était trouvée là où tombaient les balles »*.

■ **Dean Wride**, en jugement à Winnipeg, *« n'est pas un malade mental »*, selon **Stanley Yaren**, psychiatre, expert de la Couronne. Après le meurtre de sa femme, l'accusé avait bu le sang de son cadavre, mangé des morceaux cuits et un œil *« qui le regardait de travers »*.

■ **George Bush Jr**, gouverneur du Texas, candidat probable à la prochaine élection présidentielle, s'est opposé fermement, devant la réprobation de l'opinion, à la proposition du député **Jim Pitts**, qui voudrait rabaisser l'âge de la peine de mort à onze ans.

■ Au mois de novembre, à Besançon, un homme venu dans un commissariat pour récupérer sa voiture volée, avait été reconnu, par hasard, par la femme dont il venait d'arracher le sac : les policiers n'avaient eu qu'à tendre le bras pour l'arrêter. Lundi 6 avril, un voleur se coince les deux mains dans le pneu qu'il essaye de dérober : les gendarmes de L'Union, un village près de Toulouse, le cueillent sans fatigue.

Christian Colombani

Cette rubrique reprendra le 27 avril.

L'avenir de l'Etat de droit à Hongkong

Le « South China Morning Post » fait écho aux inquiétudes des juristes et des démocrates à propos de la mise à jour « technique » de la Loi fondamentale de la nouvelle région administrative spéciale

EN S'ÉRIGEANT en gardien de l'Etat de droit sur le territoire, la presse anglo-saxonne a ouvert un débat juridique de fond. Le gouvernement de la nouvelle région administrative spéciale (RAS) a fait voter, lors de la dernière séance de la session parlementaire du parlement provisoire, dont les membres ont été désignés par Pékin, une loi très controversée, même si nécessaire dans son principe : il a remplacé la *« Couronne »* par l'*« Etat »* dans un article statutaire du droit de Hongkong, tout en maintenant pour ledit « Etat » le principe en cours sous les Anglais selon lequel les lois de Hongkong ne s'appliquaient pas à la Couronne britannique, à moins que cela ne soit explicitement spécifié dans le texte de la loi. La Couronne britannique bénéficiait en effet d'une dérogation à la loi commune, privilège dont hérite désormais l'Etat chinois.

L'affaire en serait restée à une simple substitution technique, si le gouvernement n'avait élargi, en la précisant, la définition de l'*« Etat »*. Sous les Anglais, la *« Couronne »* faisait référence à la reine d'Angleterre, au gouvernement du Royaume-Uni, à celui de la colonie et à la garnison britannique. Désormais, l'*« Etat »* devra comprendre, outre le président de la République populaire de Chine (RPC), le gouvernement central de Pékin, le gouvernement de la RAS, le ministère des affaires étrangères chinois présent à Hongkong,



et, point du litige avec les juristes, les *« organes subordonnés à la RPC qui exercent, sur le territoire, des fonctions exécutives du gouvernement central »* et qui *« n'exercent pas de fonctions commerciales lorsqu'elles agissent pour le compte de l'autorité »* qu'elles représentent. Parmi ces dernières, estime le gouvernement – qui n'a pas voulu publier de liste exhaustive des organes susceptibles de déroger à certaines lois –, on compte l'armée populaire de libération, et l'agence de presse Xinhua (Chine nouvelle), dont les fonctions sur le territoire ont toujours été des plus floues.

CRAINTE DE DÉROGATIONS

« Cet amendement sur l'adaptation des lois est la source du plus grand affrontement entre le gouvernement et les juristes depuis la rétrocession », affirme le *South China Morning Post*, alors que les divers représentants des professions de juristes, les militants démocrates et les gardiens des droits de l'homme dénoncent haut et fort une *« loi en contradiction avec l'article 22 de la Basic Law, qui stipule que toutes les représentations, du gouvernement comme des provinces, présentes à Hongkong doivent respecter les lois du territoire. »*

Au cœur du débat, dix-sept lois auxquelles était soumis le gouvernement de Hongkong, mais pas la Couronne britannique, en particulier la loi sur la protection de la vie privée, votée en décembre 1996 sous les Anglais.

Juristes et démocrates craignent de concert que cet amendement n'offre à la moindre émanation de la Chine populaire agissant sur le territoire, en particulier les sociétés commerciales, une possibilité de déroger à ces lois. Poussé à s'expliquer, le gouvernement affirme qu'il s'agit ni plus ni moins d'une *« méprise »*, car chacune des dix-sept lois va être passée en revue et, si besoin est, révisée, par le nouveau Parlement élu le 24 mai prochain, pour répondre à cette question : l'Etat, et chacune de ses entités, est-il lié par cette loi ?

Toute modification éventuelle du champ d'application de la loi relèvera donc d'une décision d'ordre politique, sans pouvoir être la seule résultante d'un changement de terme juridique. Enfin, ce sera à la cour de juger, à l'occasion de saisies particulières, si les sociétés mises en cause relèvent, ou non, des *« organes d'Etat »*. On comprend que l'affaire est sensiblement plus complexe qu'une simple substitution dans le corpus juridique du territoire d'un *« concept quasi mystique »*, la Couronne, à celui, plus tentaculaire, de l'Etat.

Valérie Brunschwig

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Alain Duhamel

■ Jean-Pierre Chevènement n'est pas infaillible. Ses éternelles ratiocinations à propos de l'euro, ses poses impériales offusquées vis-à-vis de ceux qui, selon lui, sous-estiment le rayonnement du mouvement des citoyens, confondant sans doute Sparte et Lilliput, son éloquence du menton, tout cela dégage un parfum d'anachronisme prémitterandien (...) Au delà de cette propension au style Mounet-Sully, Jean Pierre Chevènement défend énergiquement la cause très honorable de l'intégration républicaine. C'est justement ce qui est en jeu.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Comment solder la facture politique des régionales ? C'est un vrai problème. Car près d'un mois après le scrutin du 15 mars, l'addition provisoire est assez impressionnante... L'élection a installé pour six ans la plupart des régions dans un régime d'instabilité préjudiciable à leur efficacité. Et pour quelques-unes d'entre elles – c'est le cas de Rhône-Alpes notamment – l'avenir paraît totalement ingérable. A l'étage au-dessus, celui des formations politiques nationales, le scrutin a introduit un égal désordre. Et si l'on monte plus haut encore, on constate d'autres dégâts de cette élection. La chute de popularité du président en est une des manifestations les plus significatives : une partie de son électorat le tient pour responsable de cette nouvelle déconvenue. Alors quelle réponse ? S'agissant du cas concret des régions, la seule solution raisonnable semble être de réformer en urgence le mode de scrutin au cas où la nécessité de quelque dissolution viendrait à s'imposer.

THE WASHINGTON POST
Yael Aronoff

■ Les excuses présentées par le président Clinton pour l'inaction américaine pendant le génocide rwandais constituent un heureux premier pas vers la prévention des génocides futurs. Il leur manque cependant d'être accompagnées d'une déclaration appropriée sur ce que le président et son gouvernement auraient dû faire, à l'époque, laquelle irait au-delà du simple *« nous aurions dû faire plus »*, et sur ce qu'ils devraient faire à l'avenir lorsqu'un génocide est en cours. Présenter ses excuses est une façon authentique d'exprimer sa compassion pour les souffrances d'autrui, mais cela ne suffit pas à éviter à l'avenir d'autres génocides ou à y mettre fin. Une fois qu'un génocide a commencé, il n'y a apparemment que la force militaire qui puisse l'arrêter. La question principale à laquelle le président doit répondre est la suivante : *« Est-ce que vous êtes favorable à l'action militaire des forces de l'ONU, ou de celles des Etats-Unis lorsque l'ONU n'agit pas assez rapidement, pour arrêter un génocide en cours ? »*

www.trocenstock.be

Un militant du troc veut se servir du Net pour créer un monde alternatif où l'argent n'est pas roi

« ÉCHANGE un masseur électrique chinois contre un cuiseur vapeur. » « Un tapis rond en laine, poils longs contre vêtements dame taille 42, modèle soir. » « Une machine à écrire électronique Samsung SQ 3000 contre quatre bouteilles de champagne. » « Des cours de mathématiques en échange d'une initiation au judo. » « L'hebdomadaire La Vie populaire *relié en trente volumes, contre une foreuse sur pied »...* « Troc en stock » est un site belge dédié au troc. A condition de formuler sa demande en français, tout internaute peut afficher gratuitement son annonce à partir de n'importe quel coin de la planète – le plus difficile étant de dénicher un partenaire proche de chez soi.

Troc en stock a vu le jour en juin 1997 à l'initiative d'Alain Lemaître, un infographiste bruxellois qui milite pour les *« échanges non monétaires »* au sein de l'association Cauris, du nom d'un coquillage qui servait de monnaie dans l'Antiquité. *« L'argent avait au départ une fonction d'échange, qui a été détournée (...) pour devenir un objet de spéculation et de frustration,* explique Alain Lemaître. *J'ai voulu bâtir un site alternatif, qui permette un retour aux sources. »*

MON RÊVE, C'EST DE METTRE EN RAPPORT DES GENS QUI N'ONT RIEN AVEC D'AUTRES QUI ONT TOUT.

Sur Troc en stock, on pratique l'échange tous azimuts, sans se soucier de la TVA. Chacun peut trouver son bonheur parmi les centaines d'annonces, en tapant simplement un mot-clé, « piano », « ordinateur », ou « poussette ». Une fois par semaine, Alain Lemaître trie les nouvelles annonces : *« Nous refusons celles qui concernent les armes à feu, la pornographie, la littérature révisionniste... Mais la plupart du temps nous sommes seulement confrontés à des demandes insolites du genre "échange stérilet jamais servi contre couffin" ».*

Troc en stock s'interdit tout droit de regard sur les transactions, mais donne quelques conseils : *« Ne trichez pas sur le descriptif de l'échange. »* Il est même prévu un modèle de contrat pour les trocs dont la « valeur » excède 15 000 francs...

Internet n'a pas encore la fièvre du troc, mais Alain Lemaître y croit dur comme fer, au point de plancher sur un projet de monnaie alternative. *« Nous souhaitons instaurer un système de bons d'échanges électroniques, afin que la transaction s'effectue même si l'une des deux parties n'est pas intéressée par ce que propose l'autre. Pour empêcher les gens de capitaliser, les bons obéiront au principe de la "monnaie fondante" : moins ils seront utilisés, plus ils perdront de la valeur... L'inverse de ce qui se passe à la banque. »*

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

JEUX INTERDITS

■ Le Sénat des Etats-Unis étudie actuellement un projet de loi visant à interdire les jeux d'argent *via* Internet sur le territoire américain, en particulier les « casinos virtuels ». Cependant, au fil des discussions en commission, la première version du texte, très répressive, a été amendée. Les sénateurs songent à présent à autoriser les paris sur les courses de chevaux, les loteries des Etats fédérés et les nombreux casinos créés par des tribus indiennes et situés dans leurs réserves.

BUREAU DE RECRUTEMENT DE LA ROYAL NAVY

■ La Royal Navy (marine de guerre britannique) a lancé une campagne de recrutement sur Internet, baptisée *« Saltwater Surfing »* (surf sur l'eau salée), en partenariat avec une centaine d'universités et des cybercafés. Son objectif est de toucher des jeunes hommes possédant une bonne formation en informatique. Les responsables ont assuré que toutes les réponses seraient étudiées, mais qu'inévitablement de nombreuses candidatures seraient refusées.

www. royal-navy.mod.uk

Enquête sur la résurrection

par Alain Rollat

SAIS-TU, mon cher Jésus, que les enquêteurs d'Arte chargés du dossier « Corpus Christi » mettent en doute ta bonne foi ? Ces païens, tu vas rire, vont jusqu'à insinuer que ta résurrection ne serait qu'une légende forgée par tes disciples. L'un des exégètes de l'Ecole biblique de Jérusalem, un certain Marie-Emile Boismard, a même osé affirmer, à haute voix, devant la caméra : *« Le Christ n'est pas ressuscité au sens où on le comprend maintenant. »* Il voulait dire, tiens-toi bien, que ta résurrection devrait être comprise dans un sens symbolique et non dans le sens d'une réalité physique. Aucun des autres experts interrogés ne l'a contredit.

Tous ces judas s'accordent à penser que, contrairement à ta crucifixion, ta résurrection ne saurait être considérée comme un fait historique. Ils prétendent qu'il ne s'agit que d'un montage *« théologique »* bâti après ta mort à des fins de propagande. Ils ne le disent pas aussi crûment, mais cela revient au même. Ils en veulent pour preuve qu'il n'existe aucun témoignage oculaire, ni aucun récit circonstancié de ta résurrection. Ils soulignent que les Evangiles font preuve, sur ce point, d'une sobriété louche. Ils ne contestent pas les dires de ceux qui t'ont *« vu »* après ta résurrection, mais ils en concluent qu'ils n'ont eu que des visions !

L'un de ces ergoteurs, Daniel Marguerat, éminent représentant de la faculté protestante de Lausanne, a même eu recours à la psychanalyse pour jeter le discrédit sur le comportement des trois femmes, Marie de Magdala, Marie mère de Jacques, et Salomé, qui constatèrent, à l'aube de Pâque, que ton tombeau était vide. Selon lui, ces pauvresses auraient été tellement traumatisées par ta crucifixion qu'elles auraient nié ta mort *« par réaction de défense face à cette agression psychologique »*... L'incrédulité de ces chicaniers me rappelle celle de Thomas, qui, huit jours après ton calvaire, tenait à te toucher pour croire à ta résurrection...

Le plus drôle, vois-tu, c'est que ces amateurs de querelles byzantines n'en professent pas moins l'universalité de ta présence spirituelle. Si tu n'es pas réellement ressuscité en tant que Jésus, disent-ils, tu demeures bien vivant en tant que Christ. Ils incriminent surtout ceux des théologiens qui, au fil des siècles, ont privilégié l'interprétation hébraïque de ta résurrection, fondée sur la certitude d'une renaissance collective le jour du Jugement dernier, au détriment de son interprétation grecque, qui faisait savoir à tes disciples que tu restais vivant par l'opération du Saint-Esprit. Pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font...

VENDREDI 10 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

18.40 Le Charlatan ■ ■
Edmund Goulding (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
19.30 Les Furies ■ ■
Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). Cinétoile
20.05 Les Dix Commandements ■ ■
Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1956, 215 min). TSR
21.15 La Minute de vérité ■ ■
Jean Delannoy (France, 1952, N., 110 min). Cinétoile
22.30 Pot-Bouille ■ ■
Julien Duvivier (France, 1957, N., 115 min). Ciné Cinéfil
22.30 Little Big Man ■ ■
Arthur Penn (Etats-Unis, 1971, 140 min). RTL 9
22.50 Abyss ■ ■
James Cameron (Etats-Unis, 1989, 164 min). Canal +
23.05 Les Amants diaboliques ■ ■ ■
Luchino Visconti (Italie, 1942, N., v.o., 140 min). Arte
23.05 Gilda ■ ■
Charles Vidor (Etats-Unis, 1946, N., 110 min). Cinétoile
23.40 Aux sources du Nil ■ ■
Bob Rafelson (Etats-Unis, 1989, 130 min). TSR
0.25 ▶ Gare centrale ■ ■
Youssef Chahine (Egypte, 1957, N., v.o., 95 min). France 2
0.25 Citizen Kane ■ ■ ■
Orson Welles (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Wes Craven, Eagle Eye Cherry. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Mona Ozouf, Guillemette de Saitigné, Denis Roche, Gérard Unger. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.50 Thalassa. La Guerre des bichiques. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. Lers droites en France. Le rock français. Histoire
22.00 Faut pas rêver. République Tchèque : Les cloches de Prague. France : La ferme du bonheur. Mexique : La nuit des radis. Invité : Patrick Rambaud. France 3
22.00 Paris modes. New York. Paris Première
22.55 Bouillon de culture. Avec Jean Dausset, Olivier Debré, Laurent Degos, Philippe Kourilsky. France 2
23.10 Sans aucun doute. TF 1
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Ainsi soit-il ! L'énigme du suaire de Turin. France 3
0.30 Cap'tain Café. Avec Michel Delpech, Art Mengo, Clémence Lhomme. France 3

DOCUMENTAIRES

18.05 La Mémoire des brumes. Odyssée
19.20 Enquêtes médico-légales. [6/13]. L'étrangleur d'Arlington. Planète
19.45 Watergate. [2/5]. Les mensonges du Président. Planète
20.00 Cités et merveilles. St George. Téva
20.35 Chronique paysanne en Gruyère. [2/2]. Planète
20.45 ▶ Corpus Christi. [9/12]. Résurrection. Arte
20.55 N'Gorongoro, le cratère aux lions. Odyssée
21.55 L'Essence de la vie. [1/4]. L'eau, principe vital. Odyssée
22.00 Stan Getz. People Time. Muzzik
22.15 Jan Steen, peintre et conteur. Planète
22.30 Virtuoses : La Nouvelle-Orléans. Sidney Bechet. Wynton Marsalis. Mezzo
22.45 Le Monde des chevaux. [9/13]. Le cheval de ranch. Odyssée
23.00 L'Edit de Nantes ou la paix civile. Histoire
23.05 Bach at the Pagoda. Muzzik
23.10 Les Nouveaux Explorateurs. Les graines du futur. Planète
23.15 Arctique, l'univers mouvant des glaces. [2/13]. Odyssée
23.45 Le Britannic, jumeau oublié du Titanic. Odyssée
0.15 Diversité du protestantisme. Histoire
0.35 Femmes d'Afrique. Téva
1.00 Femmes de tous les continents. Téva

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Estoril. Quarts de finale. Eurosport
17.00 Cyclisme. Tour du Pays basque. Vitoria-Gasteiz - Hernani (108 km). Eurosport

MUSIQUE

19.35 Virtuoses. Mitsuko Uchida interprète Debussy. Mezzo
21.00 Lionel Hampton and His Orchestra. Muzzik
22.55 Il Tabarro. Mise en scène. Fabrizio Melano. Dir. James Levine. Paris Première
23.55 I Pagliacci. Mise en scène. Franco Zeffirelli. Dir. James Levine. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Chassés-croisés. Denys Granier-Deferre. Festival
20.35 Capone contre Capone. John Gray. TMC
20.40 Papa, l'ange et moi. Rick Wallace. RTL 9
21.40 Le Juge et l'Adolescente. Rainer Boldt. Arte
22.40 Amityville 4. Le diable est de retour. 13e Rue

SÉRIES

21.00 Stargate SG-1. Cold Lazarus. Série Club
21.00 Galactica. Voyage dans le temps [2/3]. 13e Rue
21.20 On the Air. Canal Jimmy.
21.50 Buck Rogers. Croisière sidérale. 13e Rue
22.05 Au cœur du temps. L'île du diable. Disney Channel
22.20 Dream On. Sexe, drogue et rock'n roll (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Twin Peaks. Ep. nº (v.o.). Série Club
22.55 Seinfeld. La collecte des dons (v.o.). Canal Jimmy
23.15 The Visitor. Miracles (v.o.). Série Club
0.05 Friends. Celui qui ne voyait qu'un chat (v.o.). Canal Jimmy
0.10 Brooklyn South. Tears on My Willow (v.o.). Série Club
0.30 Star Trek, la nouvelle génération. En famille (v.o.). Canal Jimmy
1.15 New York Police Blues. Une mère donneuse (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 18.05 Odyssée
La Mémoire des brumes
Partie occidentale de la Nouvelle-Guinée, l'Irian-Jaya est une province indonésienne où vivent un million de Papous. Couverte de montagnes et de forêts humides mal connues des cartographes, cette région est une véritable aubaine pour les explorateurs. En 1959-1960, quelque soixante-dix hommes menés par les Français Delloye et Gaisseau pénètrent pour la première fois au cœur du pays. Le film, les photos et le livre qu'ils en rapportent font sensation, car ils révèlent l'existence de populations vivant encore à l'âge de pierre. Trente ans plus tard, deux jeunes Français, Arnoult Seveau et Luc-Henri Fage, décident de retrouver les peuplades que leurs aînés ont sorties de l'oubli. Ils auront la chance de faire la connaissance de Dimane, chef de clan, maître tailleur de pierres et gardien des us et coutumes. Cette rencontre avec des hommes « préhistoriques » a valu à leurs auteurs le Prix spécial du jury du Festival international du film d'aventures, en 1992. – *J.-C. R.*
★ Rediff. : samedi 11, 20 heures.

● 23.05 Arte
Les Amants diaboliques (Ossessione)
Un vagabond est engagé comme mécanicien par le patron d'un café-garage-station-service, sur la route de Ferrare, le long du Pô. Il devient l'amant de la patronne et, après avoir tenté de fuir avec elle, se fait le compagnon d'un forain espagnol. Un jour, à Ancône, il retrouve le couple. Premier long métrage de Visconti, réalisé en 1942, et sorte de coup d'envoi du néoréalisme. Une atmosphère de passion sexuelle et criminelle admirablement mise en scène et interprétée. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Trafic infos.
20.55 Les Enfants de la télé.
23.10 Sans aucun doute.
1.05 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.50 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Point route.
21.00 P.J. Escroqueries.
21.50 Dossier : Disparus. Cyril.
22.55 Bouillon de culture.
0.05 Journal, Météo.
0.25 ▶ Gare centrale ■ ■
Film. Youssef Chahine (v.o.).

FRANCE 3

17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. La Guerre des bichiques.
22.00 Faut pas rêver.
République Tchèque : Les cloches de Prague. France : La ferme du bonheur. Mexique : La nuit des radis.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Ainsi soit-il ! L'énigme du suaire de Turin.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Bound ■
Film. L. Wachowski et A. Wachowski.
22.50 Abyss ■ ■
Film. James Cameron.

ARTE

19.00 Tracks.
19.30 7 1/2. Ulster, la paix à tout prix.
20.00 Brut.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Corpus Christi.
[9/12]. Résurrection.
21.40 Le Juge et l'Adolescente.
Téléfilm. Rainer Boldt.
23.05 Les Amants diaboliques ■ ■ ■
Film. Luchino Visconti (v.o.).

M 6

18.00 Agence Acapulco.
18.55 Loïs et Clark.
19.50 et 1.40 Rallye.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Mister Biz.
20.40 Décrochage info, Produits stars.
20.50 Mission piégée.
Téléfilm. Michael Kennedy.
22.35 Au-delà du réel, l'aventure continue.
O. Résurrection.
23.30 La Rage d'aimer.
Téléfilm O. Francis Mankiewicz.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora.
Olivier Mannoni (*L'Histoire de l'heure. L'Horlogerie et l'Organisation moderne du temps*).
21.00 Black and blue.
22.10 Fiction. *Tierra Del Fuego*, de Francisco Coloane.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert franco-allemand.
La Passion selon Telemann. Par le RIAS Kammerchor et l'Akademie für Alte Musik, dir. Marcus Creed.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Le chef d'orchestre John Eliot Gardiner.
22.20 Les Soirées... (suite).
Roméo et Juliette, de Berlioz. Par le Chœur Monteverdi et l'Orchestre Révolutionnaire et Romantique, Robbin, mezzo-soprano, Fouchécourt, ténor, Cachemaille, baryton-basse.

SAMEDI 11 AVRIL

FILMS DU JOUR

13.15 Clerks ■ ■
Kevin Smith (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 90 min). Ciné Cinémas
14.10 La Mère du marié ■ ■
Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1951, N., 100 min). Cinétoile
14.40 The Mortal Storm ■ ■ ■
Frank Borzage (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
15.50 Les Furies ■ ■
Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). Cinétoile
16.25 Citizen Kane ■ ■ ■
Orson Welles (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 115 min). Ciné Cinéfil
0.45 Lucky Luciano ■ ■
Francesco Rosi (France - Italie, 1973, 110 min). Cinétoile
0.50 Le Charlatan ■ ■
Edmund Goulding (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
2.15 Le Voyage fantastique ■ ■
Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
2.40 Pot-Bouille ■ ■
Julien Duvivier (France, 1957, N., 115 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 16.10 Le Monde des idées. Invités : Jean-Louis Bourlanges, Gérard Mauger. LCI

MAGAZINES

13.40 Savoir plus santé. Des malades pas comme les autres. France 2
14.05 Strip-tease. Toutes les ventes sont belles. T'as pas cent balles. RTBF 1
14.30 Le Magazine de l'Histoire. Avec Mona Ozouf, Guillemette de Saitigné, Denis Roche, Gérard Unger. Histoire
18.30 Les Dossiers de l'Histoire. Trente glorieuses, vingt rugueuses, cinquante ans d'économie racontés par la pub. Histoire
19.00 T.V. +. Spécial Yves Mourousi. Canal +
19.00 20h Paris Première. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 11 avril 1948. Les retombées du plan Marshall. Invité : Maurice Levy-Leboyer. Arte
20.00 Thalassa. Les Hommes du carreau. TV 5
20.40 Le Club. Invité : Jacques Rouffio. Ciné Cinéfil
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Avec Marc Lazar, Christian Liger, Gilles Perrault, Bénédicte Savoy, Gérard Mordillat. Histoire
21.00 Faut pas rêver. Italie : Vendanges vue sur mer. France : Le voyage du camelot. Madagascar : La ruée vers le saphir. Invité : Jean-Claude Casadesus. TV 5
21.40 Metropolis. Fermé au public. Philippe Delerm. Peter Greenaway : 100 Objects. Arte
22.20 T'as pas une idée ? Invité : Khaled. Canal Jimmy
23.15 Du fer dans les épinards. Le couple est un «tue-l'amour». France 2
23.50 Grain de philo. Peut-on en finir avec la haine ? Invité : Soheb Bencheikh. France 3
0.00 La France et ses religions. Avec André Burguière, Jean Tartier, Jérôme Monod, François Lebrun. Histoire

DOCUMENTAIRES

17.45 Diversité du protestantisme. Histoire
18.00 Fortunes de mer. [2/3]. En pêche. La Cinquième
18.20 La Route de la soif. La ruée vers l'eau. TSR
19.00 Elizabeth II : les années dorées. Odyssée
19.30 L'Héritage des samourais. [1/3]. Histoire
19.45 Autour du monde en 80 jours. [2/7]. Effrois en Orient. Planète
20.00 La Mémoire des brumes. Odyssée
20.35 Flamenco. [2/6]. Origines et traditions. Planète
20.45 ▶ Corpus Christi. [11/12]. Le disciple bien-aimé. Arte
20.50 La Balade des oies sauvages. TMC
20.55 Le Sixième Soleil, rébellion des Mayas au Chiapas. Odyssée
21.35 Enquêtes médico-légales. [6/13]. L'étrangleur d'Arlington. Planète
21.45 Anciennes civilisations. Les Aztèques. TMC
21.50 La Mémoire des gestes. Odyssée
22.00 Watergate. [2/5]. Les mensonges du Président. Planète
22.25 ▶ Aux p'tits bonheurs la France. Les grandes batailles de monsieur le maire. France 3
22.50 Chronique paysanne en Gruyère. [2/2]. Planète
22.50 Mémoire en places. [2/2]. Odyssée
23.00 Les Kennedy : Destin tragique d'une dynastie. [1/3]. Otages du destin. Histoire
23.30 Céline Dion. Parlons d'amour. TF 1
23.30 L'Essence de la vie. [1/4]. Odyssée
0.00 Vacances de riches à Ibiza. Téva

SPORTS EN DIRECT

13.50 Rugby. Championnat de France. Begles - Castres. Canal +
15.55 Football. Championnat de Suisse. Tour final. Lucerne - Grasshoper. TSR
16.30 Superbike. Championnat du monde. Grand Prix de Donington. Eurosport
16.50 Football. Coupe de France. Demi-finale : RC Lens - O. Lyonnais. TF 1

MUSIQUE

20.40 Richard Strauss. *Elektra*. Mise en scène. Harry Kupfer. Dir. Claudio Abbado. Mezzo
22.00 Oïstrakh, Rostropovitch et Richter jouent Beethoven et Brahms. Moscou 1972. Muzzik
22.10 Louise Attaque. Saint-Malo 1997. Paris Première
22.30 Richard Strauss. *Salomé*. Mise en scène. Luc Bondy. Dir. Christoph von Dohnanyi. Mezzo
23.05 Macbeth. Mise en scène. Michael Hadjimischev. Dir. John Pritchard. Muzzik
23.30 Music Planet. Lou Reed & John Cale. Arte

VARIÉTÉS

20.55 Spéciale Céline Dion. TF 1

TÉLÉFILMS

18.30 Antoine. Jérôme Foulon. Festival
20.05 Le Pénitent. Hugues Delaugardière. TSR
20.30 Joanna et les clones. Philip Saville [1/2]. Ciné Cinémas
20.30 L'Œil du sorcier. Alain Dhenau. Festival
20.35 Au-delà de la nuit. Jorge Montesi. Canal +
20.50 Vice vertu et vice-versa. Françoise Romand. France 3
22.30 La Rançon de la gloire. Patrick Saglio. Festival
23.25 L'Île aux secrets. Bruno Herbulot. Festival
0.25 Le Sud. Carlos Saura. Arte

SÉRIES

17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Haute tension. M 6
17.30 Ally McBeal. The Attitude (v.o.). Téva
17.40 L'Enfer du devoir. Permission spéciale. RTL 9
18.10 Amicalement vôtre. Formule à vendre. M 6
18.10 Le Nouvel Homme invisible. Grand Prix. 13e Rue
18.25 Thunderbirds. Les amateurs. Série Club
19.00 Armstrong et Miller. (v.o.). Arte
19.15 Highlander. La rencontre. Série Club
20.40 Derrick. La bicyclette. Une affaire banale. RTL 9
20.55 Le Caméléon. A la recherche du passé. M 6
21.00 The Lazarus Man. Convoyeur de bétail. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. Miracles (v.o.). Série Club
21.45 The Sentinel. Episode pilote. M 6
22.15 Brooklyn South. Tears on My Willow (v.o.). Série Club
22.15 American Gothic. Episode pilote. L'arbre de la résurrection. Le reflet du miroir. Le ferrailleur. 13e Rue
22.40 ▶ L'Hôpital et ses Fantômes. [1/11] L'hôte indésirable. Arte
22.40 Profiler. O Exercice de sécurité. M 6
22.50 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Une mort digne. RTL 9
23.15 Star Trek, la nouvelle génération. En famille. Canal Jimmy
23.45 Le Prisonnier. Le carillon de Big Ben (v.o.). Série Club
1.05 Seinfeld. La collecte des dons (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Friends. Celui qui ne voyait qu'un chat (v.o.). Canal Jimmy
3.30 Star Trek, la nouvelle génération. En famille (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.30 Arte
« Music Planet » : Lou Reed et John Cale. Songs for Drella

Requiem à deux voix

HOMMAGE à un disparu, célébration sans nostalgie d'une époque mythique, simples retrouvailles de deux rockers, œuvre d'art... il y a un peu de tout cela dans ce *Songs for Drella*, concert, disque et film consacrés au peintre, esthète et manipulateur d'icônes Andy Warhol, mis en scène et en musique par John Cale et Lou Reed. Cale et Reed sont entrés dans l'histoire du rock avec le Velvet Underground, le côté du miroir sombre et terrible du rock du milieu des années 60, dont les premiers pas ont été orchestrés par Andy Warhol.

Enregistré en novembre 1989 à la Brooklyn Academy of New York, ce concert unique a su éviter le piège d'un retour aux hymnes les plus célèbres du groupe pour se transformer en un requiem à deux voix, avec des compositions écrites pour l'occasion passant en revue des événements de la vie du peintre mort en 1987 – son surnom de Drella vient du rapprochement des noms de Cinderilla (Cendrillon) et de Dracula.

Filmé par Ed Lachman, ce *Songs for Drella* rejoint au travers de sa sobriété la qualité de certains des grands films rock (*The Last Waltz*, de Martin Scorsese sur le groupe The Band ; *Stop Making Sense*, de Johnattan Demme sur Talking Heads...). Par mouvements tournants, Lachman apprivoise les deux chanteurs, eux-mêmes en train de retrouver des réflexes communs au travers de chansons simples. Derrière eux, des projections ressituent Warhol dans son rapport à l'image.

Ainsi, Warhol, né dans une petite ville (*Small Town*), aux cheveux blanc argenté comme une *« montre de chez Tiffany »* (*Open House*), catholique qui *« vivait avec sa mère et collectionnait les ragots et les jouets »* (*Work*), ne se sentait ni *« classique ni moderne »* (*Images*), devient, à son tour, le héros ordinaire – certaines paroles soulignent les défauts, les mesquineries du personnage public – d'une création artistique. En conclusion, Cale et Reed souhaitent qu'il ait pu *« apprécier ce simple spectacle »* (*Hello it's Me*), marqué de bout en bout par la sincérité et l'amitié.

Sylvain Siclier

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 MacGyver.
14.50 Scandales à l'amirauté.
15.50 Moloney.
16.50 Football. En direct. Lens - Lyon.
18.55 Sous le soleil.
20.00 Journal, Spécial F1.
20.45 Allez les bleus.
20.48 Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Spéciale Céline Dion.
23.30 Céline Dion. Parlons d'amour.
0.50 Formule F1.

FRANCE 2

13.30 L'Esprit d'un jardin.
13.35 Consomag.
13.40 Savoir plus santé.
14.40 Des gorilles et des hommes.
15.30 Tiercé. En direct.
15.50 Embrasse-moi vite !
Téléfilm. Gérard Marx.
17.10 Waikiki Ouest.
18.00 Chair de poule. [1 et 2/2].
18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque... à La Rochelle.
19.45 et 20.55 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.45 A cheval.
21.00 Fiesta.
23.15 Du fer dans les épinards.
Le couple est un «tue-l'amour».
0.50 Journal, Météo.
1.05 Les 30 Dernières Minutes.

FRANCE 3

14.05 Evasion. Les Gorges du Tarn.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.13 Expression directe. PS.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 et 0.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.34 et 1.19 La Minute Nécessaire de monsieur Cyclopède.
20.35 Tout le sport.
20.50 Vice vertu et vice-versa.
Téléfilm. Françoise Romand.
22.25 ▶ Aux p'tits bonheurs la France.
Les grandes batailles de monsieur le maire.
23.25 Météo, Soir 3.
23.50 Grain de philo.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.50
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Rugby. En direct. Begles - Castres.
16.00 Basket-ball.
17.05 Les Superstars du catch.
▶ En clair jusqu'à 19.00
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 et 22.00 Flash infos.
19.00 T.V. +. Spécial Yves Mourousi.
▶ En clair jusqu'à 20.35
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Au-delà de la nuit.
Téléfilm. Jorge Montesi.
22.05 Supplément détachable.
23.00 Crying Freeman ■
Film. Christophe Gans.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Correspondance pour l'Europe.
Le pouvoir des régions.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Journal de la santé.
15.00 ▶ Corpus Christi. Christos.
15.55 Sur les chemins du monde.
16.00 Le Paradis perdu. 17.00 Costa Rica. [5/13]. 17.30 Le Dernier Voyage du capitaine Kidd. 18.00 Fortunes de mer. [2/3] En pêche.
19.00 Armstrong et Miller. [7/7].
19.30 Histoire parallèle.
20.15 Le Dessous des cartes.
Traité d'Ottawa : les mines hors la loi.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Corpus Christi.
[11/12] Le disciple bien-aimé.
21.40 Metropolis.
22.40 L'Hôpital et ses fantômes.
[1/11]. L'hôte indésirable.
23.30 Music Planet. Lou Reed & John Cale.
0.25 Le Sud. Téléfilm. Carlos Saura.

M 6

14.10 University Hospital.
15.00 Les Aventures de Brisco County.
16.05 Les Têtes Brûlées.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.10 Amicalement vôtre.
19.10 Turbo, Rallye.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Hot forme.
20.40 Ciné 6.
20.54 La Trilogie du samedi.
20.55 Le Caméléon. 21.45 The Sentinel. 22.40 Profiler.
23.35 L'Affaire Amy Fisher : Désignée coupable.
Téléfilm. O John Herzfeld.

RADIO

FRANCE-CULTURE

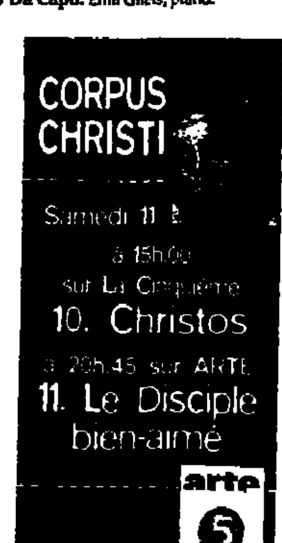
20.00 Fiction. *Manfred*, de Lord Byron. 22.00, Trois nouvelles de Béatrix Beck.
22.35 Opus.
0.05 Le Gai Savoir.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 A l'Opéra. *Solimano, dramma per musica*, de Hasse par par le Concerto Köln, dir. René Jacobs : Thomas Randle (Solimano), Iris Vermilon (Selimo).
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Jean-Jacques Rousseau.
Œuvres de Jommelli, Pergolèse, Vivaldi, Hasse, Anglebert, Rameau, Rebel, Durante, Colin de Blamont, Gluck.
22.40 Da Capo. Emil Gilels, piano.



Le Monde

SAMEDI 11 AVRIL 1998

La ballade des pendus

par Pierre Georges

CELA se passait en plein Moyen Age. En 1998. En bas du donjon façon Viollet-le-Duc, Jean le Tourmenté poussait des cris déchirants : *« Xavière, ma mie, au rapport. Ne vois-tu rien venir ? »*. La gente dame se piquait de littérature et, donc, connaissait ses classiques : *« Non mon fidèle ami, je ne vois rien. Que l'horizon qui poudroie et la Montagne Sainte-Geneviève qui verdoie »*.

Et pourtant, la guerre faisait rage au royaume de Lutèce, ravagé par le feu et par l'huile que chacun y jetait, couru par les grandes compagnies des élus spadassins. Paris brûlerait-il ? Paris brûlait déjà ! Et cela nous était grande misère et grand souci que de voir tant de preux chevaliers s'étriper ainsi dans le fracas des armures et les cris des mourants. Notamment de rire.

L'affaire fut grandiose et chaude. Chaude comme le sang des chefs de guerre, 100 % corse pour l'un, niçois pour l'autre. La chronique du temps jadis tiendra pour fait acquis que cette guerre horrifique débuta un lundi. Les conjurés ou, vus du donjon, les félons, étaient conduits par un prince directement issu du treizième – arrondissement, pas siècle. Le duc Robert des tours d'Italie et de l'Himalaya réunis était fort célèbre pour la douceur extrême et amicale de son ton et de ses manières. Notamment lorsqu'il s'agissait d'expédier l'adversité, avec une visible affliction et un remords patent. Il était célèbre aussi depuis ce fameux exploit qui l'avait vu lancer une machine volante à la recherche d'un procureur du royaume, paumé chez le yéti.

Le duc Robert et ses 29 compagnons, ce qui, en bonne comptabilité, autorise à parler de la guerre des Trente, avaient juré la mort du prince. Ils voulaient sa perte, pour éviter la leur. Ce n'est pas qu'ils ne l'aimaient point, à défaut de l'estimer vraiment. Mais ils considéraient de la plus grande urgence de jeter du lest, de larguer ce suzerain pesant empêtré, pauvre, dans quelques piteuses affaires.

Donc ce fatal lundi, en grande séance du conseil, les conjurés firent brutale sécession. Autrement dit, ils inventèrent un groupe intitulé, par une odieuse torture sémantique, le PARIS. C'était trop. L'outrage était constitué, la rébellion ouverte. Le prince Jean, sentant Paris se dérober sous ses pieds, prit quelques mesures de la plus vigoureuse répression. Faute de pouvoir composer, avec Xavière, une ballade des pendus, il décida, sur-le-champ, de leur retirer leur épée et leurs titres. Les adjoints ne seraient plus adjoints, ah ça mais !

Bref, c'était la guerre. Et déjà la désolation jusque dans les estaminets de la rue Mouffetard, où le prince avait ses partisans. Au château de Paris, on s'insulta, se menaça, se défia. Le prince jura que jamais, au grand jamais, le duc Robert ne lui succéderait. Mais surtout, les regards et les espérances se tournèrent vers l'autre château, en l'attente du jugement de Dieu. Dieu n'avait, hélas, rien à dire. Du moins rien publiquement. Sauf à maudire Dieu d'avoir des successeurs pareils.

Et l'on apprit qu'une trêve, dite de Pâques, intervenait. Que Jean le Tourmenté allait panser ses plaies en thalassothérapie. Que le duc Robert prenait un exil stratégique sur l'île de Ré. Et que le comte Edouard fourbissait ses armes. Reprise des hostilités donc, dès que possible.

(Et de cette chronique le lundi 20 avril.)

Les assureurs s'engagent à rechercher les contrats des victimes de l'Holocauste

Un accord a été signé mercredi 8 avril à New York

TANDIS que les trois grandes banques suisses ont conclu un accord de principe sur le remboursement des avoirs juifs en déshérence depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les assureurs viennent de faire la preuve de leur bonne volonté sur le dossier des polices d'assurances des victimes de l'Holocauste. Une lettre d'intention a été signée, mercredi 8 avril à New York, entre quatre compagnies d'assurances (l'allemand Allianz, l'italien Generali, le suisse Zurich et le français Axa, représentant UAP-Vie), les représentants d'importantes organisations juives et les organes de contrôle des assurances des Etats de New York et de Californie. Cet accord fait suite à de nombreuses plaintes déposées aux Etats-Unis par les héritiers des victimes de la Shoah.

L'accord comporte six points, parmi lesquels la mise en place d'une commission internationale, composée des assureurs, de l'Organisation mondiale juive chargée des restitutions, de commissions de contrôle internationales, et d'autres acteurs. Cette commission devra répondre aux réclamations des survivants et des héritiers des victimes, et notamment retrouver les ayants droit des personnes qui avaient souscrit des polices d'assurance dans les années 30.

Il était assez courant à cette époque, surtout dans les communautés juives d'Europe centrale et pour les classes moyennes, de prendre des assurances afin, notamment, de financer le mariage des enfants ou les retraites. La plupart des contrats ont été saisis par le régime nazi, au même titre que tous les autres biens, mobiliers et immobiliers. Où se trouvent-ils aujourd'hui ? Ont-ils été détruits ? Il est quasiment impossible de les retrouver. L'un des points de l'accord porte donc sur la recherche de traces de ces polices. C'est une lourde tâche, d'autant plus qu'en France les assureurs peuvent, au regard de la loi, détruire les archives s'ils n'ont pas eu de contact avec leurs assurés pendant trente ans.

RETROUVER LES AYANTS DROIT

Le rabbin Abraham Cooper, doyen associé du centre Simon-Wiesenthal, cité par l'*International Herald Tribune* du 10 avril, a indiqué qu'il était satisfait de cet accord. Il a toutefois ajouté qu'il serait difficile d'obtenir la coopération d'autres assureurs présents à l'époque en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie.

« Les assureurs s'engagent par cet accord à procéder aux recherches nécessaires pour retrouver les contrats d'assurance et mettre en œuvre les moyens d'indemnisation », explique-t-on chez Axa. S'ils ne veulent pas donner l'impression de se racheter une virginité, ils font preuve de bonne volonté. L'allemand Allianz avait déjà déclaré, en août 1997, être prêt à indemniser les souscripteurs pour des raisons morales, même s'il n'y est pas forcément tenu juridiquement, d'autant plus que certains mettent en avant les dédommagements faits après 1939-1945.

L'italien Generali a pour sa part été poussé par l'institut de recherche sur l'Holocauste de Yad Vashem à Jérusalem pour ouvrir les dossiers de ses anciens clients. Generali semble être l'un des assureurs les plus concernés. Créée en 1831 à Trieste, la compagnie d'assurances a acquis au fil des ans des parts de marché très importantes dans les pays d'Europe centrale, particulièrement au sein des communautés juives.

L'affaire avait commencé lorsqu'un groupe de survivants de l'Holocauste et leurs héritiers avaient déposé une plainte en nom collectif le 31 mars 1997 à New York pour obtenir 7 milliards de dollars (un peu moins de 50 milliards de francs) d'une dizaine de compagnies d'assurances, la plupart allemandes et suisses. Elles sont accusées d'avoir refusé d'honorer les polices d'assurances des victimes du nazisme. La plainte a été déposée par l'avocat Edward Fagan, qui affirme représenter des milliers de plaignants. Les autorités de tutelle des assurances américaines ont indiqué, jeudi 9 avril, que des milliers de personnes pouvaient être concernées, certaines d'entre elles attendant d'être indemnisées depuis plus de cinquante ans. Comme les banquiers, les assureurs, dans la plupart des cas, ne se sont pas donné la peine de rechercher les ayants droit. Un assureur avait refusé de rembourser un plaignant parce que ce dernier n'avait pas retrouvé le certificat de décès de son grand-père tchèque, mort à Auschwitz.

L'accord conclu mercredi n'est qu'une première étape. Une rencontre entre des représentants des autorités de tutelle des assurances de vingt-sept Etats américains et leurs homologues des pays européens est d'ores et déjà prévue en mai, à Bâle, sur ce sujet.

Pascale Santi

Le réacteur Phénix est autorisé à redémarrer à faible puissance

LA DIRECTION de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a autorisé, jeudi 9 avril, la *« reprise du fonctionnement en puissance du réacteur Phénix jusqu'en 2004 »*. Centrale prototype à neutrons rapides d'une puissance de 250 mégawatts, Phénix est exploité depuis 1973 sur le site de Marcoule (Gard). Après la décision de fermeture définitive de son puissant (1 240 MW) successeur Superphénix, en février, Phénix reste le seul outil utilisable en France pour réaliser des expériences de destruction par transmutation de déchets radioactifs à vie longue. Dans un rapport rendu aux ministres de tutelle à la fin de 1997, la DSIN avait fixé comme condition au redémarrage que ce réacteur fonctionne aux deux tiers seulement de sa puissance, et ce pendant une période de six à huit mois.

L'Assemblée nationale a adopté, d'autre part, à l'unanimité, le 9 avril, la création d'une commission d'enquête sur Superphénix. Christian Bataille (PS, Nord) en sera le rapporteur. Elle passera en revue les conditions dans lesquelles ont été décidés *« la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix »*, les conséquences pour *« la filière des réacteurs à neutrons rapides »* et les *« enseignements qui ont été tirés de cette expérience »*. Michèle Rivasi (app. PS, Drôme), ancienne présidente de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Crii-Rad), espère que cette commission ne servira pas d'*« alibi »* à un redémarrage de Superphénix.

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % en mars

LES PRIX à la consommation ont augmenté de 0,2 % en mars, ce qui porte leur progression à 0,8 % sur les douze derniers mois (contre 1,1 % en mars 1997), selon l'indice provisoire publié, vendredi 10 avril, par l'Insee. Les prix de l'alimentation sont restés stables, tandis que ceux des produits manufacturés progressaient de 0,6 %, en raison des hausses enregistrées dans l'habillement et les chaussures (+ 3 %), qui sont liées à la fin des soldes. Les prix de l'énergie restent orientés à la baisse (– 0,8 %) du fait d'un nouveau repli des produits pétroliers. Quant aux tarifs publics (hors énergie), ils ne baissent (– 0,2 %) que grâce aux transports aériens.

PRIX À LA CONSOMMATION
variations mensuelles en %

A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M
0	0,2	0	– 0,2	0,3	0,2	0	0,2	0	-0,3	0,3	0,2

1997 — 1998

Le général Pinochet échappe à la destitution

LE GÉNÉRAL PINOCHET, quatre-vingt-deux ans, est sorti vainqueur, jeudi 9 avril, d'une bataille menée à l'Assemblée nationale chilienne et visant à le destituer du poste de « sénateur à vie » qu'il occupe depuis le 10 mars. A l'issue d'une session spéciale qui a duré douze heures, l'Assemblée nationale s'est prononcée par une courte majorité (65 voix contre 52) contre la requête des onze députés de la majorité qui estimaient que l'ancien commandant en chef avait compromis *« gravement l'honneur et la sécurité de la nation »*. Cette accusation ne portait pas sur les années de dictature (1973-1990), mais sur le comportement du général Pinochet, toujours commandant en chef de l'armée, lors du retour au régime civil. Des familles de disparus sous la dictature, ainsi que le Parti communiste chilien, ont déposé, à leur tour, plusieurs plaintes auprès de tribunaux, accusant le général Pinochet de crimes politiques. Les instructions sont en cours, mais le général bénéficie de la protection que lui confère son poste de sénateur à vie. – *(AFP.)*

Société des lecteurs du « Monde »

LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU *MONDE* tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 25 avril, à 15 heures, au CNIT, 2, place de la Défense (92053 Paris-La Défense). Les actionnaires qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Société (21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01). Les pouvoirs ou votes par correspondance doivent parvenir au secrétariat de la Société avant le 24 avril. Les personnes désirant acheter des actions de la Société des lecteurs doivent s'adresser à un établissement financier (banque, agent de change, bureau de poste...).

Tirage du *Monde* daté vendredi 10 avril : 524 705 exemplaires. 3